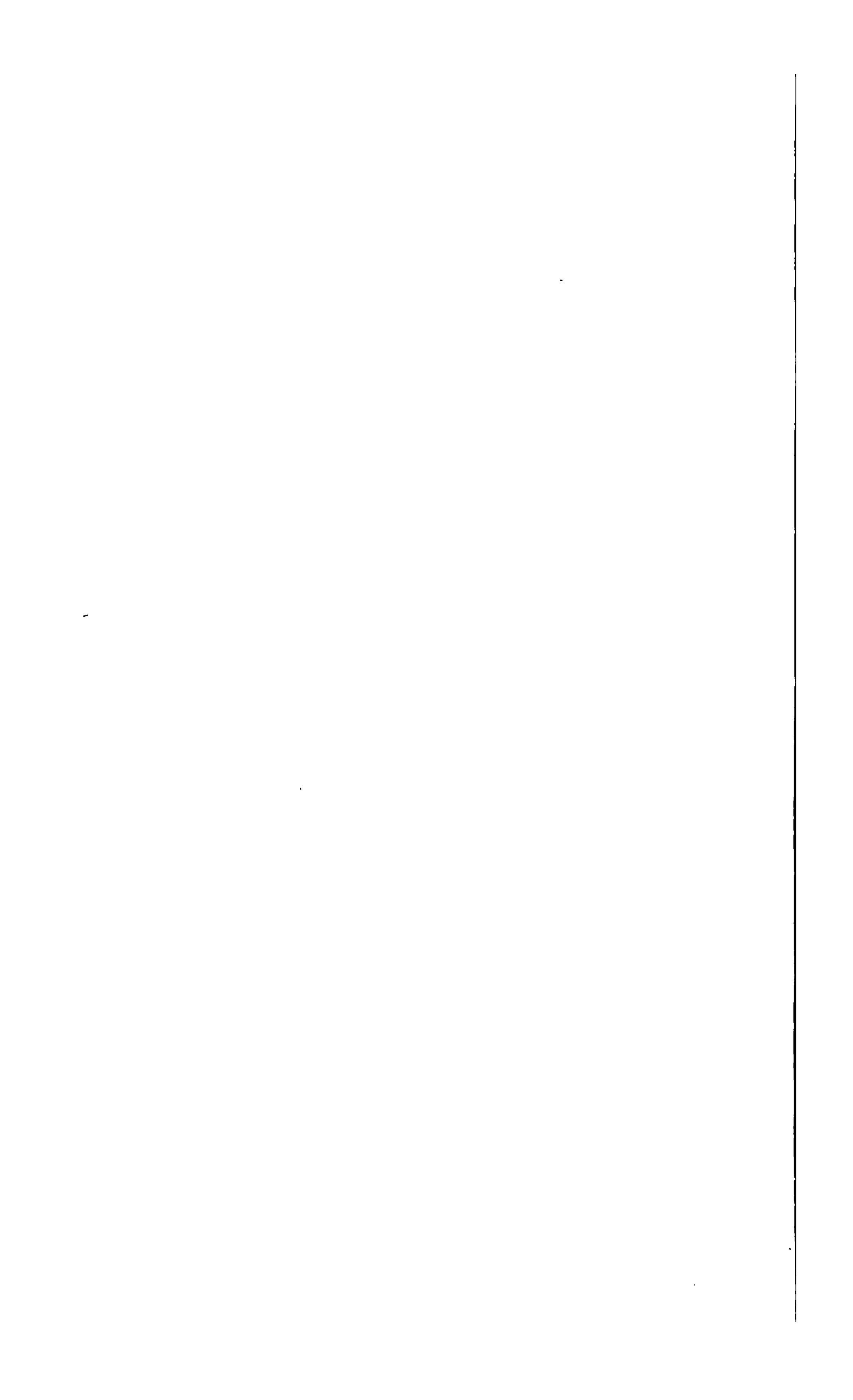

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 05751560 7



ÉTUDES

SUR LES

IDIOMES PYRÉNÉENS

DE LA

RÉGION FRANÇAISE

ÉTUDES

SUR LES

IDIOMES PYRÉNÉENS

DE LA

RÉGION FRANÇAISE

PAR

ACHILLE LUCHAIRE

Maître de Conférences d'histoire et de langues de la France méridionale
à la Faculté des Lettres de Bordeaux



PARIS
MAISONNEUVE ET Cie, ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25
1879

AVANT-PROPOS

Nous offrons au public curieux de nos origines et de notre linguistique nationales une série d'études sur les idiomes parlés, dans le présent et dans le passé, par les habitants de la partie française des Pyrénées.

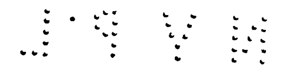
Le premier chapitre, consacré à l'ethnologie ancienne de la chaîne, était un préambule nécessaire ; il fait connaître, d'après les travaux les plus récents, la succession des faits historiques qui ont eu pour conséquence la répartition actuelle des langues dans la région pyrénéenne.

Vient ensuite l'analyse des documents linguistiques les plus anciens qui intéressent nos vallées : nous voulons parler des inscriptions latines découvertes surtout aux environs des grandes stations thermales et où abondent les noms indigènes de personnes et de divinités. Le but de notre seconde étude était la détermination des idiomes divers auxquels appartient cette nomenclature originale ;

recherche malaisée et délicate, où l'on peut aboutir, sinon à des résultats concluants, au moins à des présomptions dignes d'intérêt.

Mais un monument sans doute aussi antique que les marbres pyrénéens, c'est la langue basque elle-même ou *euskara*, confinée aujourd'hui à l'extrémité occidentale de la chaîne, dernier débris des vieux idiomes qui ont précédé, dans la Gaule méridionale et dans l'Espagne tout au moins, l'invasion de la race et de la langue celtiques. Nous avons donc cherché, dans notre troisième chapitre, à donner une idée claire et exacte de ce qu'est l'*euskara*, de la place qu'il occupe dans la série des langues, de la situation et des caractères spécifiques de ses dialectes, et des théories diverses auxquelles a donné lieu surtout la question si controversée et si obscure de la composition du verbe. Grâce à l'exploration minutieuse que le prince L. L. Bonaparte a faite de la langue sur tous les points du pays basque, ainsi qu'aux patients travaux de MM. Julien Vinson et Van Eys, les études euskariennes ont pris, surtout depuis une vingtaine d'années, le caractère scientifique qui leur a fait si longtemps défaut. Il importait de résumer, pour ceux qui n'ont pas le loisir ou la possibilité de recourir aux publications originales, les dernières conclusions auxquelles est arrivée la science de nos basquisants.

Les plus vieux textes basques ne remontant pas au-delà



du XVI[e] siècle, ce sont les noms de lieux de la région euskarienne qui peuvent seuls renseigner sur l'état ancien de la langue. De là notre quatrième étude, consacrée à l'analyse de la toponymie basque. Elle intéresse non-seulement le linguiste, mais l'historien ; car on reconnaît aisément dans la nomenclature géographique des Pyrénées, d'un bout à l'autre de la chaîne, une même couche de radicaux d'origine ibéro-euskarienne ; d'où l'on peut déduire d'importantes conséquences sur l'extension primitive des idiomes ibériques et des peuples qui les parlaient. Tout en reconnaissant les imperfections de l'œuvre de Guillaume de Humboldt, nous sommes au nombre de ceux qui pensent que ses conclusions sur la *question ibérienne*, fondées sur des arguments plus nombreux, plus scientifiquement présentés, et restreintes à l'Espagne et à la Gaule méridionale, constituent plus qu'une simple hypothèse et touchent de près la vérité. Un des maîtres de l'érudition française actuelle, M. Ernest Desjardins, a bien voulu déjà, dans son beau livre sur la Gaule romaine, envisager nos propres recherches comme une confirmation de cette théorie. Peut-être trouvera-t-on que le présent ouvrage apporte encore de nouvelles preuves en faveur d'une opinion que des savants comme Fauriel, Michelet, Amédée Thierry, Pott, Alfred Maury et L. L. Bonaparte ont appuyée ou soutiennent encore de leur autorité.

Mais, si les dénominations affectées aux montagnes,

aux rochers, aux vallées et aux villages du haut pays sont encore aujourd'hui, pour la plupart, les mêmes qu'à l'aurore des temps historiques, la langue parlée par le montagnard a plusieurs fois changé. Les Aquitains des Pyrénées centrales et occidentales, les Volkes des Pyrénées orientales ont dû apprendre le latin en même temps que l'obéissance aux armes et aux lois romaines. Ainsi se sont formés les patois romans qui règnent sur toute la partie de la chaîne et le pic d'Anie comprise entre le cap Cerbère. Le plus grand nombre de nos vallées appartient au *gascon*, forme très-originale de la langue d'oc, jusqu'ici peu étudiée, du moins dans l'ensemble de ses dialectes, par nos savants méridionaux. Nous avons donné pour la première fois, dans le cinquième chapitre, une étude comparative des dialectes de la langue gasconne, surtout au point de vue de la phonétique et de la flexion, accompagnée de spécimens de patois où la prononciation populaire a été rendue aussi exactement que possible. Les divisions en dialectes que présentent ce livre et la carte qui l'accompagne, ne doivent point être considérées comme des cadres absolus et infranchissables, dont les limites seraient rigoureusement conformes à la nature des choses. A cet égard, nous partageons, dans une certaine mesure, l'opinion d'un de nos premiers romanistes, M. Paul Meyer, sur la valeur subjective de toute division linguistique. Il s'en faut cependant que tout soit artificiel dans la classification

dialectale; et, au moins en ce qui concerne la nôtre, nous croyons que la distinction des caractères essentiels sur lesquels elle est fondée, s'imposera, à peu près de la même façon, à quiconque abordera l'étude linguistique de la région gasconne, et, sauf quelques légères différences, aboutira au même résultat.

Les sixième et septième chapitres offrent un examen détaillé des dialectes gascons du Béarn, du Bigorre, du Comminges et du Couserans, faisant connaître ces patois de montagne non-seulement dans leur état actuel, mais encore dans leur état ancien, par des citations de documents d'archives pour la plupart inédits. La même méthode a présidé, dans notre huitième et dernière étude, aux recherches sur les patois languedociens du pays de Foix et sur les patois catalans du Roussillon, ces derniers déjà connus et étudiés, surtout sous leur forme ancienne, par le savant archiviste des Pyrénées-Orientales, M. Alart.

Nous espérons que notre livre, ainsi composé, sera bien accueilli de tous ceux, historiens et linguistes, qui s'intéressent à la France du Midi, vaste champ d'investigations scientifiques encore peu exploré. Il s'en faut que nous prétendions avoir tout vu et tout dit sur les sujets ici traités ; notre ambition se borne à ouvrir une voie qui peut être féconde et à faciliter la marche à ceux qui viendront après nous. Il est certain que l'activité scientifique n'a pas besoin de prendre l'antiquité classique ou les pays étran-

gers pour objet, et qu'elle trouve, en France même et sous nos yeux, ample matière à s'exercer.

Pour terminer, nous adressons nos vifs remerciements à MM. les archivistes des départements pyrénéens, et à ceux de MM. les instituteurs de la même région qui ont bien voulu nous aider à mener à bon terme l'excursion linguistique dont on trouvera ici les résultats.

SOMMAIRE

Pages

AVANT-PROPOS .... V-X

CHAPITRE I. — *Les anciennes populations des Pyrénées.*

§ 1. Les races dites préhistoriques. — § 2. Les races historiques. 1-43

CHAPITRE II. — *Les noms de personnes et de divinités indigènes dans les inscriptions latines des Pyrénées.*

§ 1. Les noms pyrénéens et leur provenance ; I. Noms d'hommes ; II. Noms de femmes ; III. Noms de divinités. — § 2. Phonétique. — § 3. Dérivation. — § 4. Lexique ; I. Noms d'hommes ; II. Noms de femmes ; III. Noms de divinités..... 44-96

CHAPITRE III. — *La langue basque ou euskara et ses dialectes de la région française.*

§ 1. Étendue et limites du pays basque français. — § 2. Anciens monuments de l'*euskara*. — § 3. Place occupée par le basque dans la classification linguistique. — § 4. Phonétique basque. — § 5. Composition nominale. — § 6. Composition verbale. — § 7. Le lexique. — § 8. Les dialectes français ; géographie et spécimens. 97-134

CHAPITRE IV. — *Les noms de lieux du pays basque.*

§ 1. Des modifications qu'ont subies les noms de lieux basques depuis les premiers temps du moyen-âge. — § 2. Des suffixes toponymiques ; I. Suffixes commençant par une voyelle ; II. Suffixes commençant par une consonne. — § 3. — Des mots qui entrent le plus ordinairement dans la composition des noms de lieux.. 135-192

CHAPITRE V. — *La langue gasconne.*

§ 1. Étendue et limites du gascon. — § 2. Anciens textes gascons. — § 3. Caractères spécifiques de la langue. — § 4. Les sons. — § 5. La flexion. — § 6. Le lexique. — § 7. Les dialectes. Géographie et spécimens 193-263

CHAPITRE VI. — *Les patois gascons du Béarn et du Bigorre.*

§ 1. Patois du Labourd. — § 2. Dialecte béarnais. Sous-dialecte de Basse-Navarre et Soule. — § 3. Sous-dialecte de la plaine béarnaise. — § 4. Sous-dialecte de la montagne. — § 5. Dialecte bigourdan. Sous-dialecte de la plaine. — § 6. Sous-dialecte du Rustan et du Magnoac. — § 7. Sous-dialecte de la Montagne. — § 8. Sous-dialecte d'Aure 264-309

CHAPITRE VII. — *Les patois gascons du Comminges et du Couserans.*

§ 1. Dialecte commingeois. — § 2. Sous-dialecte du Haut-Comminges. — § 3. Sous-dialecte du Bas-Comminges et de la Gascogne Toulousaine. — § 4. Sous-dialecte du Haut-Couserans. — § 5. Sous-dialecte du bas Couserans 310-329

CHAPITRE VIII. — *Les patois languedociens du comté de Foix et les patois catalans du Roussillon et de la Cerdagne.*

§ 1. Sous-dialecte languedocien du pays de Foix. — § 2. Les patois catalans du Roussillon et de la Cerdagne 330-358

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES 359-373

ɣ111

LES IDIOMES PYRÉNÉENS

CHAPITRE I.

LES ANCIENNES POPULATIONS DES PYRÉNÉES.

L'ethnologie et la linguistique, ces deux soutiens de l'histoire ancienne, doivent s'éclairer l'une par l'autre et se prêter un mutuel appui. L'existence de quatre idiomes différents dans la région pyrénéenne et la situation géographique occupée encore aujourd'hui par chacun d'eux ont évidemment leur raison d'être dans l'histoire même des peuples qui ont habité nos vallées avant le moyen-âge. Il est donc nécessaire, avant d'aborder directement les études linguistiques qui sont l'objet principal de ce livre, d'examiner les données, malheureusement trop vagues et trop incomplètes, que nous fournissent l'ethnologie et l'histoire proprement dite sur les races antiques des Pyrénées. Sans doute, nous n'avons pas la prétention d'expliquer, par les événements historiques, tous les faits linguistiques importants que la science peut constater à l'heure actuelle ; mais il nous suffira de montrer entre certains de ces

faits et quelques témoignages recueillis, soit des monuments, soit des écrivains de l'antiquité, une corrélation instructive qui pourra servir de point de départ, sinon à des conclusions toujours certaines, au moins à des hypothèses sérieuses et aussi voisines que possible de la vérité.

§ 1. — *Les Races dites préhistoriques.*

Quiconque étudie les origines d'un pays ne doit pas tenir compte seulement des races qui ont été connues et nommées par les écrivains de l'antiquité. Il faut remonter aussi aux populations qu'on peut appeler *archéologiques*, parce qu'elles n'ont laissé de leur existence d'autres traces que les objets mêmes dont elles se sont servies pour subsister, se vêtir, ou pour exprimer leurs idées artistiques ou funéraires. On ne peut nier aujourd'hui que les découvertes de la science dite *archéologie préhistorique* n'aient considérablement reculé les limites de l'histoire même : car, en somme, c'est encore de l'histoire que les enseignements fournis par les innombrables amas d'instruments en pierre ou en métal, par les objets gravés et sculptés, par les monuments funéraires de toute espèce qui ont été découverts et signalés dans la région pyrénéenne comme partout ailleurs. Cette histoire, grâce aux indications certaines de la géologie, a ses dates, ses époques, comme l'histoire proprement dite : seulement, au lieu de compter par années, on suppute par siècles et par série de siècles. Mais les résultats n'en sont pas moins indiscutables et l'historien est absolument obligé de les enregistrer s'il ne veut pas faillir à sa mission.

Les érudits du XVIIIe siècle, qui ont traité des origines fran-

çaises, dédaignaient de s'occuper sérieusement des plus anciennes populations de la Gaule méridionale. C'est ainsi que les Bénédictins, auteurs de l'histoire du Languedoc, n'ont accordé que quelques lignes à l'examen des textes relatifs à l'ethnologie de la Narbonnaise. Ibères, Aquitains, Ligures, Bébrykes, Sordes, etc., tout cela, pour eux, était de la légende, fables obscures et sans fondement, dont n'avait que faire l'histoire positive. La science contemporaine, armée d'instruments nouveaux, s'applique au contraire à éclaircir tout ce qui concerne ces premières races. Bien plus, avec l'aide de l'archéologie, elle est arrivée à constater qu'elles avaient été précédées, sur le sol de notre France méridionale, par des séries d'autres races que nous ont seuls révélées les débris de leurs habitations et de leurs tombeaux.

Les plus anciennes de toutes vivaient à l'époque *quaternaire*, alors que le sol de la région pyrénéenne n'avait pas encore tout à fait l'aspect et le relief qu'il offre aujourd'hui et qu'il a gardé depuis le commencement de l'âge historique. Ces antiques sociétés humaines, peu nombreuses, étaient contemporaines des grands animaux, dont l'espèce est depuis longtemps éteinte, l'ours des cavernes et le mammouth. Puis, lorsque arriva, par une nouvelle révolution géologique, la période des grands froids et des glaciers gigantesques, elles vécurent avec le renne. Il est probable que ces tribus primitives, subsistant de leur chasse et vêtues de peaux de renne, n'habitaient pas exclusivement les cavernes et stationnaient à l'air libre, en temps normal. Telle est du moins l'opinion de M. de Mortillet (1) appuyée sur ce fait que les hommes des cavernes de Laugerie-Basse et de Cro-Magnon (Périgord) étaient parés de

1. *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, t. VII, 1872, p. 489.

coquilles marines de la Méditerranée et de l'Atlantique. De même, on a reconnu dans la grotte pyrénéenne de Gourdan, près de Montréjeau, parmi les débris laissés par les chasseurs de rennes qui venaient s'y abriter, des coquilles qui ne se trouvent que sur les rivages des Landes et du Roussillon (1). Les races de l'époque quaternaire étaient donc voyageuses, comme toutes les populations sauvages.

Cependant c'est dans les cavernes qu'on a trouvé les vestiges les plus nombreux de leur existence : haches en silex éclaté ou grossièrement taillé ; lances, couteaux-grattoirs, perçoirs, pointes de javelots, râcloirs, etc., instruments nécessaires à leurs chasses, à la préparation de leurs repas et de leurs vêtements, le tout mêlé aux dents et aux ossements des animaux capturés. Puis des objets de parure, coquilles marines, chapelets de dents percées ; enfin de véritables œuvres d'art, sculptures ou gravures parfois très-fines sur bois de renne. Quelquefois même, en fouillant ces abris de rochers si précieux pour l'archéologie, les savants ont eu la chance de mettre la main sur les crânes ou sur les squelettes entiers des antiques chasseurs de rennes qui les avaient habités.

Les plus riches gisements de l'époque paléolithique que possède la France méridionale appartiennent à deux régions : la partie occidentale du plateau central, et le pays pyrénéen ou attenant immédiatement aux Pyrénées. Ils se trouvent en somme, dans cette zone de hauts plateaux et de montagnes qui forme un vaste demi-cercle autour de la vallée de la Garonne. Voici, d'après M. de Mortillet (2), pour chacun de nos départe-

1. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, t. VIII, avril-mai 1873, p. 396.

2. *Ibid.*, t. XI, mai-juillet 1876 : *la France aux temps préhistoriques* ; cf. la carte insérée dans la *Nouvelle Géographie universelle* d'Elisée Reclus, t. II, p. 39.

ments pyrénéens ou sub-pyrénéens, le chiffre approximatif des gisements importants de l'ancien âge de pierre :

Basses-Pyrénées	6
Landes	9
Hautes-Pyrénées	5
Gers	0
Haute-Garonne	14
Ariége	7
Aude	3
Pyrénées-Orientales	0

Les principales stations paléolithiques qu'on rencontre dans la région pyrénéenne ou sub-pyrénéenne, dans la direction de l'ouest à l'est, sont les suivantes :

1° Sur les bords de l'Adour inférieur, Dax et Saint-Pierre d'Irube (objets du type des pièces superficielles de Saint-Acheul et du Moustier) ; Tercis (type de Solutré) ; Sordes (type de la Madeleine).

2° Sur les bords du gave d'Ossau, Arudy (type de la Madeleine) (1).

3° Sur les bords de la Neste, affluent de la rive gauche de la Garonne, dans les Hautes-Pyrénées : Lortet (gisements magdaléniens), Tibiran (gisements acheuléens et moustériens).

4° Au-dessus de la Garonne, non loin du confluent de la Neste, dans le département de la Haute-Garonne, Gourdan (gisements magdaléniens).

5° Sur les bords du Salat, dans l'Ariége, Biert (gisements magdaléniens), entre Foix et Tarascon, près de la rive gauche de l'Ariége, Bedeillac (gisements acheuléens et moustériens).

1. Voir F. Garrigou et Louis Martin, *L'âge du renne dans les Basses-Pyrénées* (1864).

Le spécimen le plus curieux de ces antiques demeures humaines, dans les Pyrénées, c'est peut-être la grotte située dans la commune de Gourdan, près Montréjeau (1). Elle a 21 mètres de longueur, 16 de largeur, 8 de hauteur. A l'endroit de la fouille, les couches se succédaient dans l'ordre suivant :

Une assise d'humus noirâtre, contenant des clous, un poignard en fer, des fragments de poterie, des morceaux de verre. C'est la couche superficielle de la caverne.

Une assise de guano de chauve-souris épaisse de 20 centimètres.

Une couche de l'âge du bronze, épaisse de 40 centimètres, avec des amas de cendre et de charbon, et de la poterie. On y trouva un ciseau en bronze emmanché dans un bois de cerf.

Une couche de l'âge de la pierre polie, de 10 à 20 centimètres d'épaisseur, avec de la poterie grossière, des os de cerf et de bœuf, un poignard en os.

Une couche de stalagmites, de 30 centimètres d'épaisseur.

Une couche de terre, épaisse en moyenne de 3 mètres, avec des cendres et des charbons, des ossements brisés, et des silex taillés et gravés. C'est la couche paléolithique.

Une couche d'argile jaune avec galets striés.

Enfin le sol même de la grotte, en calcaire gris-bleuâtre.

Cette disposition des couches indique suffisamment l'antiquité de l'assise qui appartient à l'ancien âge de pierre. On y a découvert une immense quantité de silex taillés, couteaux grands et petits, grattoirs, pointes de traits ou de piques, harpons, flèches unies, têtes de flèches barbelées, poinçons, aiguilles, etc. Mais la trouvaille la plus importante, avec celle des coquilles marines dont nous avons déjà parlé, fut celle de

1. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, VIII, avril-mai 1873, p. 384-425.

morceaux de bois de renne sculptés représentant l'un un phoque, l'autre un troupeau de rennes, premiers essais, fort rudimentaires, sans doute, mais merveilleux pour l'époque, de l'imagination et de l'art humains dans les Pyrénées.

Combien de races et quelles races se sont succédé dans les cavernes des vallées pyrénéennes, comme dans celles du plateau central, pendant l'énorme durée de la période paléolithique? C'est ce qu'on ne saura jamais sans doute. La période de l'ancien âge de pierre est remplacée, dans le Midi et dans les Pyrénées, comme ailleurs, par la période néolithique. Les révolutions géologiques sont terminées; les terrains d'alluvions sont formés ; le sol a revêtu son aspect actuel ; le climat a pris son équilibre. Avec les froids rigoureux et les glaciers, le renne a disparu, laissant la place aux animaux que nous voyons et dont nous nous servons aujourd'hui. Les races de cette période se servent d'instruments en pierre polie, haches et couteaux, de poignards et de poinçons en os de bœuf ou de cerf. Elles fabriquent une poterie grossière et vivent beaucoup plus au grand air que dans les cavernes. Dans certains lacs des Pyrénées (1), elles bâtissent, au milieu des eaux, sur pilotis, des habitations du genre de celles que Desor a si bien étudiées en Suisse. Quelquefois aussi elles construisent, avec d'énormes pierres, de véritables cités. On connaît les constructions mégalithiques de Saint-Nectaire, dans le Puy-de-Dôme, sur les bords de l'Allier. Là furent découvertes une dizaine de ces agglomérations de pierres, dont tirèrent profit, sans doute, les populations des âges postérieurs, mais qui n'en sont pas moins les plus anciennes villes de la France méridionale. Celle de Saint-Nectaire-le-Bas se

1. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, t. VII, p. 43, *Habitations lacustres des Pyrénées.*

compose d'un mur d'enceinte épais de 1 m. à 1 m. 60 et de 8 cases pouvant contenir chacune 10 personnes. Or, on a cru retrouver les restes d'autres cités semblables, non-seulement dans les Cévennes, mais même dans les Pyrénées (1).

Mais ce qui caractérise surtout les races de l'âge néolithique, ce sont les monuments funéraires qu'elles ont laissés : grottes sépulcrales artificielles ou naturelles ; amas de pierres sous lesquelles ou auprès desquelles les morts étaient enterrés au milieu de poteries, d'ornements et d'instruments en pierre polie ; dolmens ou tables de pierre qu'une opinion difficile à déraciner s'obstine encore trop souvent à regarder comme des monuments celtiques à l'usage des sacrifices faits par les druides, comme si l'institution druidique avait été connue du midi de la Gaule ; allées couvertes, ou succession de dolmens ; menhirs, ou pierres plantées ; cromlechs et alignements, ou agglomération de menhirs, etc., tous ces débris de l'âge de la pierre polie, si nombreux dans l'Aveyron, l'Ardèche et la Lozère, apparaissent aussi, en plus petite quantité, il est vrai, dans la région pyrénéenne. Nous empruntons encore à M. de Mortillet (2) le chiffre des dolmens et des grottes sépulcrales qui appartiennent aux Pyrénées.

Basses-Pyrénées..............	4
Landes.......................	2
Hautes-Pyrénées..............	1
Haute-Garonne................	2
Ariége.......................	16
Pyrénées-Orientales...........	14

1. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*
2. *Ibid.*, t. XI, mai-juillet 1876. Cf. la recension faite par la *Commission de la Topographie des Gaules* (1878), et publiée dans la *Revue Archéologique* (mai 1878, 315-383).

Dans les Basses-Pyrénées, il existe des monuments à Buzy, à Escout, à Menditte, à Goès et à Borce (1). Le dolmen de Buzy est bien conservé ; celui d'Escout, situé sur une colline, est en mauvais état ; la table entière, mais inclinée, est couverte de ces stries irrégulières qu'on regardait jadis comme les rigoles où coulait le sang des victimes humaines. Les autres sont moins remarquables (2). Les Hautes-Pyrénées possèdent la grotte sépulcrale naturelle de Saint-Pé. Près d'Aurignac, dans la Haute-Garonne, se trouve une sépulture du même âge où ont été recueillis un grand nombre d'ossements d'éléphants, de rhinocéros, de bisons et d'hyènes, mêlés à ceux des hommes qui vivaient en même temps que ces animaux. M. Lartet, qui les a étudiés particulièrement, a remarqué que ces os d'herbivores étaient cassés dans un plan uniforme et avec l'intention évidente d'en extraire la moelle. C'est l'Ariége qui, de tous les départements pyrénéens, possède le plus grand nombre de monuments mégalithiques. Les dolmens les plus remarquables sont ceux qui se trouvent aux environs du Mas d'Azil, et notamment sur deux collines situées, l'une, au nord, l'autre à l'est de la ville (3). L'un d'eux a reçu des habitants le nom de Cabane de Roland. Les grottes sépulcrales de l'Herm, fouillées surtout par M. Garrigou, s'ouvrent dans le flanc d'une montagne, à 9 kilomètres à l'E. de Foix, dans la vallée de l'Alse. On y a trouvé quelques ossements humains, des débris d'ours, d'hyènes et de chiens, du grand cerf, des pierres taillées et divers outils en os (4). Enfin

1. *Rev. Arch.*, ibid. 329.

2. *Congrès scientifique de France*, 39e session, Pau. t. I, 260.

3. *Rev. Arch.*, 317. *La Commission des Gaules* constate 8 monuments dans l'Ariège : les Bordes 1, — Camarade 1, — Cerisols 1, — Gabre 1, — Mas d'Azil 3, — Sabarat 1.

4. *L'homme fossile des cavernes de Lombrives et de Lherm*, par MM. Ra-

aux Pyrénées-Orientales appartiennent la grotte sépulcrale de Fuilla, sur la rive droite du Tet, et les dolmens de Llauro, entre le Tech et le Tet (1).

Quant aux pierres levées (menhirs), isolées ou réunies en cercles et en alignements, elles existent encore en bien plus grand nombre que les dolmens, et ne se trouvent généralement que sur les montagnes. Deux localités surtout méritent d'être signalées à cet égard : la vallée d'Ossau, et la montagne d'Espiaup, près de Luchon.

Dans la vallée d'Ossau, cinquante-trois cromlechs sont situés à l'entrée du pâturage de Bénou, au-dessus des communes de Bielle et de Bilhères. Plusieurs de ces cercles sont concentriques ; tous comptent au moins douze pierres, et nul n'en a plus de vingt-huit. Des fouilles faites au centre n'ont mis à découvert que des charbons. Les pierres sont enterrées à la moitié de leur hauteur. Huit autres cromlechs ont été découverts dans le pâturage de Brousset. Les pierres affectent une forme particulière : sous l'une d'elles les ingénieurs ont mis au jour un squelette placé entre deux dalles ; seul, un fragment de pied a pu être conservé. D'autres cercles de pierre existent à Bious, de l'autre côté du pic du Midi d'Ossau (2).

La montagne d'Espiaup, explorée par E. Piette et Julien Sacaze, offre trois sortes de monuments mégalithiques : des alignements, des cromlechs et des menhirs isolés.

Les alignements se composent de pierres placées debout et

mès, Garrigou et Filhol, Toulouse, Delboy, 1862. Cf. *Mémoire sur les cavernes de Lherm et de Bouicheta* par F. Garrigou, 1863.

1. *La Commission des Gaules* (*Rev. Arch.*, 329), compte dans ce département 10 monuments : Arles sur Tech 1, — Llauro 3, — Mol·gt 1, — Oms 1, — Saint-Paul de Fenouillet 1, — Sournia 1, — Tautavel 1, — Tour de France 1.

2. *Congrès scient. de France*, 39e session, Pau (1873), t. I, 260.

juxtaposées et sont rectilignes ou sinueux. L'alignement de Peyrelade (territoire de Billère) est long de 427 mètres. Il est formé de quatre-vingt-treize pierres, parmi lesquelles se trouvent des blocs de 58 mètres cubes. Flanqué de deux alignements latéraux, il commence au *Calhau des Pources* et aboutit à une série de terrasses. Non loin de là, à Portet, se trouve un autre alignement rectiligne, puis, plus loin, un alignement sinueux, en forme de serpent.

Les cromlechs sont formés de pierres brutes, placées de champ. Au centre de ces cercles, et à une profondeur de 60 centimètres, on trouve une sorte de *cella*, faite de dalles schisteuses et contenant des cendres et des ossements calcinés. Ces *cella* sont très-petites (40 centimètres de côté et 35 de hauteur) et constituées par quatre dalles exiguës : on peut les considérer comme de véritables dolmens souterrains en miniature. On y recueille parfois des poteries de l'âge du bronze et des bracelets de bronze. MM. Piette et Sacaze conjecturent que ces monuments sont des sépultures contemporaines des cités lacustres de la Suisse (1).

La fin de l'âge néolithique est en effet signalée par l'introduction dans les tombeaux des dolmens de quelques instruments en bronze. On a fait cette juste remarque que les peuplades du nouvel âge de pierre ne furent pas les seules à élever des monuments mégalithiques sur le sol de la Gaule. « Jadis on attribuait à l'époque celtique tous les dolmens, alignements, cromlechs et menhirs. Aujourd'hui on veut les rapporter tous à l'âge de la pierre polie. Cette opinion est trop absolue. Les dolmens ont encore été utilisés au début de l'âge des métaux, comme le prouvent ceux de ces monuments où ont été trouvés des armes et des outils en silex mêlés à des objets en

1. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, t. XII, fév.-avr. 1877, p. 225-251.

bronze, par exemple, le dolmen de la grotte de Gourdan. » Il n'en est pas moins vrai que c'est là une exception; que les dolmens, en général, ne contiennent aucun fragment de bronze, de fer ou de poterie romaine, aucun reste de ces objets qui dénotent une industrie déjà avancée; qu'enfin ils sont caractéristiques de l'âge de la pierre polie.

Les races qui succèdent, en Gaule, aux races néolithiques appartiennent à l'âge des métaux; leurs instruments sont en bronze et en fer. Nous disons *âge des métaux*, car il est reconnu aujourd'hui qu'il n'y a pas eu chez nous d'âge du bronze, à proprement parler, comme en Danemark. Les objets en bronze sont relativement rares et les objets en fer apparaissent immédiatement (1). Les populations de cette troisième période ne se distinguent pas seulement des précédentes par l'emploi des instruments en métal, mais aussi par une nouvelle forme de monuments funéraires. Sans doute, elles se servent bien encore quelquefois des dolmens qu'elles trouvent tout construits; mais le plus souvent elles placent les débris funéraires sous de petites collines artificielles ou *tumulus*. Il n'y a plus là de chambre mégalithique; le bronze et le fer sont substitués à la pierre polie dans les objets déposés près du mort: enfin, le mort n'est plus enterré, il est incinéré.

Les tumulus pyrénéens se trouvent en très-grand nombre sur deux points principaux de la région qui avoisine immédiatement la montagne : sur le plateau qui s'étend au nord de Pau (Basses-Pyrénées) et dans les landes d'Ossun et de Bartrès (Hautes-Pyrénées, environs de Tarbes).

Ceux du plateau de Pau (2) vont par petits groupes

1. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, t. VIII, avril-mai 1873, p. 452.

2. *Bull. de la Soc. Ramond*, juillet 1870, p. 125. — *Revue Archéologique*, janvier 1865.

de trois à cinq, souvent en ligne et sont composés de gros cailloux recouverts de terre. Ils renferment des fragments de charbon, et contiennent à l'intérieur des vases presque tous actuellement brisés, à la pâte fine et légère, avec traces de tour; les ornements en sont généralement grossiers, représentant des lignes et des empreintes en creux, faites parfois avec l'ongle; un de ces vases renfermait environ soixante glands de chêne carbonisés. On trouve encore dans ces tumulus du bronze et du fer, mais plus de fer que de bronze, enfin des débris de lames et de fourreaux de fer. Une fouille plus récente (1) pratiquée dans des tombelles à Garlin, a fait découvrir au milieu de poteries, d'os calcinés et de cendres, des bagues en or, sous forme de spirale.

Quant aux tombelles d'Ossun, elles s'étendent, comme dans un véritable champ de sépultures, sur une longueur de plus de 13 kilomètres, au nombre de plus d'une centaine. On y a trouvé de grandes urnes en terre rouge, pleines de cendres, de fragments d'ossements et d'ornements en bronze calcinés (2).

Mais ces tumulus nous amènent déjà bien avant dans l'âge historique. Les savants les plus compétents en matière d'archéologie préhistorique ne peuvent d'ailleurs s'accorder sur la question de savoir comment et par qui les métaux ont été introduits en Gaule. Suivant l'opinion la moins récente et la plus répandue, on devrait l'apparition du bronze sur les rivages de la Méditerranée, et de là dans le pays tout entier, au commerce avec les marchands étrusques et phéniciens. M. Alexandre Bertrand veut que le bronze ait été importé par

1. *Bull. de la Soc. des Sc., Lettres et Arts* de Pau, t. II (1873), p. 73.
2. *Bull. de la Soc. Ramond*, janv., avril et juillet 1870.

les Celtes qui vinrent se substituer aux races néolithiques (1). D'après M. de Mortillet, M. Paul Bataillard et certains érudits scandinaves, les métaux auraient été introduits par des bandes des chaudronniers ambulants, ancêtres de nos Bohémiens, qui erraient déjà par toute l'Europe au début des temps historiques (2). En tous cas, un point sur lequel l'accord paraît établi, c'est l'apparition très-tardive chez nous du bronze et du fer. M. Bertrand croit que le bronze n'a été importé en Gaule qu'au xe siècle au plus avant notre ère (3), et M de Mortillet place l'introduction du fer vers l'an 800 (4). Ils sont convaincus tous deux que la majorité des populations de la Gaule se servait encore d'instruments en pierre lors de l'époque de la fondation de Rome, en 753 (5).

A cette date, nous nous trouvons déjà en pleine histoire, et le Midi de la Gaule apparaît occupé par les grandes races historiques, les Ibéro-Aquitains, les Celtes et les Ligures. Mais comment saisir le lien qui unit les dernières races de l'âge de la pierre polie avec les premières populations dont les noms nous ont été transmis par l'antiquité ? Ici peuvent trouver place les conjectures assez vraisemblables des savants qui, comme MM. Maury, de Belloguet (6) et Alexandre Bertrand (7), ont récemment agité la question de nos origines nationales.

Suivant M. Maury, qui, dans quatre excellents articles du

1. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, t. XI (juil.-déc. 1876), p. 431.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, t. XII, avril-juin 1877, p. 340.
5. *Ibid.*, t. VIII, avril-mai 1873, p. 452. — Voir. t. XI, janvier-mars 1876, p. 102.
6. *Ethnogénie gauloise*, IIe partie (1875), p. 99, suiv.
7. *Archéologie celtique.*

Journal des Savants (1), a résumé, avec sa lucidité ordinaire, les opinions de ses devanciers, en les corrigeant parfois, les tribus qui conquirent la Gaule sur les hommes de la pierre polie étaient probablement celles-là même qui l'occupaient au temps de César et qu'il a désignées sous le nom générique de *Galli* (Gaulois). La race celtique conquérante se servait exclusivement d'armes en bronze et en fer, comme le prouvent les témoignages des écrivains anciens, les explorations de sépultures d'une origine gauloise incontestable (celles de la Gaule du Nord-Est) et l'étude comparative des idiomes ario-européens qui montre qu'en pénétrant en Europe les peuples qui les parlaient connaissaient l'emploi des métaux. Cette invasion eut lieu, sans doute, neuf ou dix siècles avant notre ère; mais, à coup sûr, elle est antérieure au IVe siècle, puisqu'on ne trouve pas de monnaies d'or et d'argent dans les tumulus gaulois, si riches en bronze et en fer, de la Gaule orientale. Tout porte à présumer qu'elle venait de l'orient, par les grandes voies du Danube et du Rhin ; que les conquérants se sont établis surtout à l'Est et au Nord-Est; et que la population aborigène néolithique fut repoussée et condensée à l'Ouest et dans les régions montagneuses ou d'un accès difficile. C'est ce que semble bien prouver la disposition des monuments mégalithiques, qui se trouvent, en grande majorité, placés dans l'ouest de la France, sur les hauts plateaux et dans les montagnes, en Bretagne, en Poitou, sur le plateau central, dans les Cevennes, dans les Pyrénées. Les envahisseurs ont dominé surtout à l'Est et au Nord-Est où l'on ne trouve pas de dolmens mais des *tumulus* avec objets en métal. Mais dans l'Ouest et au Sud, en admettant qu'ils soient arrivés partout, ils ont été

1. Mars, avril, mai et juillet 1877.

rapidement absorbés par les populations de l'âge de la pierre polie, qui leur ont imposé leur type et leurs procédés de civilisation.

Cette conclusion s'accorde on ne peut mieux avec l'existence constatée de deux types ethniques dans la région gauloise : 1° le type purement gaulois remarquable par sa taille élevée, sa peau blanche, ses cheveux blonds, ses yeux bleus, son crâne oblong, bien connu par les descriptions détaillées que nous en ont laissées les auteurs anciens, et facilement reconnaissable encore chez nos populations du nord et du nord-est; 2° le type méridional, taille peu élevée, cheveux frisés bruns ou châtains, tête ronde, type que les anciens semblent attribuer spécialement aux Ligures, aux Aquitains, aux Ibères d'Espagne et aux Silures de Bretagne, proches parents des Ibères, et qui se retrouve surtout sur les médailles appartenant à la région méridionale de la France. Ce second type, qui domine aujourd'hui chez nous, serait celui des populations néolitiques qui, à l'ouest et sur plusieurs autres points du territoire, auraient continué à subsister sous la domination des Celtes. Les Pyrénées, qui, au début de la période historique, paraissent occupées par les Ibéro-Aquitains, ont été certainement une des régions qui, par leur nature même, ont dû conserver le plus longtemps, dans sa pureté, leur race aborigène. A cette race appartiendraient donc les Aquitains, dont le type original avait si vivement frappé Strabon qui les distingue formellement des Celtes.

Il existe peut-être encore, confiné aujourd'hui au fond du golfe de Gascogne, un monument de cette population néolithique, aussi ancien pour le moins que les haches en silex poli et les dolmens : c'est la langue basque, idiome curieux qui en est resté au second degré de la vie linguistique, au procédé

de l'agglutination. Or, dans cette langue, les noms de la hache et de tous les instruments tranchants sont composés incontestablement d'un même radical : *aitz* (en guipuzcoan), *ach* (en biscayen), *haitz* (en labourdin), qui signifie « rocher. » La hache s'appelle *aizkor*, la bêche *aitzur* (*achur, ainzur*), le couteau, *aiztto* (1). Ainsi les Ibéro-Aquitains, dont la langue appartenait à une famille aujourd'hui représentée par l'*euskara*, si même elle n'était pas l'ancêtre direct de cette dernière, se servaient, comme beaucoup d'autres peuples primitifs, d'instruments de pierre. Ce serait donc, à ce point de vue, une donnée fournie par la langue basque, qui, pour l'historien, constituerait le trait d'union entre les dernières populations néolithiques et les premières races nommées par les anciens.

§ 2. — *Les Races historiques.*

Les plus anciens témoignages historiques relatifs à la Gaule méridionale nous viennent des voyageurs grecs, marseillais ou autres, dont les notes nous ont été transmises, sous une forme plus ou moins précise, par Hésiode, Hérodote, Hecatée, Scylax, Artémidore, Strabon et Festus-Avienus. Ils nous font connaître, au moins jusqu'au VIme siècle avant notre ère, l'état de cette partie de notre pays que fréquentaient les marchands méditerranéens et qui comprend les rivages du bas-Languedoc

1 Voir sur ce fait intéressant J. Vinson, *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, III, p. 111. — Charencey, *Recherches sur les noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées et de métaux chez les Basques, et les origines de la civilisation européenne* (Actes de la *Société philologique*, I, mars 1869, p. 27). — *Congrès scientifique* de Pau (1873), I, 268. Note du chanoine Inchauspe.

et de la Provence, des Pyrénées aux Alpes. Les détails qui concernent la région intérieure et éloignée des côtes sont naturellement moins clairs, plus rares, et la vérité n'y apparaît que mêlée de fables analogues à celles que les voyageurs européens des siècles derniers rapportaient forcément quand ils parlaient de pays lointains avec lesquels le commerce civilisé n'entrait pas en relations directes. Pour ce qui touche la région pyrénéenne, les renseignements anciens ne portent que sur les dernières ramifications orientales de la chaîne et sur la plaine attenante du Roussillon. Au-delà, ce ne sont plus que des traditions plus ou moins affaiblies ou des légendes qui n'ont souvent d'autre fondement qu'une vague ressemblance entre deux noms géographiques. On a certainement raison d'accorder aujourd'hui une plus grande attention aux fragments des petits géographes, grecs et latins, qui ont écrit sur des documents de beaucoup antérieurs à eux. Mais il ne faut pas non plus s'exagérer l'importance de certains renseignements fournis par des auteurs comme le poète érudit Festus Avienus, et qui, lorsqu'ils cessent de s'appliquer à la région connue et visitée par les Grecs, ne sont le plus souvent que de pures hypothèses ou amusements archéologiques.

La première population historique qui apparaît établie sur le versant français des Pyrénées, comme sur l'autre versant, c'est celle des Ibères. Suivant Strabon (1), le nom d'Ibérie n'aurait pas toujours été spécialement appliqué à la péninsule espagnole : il se serait étendu autrefois « à la région située entre le Rhône et l'isthme qui sépare les deux golfes Gaulois » (du Lion et de Gascogne).

1. III, 4, 19 : Ἰβηρίαν ὑπὸ μὲν τῶν προτέρων καλεῖσθαι πᾶσαν τὴν ἔξω τοῦ Ῥωδανοῦ καὶ τοῦ ἰσθμοῦ τοῦ ὑπὸ τῶν Γαλατικῶν κόλπων σφιγγομένου, οἱ δὲ νῦν ὅριον αὐτῆς τιθένται τὴν Πυρήνην.

Cette tradition nous reporte à une époque encore antérieure sans doute à l'apparition des premières tribus celtiques sur les hauteurs des Cévennes et du Plateau central. Elle permet, jusqu'à un certain point, d'identifier les Ibères avec la population qui occupait l'Europe occidentale avant l'arrivée des races ario-européennes, et dont les Silures de Bretagne, les Aquitains de Gaule et les Ibères proprement dits d'Espagne, connus par des documents postérieurs, auraient été les derniers débris. On peut admettre aujourd'hui cette conjecture, tout en se gardant d'ailleurs de chercher, comme l'a fait un de nos meilleurs celtistes, des radicaux basques dans les noms de la Seine et de ses affluents (1). C'est là un genre de preuve auquel il faut absolument renoncer si l'on veut éviter la fantaisie étymologique. L'examen des noms de lieux n'est légitime et utile, à ce point de vue, que dans la région de la Gaule où subsistait l'élément ibérien au temps de César, c'est-à-dire dans l'Aquitaine et les Pyrénées.

Le témoignage de Strabon est d'ailleurs confirmé par celui de Festus-Avienus, qui nous montre le Rhône séparant la terre des *Ligyes* (Ligures) de celle des *Ibères* (2), et du Périple de Scylax, suivant lequel, après les *Ibères espagnols*, se trouvent les *Ligures mêlés aux Ibères* jusqu'au Rhône (3). Ce dernier texte se rapporte évidemment à une époque postérieure à celle qu'impliquent les passages de Strabon et de Festus-Avienus. Il n'en est pas moins incontestable que, vers l'année 600, la région pyrénéenne orientale et la plaine adjacente

1. *Rev. Arch.*, XXX, 317.
2. *Ora marit.*, 608-610.
3. *Géogr. min.*, I. 11 : ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ. Voir, pour la discussion de ces textes, E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 57.

jusque bien au-delà de Narbonne, portait le nom d'Ibérie, puisque, d'après Scymnus de Chio, les Phocéens, après avoir bâti Marseille dans la *Ligustique*, se rendirent en *Ibérie* pour y fonder Agathe (Agde).

La linguistique vient ici ajouter son témoignage à celui des géographes anciens. Dans la plaine du Roussillon, le nom ancien de la ville d'Elne était *Illiberis*. Ce nom, qui avait ses similaires dans la Bétique et dans l'Aquitaine, représente, sous une forme très-peu altérée, le nom basque actuel si commun *Iriberri* « Villeneuve. » Le même élément se retrouve dans le nom ancien de Collioure, *Caucoliberis*, bien qu'on ne puisse expliquer sûrement la première partie du mot. Çà et là, sur la côte du Bas-Languedoc, apparaissent aussi quelques noms de lieux qui semblent impliquer la même origine, par exemple, celui de Béziers, dont la forme la plus ancienne que nous ont conservée les monnaies autonomes de la ville (1) paraît être *Betarra*, qu'on peut rapprocher du mot labourdin et bas-navarrais *patar* « colline. » Béziers, en effet, a toujours été placée sur le flanc d'une montagne escarpée de trois côtés, au pied de laquelle coule l'Orb.

Mais, sans parler des noms anciens ou modernes, assez rares, il faut le reconnaître, qui attestent la présence de l'élément ibérien dans la plaine subjacente aux Pyrénées, il est aisé de le retrouver, en proportion beaucoup plus considérable, et sur tous les points de la chaîne entière, dans les noms encore aujourd'hui affectés aux pics, aux cols, aux torrents et aux villages élevés des vallées pyrénéennes. Toutes ces vallées, sans exception, depuis les derniers villages basques de la Soule jusqu'aux ramifications extrêmes des

1. *Hist. gén. de Languedoc* (édition Privat), I, 135, note 3.

Albères vers l'orient, contiennent un fond de dénominations géographiques qui leur est commun avec les vallées purement basques de la Soule, de la Basse-Navarre et du Labourd, et qui se retrouvent d'ailleurs aussi dans les parties hautes du versant espagnol de l'Aragon et de la Catalogne (1). Ces dénominations contiennent un petit nombre de radicaux presque tous facilement explicables encore aujourd'hui par le vocabulaire actuel de l'euskara. Elles apparaissent mêlées à des noms de lieux d'origine latine ou romane, sur tout le parcours de la chaine, et aussi à des noms de lieux d'origine celtique qu'on commence à rencontrer en assez grande quantité à partir du val de la haute Garonne et qui deviennent encore beaucoup plus nombreux à mesure qu'on s'approche du comté de Foix et du Roussillon où ils constituent une partie considérable de la nomenclature.

Nous pouvons donc considérer les Ibères comme la plus ancienne population pyrénéenne de l'âge historique. Car, on ne saurait admettre la conjecture, à laquelle paraît se rattacher M. Edw. Barry, le savant annotateur de la nouvelle *Histoire du Languedoc*, suivant lequel, les Ibères du Roussillon et de la côte française méditerranéenne seraient venus de l'Espagne après l'invasion des Celtes dans ce pays, et se seraient étendus dans la plaine languedocienne aux dépens des Ligures qui l'auraient occupée bien avant eux (2). L'opinion de MM. Desjardins (3) et de Jubainville (4), qui admettent, comme nous, l'antériorité des Ibères sur les Ligures, paraît se concilier

1. Nous avons consacré à l'examen comparé des nomenclatures géographiques du pays basque et des autres régions pyrénéennes le chapitre IV de nos *Origines linguistiques de l'Aquitaine*, 55-68.

2. *Hist. de Lang.*, I, 3, note 3.

3. *Géogr. de la G.*, II, 30.

4. *Les premiers habitants de l'Europe* (1877).

beaucoup mieux avec les textes cités plus haut et les considérations tirées de l'existence de dénominations géographiques ibériennes dans toutes les Pyrénées. Ce sont les Ligures qui sont venus se mêler aux Ibères déjà établis entre le Rhône et les Pyrénées; et, d'autre part, il n'est pas nécessaire de supposer que ces Ibères n'occupaient pas encore la partie sud-est de la Gaule méridionale quand les tribus celtiques pénétrèrent dans la péninsule espagnole. Sans doute, il est permis de conjecturer que la race ibérique venait de l'Espagne et du Midi. Mais cette question de l'origine des populations ibériennes ou préceltiques qui habitaient l'Europe occidentale mériterait une discussion spéciale dont la place n'est pas ici. A coup sûr, elle est toujours très controversée, et les recherches anthropologiques et linguistiques qu'elle a provoquées n'ont pas encore abouti à l'éclaircir.

Quant aux Ligures, le problème de leur origine reste tout aussi obscur, malgré les récents travaux publiés sur la langue et les établissements de cette race primitive. Pendant longtemps sur la foi d'une très-mauvaise explication de *Ligures* par le basque *ili+gor* « ville-hauteur », et par suite des ressemblances de traits physiques et de mœurs que les textes anciens laissent entrevoir entre les Ligures et les Ibéro-Aquitains, on a, sans hésitation, rattaché les Ligures à la grande famille ibérienne. Au point de vue linguistique, on doit reconnaître aujourd'hui que cette assimilation est inadmissible. M. d'Arbois de Jubainville a clairement démontré d'abord que la vraie forme du nom des Ligures est *Liguses*, ainsi que le prouvent les mots *ligus*, *ligusticus*, de même que *temposis* est la vraie forme de *temporis*. Les Grecs écrivaient, en supprimant l'*s* médial, suivant leurs habitudes phonétiques, Λιγύες. L'origine du nom serait la racine aryaque *ragh* ou *logh* « cou-

rir, se hâter » jointe au suffixe *as*, dont la forme affaiblie latine est *us*. *Ligus* signifierait donc : « celui qui va vite. » Ainsi tombe d'elle-même l'étymologie basque. Mais il y a plus. Les noms propres de personnes et de localités qui se rattachent aux Ligures et à la Ligurie offrent des radicaux non pas ibéro-euskariens, mais celtiques. Tels sont les mots *Bodincus*, *Saliunca*, *Segobrigii*, *Taurini*, *Taurisci*, *Nannos*, etc. (1). On doit donc admettre, avec M. Alfred Maury (2) que les Ligures, s'ils n'étaient pas de souche celtique, avaient reçu de bonne heure une forte infusion de sang celte, ou au moins adopté un idiome celtique pour le fond. Rien ne prouve, en effet, si l'on se place au point de vue de la race, que les Ligures fussent Gaulois et formassent comme l'avant-garde en Europe de la grande nation gauloise. C'est ce que remarque très-justement M. Desjardins (3) ; mais nous n'irons pas aussi loin que lui en affirmant que les Ligures constituaient un des rameaux de la famille ario-européenne. Ce peuple, que les témoignages concordants de l'antiquité nous montrent composé d'hommes bruns, trapus, à tête ronde, à cheveux frisés ou crêpus, faisait partie, avec les Ibères d'Espagne, les Aquitains de Gaule et les Silures du pays de Galles, de cet ensemble de populations à type méridional très-accentué que rencontrèrent et dépossédèrent ou dominèrent les premières tribus blondes venues de l'Orient. Il nous paraît, au point de vue ethnique et anthropologique, se rattacher plutôt à la souche ibérienne, qu'à la grande famille ario-européenne. Cela n'est pas inconciliable avec ce fait que les Ligures auraient adopté un idiome gaulois. Il a pu leur advenir ce qui est arrivé, comme nous allons le

1. *Revue Arch.*, 1875, p. 309, suiv.
2. *Journal des Savants*, juillet 1877, 413.
3. II, 51.

montrer, aux Aquitains, qui, malgré le caractère très-tranché de leur nationalité, ont subi, eux aussi, profondément, en ce qui touche la langue, l'influence celtique.

Ce qui est indubitable, c'est que la race ligure s'était établie, antérieurement à la fondation de Marseille, sur la partie de la Gaule qui s'étend entre le Rhône et les Alpes, et que, peu de temps après sans doute, elle était venue se mêler aux Ibères depuis le Rhône jusqu'au pied même des Pyrénées. De là la formation de la peuplade peut-être mixte des Elisykes, dont nous parlent Hécatée et Avienus, qui avaient pour centre Narbonne et qui étaient Ligures ou Ibéro-Ligures (1). C'est là tout ce qui concerne proprement la domination ligure dans la région attenante aux Pyrénées. Car, nous ne croyons pas qu'on puisse induire aucune conclusion sérieuse, au sujet du séjour des Ligures au pied de la chaîne et dans les environs du golfe de Gascogne, de ce passage obscur de Festus-Avienus où il est parlé des *Cempsi* et des *Saefes*, qui auraient occupé la partie montagneuse du pays d'Ophiuse (Espagne occidentale), et de leurs voisins Liguriens et Draganes, établis « sous le septentrion neigeux » (2). Ce passage est rempli de contradictions telles que l'histoire positive ne peut en tirer aucun parti, pas plus qu'elle ne doit placer les Ligures sur la Loire, en raison de l'analogie de *Ligus* et de *Liger*, et en grande Bretagne, à cause des *Loegwrs* cités dans les vieux documents gallois.

Pour nous, abstraction faite de la domination ibéro-ligurienne

1. *Hist. de Lang.*, I, 4, 8. — Maury, *Journal des Savants*, juillet 1877, 413. — D'Arbois de Jubainville, *Revue Arch.*, XXX, 377. — Desjardins ; *Gaul rom.*. II, 106-107. Cf. Anatole de Barthélemy, *Revue des Quest. hist.* 1 avril 1877.

2. Voir sur ce point Desjardins, 52-55. — D'Arbois de Jubainville, *Rev. Arch.*, XXX, 319-321, XXXI, 379-380.

qui pouvait s'étendre jusqu'aux premiers contreforts des Pyrénées orientales, nous ne voyons pas, avant l'invasion celtique, d'autres populations établies dans les vallées pyrénéennes que celles qui appartenaient à la famille ibérique.

A quelle date, dans quelles circonstances et sur quels points les tribus gauloises vinrent-elles toucher, pour la première fois, les Pyrénées, qu'elles franchirent ensuite pour se répandre dans la partie centrale et occidentale de l'Espagne? C'est là un fait historique qui ne sera probablement jamais éclairci. Les données manquent absolument en ce qui concerne l'ouest et le centre de la chaîne. Pour l'orient, on ne peut que constater, d'après quelques brèves indications des voyageurs et des historiens grecs, les événements accomplis. Il faut croire que la prise de possession du Bas-Languedoc par la race celtique avait déjà commencé au VI[e] siècle, car, si le texte de Strabon est bien établi (1), Hécatée désigne formellement Narbonne sous le nom de « ville et marché celtique.» D'autre part, en 220, lorsque Hannibal franchit les Pyrénées, pour traverser le Bas-Languedoc et la Provence, il ne rencontre plus devant lui que des pays soumis à la domination celtique et plus ou moins celtisés. L'affirmation de Polybe est très-nette au sujet de Roschinon et d'Illiberis qui étaient habitées de son temps par des populations gauloises (2).

La seule nation celtique, dont le nom nous soit parvenu comme ayant substitué sa domination à celle des Ibères dans les Pyrénées et dans les plaines sous-pyrénéennes est celle des

1. M. d'Arbois de Jubainville a soutenu (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1877), que la phrase bien connue Νάρβων ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική, considérée à tort comme un fragment d'Hécatée, n'était qu'une assertion de Strabon.

2. Polyb. l. 34, ap. Athen. 8. c. 2.

Volkes Tectosages. M. Barry tend à établir une distinction entre l'invasion de cette tribu gauloise, qui n'aurait eu lieu suivant lui qu'au IVe siècle (on ne voit pas bien pour quelle raison), et l'occupation du Bas-Languedoc par d'autres nations celtiques antérieures qui auraient fondé Narbonne et auxquelles se rapporterait l'assertion d'Hécatée (1). Il est vrai que le nom des Volkes ne nous est révélé qu'au temps des guerres puniques et qu'il est tout-à-fait inconnu aux anciens géographes grecs. Mais ceci prouverait tout au plus que les Volkes, contents de posséder un débouché à Narbonne, n'auraient occupé que postérieurement les rivages de la Septimanie : cela ne montre pas qu'ils ne fussent pas déjà établis dans le Toulousain le Carcassez et dans une partie des Pyrénées. Quoi qu'il en soit, en ce qui touche particulièrement les vallées pyrénéennes de l'est, l'élément celtique, tectosage ou non, les pénétra profondément. C'est ce que prouvent le grand nombre de noms de lieux d'origine gauloise qui existent encore aujourd'hui dans les vallées du Volp, de l'Ariége, de l'Oriége, de l'Aude, du Tet et du Tech. C'est ce qu'attestent aussi, pour une partie des vallées de la Pique et de la haute Garonne les noms propres celtiques inscrits en quantité considérable sur les marbres épigraphiques trouvés dans la vallée de Luchon et les vallons convergents.

Remarquons cependant que cette diffusion de l'élément celtique dans les Pyrénées n'eut pas lieu également partout. Maîtres de Toulouse, les Tectosages devaient l'être aussi des vallées de la Garonne et de la Pique qui s'ouvrent juste au midi de cette ville et où les attiraient les richesses thermales de Luchon et les précieuses carrières de marbre de Saint-Béat. Beaucoup de noms celtiques de Luchon peuvent provenir du

1. *Hist. de Lang.*, I, 3, n. 3.

reste, cela est certain pour quelques-uns, de toutes les parties du territoire gaulois. Les noms de lieux gaulois, plus probants, font presque complétement défaut dans le haut bassin du Salat où abondent au contraire les noms de physionomie euskarienne et qui correspond au pays des *Consoranni* aquitains ; tandis qu'ils sont très-fréquents dans les bassins de l'Ariège et de l'Oriège (pays de Foix). On doit donc admettre que, à part l'exception de Saint-Bertrand et de Luchon, les vallées pyrénéennes celtisées ne commençaient qu'au contrefort qui sépare le bassin du Salat de celui de l'Ariège et le Couserans du pays de Foix (1). Telle était, en effet, la limite de l'Aquitaine ethno-

1. Dans le chapitre IV de nos *Origines linguistiques de l'Aquitaine* nous avons constaté, pour toutes les parties de la chaine, l'existence d'un petit nombre de radicaux euskariens servant surtout à désigner les montagnes et les localités des hautes vallées. Mais en dehors de ces dénominations communes à toutes les vallées, se trouvent, dans les départements pyrénéens, un grand nombre de noms de villages, situés même en plaine, et dont la physionomie euskarienne ainsi que les analogies avec les noms du pays basque sont difficiles à méconnaître. En ce qui concerne le département de l'Ariège, un examen même rapide de la nomenclature conduit nécessairement à cette conclusion, qu'à part les noms d'origine purement latins ou romans ; comme Ax, Couflens, Daumazan (*Dalmatianum*), Gajan (*Gaianum*), Lavelanet (*Avellanetum*), etc., les dénominations des communes appartiennent à deux familles linguistiques très-différentes : 1° celles qui se terminent par la finale celtique *ac*, ou *at* ou qui renferment un radical certainement gaulois, 2° celles qui n'ont point de similaires dans la nomenclature romane ou gauloise des départements français, et qui ont au contraire une allure euskarienne et des similaires dans les départements à toponymie basque. Les premières appartiennent dans la proportion de 80 pour 100 aux arrondissements de Foix et de Pamiers (pays de Foix, dialecte languedocien). Les secondes appartiennent presque exclusivement à l'arrondissement de Saint-Girons (pays de Couserans, dialecte gascon). Noms de la première catégorie : Alliat, Arignac, Aynat, Axiat, Banat, Bedeillac, Benac, Bestiac, Bezac, Bonnac, Brassac, Dun, Ganac, Genat, Larcat, Larnat, Lezat, Lieurac, Lissac, Lordat, Luzenac, Massat, Ornolac, Querigut, Quie, Rabat, Raissac, Regat, Sabarat,

graphique des premiers temps de l'Empire romain : telle fut la limite de la Gascogne du moyen-âge, telle est encore aujourd'hui la limite du dialecte gascon.

L'établissement des Volkes Tectosages dans le dernier tiers oriental de la chaîne est donc un fait corrélatif à celui de l'existence d'une toponymie en grande partie gauloise dans l'arrondissement de Foix et dans les Pyrénées-Orientales. Il correspond aussi à l'emploi du parler languedocien dans le pays de Foix et du parler catalan dans le Roussillon et la Cerdagne : deux dialectes à certains égards plus semblables entre eux et à l'ancien provençal qu'au gascon de qui relèvent, depuis la frontière occidentale du pays de Foix jusqu'à la région basque, tous les autres patois pyrénéens. Mais on peut encore aller plus loin, et pour expliquer les liens étroits qui unissent le dialecte du pays de Foix avec le dialecte toulousain (1), rappeler que ce même pays de Foix était primitivement compris dans le *pagus Tolosanus* (2) et

Saurat, Saverdun, Sinsat, Sorgeat, Tarascon, Thouars, Tignac, Unac, Ussat, Ventenac, Verdun, Vernajoul, le Vernet, Verniolles, Villac.

Noms de la deuxième catégorie : Alos, Argein, Arrout, Auccazein, Audressein, Augirein, Bagert, Biert, Buzen, Erce, Erp, Illartein, Irazein, Orgibet, Oust, Salsein, Sentein, Sor, Soueix, Uchentein, Ustou, Ourjout, Biros, Arret.

1. Voir plus bas, ch VIII.

2. On trouve dans les chartes des IX[e], X[e], XI[e] et XII[e] siècles, insérées au t. V de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, la mention d'un certain nombre de localités des arrondissements de Foix et de Pamiers situées, dit le texte, *in pago tolosano*, par exemple *Sanctus Petrus de Agenat* (Genac), *Sanctus Vincentius de Ax* (Ax), *Banatum* (Banat), *Borbori* (viguerie de Lordat), *Merentium* (Merenx), *Stus Petrus de Prades* (Prades), *Ravat* (Rabat), *Sauratum*, *Saurad* (Saurat), *Solanum* (Soula), *Sorsat* (Sorgeat), pour l'arrondissement de Foix ; *Blanziagum* (Blanzac), *Karveciœ*, (entre Dun et Pradettes), *Nogareda* (la Nogarède), *Pradœ* (Pradettes) etc., pour l'arrondissement de Pamiers. On voit, notamment par le nom de *Sanctus Vincentius de Ax* (Ax), (*Hist. de Lang.* V, c. 870), qu'au XII[e] siècle

dans les anciennes limites de l'évêché de Toulouse, restreint ensuite par la création de l'évêché de Pamiers.

D'autre part, il est très-vraisemblable que les *Garumni* (Comminges) et les *Consoranni* (Couserans) aquitains, s'ils ne purent échapper à l'hégémonie politique des Tectosages, subsistèrent cependant avec leur caractère de nationalité distincte, leur langage et leurs mœurs particuliers. On peut même dire qu'il en fut de même dans une certaine mesure, sauf exception probable pour la langue, des peuples d'origine ibérienne qui habitaient la partie orientale de la chaîne, cependant plus celtisée. M. Barry fait en effet avec raison une distinction nécessaire entre le domaine immédiat des Volkes, peuple essentiellement agricole et habitant la plaine, et les territoires devenus tributaires mais restés dans la possession des Aborigènes. De deux passages très-nets de Strabon (1) il ressort que de petits peuples ibériens, comme les Sordons, qui habitaient le Roussillon, n'avaient pas disparu sous la domination celtique.

Il faut voir maintenant quelles étaient ces populations d'origine ibérienne qui, soumises ou non aux Celtes, occupaient les vallées pyrénéennes, de l'Atlantique à la Méditerranée, au moment de la conquête romaine. On peut les diviser en deux groupes :

1° Tribus ibériennes, mêlées de Celtes, dans la partie orientale des Pyrénées ;

2° Tribus aquitaniques dans le reste de la chaîne.

Trois noms ethniques seulement nous ont été transmis par

encore, le *pagus Tolosanus* s'étendait de Toulouse jusqu'au fond de la vallée de l'Ariége. Tel était sans doute aussi le territoire des *Tolosates*, fraction ou tribu de la grande nation des Volkes Tectosages.

1. Voir entre uutres IV, § 12.

les anciens pour les Pyrénées Orientales, ceux des *Bébryces*, des *Sordes* ou *Sordons*, et des *Cérètes*.

Les Bébryces ou Bébrykes, ont, comme le remarque justement M. Desjardins (1), un nom d'allure ario-européenne, qui rappelle celui de certains peuples de Thrace et d'Asie-Mineure. Mais on sait quelles déformations ont subies les noms barbares sous la plume des Grecs et des Latins ; ici, une voyelle supprimée entre le *b* et l'*r* pourrait avoir suffi pour lui enlever son caractère ibérique. Silius Italicus (2), qui nous a rapporté la légende des amours d'Hercule avec la vierge *Pyrene*, fille du roi Bebryx, place les Bébryces sur les hauteurs, couronnées de bois de sapins, qui dominent la plaine occupée par les Volkes. Hannibal traverse leur pays avant de pénétrer sur le territoire des Tectosages. Suivant d'autres témoignages, leur domination se serait étendue jusqu'à Narbonne (3). Ce peuple a été rejeté comme légendaire par les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (4). Les nouveaux éditeurs n'osent pas aller si loin, malgré les fables racontées par Silius, et la date relativement récente des auteurs qui ont parlé des Bébrykes. Ils observent avec raison que le silence des premiers géographes, comme Strabon et Pline, à leur égard, n'est pas une raison suffisante pour douter de leur existence. Mais le texte de Silius, qui les place dans la montagne, n'autorise pas à les confondre, comme voudrait le faire M. Maury (5), avec les Elisykes, habitants de la plaine Narbonnaise. Comme la côte roussillonnaise est occupée par les Sordons, et les

1. *Gaule romaine*, II, 107.
2. Sil. Ital. III, v. 417-420, 442-445, Cf. Fest. Avien. *Ora marit.*, v. 485-489.
3. Dion Cass. ap. Tzetzès *ad Lycoph.*, v. 1305.
4. *Hist. de Lang.*, I, 3, note 3.
5. *Journ. des Sav.*, juillet 1877, p. 413.

hautes vallées du Tech et du Tet par les Cérètes, on peut conjecturer que les Bébrykes étaient établis dans le bassin inférieur du Têt et peut-être même sur les dernières hauteurs des Corbières orientales.

Les *Sordes* ou *Sordons* (*Sordus populus*, *Sordiceni*, *Sordones*), dont le nom a été rapproché avec raison de ceux du fleuve *Sordus* (l'Agly) et de l'étang *Sordice* (étang de Leucate), ont peut-être quelque communauté d'origine avec les habitants de la grande île de Sardaigne. Quelques manuscrits de Pline donnent *Sordinum* pour *Sordonum*, et l'un d'eux même *Sardinum* (1). Cette conjecture se rattacherait aux traditions ibériennes relatives à la Sardaigne des temps primitifs et n'obligerait pas, comme y incline M. Desjardins, à leur attribuer une origine phénicienne. Nous croyons avec MM. Barry (2) et Maury (3), que les Sordons, auxquels, de l'aveu de tous les auteurs, appartenaient *Illiberis* et *Caucoliberis*, étaient de race ibérique, mais qu'ils se trouvaient déjà celtisés au moment de l'apparition d'Hannibal. La plupart des textes semblent établir d'ailleurs que les Sordons occupaient surtout la côte du Roussillon depuis le cap Creux jusqu'à l'étang de Salses environ ; mais, en présence du texte d'Avienus « in Sordiceni *cespitis* confinio, inter *avios* locos » nous n'oserions pas affirmer qu'ils fussent exclusivement en plaine et ne possédassent pas au moins les derniers contreforts des Albères.

Quant aux *Ceretes* et aux *Acroceretes* d'Avienus, on doit les assimiler aux *Ceretani* (*Ceretani*, Κερρητανοί) de l'Espagne (4). Leur nom est évidemment conservé dans ceux

1. Desj., *Gaule rom.*, II, 133-134.
2. *Hist. de Lang.*, I, 114, note 4.
3. *J. des Sav.*, juillet 1877, p. 414.
4. Desj. *G. R.*, II, 108. *Hist. de Lang.*, I, 3; n. 3.

de *Céret* et de *Cerdagne*. Le pays de Cerdagne comprenant à la fois les hautes vallées du Tech, du Tet et du Sègre et s'étendant sur la France et sur l'Espagne, il est légitime de croire que les Cérètes occupaient les deux versants des Pyrénées et en particulier tout le district montagneux du sud du département des Pyrénées Orientales. Aujourd'hui encore, en dépit des événements politiques qui ont partagé la Cerdagne entre l'Espagne et la France, il y a une identité de langage presque absolue (1) entre les populations catalanes du versant nord et celles du versant sud de la chaîne.

Tels sont, au moins en partie, les peuples pyrénéens auxquels Strabon fait allusion, lorsqu'il dit que la région comprise depuis les Corbières, qu'il appelle Cévennes, jusqu'à la Méditerranée était habitée par les Volkes et « par quelques autres petites nations. » Il devait certainement y en avoir d'autres dont les noms ne nous sont pas parvenus ; car, entre les Ceretes et les Consoranni, aucune dénomination ethnique ne vient se placer pour les hautes vallées de l'Aude et de l'Ariége, à moins que, faisant sortir les Consorani des limites du Couserans, on ne les étende sur tout le comté de Foix, ou encore que, comme Marca et dom Vaissète, on ne regarde comme un peuple spécial, différent des Consoranni, les *Consuarani* ou *Consuarini* de Pline, ce que Valois et les géographes modernes n'admettent pas, il nous semble, avec raison. Le pays de Foix, occupé directement, comme nous venons de le voir, par les Tolosates, est la seule région pyrénéenne où les Gaulois de la nation volke se soient établis d'une façon assez complète pour que le nom de la tribu ibérique aborigène ait tout-à-fait disparu.

Avec les *Consoranni* commence la série des tribus ibériennes

1. *Revue des langues romanes*, III, p. 266.

de la montagne, auxquelles les Romains donnaient le nom collectif d'*Aquitani*, et qui s'étendaient sans interruption jusqu'à l'Atlantique. Les témoignages des auteurs anciens sur le caractère particulier de la race et de la langue aquitaniques; l'analyse des noms de lieux et d'hommes laissés par les géographes ou inscrits sur les marbres pyrénéens; celle des dénominations géographiques encore actuellement usitées dans le pays basque et le pays gascon; l'examen même des langues aujourdui parlées dans cette même région; tout nous autorise à considérer les Aquitains comme formant un groupe à part dans l'ethnographie de l'ancienne Gaule, profondément différent de l'élément celtique, et intimement uni, au contraire, par la langue, le type physique, les mœurs et les rapports politiques, à la grande famille des Ibères d'Espagne. Nous avons développé ailleurs (1) les preuves linguistiques qui établissent l'étroite parenté des Aquitains avec les anciens Ibères et les Basques d'aujourd'hui. Cette parenté nous paraît tellement évidente et, en particulier, la similitude des noms géographiques de l'un et de l'autre versant pyrénéen est si près de l'identité complète que nous verrions volontiers dans les Aquitains une simple tribu avancée de la nation ibérienne de la Tarraconaise plutôt qu'un rameau distinct et indépendant, rattaché, de plus ou moins loin, à cette même famille.

Si, au point de vue ethnographique et linguistique, la région sud-ouest de la Gaule appartient beaucoup moins, de l'aveu des anciens eux-mêmes, à ce dernier pays qu'à l'Espagne, l'histoire politique de l'Aquitaine, dans l'antiquité, vient encore confirmer cette conclusion. Les Aquitains n'en-

1. *Origines linguistiques de l'Aquitaine*, Pau, 1877, in-8°, I-XI-73 p., ouvrage honoré d'une mention par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

trent dans l'ère historique qu'au moment de la guerre de Sertorius; et l'examen attentif des faits montre qu'alors, au soulèvement des peuples espagnols du nord, disciplinés et guidés par des officiers romains, coïncide un mouvement des tribus aquitaniques, devenues limitrophes de la province romaine près de Toulouse et dans les Pyrénées. Les rapports entre les Ibères des deux versants sont fréquents et réguliers; et les expéditions malheureuses de L. Valerius Præconinus et de L. Manlius en Aquitaine, sur lesquelles les détails font défaut, furent certainement motivées par la nécessité d'enlever à Sertorius le vaste champ de recrutement et d'approvisionnement qu'il trouvait au nord des Pyrénées centrales et occidentales. On doit même croire qu'à un certain moment le général rebelle se vit le maître absolu d'un vaste empire qui s'étendait de l'Ebre à la Garonne. Mais, avec sa mort, se termina une résistance qui, en se prolongeant, aurait singulièrement compromis la domination romaine dans la Gaule et dans l'Espagne. Ce dernier pays, pacifié et soumis, (sauf les montagnards des bords du golfe de Gascogne, qui réussirent à conserver leur indépendance), Pompée, de retour dans la Province, ne négligea pas de fonder à Lugdunum Convenarum, dans une vallée qui devait sans doute, malgré le silence des itinéraires et des géographes, être un des chemins intérieurs de communication entre Gaule et Espagne, une sorte de poste militaire destiné à maintenir la domination romaine dans les Pyrénées. Mais on n'était pas maître de l'ouest de la chaîne, et lorsque Crassus, le lieutenant de César, fit sa campagne d'Aquitaine, quinze ans plus tard, les Aquitains reçurent de leurs parents vascons et cantabres des renforts qui permirent à quelques-unes de leurs tribus d'échapper au joug romain. Ils étaient d'ailleurs tellement étrangers à ce qui se

passait chez les Celtes, leurs proches voisins, qu'ils ne comprirent même pas la nécessité de se joindre à eux dans le grand mouvement national gaulois conduit en 52 par Vercingétorix ; car on ne voit le nom d'aucun de leurs peuples parmi les nations coalisées. Après la pacification de la Gaule, l'apparition de César sur leur territoire, les obligea à envoyer des otages, mais n'eut pas pour résultat d'amener leur soumission complète. Auguste dut encore les combattre, en même temps qu'il essayait de soumettre les Cantabres ; et c'est sans doute pour fondre cette nationalité trop accusée et trop persistante des Aquitains dans la grande unité de l'Empire celto-romain qu'il étendit le nom d'Aquitaine aux peuples celtiques compris entre la Garonne et la Loire. Mais, s'il faut en croire la célèbre inscription d'Hasparren, conforme d'ailleurs à une brève indication de Strabon et à d'autres inscriptions (1), les Aquitains réclamèrent instamment auprès de l'empereur et obtinrent tout au moins sous le rapport financier, leur séparation d'avec les Celtes. Leurs neuf principales tribus continuèrent à former dans la Gaule un groupe indépendant. Plus tard, sous le nom de *Novempopulana*, de *Vasconia*, de *Gascogne*, la région du sud-ouest se maintint avec une sorte d'existence particulière pendant toute la durée du moyen-âge. Aujourd'hui encore cette originalite semble être attestée par l'existence du gascon, dialecte provençal, dont les caractères tout spéciaux font, comme nous le verrons, une langue à part, plus voisine, à certains points de vue, de l'Espagne que de la France.

Cette union intime des Ibères nord-pyrénéens et sud-pyrénéens, prouvée par les faits historiques, résulte d'ailleurs de la position géographique de certaines de leurs tribus. Nous

1. Desj. *G. R.*, II, 370-385.

avons vu que les *Cerètes* ou *Ceretani* étaient à cheval sur les deux versants. Telle était aussi sans doute, à l'autre extrémité de la chaîne, la situation des *Tarbelles*, dont le territoire, correspondant probablement à celui du diocèse de Bayonne au moyen-âge, s'étendait jusqu'à Saint-Sébastien. On peut soupçonner, d'après les textes mérovingiens et carlovingiens relatifs aux invasions vasconnes en Novempopulanie, que les Vascons étaient dans le même cas et possédaient, sur le versant nord de la chaîne, cette partie du pays basque que leurs successeurs directs, les Navarrais, continuèrent à occuper. Peut-être aurions-nous à constater d'autres faits analogues, si l'antiquité nous avait laissé plus de détails sur les populations pyrénéennes. Toujours est-il que, plus on remonte haut dans l'histoire du moyen âge, plus on se convainç, d'après la situation des territoires ecclésiastiques et féodaux pyrénéens, que les rapports entre les deux versants étaient beaucoup plus étroits et beaucoup plus constants que dans les temps modernes. Nous croyons donc qu'à l'origine les tribus aquitaniques ne formaient pas un groupe à part, distinct des autres populations ibériques de la chaîne. Ce qui les amena à se constituer en une sorte de confédération composée de neuf peuples principaux, ce fut précisément l'isolement dans lequel les mirent, d'une part, l'invasion celtique qui occupa toute la plaine du sud-est et une grande partie des Pyrénées orientales, d'autre part, la conquête de la Tarraconaise par les Romains. La résistance des Ibères, dans les landes, les hauts plateaux et les montagnes de la région du sud-ouest, eut sans doute pour effet de porter la masse des envahisseurs gaulois de l'autre côté du Midi, vers les rivages méditerranéens.

Mais la région triangulaire limitée par les Pyrénées,

l'Océan et le cours de la Garonne (prolongé par celui du Salat, dont le bassin s'incline naturellement vers la vallée garumnienne), fut elle-même profondément entamée sur certains points par l'élément celtique. Il convient d'insister ici sur un fait qui n'a pas été suffisamment mis en lumière, à savoir que la *celtisation* subie par les Aquitains, sans avoir été aussi complète que chez les Ligures, est cependant arrivée à un plus haut degré qu'on ne le remarque d'ordinaire. C'est précisément ce qui explique la difficulté de saisir, chez les écrivains grecs et romains, les traits originaux de la nationalité aquitanique. L'influence celtique s'exerça beaucoup moins sans doute sur les tribus ibériques éloignées de la frontière celte, c'est-à-dire de la Garonne, et sur celles qui vivaient dans les hautes vallées : mais elle pénétra néanmoins presque partout. Remarquons d'abord que les populations gauloises occupèrent, suivant leur habitude, les deux bords du fleuve , et qu'ainsi Bituriges Vivisques, Boiates, Nitiobriges, Tolosates purent s'établir sur un territoire qui, géographiquement, était aquitain. Notons, en outre, que plusieurs peuples , désignés formellement par les anciens comme Aquitains, portent des noms qui n'ont rien d'ibérique et qui se rattachent plutôt à la langue gauloise. Tels sont les *Vasates*, les *Tarbelli*, les *Pindedunni*, les *Consoranni*, les *Vellates*, les *Bercorcates*, les *Succasses* : les autres ethniques n'impliquant que la situation géographique, comme *Garumni*, ou n'étant que des noms de villes auxquels est joint le suffixe classique *-tes*, comme *Elusates*, *Lactorates*, etc. On ne peut pas évidemment en conclure que ces peuples soient d'origine celtique; mais on doit en inférer que nous ne les connaissons pas sous leurs noms nationaux, et que les Romains ont adopté simplement les dénominations que leur donnaient leurs

voisins, les Gaulois : fait qui n'est pas isolé et qui a ses analogues sur d'autres points de l'Europe ancienne. Le seul nom clairement aquitain qui soit parvenu jusqu'à nous, est celui des *Auskes*, qui entre encore aujourd'hui comme composant dans le nom *euskara* que les Basques donnent à leur idiome (1).

Mais il y a plus. Le seul peuple aquitain sur lequel les anciens nous aient donné quelques informations détaillées, et qui personnifie la résistance de l'Aquitaine aux armes de Rome, les *Sontiates* ou *Sotiates*, parlait sans doute un idiome celtique, car le nom de son roi, cité par César, *Adiatunnus*, est tout gaulois (cf. *Adianto*, *Adiatullus*, *Adiatumarus*). Ensuite le mot *soldurios*, un des rares vocables de la région aquitanique qui nous soient parvenus, et dont le sens est à peu près déterminé par le contexte de César et celui de Nicolas de Damas, offre, avec la terminaison gauloise connue *-orio*,*-urio* (2) un radical qui implique l'idée d'un ensemble, d'une association, analogue à celui des mots latins *solidus*, *solidarius*. D'autre part, si l'on considère comme fondée l'attribution de certaines médailles gauloises aux Sotiates et aux Vasates, on remarquera les noms de chefs *Contoutos* et *Calitix*, dont la celticité n'est pas douteuse (3). Enfin l'examen des noms de lieux cités par les anciens nous montre, contrairement à l'opinion évidemment trop absolue de Humboldt, les dénominations celtiques de *Segosa* (Landes, dans le pays de Born) et de *Casinomagus*, entre Auch et Toulouse, sans parler du *Lugdunum* des Convènes et de leur *Calagorris* (cf. *Caladunum* des *Callæci*), placées très-avant sur le territoire aquitain.

1. *Orig. ling. de l'Aquit.*, p. 9-10.
2. Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e éd., p. 779.
3. *Rev. de Numism.*, ann. 1851, p. 11.

Il faut conclure de ces observations qu'au 1er siècle avant notre ère, époque où la nationalité aquitanique commence à être connue des Romains, l'Aquitaine, tout en conservant une existence à part comme race et comme langue, était déjà très-pénétrée cependant de l'influence gauloise, et que les tribus ibériennes qui comme les *Vasates*, les *Sotiates*, les *Lactorates*, habitaient en partie le val de la Garonne ou s'en trouvaient voisines, étaient, au temps de César, à moitié ou complétement celtisées. Les autres tribus, et particulièrement celles de la montagne, continuèrent à parler leur idiome indigène, proche parent de celui des Ibères d'Espagne, s'il n'en était pas une simple variété, jusqu'au moment où la conquête romaine, devenue complète et définitive, amena la victoire également décisive du latin. Mais *l'aquitain* ne disparut pas sans laisser de traces, et surtout sans exercer une certaine influence sur la langue même des conquérants établis dans le sud-ouest.

On pourra discuter longtemps encore la question de savoir si l'*euskara*, actuellement parlé dans nos anciennes provinces de Soule, de Basse-Navarre et de Labourd, est ou n'est pas un débris provenant directement de cette langue des Aquitains que Strabon déclare *absolument* différente de celle des Celtes environnants. Dans le cas de l'affirmative, il faut admettre que l'invasion romaine, qui a eu pour résultats la disparition de l'idiome aquitanique dans la plaine et dans la majeure partie des montagnes et son remplacement par le latin vulgaire, s'est arrêtée à l'extrémité sud-ouest de la région, devant des gorges et des torrents sans doute mieux défendus que les autres parties de la chaîne. Là, les montagnards, favorisés plus que partout ailleurs par le peu d'altitude et la largeur des cols et surtout par la grande dépression qui s'ouvre entre Bayonne et l'Espagne, ont pu recevoir de leurs voisins et parents, les

Vascons espagnols, des secours et des renforts incessants qui leur ont permis de sauver, sinon leur indépendance, au moins leur langage national. Il est possible aussi, bien que les preuves immédiates fassent défaut, que l'introduction du basque parlé au moyen-âge et de nos jours sur le versant français des Pyrénées, soit le fait des invasions vasconnes du VIe et du VIIe siècles. On peut choisir, sur ce point, entre la théorie de Fauriel (1) et celle des Bénédictins de l'*Histoire du Languedoc*, soutenue par M. Bladé, et tout récemment par M. Paul Meyer (2). Mais en admettant, ce qui est loin d'être établi, que les Basques actuels soient les descendants des Vascons du moyen-âge et non pas ceux des anciens Aquitains ; en supposant même avec M. Meyer (conjecture bien improbable à nos yeux), qu'on ait parlé le roman dans le pays basque actuel, jusqu'à ce que la grande incursion vasconne de 587 ait supplanté le roman au profit de l'euskara ; on est cependant obligé de convenir qu'il devait y avoir une bien faible différence entre cet idiome des Vascons et celui des Aquitains, leurs prédécesseurs. En dépit du jugement sommaire prononcé sur notre thèse par le savant rédacteur de la *Romania* (3), nous persistons cependant à considérer comme incontestables certains faits dont l'évidence peut échapper à ceux qui n'ont qu'une connaissance générale de la langue d'oc, mais qui n'étonneront nullement les personnes versées dans l'étude des dialectes basques et des patois romans de la Gascogne et des Pyrénées. L'examen des noms de lieux à radicaux euskariens, si fréquents dans toutes les vallées comprises dans

1. *Hist. de la Gaule mér.*, t. II, p. 345.
2. *Romania*, janvier 1878, p. 162.
3. Voir notre réponse à l'article de la *Romania* dans la *Revue de Gascogne* (mars 1878), p. 127-135.

l'ancienne Aquitaine, par conséquent sur un territoire beaucoup plus étendu que celui qu'on prétend avoir été occupé par les Vascons du moyen-âge; l'analyse des noms de lieux et d'hommes aquitains transmis par les auteurs et les inscriptions, et les témoignages des anciens sur les rapports de parenté linguistique et ethnique qui existaient entre les Aquitains et les Ibères d'Espagne, tout autorise à établir un lien étroit entre la langue aquitanique et la langue basque. Il est donc légitime et scientifique de supposer que le gascon, dialecte roman qui a remplacé, et dans les mêmes limites, presque exactement, l'ancien aquitain, doit à ce même idiome, non-seulement la plupart des caractères phoniques originaux qu'il possède en commun avec l'euskara (1), et qui lui donnent une place tout-à-fait spéciale dans le domaine provençal, mais peut-être même un certain nombre de mots à physionomie évidemment euskarienne (2), et pour lesquels M. Meyer déclare lui-même n'avoir pas trouvé d'étymologies plus vraisemblables que celles que nous avons données.

Ainsi il existe certainement, dans la langue et la toponymie gasconne, des traces de l'idiome indigène dont les divers patois étaient parlés, au moment de l'occupation romaine et peut-être encore assez longtemps après, par les *Consoranni* du Couserans (vallée du Salat), les *Garumni* du Comminges (vallée de la Pique et haute vallée de la Garonne), les *Bigerriones* ou *Begerri* du Bigorre (vallées de la Neste, de l'Adour et du Gave de Pau supérieurs) les *Osquidates* et les *Belendi* de la vallée d'Ossau et des landes du Pont-Long, les *Iluronenses* des vallées d'Aspe, de Baretous et de Soule, les *Benarnenses* ou *Benarni* et les *Monesi* de la plaine du Gave;

1. *Orig. ling. de l'Aquit.*, ch. II.
2. *Ibid.*, ch. III.

et enfin les *Tarbelli* des vallées basques et des Landes. L'introduction de soldats et de colons romains, l'établissement de villas et de thermes dans la plupart des vallées pyrénéennes, surtout dans celles de Bagnères de Bigorre et de Bagnères de Luchon, et toutes les causes qui amènent d'ordinaire un peuple vaincu à adopter la langue de conquérants supérieurs en civilisation, eurent pour effet de détruire peu à peu les vieux idiomes aquitains qui durent céder la place au latin vulgaire. Modifié à son tour par la prononciation rude des montagnards, ce latin donna naissance aux divers patois gascons des Pyrénées, parlés depuis le pic de Brougat (Ariége) jusqu'au pic d'Anie. A la toponymie euskarienne, mêlée, surtout dans la plaine, d'éléments gaulois, s'ajouta une abondante nomenclature latine, reconnaissable surtout aux nombreuses dénominations terminées en *an*, qui contiennent comme radical, un nom de famille romain.

L'invasion germanique, qui vint après, ne modifia en rien la linguistique pyrénéenne, bien que la plupart des noms de seigneurs ou de propriétaires montagnards insérés dans les chartes latines de la Gascogne et du Languedoc du VIIIe siècle au XIIe, appartiennent à l'idiome des Goths. Elle n'apporta même à la toponymie des Pyrénées qu'un contingent presque insignifiant, surtout si on le compare au grand nombre de vocables introduits par les Germains dans la nomenclature géographique de la France du Nord. Tout cela s'accorde parfaitement avec le fait historique qui nous montre la nation des Wisigoths rapidement absorbée par la population des vaincus gallo-romains. La langue et la toponymie des Pyrénées restèrent donc, après l'apparition des Germains, ce qu'elles étaient au moment où s'acheva l'œuvre de la conquête romaine ; celle-là, toute latine, avec quelques traits aquitains

dans sa phonétique partout où l'élément gaulois n'avait pas exclusivement dominé; celle-ci au contraire, reflet plus fidèle des révolutions ethnologiques et politiques, conservant, sous l'assise romane, ses anciennes couches de noms gaulois et ibériens.

CHAPITRE II.

LES NOMS DE PERSONNES ET DE DIVINITÉS INDIGÈNES DANS LES INSCRIPTIONS LATINES DES PYRÉNÉES.

Il faut reconnaître qu'à l'exception de certains noms de lieux, dont la haute antiquité n'est pas douteuse, mais qui, en eux-mêmes, ne portent point de date précise, les vieux idiomes pyrénéens ne nous sont connus directement que par les inscriptions latines où sont nommées des personnes et des divinités topiques originaires de la région. Ces inscriptions, gravées sous les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, ont été peu étudiées jusqu'ici au point de vue linguistique (1). Il serait intéressant cependant, pour l'histoire de nos origines nationales, d'interroger cette nomenclature pyrénéenne et d'essayer de savoir par elle dans quelle proportion étaient répartis, sur certains points de nos montagnes, les éléments aquitains et celtiques qui en constituaient la population. On sait que ces inscriptions, conservées à Toulouse, à Tarbes, à Bagnères-de-Bigorre, à Saint-Bertrand-de-Comminges, à Luchon et dans quelques collections particulières des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, comprennent trois catégories de noms indigènes : 1° des noms d'hommes, au nombre d'une

1. Le sujet n'a été qu'effleuré par le général Creuly (*Revue Archéol.* IX, 1869, p. 92-99). — Eugène Cordier (*Bull. de la Soc. Ramond*, janv. 1867), p. 20-47. — Ern. Desjardins, *Gaule romaine*, t. II, au chapitre sur l'*Aquitaine*, — et nous-même : *Orig. ling. de l'Aquit.*, p. 4-7.

centaine; 2° une vingtaine de noms de femmes; 3° une quarantaine de noms de divinités topiques. On ne peut donner de chiffres précis parce qu'un certain nombre de ces dénominations, empruntées à des inscriptions qui n'existent plus, et mal lues tout d'abord, sont restées incertaines et qu'il faut exclure forcément celles sur lesquelles l'analyse linguistique ne saurait porter avec fruit. Quoi qu'il en soit, nous nous sommes appuyés sur une liste de noms beaucoup plus complète que celle qui a été donnée par le général Creuly et par M. Ern. Desjardins. Les deux sources principales où doit puiser celui qui s'occupe d'épigraphie pyrénéenne sont le *Catalogue du Musée de Toulouse*, œuvre de science solide due à l'infatigable archiviste de Toulouse, M. Roschach (1) et les nombreux mémoires de M. Edw. Barry, qui a su établir définitivement la lecture de ces inscriptions.

§ 1. — *Les noms pyrénéens et leur provenance*

I. — Noms d'hommes

1 **Adeitu-i**, Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscriptions inédites des Pyrénées*, 1866, p. 29 : *Borsus, Adeitui f*).

2 **Andos-i,** Antignac, vallée de la Pique (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 27 : *Andostenno Andosi Bihoxus f. Andosi* est ici un qualificatif d'*Andostenno*).

3 **Andoss-o,** Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *De la forme des chars rustiques de la Narbonnaise,*

1. *Catalogue des antiquités et des objets d'arts du musée de Toulouse*, Toulouse, 1865.

Toulouse, 1860, p. 1 : *Andosso, Primuli filio, Sabina*, etc.).

4 **Andoss**, Haut-Comminges (Roschach, *Catalogue du Musée de Toulouse*, n° 144. Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, II, p. 392 : *Deo Buaicorrix Andoss Piandossi*).

5 **Andossic-i**, Saint-Bertrand de Comminges (Oihénart, *Not. utr. Vasc.*, 1638, p. 518, Rosch. n° 118 : *D. M. Andossic Salisius f.*).

6 **Andosten**, Cier de Rivière (Rosch. n° 111 : *Andosten, Licinii f.*).

7 **Andosten-no**, voir plus haut *Andosi*.

8 **Andosten-no**, Comminges (Gruter, p. 764, 1. M. Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 27, suppose avec raison que les deux *n* étaient liés, et qu'il faut lire *Andostenn-o*, comme ci-dessus).

9 **Andox-us**, Melles, près Saint-Béat (Rosch., n° 139, Desj., p. 394).

10 **And-us**, Gaud, vallée de la Pique (Rosch., n° 159, Desj., p. 395 : *Andus Bilaisis f.*).

11 **Arges-is**, Arguenos (Castillon d'Aspet, *Histoire des populations pyrénéennes*, 1842, t. I, pl. 5, n° 26).

12 **Assperci-us**, Saléchan (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1866, p. 5 : *Asspercius Nescato uxori*).

13 **Atixs-is**, Génos, vallée de Sauveterre, près Saint-Béat (Barry, *Une Inscription inédite du Musée de Toulouse*, p. 10. Le nom est au génitif).

14 **Baisothar**,.... ou **Baisohar**....., Géry (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 19 : (*Ande*) *resse Bais...har... viro, filio, sibi*).

15 **Bambix**, Ardiège (Barry, *Monographie du dieu Leherenn*

d'Ardiège, p. 16, n° VII : *Bambix, Publii lib.*). Se retrouve sur une inscription provenant de la même localité (Barry, *ibid.*, p. 19, n° IX, *Bambix, Sori f.*).

16 **Barhos-is,** entre Esténos et Cierp, au confluent de la Pique (Rosch. n° 130 : *Sabinus Barhosis f.*).

17 **Belex,** Comminges (Orelli 5872 : *Arpenino deo Belex, Belexconis f.*).

18 **Belexcon-is** f., voir ci-dessus.

19 **Belexen-nis,** Montsérié en Bigorre (*Bulletin de la Société Ramond*, janvier 1871, p. 25).

20 **Berhaxs-is,** Luchon (Rosch. n° 169, Desj. 396 : *Severus, Berhaxsis f.*).

21 **Bihoscin-nis,** Eup (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 20 : *Sembetten, Bihoscinn-is f.*).

22 **Bihox-us,** Antignac (Barry, *ibid.*, p. 27 : *Andostenno Andosi Bihoxus f.*).

23 **Bihox-us,** Saint-Bertrand de Comminges (Rosch, n° 121, lit *Bihorus*, au lieu de *Bihoxus* que l'on avait admis d'après du Mége. Mais, tout en convenant que *Bihor-us* est une lecture possible (l'*o* et l'*r* étant liés) M. Barry (*Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 29), conserve *Bihoxus* qui a l'avantage de référer à un radical déjà connu.

24 **Bihotar-ris,** Boussens (Rosch. n° 82 : *Silvano, Bihotarris filio*).

25 **Bilais-is,** voir *And-us*.

26 **Bonbelex,** Caubous, vallée d'Oueil (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 31 : *Bonbelex Harbelexsi fil. vivæ Anderesso Condannossi filiæ uxori*).

27 **Bonecon-is,** vallée de Larboust (Castillon, I, pl. 1, n°s 1 et 2. D'après Scaliger : *Taurinus Boneconis f.*).

28 **Bonnoris,** Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1866, p. 26 : *Vivus Bonnoris, Dunohorigis f.*).

29 **Bontar,** Cazarilh près Luchon (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 21 : *Bontar Hotarris f.*).

30 **Bonten,** vallée de Larboust (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1863, p. 28).

31 **Bonten.** Montsérié (*Bulletin de la Soc. Ram.*, oct. 1870, p. 170).

32 **Bonx-us,** Tibiran (Rosch. n° 137 : *Bonxus Taurin*).

33 **Bonxs-us,** Haut-Comminges (Rosch. n° 151, Desj. p. 400). Frère d'un *Dannadinn.*

34 **Bonxoriu-s,** Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* p. 29, 1866. *Bonxorius Faustini filius*).

35 **Bors-us,** Saint-Bertrand de Comminges (ibid. Voir plus haut *Adeitui*).

36 **Calixso-nis,** Cierp, vallée de la Pique (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 25 : *Maura Calixsonis filia*).

37 **Cison,** Labarthe, plaine de Valentine (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 28 : *Cison Senipennis filius*).

38 **Cisonten,** Vallée de Larboust (Castillon, I, pl. 1 n° 4, d'après Scaliger).

39 **Cissobon-is,** Vallée de Larboust (*ibid.* n° 4, *Cisonten Cissobonis filius*).

40 **Condannos-i,** Voyez *Bonbelex.*

41 **Cunduesen-i,** Labarthe (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 28 : *Cundueseni filii*).

42 **Con-i,** Haut-Comminges (Rosch 150, Desj. 397 : *Gison Coni f.*)

43 **Con-is,** Montsérié (Bull. de la Soc. Ram. oct. 1870, p. 172 :

elex Conis f. Mais on peut lire aussi.... *elexcon-is f.* Cf. *Belexcon.*

44 **Cucur-us,** Siradan en Comminges (Castillon, I, pl. 2, nº 4).

45 **Dannadin-nis,** Haut-Comminges (Rosch. 151, Desj. p. 400 *Proxumus, Dannadinnis f.* Voir *Bonxsus.*

46 **Dannorig-is,** Saint-Lizier (Rosch. nº 154 ; Desj. p. 399 : *Hanarro Dannorigis f.*).

47 **Donn-i,** Saint-Lizier. (Rosch. et Desj. ibid : *Aldeni Donni f.*).

48 **Dunohorig-is,** St-Bertrand de Comminges. Voir *Bonnoris.*

49 **Dunohoxs-is,** Martres Tolosanes (Rosch. nº 21 : *Annius Dunohoxs-is filius*).

50 **Ebelo,** Luchon (Rosch. nº 165, *Ebelo, Fabii* (?) *filius.*

51 **Elon-i,** Cazarilh près Luchon (Barry. *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 21 : *Senarri Eloni filiæ*).

52 **Ennebon-uss,** Montsérié (*Bull. de la Soc. Ram.* janv. 1871).

53 **Epaimaig-i,** Saint-Bertrand de Comminges (Barry. *Inscr. inéd. des Pyr.*, 1866, p. 29 : *Silex, Epaimaigi uxor*).

54 **Erdemi-us,** Ladivert (Rosch. nº 137. Desj. p. 398 : *Erdemius Erdesci filius*).

55 **Erdesc-i.** Voir le précédent.

56 **Gerexo,** Saint-Plancard sur Save (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 27 : *Gerexo Calvi filius*).

57 **Gison.** Voir *Coni.*

58 **Halscotar-ris,** Saint-Just à Valcabrère (Barry, *ibid.* p. 5 : *Hautensoni Halscotarris filiæ*).

59 **Hanarr-o,** Saint-Lizier. Voir *Dannorigis.*

60 **Hanna,** Haut-Comminges (Rosch. nº 143, Desj. p. 401 : *Senius et Hanna Proculi* (*liberti*).

61 **Hannax-us**, Haut-Comminges (Rosch. n° 145, Desj. p. 292).

62 **Harbelex**, Huos (Rosch. n° 114, Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 21). M. Desjardins, sur la foi d'un moulage conservé au musée de Saint-Germain, lit *Tarbelex*. L'inscription porte : *Baeserte deo Harbelex, Harsi f.*

63 **Harbelex-si**, Caubous, vallée d'Oueil. Voir *Bonbelex*.

64 **Hars-i**, Voir *Harbelex*.

65 **Harsp-i**, Ardiège (Barry, *Mon. du dieu Leh.* p. 4, n° 6 : *Dannonia, Harspi filia.*

66 **Honthar-ris**, Anla, vallée de Barousse (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 33 : *Rutundus Hontharr(is)*.

67 **Hótar-ri**, Cazarilh près Luchon (Barry, ibid. p. 21 : *Hotarri Orcotarris f(ilio)*.

68 **Hotar-ri**, Géry (ibid. p. 19).

69 **Hotar-ris**, Cazarilh (ibid. p. 21 : *Bontar Hotarris f.*).

70 **Hotar-ris**, Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.*1866, p.26 *Erhexoni Hotarris f(iliæ)*.

71 **Hort-i**, Lez, vallée d'Aran (Barry, *Les Eaux thermales de Lez*, p. 683 : *Sabinus, Horti, f*).

72 **H)orti**, Ibid. p. 681, *Julia (H)orti f(ilia)*.

73 **Hunnu**,Garin, vallée de Larboust (Rosch. 170, Desj. 394 : *Hunnu Ulohoxis f.)*.

74 **Ilunnos-i**, Ardiège (Barry, *Mon. du dieu Leh.* p. 20 n° XI : *Uriaxe, Ilunnosi filia)*.

75 **Lohitton**, Saint-Bertrand de Comminges (Barry. *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 29).

76 **Lohis-i**, Saint-Bertrand (Rosch. n° 118, d'après Oihénart : *Alfia Lohisi f.*).

77 **Mons-us**. Izaour (Castillon, I, pl. 6, n° 30 : *Monsus Taurini f.*).

78 **Narhons-us**, Montsérié (*Bull. de la Soc. Ram.* Janv. 1871).

79 **Odann-i**, Saint Pé d'Ardet (Barry, *Les Eaux therm. de Lez*, p. 681 : *Lexeia Odanni f(ilia)*.

80 **Odox-us**, Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 29).

81 **Ombecco**, (ibid).

82 **Ombexo-nis**, Cier de Rivière (Rosch. n° 111 : *Lexeia Ombexonis f.)*.

83 **Orcotar-ris**, Cazarilh, (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 21 : *Hotarri Orcotarris f.*).

84 **Oro**, Montsérié (*Bull. de la Soc. Ramond*, oct. 1870, p. 168 : *Oro Belexennis*.

85 **Osson**, Ardiége (Barry, *Mon. du dieu Leh.* p. 23, n° XIV : *Osson Priami l.*

86 **Piandoss-i**, Haut Comminges (Rosch. n° 144, Desj. p. 392 : *Andoss Piandoss-i*.

87 **Saxan-us**, Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 26).

88 **Semb-i**, Boussens (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 13 ; Rosch. p. 82 : *Tertia, Sembi filia*).

89 **Semb-i**, saint Hélix-Theux (Rosch. 185, Desj. 395, 401 : *Primigenius Sembi fil.*

90 **Sembedo-nis**, Bagnères de Bigorre (Barry, p. 12, d'Avezac, *Études sur le Bigorre* I, 48 : *Secundus Sembedonis f.*

91 **Sembetten**, Eup (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 20 : *Sembetten Bihoscinnis f (ilius)*.

92 **Sembeten-nis**, Boussens (Rosch. n° 82 : *Amoena Sembetennis filia*).

93 **Sembet (en-ni ou en-nis)**, Géry (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 19.

94 **Sembexso-nis**, Arguenos (Barry, *Inscr. inéd.* p. 11 : *Bonsilexsi Sembexsonis uxori*).

95 **Senipen-nis**, Labarthe (Barry, *Inscr. inéd.* 1866, p. 28 : *Cison*, *Senipennis filius*. M. Roschach, n° 152, a conservé à tort la lecture de Dumège, *Senhennis*, que reproduit également M. Desjardins, p. 397).

96 **Senipon-nis**, Saint-Bertrand de Comminges, (Barry, *Inscr. inéd.* 1866, p. 26).

97 **Seni-us**, voir *Hanna*.

98 **Siricco-nis**, Ardiége (Barry, *Mon. du dieu Leh.* p. 11, n° 4: *Ingenus Siricconis f.*

99 **Sor-i**, Ardiége (Barry, ibid. p. 19, n° IX, *Bambix Sori f.*

100 **Soson-nis**, Entre Estenos et Cierp (Rosch. n° 128 : *Taurus Sosonnis f.*).

101 **Sorin-i**, Valcabrère (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 11 : *Iuliae Ane Sorini*, qu'il faut traduire, nous verrons plus bas pour quelles raisons, par « a Julia Anna, fille de *Sorinus* » et non pas « fille d'*Anesorinus*. »

102 **Sur-i**, Burgalaïs, vallée de la Pique (Rosch. n° 160 : *Poetus*, *Suri f.*).

103 **Ulohox-is**, Voir *Hunnu*.

104 **Vennonius** (Verus), Ardiége, (Barry. *Mon. du dieu Leh.* p. 27 n° XXV).

Noms mutilés :

105 ....**rris**, Ardiége (Barry, *Mon. du dieu Leh.* p. 24 n° XIX). C'est un génitif.

106 ....**arbels-is.**, Cierp (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* p. 25.... *arbelsis filia*.

107 ....**elex** ou **elexcon-is**, Musée de Tarbes (*Bull. de la Soc. Ram.* oct. 1870, p. 172.... *elexconis* fil.

II. — Noms de femmes

108 **Alden-i**, Saint-Lizier (Rosch. n° 154, Desj. p. 399 : *Aldeni Donni f(iliæ)*.

109 **Andere**, Martres Tolosanes (Rosch. 21 : *Andere filia*).

110 **Andere**, Montsérié (Bull. de la Soc. Ram. p. 171, n° 16, oct. 1870).

111 **Anderese-ne**, Luchon (Rosch. n° 169, Desj. p. 396). C'est un datif : *Anderesene matri*.

112 **Anderesso**, Caubous (Barry, *Inscr. inéd. des Pr.* 1863, p. 31 : *Anderesso Condannossi f(iliæ) uxori*.

113 **....resse**, Géry (Barry, ibid. p. 21). C'est un nominatif. Pour *Anderesse*.

114 **....erese-nis**, Cazarilh (Barry, ibid. p. 21). Pour *Anderese-nis*.

115 **Ane**. Voir *Sorini*.

116 **Bonsilex-si**, Arguenos. Voir *Sembexsònis*.

117 **Dannonia**, Ardiége (Barry, *Mon. du dieu Leh.* p. 12 n° VI, Desj., p. 400 : *Dannonia Harspi filia*.

118 **Erhexo-ni**, Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 26 : *Erhexoni Hotarris f. uxori*.

119 **Hautenso-ni**, Saint-Just à Valcabrère (Barry, ibid. p. 5, mal lu par Oihénart, *Haviensoni*.

120 **Lexeia**, Saint-Pé d'Ardet (Barry, *Les Eaux th. de Lez*, p. 68 : *Lexeia Odanni f.*).

121 **Lexeiae**, Lez (*ibid.* p. 680 : *pro salute Lexeiæ*.

122 **Lexeiae**, Cier de Rivière (Rosch. n° 111 : *Lexeiæ Ombexonis f. uxori*.

123 **Nahantenn....**, Burgalaïs (Rosch. n° 160, Desj. p. 401.

124 **Nescato**, Saléchan, Voir *Asspercius*.

125 **Senar-ri**, Cazarilh (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1863, p. 21 : *Senarri Eloni filiæ*.

126 **Silex**, Saint-Bertrand de Comminges (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 29 : *Silex Epaimaigi uxor*.

127 **Silex**, Cathervielle près Luchon (Rosch. n° 173). Bien que l'inscr. ne spécifie pas le sexe, nous le rangeons parmi les noms féminins à cause du précédent et de *Bonsilex*.

128 **Silex**, Montsérié (*Bull. de la Soc. Ramond*. oct. 1870, p. 168). Même observation.

129 **Uriaxe**, Ardiége (Barry, *Mon. du dieu Leh.*, p. 20, n° XI : *Uriaxe Ilunnosi filia*.

III. — Noms de divinités.

130 **Abellio-ni**, Aulon, vallée de la Noue (Rosch. 182 : *Abellioni deo*. Cf. les autres inscriptions en l'honneur de ce dieu :

131 *Abelioni deo Sabinus Barhosis* (Rosch. n° 130) Saint-Béat.

132 *Abelioni deo Titulla Homulli f.* (Rosch. n° 129) Saint-Béat.

133 *Abelioni deo Taurinus Boneconis f.* (Castillon I, pl. 1, n° 1, d'après Scaliger), vallée de Larboust.

134 *Abellionni Cisonten Cissobonnis f.* (ibid. n° 4) vallée de Larboust.

135 **Aereda**, Siradan (Du Mége, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, VI, p. 90 : *Deo Aereda Cucurus*.

136 **Ageion-i**, Montégut, vallée de la Neste (Rosch. n° 179 : *Ageioni deo Antonius Vindemialis*. Cf. les inscr. rapportées par Oihénart, *Not.* 1638, p. 507 :

137 *Aghoni deo Labusius*. Asté en Bigorre.

138 *Deo.... ghoni.... aulinus*. Ibid.

139 **Aherbelste**, Haut Comminges (Rosch. n° 143. Desj. p. 387 : *Aherbelste deo*.) Saint-Aventin.

140 **Alardost-o**. Entre Estenos et Cierp (Rosch. n° 128, Desj. p. 387 : *Alardosto deo Taurus Sosonnis f.* Cf. les inscriptions suivantes :

141 *Ala)rdossi L. Iul. Eunu(s)*. Luchon. Rosch. n° 161, Desj. p. 387.

142 *Alardossi Fabius Montanus*, Haut Comminges, Rosch. n° 146.

143 *A)lardos*... (Barry, *Note sur quelques inscriptions inédites récemment découvertes aux environs d'Auch*, p. 2, n° 1).

144 **Andli**. Bagnères de Luchon (Castillon, I, pl. 4, n° 19 : *Deæ Andli*.

145 **Arard-o**, Ardiége (du Mége, *Mém. de la Soc. Arch.* VI, p. 90 : *Arardo daeo*.

146 **Armaston-i**. Valcabrère (ibid. *Armastoni deo*).

147 **Artehe**, Saint-Pé d'Ardet (Barry. *Les Eaux therm. de Lez : Lexeia Odanni Artehe*. Cf. *Mém. de la Soc. Arch.* VII, p. 33 :

148 *Artehe deo*.

149 *Deo Artehe*.

150 **Arpenin-o** ou **Arpenn-o**, Comminges (Orelli, n° 5872 : *Arpenino deo*).

151 **Astoilunn-o**, Saint-Béat (*Mém. de la Soc. Arch.* p. 62 : *Astoilunno deo C. Fabius Lascivos.*

152 **Averan-o**. Entre Fos et Canéjan (du Mége, *Monuments religieux des Volkes Tectosages*, 1814, p. 312. Cf. Barry, *les Eaux Th. de Lez*, p. 682 : *Averano deo Iulia Sergi f.*

153 **Baesert-e**, Basert, à Huos (Rosch. n° 114, Desj. p. 387 : *Baeserte deo.*

154 **Baicorix-o**, Huos (Rosch. n° 112 : *Baicorixo deo Vernus Serani.* Cf. les inscriptions suivantes :

155 *Baicorrixo dco Hannaxus*, Haut Comminges (Rosch. n° 145).

156 *Deo Buaicorrix Andoss Piandoss*, ibid. (Rosch. n° 144).

157 **Barsae** ou **Barcae**, Comminges (*Mém. de la Soc. Arch. du midi de la Fr.* IV, p. 197 : *Deae Barcae.*

158 **Bascei Andoss-o**, Melles (Rosch. 139, Desj. 394 : *Deo Basceiandosso Andoxus.*

159 **Beisiris-si**, Cadéac, dans la vallée d'Aure (Barry, *Revue Archéol.* année 1876 : *J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Beisirissi.*

160 **Bocc-o Harauson-i**, Vallée d'Aure (Rosch. n° 187 : *Bocco Harausoni M. Val. Fuscus.* Cf. l'inscription suivante:

161 *Bocco Harouson-i M. Valerius Fuscinus.* Vallée d'Aure (Rosch. n° 180).

162 **Borienn-o**, Izaour, vallée de Barousse (*Mém. de la Soc. Archéol*, IV, p. 139 : *Borienno deo Monsus Taurini.*

163 **Car-ri**, Gaud, vallée de la Pique, montagne de Gar (Rosch. n° 158 : *Carri deo Geminus ser.*

164 **Dunzion-i**, Comminges (*Mém. de la Soc. Arch.* IV, p. 197).

165 **Edelat-i**, Saint-Bertrand de Comminges (Rosch. n° 123 : *Edelati deo S. Minutius Aprilis.*

166 167, **Ele-i,** Eup, (Barry, *Mon. du dieu Leh.* p. 44 : *Sembetten Bihoscinnis f. Elei (*ou *Ele d(eo)*? Une autre inscription, provenant de la même localité est dédiée au même dieu (Barry, *ibid.*).

168. **Erge** ou **Erce,** Montsérié (*Bull. de la Soc. Ram.* Oct. 1870, p. 164, janvier 1871, p. 25, juillet 1871, p. 73). Un grand nombre de stèles sont dédiées à ce dieu, qui était identifié à Mars.

169 *Erge and...s.. deo.* — 170... *rce deo.* — 173... *ge de...* — 174 *deo Erce Andosion.* — 175 *Erge deo.* — 176 *Erge deo.* — 177 *Erge deo.* — 178 *Erge deo.* — 179 *Erge.* — 180 *Erge deo.* — 181 *Er...e d...* — 182 *Erge.* — 183 *Erg...* — 184 *Deo... rg...* — 185 *Erge de...*

Cf. les stèles trouvées dans le même sanctuaire : *Marti deo.*

186 **Expercenni-o,** Cathervielle près Luchon (Rosch. n° 173. *Expercennio deo.*

187 **Fago,** Ladivert, (Rosch. n° 137 : *Fago deo Erdemius Erdesci.* Cf. les inscriptions suivantes :

188 *Fago deo Pompeia.*
189 *Fago deo Bonxus Taurin*
190 *Fago deo Justus*
} Tibiran (*Archéol. Pyrén.* de du Mége, 11, 351.

Sans doute, nom latin du « hêtre » divinisé, comme dans l'inscription de Roquesteron (Alpes-Maritimes) qui a été trouvée près d'un bois de hêtres séculaires et qui porte : *Fago deo Secundus C. f. Paternus* (Ed. Leblanc, *Remarques sur quelques textes gallo-romains des Alpes-Maritimes*, Revue Archéol. mars 1878, p. 157).

191 **Haloiss-o,** Gazan, près Saint Lizier (Barry, *Revue Archéol.* de 1876 : *J(ovi) O(ptimo) M(aximo) Haloiss-o.*

192 **Helioucmouni** ou **Hélîougmouni**, Martres Tolosanes (du Mége *Mém. de la Soc. Archéol.* IV, p. 197, Cf. Barry. *Un dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées*, qui y voit deux mots grecs. Nous reviendrons sur cette explication : *Helioucmouni deo C. Sarmus.*

193 **Herauscorritsehe,** Chapelle de la Madeleine à Tardetz en Soule (Oihénart, p. 445, François Saint-Maur, *Congrès scient. de France*, XXXIXe sess. Pau. p. 139-160, Desj. p. 391: *Fano Herauscorritsehe sacrum C. Val. Valerianus.*

194 **Horolat-i (?),** Comminges (du Mège, *Mém. de la Soc. Arch.* VI, p. 90).

195 **Ilixon-i,** Luchon (Rosch. n° 162 : *Ilixoni deo Secundinus Verecundus.* Cf. les inscriptions suivantes:

196 *Ilixoni deo Fab. Festa.* Luchon (Desj. p. 394, d'après Greppo).

197 *Deo Lixoni Flavia Rufi F. Paulina* (Barry, *les Eaux th. de Lez*, p. 685).

198 *Deo ...ixo* (pour *Ilixoni*). Barry *ibid.*

199 **Ilun-i,** Haut Comminges (Rosch. n° 147 : *Iluni deo Secundinus Secundi.* Cf. les inscriptions suivantes :

200 *Ilu...i...eo Domesti... Primulli f.* (Rosch. n° 132, Desj. p. 388).

201 *Ilunn-o Andose*, Narbonne (Rosch. 199, Desj. p. 388) *Rheinisch. Mus.* nouv. série XVII, p. 14-28 ; Barry, *le Dieu Hercule Andose*, *Bull. de l'Acad. des Sc. de Toulouse*, 1862, p. 374; le même, *Inscr. inéd. des Pyrén.* 1863, p. 28 : L'inscription porte : *Cn Pompeius Cn. l. Hyla Herculi Ilunno Andose.*

202 **Iscitt-o,** Garin, vallée de Larboust (Rosch. 170 : *Iscitto deo Hunnu Ulohoxis fil.* Cf. l'inscription semblable :

203 *Iscitto de... Sabinus Mandati..,* Garin (Rosch. n° 171).

204 **Kagiri,** Arguenos (Castillon I, pl. 5 n° 26: *Kagiri deo Argesis et Illumb...*

205 **Lahe,** Merignac las Peyres, près Cazères. (Rosch. n° 81 : *Lahe pro salutæ dominorum.* Cf. l'inscription suivante:

206 *Lahe deae Consecrani,* Castelnau Picampeau, vallée de la Pique.

207 **Larrason-i,** Saint-Couat d'Aude près Carcassonne (Barry, *Hist. gén. de Languedoc,* 2me édit. t. II, note 107: *Ex reditu fani Larrasoni*). Cf. l'inscription suivante:

208 *P. Cornelius Phileros Larrasoni,* Moux (du Mège, *Mém. de la Soc. archéol. du Midi de la Fr.* IV, 137.

209 **Leheren-no,** Ardiège, (Barry, *Monogr. du dieu Leh. d'Ardiège,* Toulouse 1859). De nombreuses inscriptions présentent le nom de ce dieu qui était assimilé à Mars :

210 *Leherenno.*

211 *Leheren...deo.*

212 *Leherenno deo.*

213 *Marti Leherenni.*

214 *Leherenno Marti.*

215 *....nni Damnonia Harspi filia.*

216 *Leheren Marti.*

217 *Deo Marti.*

218 *Lehereno deo.*

219 *Leherenno Mar....*

220 *Leheren Uriaxe Ilunnosi filia.*
221 *....eheren deo.*
222 *....herenno deo.*
223 *....eherenno deo Osson Priami l.*
224 *....ar Leher...*
225 *Leherenn.*
226 *Leherenni.*
227 *Leherenno deo.*
228 *....renn...*
229 *Lehe.... Mart....*
Marti
230 *Le.....*

Cf. l'inscription de Narbonne, où le nom du dieu est sans doute altéré :

231 *Laerena....cci... da uxor pia etc.* (Barry, *Monogr. du dieu Leh.* p. 40). M. Barry a d'ailleurs démontré (*ibid.* p. 28, 29) que l'inscription de Strasbourg où Prosper Mérimée avait cru retrouver le nom du dieu Pyrénéen (*Revue archéol.* 1844, p. 250) est d'une lecture fort douteuse.

232 **Lex-i.** Lez, vallée d'Aran (Barry, *les Eaux-th. de Lez*, p. 683, *Lexi deo C. Sab. Hort. f.*

233 **Nethon-i** Comminges (*Mém. de la Soc. Arch.* VI, p. 90).

234 **Saurhaus-i** (?) ibid, ou *Sornausi* (Orelli 5913).

235 **Sexsarbori**, Montespan près Saint-Martory (Rosch. n° 84) : *Sexsarbori deo Pompeius Campanus.* Cf. les inscriptions suivantes :

236 *Sexsarbori deo L. Domitius Censorinus*, Montespan (Rosch. n° 85).

237 *Sex Arboribus Q. Fufius Germanus*, territoire d'Aspet (Rosch. n° 86).

Il s'agit ici sans doute d'un groupe d'arbres divinisé.

238 **Sutugi-o**, Saint-Plancard-sur-Save (Barry, *Inscr. inéd. des Pyr.* 1866, p. 27 : *Sutugio Gerexo Calvi f.*

239 **Teotan-i**, Saint-Bertrand de Comminges (*Mém. de la Soc. Arch.* VI, p. 90 : *Teotani deo A. Saxanus.*

240 **Toli Andosso**, Saint-Helix Theux, vallée de la Baïse, Gers (Rosch. 185, Desj. p. 395 : *Herculi Toliandosso Invicto Primigenius Sembi f.*

241 **Xuban**, Arras, près d'Aspet (Rosch. n° 156 : *Xuban deo A. Cam.*

Ce qui frappe tout d'abord, à la lecture de cette liste et, ce qui ressort encore plus nettement après examen, c'est la singularité de ces noms indigènes qui, sauf quelques-uns facilement reconnaissables, comme *Dannorigis*, *Condannossi*, *Dannonia*, ont très-peu de similaires parmi les dénominations barbares que présentent les grands recueils épigraphiques. Les terminaisons sont encore plus étranges que les radicaux, et l'on peut dire que les nombreux noms en *tar*, *tarris ; ten*, *tennis ; ox*, *oxsis ou ossi ; ex*, *exis ;* sont caractéristiques de la région pyrénéenne. Il n'est pas surprenant d'ailleurs que les dialectes, celtiques ou autres, auxquels ces noms sont empruntés, aient considérablement différé de la langue parlée dans la plaine, puisqu'aujourd'hui encore les patois gascons pyrénéens occupent dans le domaine gascon une place tout-à-fait originale. Encore la plupart de ces noms indigènes nous sont-ils arrivés plus ou moins défigurés par les *marmorarii* romains qui les accommodaient sans doute à l'euphonie latine. De là, le caractère presque toujours conjectural des interprétations qui pourraient en être données.

En général, le lapicide affuble des terminaisons de la première (*-a*, *-us*) ou de la seconde déclinaison (gén. *is*) les déno-

minations qui lui sont indiquées. Rarement il les inscrit telles quelles (*Andoss* mais *Andoxus*, *Bonbelex* au lieu de *Bonbelexo ou xsi*, *Hunnu*, *Nescato*, *Xuban*, *Buaicorrix*). Du reste, la plus grande irrégularité règne dans l'attribution faite des noms pyrénéens à la première ou à la seconde déclinaison. On lit *Andos-i* et *Andos-e* à côté de *Andoss-o*, *Bihox-us* à côté de *Dunohoxs-is* et de *Ulohox-is*, *Hannax-us* à côté de *Berhax-is*, *Alardost-o* à côté de *Alardoss-i*, *Ilun-i* à côté de *Ilunn-o*, *Leherenn-o* à côté de *Leherenn-i*, *Hotarris* à côté de *Hanarro*, etc. Ajoutons que souvent, au lieu de décliner le nom à la manière latine, comme dans *Dannorigis* de *Dannorix*, l'ouvrier adapte purement et simplement la terminaison (*Bonsilexsi*).

Quant aux observations particulières que suggèrent les dénominations pyrénéennes, elles peuvent porter : 1° sur la phonétique ; 2° sur les désinences ou suffixes ; 3° sur les radicaux.

§ 2. — *Phonétique.*

En ce qui concerne les voyelles, on remarquera :

1° *e* au datif : *Ane*, *Andose*, *Aherbelste*, *Baeserte*, *Ele*, *Erge*, *Herauscorritsche*, *Lahe*. *E* est ici tantôt pour *i*, tantôt pour *ae* ;

2° Permutation d'*u* et d'*o* : *Condannossi*, *Cunduesení* ; *Sori*, *Suri* ;

3° Permutation d'*e* et d'*o* : *Senipennis*, *Seniponnis* ;

4° Permutation de *ai*, *ei*, *ae* : *Baicorrixo*, *Beisirissi*, *Baeserte* ;

5° Permutation de *ou*, *au* : *Bocco Harousoni*, *Bocco Harausoni* ;

6° Permutation de *ai*, *uai* : *Baicorrixo*, *Buaicorrixo* ;

7° Aphérèse : *Ilixoni* et *Lixoni*.

En ce qui touche les consonnes :

1° Redoublement de *n* aux cas obliques : *Andosten*, *Bonten*, *Cisonten*, *Sembetten* et *Andostenno*, *Belexennis*, *Sembetennis*, *Senipennis*, *Leherenno*, *Seniponnis*. Cependant, *Lehereno* et *Cundueseni* ;

2° *n* et *nn* : *Iluni* et *Ilunno* ; *Boneconis*, *Cissobonis* et *Bonnoris* ;

3° *t* et *tt* : *Lohitton* (cf. *Lohisi*), *Sembetten* (cf. *Sembetennis*), *Iscitto* ;

4° Redoublement de *r* aux cas obliques : *Bontar*, et *Hotarri*, *Hotarris*, *Hontharris*, *Senarri* ;

5° *r* et *rr* : *Baicorixo*, *Baicorrixo* ; *l* et *ll* : *Abelioni*, *Abellioni* ;

6° Mutation de *c* et de *g* : *Erce* et *Erge*, *Cison* et *Gison* ;

7° Fréquence de *h*, soit initial (*Halscotarris*, *Hanarro*, *Hanna*, *Hannaxus*, *Harbelex*, *Harbelexsi*, *Harsi*, *Harspi*, *Hontharris*, *Hotarri*, etc.), soit médial (*Baisotharris*, *Barhosis*, *Berhaxsis*, *Bihoscinnis*, *Bihoxus*, *Bihotarris*, *Dunohorigis*, *Dunohoxsis*, *Hontharris*, *Lohitton*, *Lohisi*, *Narhonsus*, *Ulohoxis*, *Erhexoni*, *Nahantenn*, *Aherbelste*, *Artehe*, *Herauscorritsehe*, *Lahe*, *Leherenno*, *Saurhausi*, *Nethoni*). Cependant, on peut comparer *Aer-eda* à *Aher-belste*, si l'élément composant est le même dans ces deux noms divins ;

8° *xs* écrit pour *x*, surtout aux cas obliques : *Belex* et *Harbelexsi*, *Silex* et *Bonsilexsi*, *Bonxus* et *Bonxsus*, *Gerexo*, *Ulohoxis*, *Erhexoni*, *Baicorixo*, *Ilixoni*, et *Calixsonis*, *Dunohoxsis*, *Sembexsonis* ; *Sexarbori* et *Sexsarbori* ;

9° Permutation de *x* et de *ss* ; *Andoxus* et *Andoss*, *Andosso* ; de *ss* et de *s*, *Andoss* et *Andosten*, *Andose* ; *Anderese* et *Ande-*

resso, (*Ande*)-*resse*; de *x* et de *s*, *Bonnoris*, sans doute pour *Bonnorix*, *Bihoxus* et *Bihoscinnis*; de *ss* et de *st*, *Alardossi* et *Alardosto*, *Aherbelste* et *Harbelex*, (*H*)*arbelsis*. On voit que presque toutes les sifflantes ou groupes composés de sifflantes permutent ensemble.

Dans les mutations de lettres que nous venons d'énumérer, il faut naturellement faire la part des caprices orthographiques du graveur. Néanmoins on doit reconnaître que la constance de certains phénomènes, tels que le redoublement des consonnes, la fréquence de *h*, l'abondance et les mutations des sons *x*, *s*, *ss*, *st*, etc. donnent à cette nomenclature épigraphique un caractère spécial. Mais il serait bien difficile d'en tirer une conclusion absolue au point de vue de l'attribution des noms, soit au *gaulois*, soit à l'*ibéro-aquitain*. La plupart de ces permutations existent à la fois dans les langues celtiques et dans l'euskara. Notons cependant, à ce sujet, les faits qui nous ont paru dignes d'attention.

Harousoni et *Harausoni* rappellent la mutation très-fréquente dans les noms gaulois, de *au* et de *ou* (*Counus* et *Caunus*, *Acounis* et *Acaunus*, *Alounis* et *Alauni*, Zeuss, p. 34).

Le redoublement de *r*, comme dans *Hotarris*, *Senarri*, *Baicorrixo*, *Herauscorritsehe*, est plutôt un fait de phonétique basque que de phonétique celtique. Nous reviendrons sur ce point quand nous nous occuperons de la dérivation.

Le redoublement de *t* peut s'expliquer, soit par une singularité orthographique qui se retrouve dans certains noms gaulois cités par les auteurs ou connus par les inscriptions: *Brito* et *Britto*, *Brittones*, *Scoti* et *Scotti* (de même *cc* pour *c* encore plus fréquemment, *Licca*, *Litaviccus*, etc.), Zeuss, p. 151 et 171); soit par l'existence d'un son analogue au *tt* des

Basques d'aujourd'hui, son mouillé qui, en France, remplace le *tch* des Basques espagnols.

La lettre *h*, si fréquente dans les noms pyrénéens, est en somme très-rare, de l'aveu de Zeuss (p. 46), dans l'ancien gaulois. Le très-petit nombre d'exemples qu'il cite de *h* initial ou médial, se rapportent à des noms qui ont peut-être subi l'influence germanique, *Hercynia* sylva, *Hercuniates*, ou qui existent sous une autre forme, *Helvii*, *Helvetii* et *Elvius*, *Elvorix*, *Elvetius*, ou qui peuvent n'être pas gaulois, comme *Leherenno*. C'est ce qui ressort aussi de l'examen des recueils épigraphiques, où l'*h* n'apparaît guères que dans les mots *henae* ou *nehae*, éléments fréquents des noms de divinité et dans certains noms divins (*Harimella*, Huebn. Inscr. Brit. 1065, *Haeva*, Bramb. Inscr. Rhen. 130, *Hariasa*, ibid. 314, *Hludana*, ibid. 150, *Halamardus*, ibid. 2068, *Nehalennia*, ibid. 24, 27, etc., *Ihamnagalla*, Inscr. Gall. Cisalp. 3900). Encore rien ne prouve que plusieurs de ces divinités ne soient pas germaniques ou étrangères à la Gaule. En fait d'aspirées gauloises, Zeuss ne connaît que *f*, car il regarde lui-même les exemples qu'il cite de *th* comme peu concluants (p. 77). On pourrait y ajouter quelques rares noms d'hommes : *Athictus* (Inscr. Illyr. et Pann. 1993, 760, Inscr. Gall. Cisalp. 963, 3000, Inscr. Hisp. 2448), qui se présente aussi sans *h* : *Atictus* (Inscr. Hisp. 2127, 4975, 1578); et quelques noms divins (*Ratheihae*, Inscr. Rhen. 561, *Viradesthis*, Inscr. Brit. 1037).

Au contraire, les dialectes basques français ont comme trait distinctif l'emploi constant des aspirées *h*, *th*, *lh*, *ph*, *kh*, comme en témoigne tout le vocabulaire labourdin, bas-navarrais et souletin. On ne peut décider si ces aspirées sont primitives en basque, à cause de leur rareté ou de

leur absence dans les dialectes euskariens de l'Espagne. Ce qui est certain néanmoins, c'est que l'aspiration apparaît dans les plus anciens textes, et qu'aujourd'hui encore elle remplace le *f* latin dans les patois gascons des Pyrénées et de la plaine cis-garumnienne. Nous ne voulons tirer aucune conséquence de ces faits comparés à celui que nous avons signalé dans notre nomenclature épigraphique ; mais un pareil rapprochement n'en est pas moins très-légitime et digne de toute l'attention des linguistes. Remarquons d'ailleurs que l'*h* apparaît surtout dans les noms pyrénéens, qui, par leur terminaison ou leur radical, s'éloignent de l'onomastique gauloise (*Hotar*, *Honthar*, *Leherenn*, etc.).

Si nous considérons maintenant les permutations des dentales sifflantes et des groupes composés d'une sifflante, nous conclurons aisément, de cet examen, que *x* ou *xs*, si fréquent dans les noms pyrénéens, représente le plus souvent non pas le groupe *c*+*s*, mais des sons que, faute de mieux, le sculpteur rendait aussi par *ss* ou *s*, et qui étaient étrangers à la langue latine, par exemple *ch*, *tch*, *z*, *tz*. Ici certaines distinctions sont importantes.

Dans *Ombexo*, *Ombexonis*, il paraît évident que *x* est pour *cs* et par conséquent correspond exactement à l'*x* français, car la comparaison avec *Ombecco* fait, à bon droit, supposer que, dans *Ombexo*, le *c* appartient au thème et le *s* à la dérivante, comme dans les exemples gaulois cités par Zeuss (p. 785), de *Senixo* père d'un *Senicco* et de *Alixie* où se retrouve l'ancien irlandais *ail*, gén. *ailech* « pierre. » Peut-être *Sembexsonis* se trouve-t-il dans le même cas, bien que nous n'ayons pas rencontré de *Sembecco*. Il en est de même sans doute d'*Atixsis*, qu'on doit rapprocher d'*Atictus*. Mais, contrairement à ce que semble vouloir l'auteur de la *Grammatica celtica*, la même

explication n'est plus applicable, d'une manière aussi certaine, à *Andoxus*, *Hannaxus*, *Berhaxis*, *Dunohoxsis*, *Bihoxus*, *Ulohoxis*, pour lesquels nous ne connaissons pas de thèmes a *c* final et dont la plupart peuvent d'ailleurs appartenir à un idiome différent. A *Andox-us* correspond *Andoss*, *Andosso*, *Andosi*, à *Bihox-us*, *Bihos-cinnis*, à *Harbelex*, *H)arbels-is* et peut-être *Aherbelste*, etc. Il s'agit de savoir ce que pouvait être, dans l'ancienne langue gauloise, le son représenté par ces *x*, *ss*, *s* dont notre nomenclature offre plusieurs exemples auxquels on devra ajouter ceux que cite Zeuss (p. 47). L'éminent celtiste remarquant que les noms en *x* de l'ancien gaulois sont souvent écrits en *s*, et que cet *x* est aujourd'hui représenté dans l'irlandais et le breton par *s* ou par *ch* ou *h* suppose qu'il devait avoir le son du groupe allemand *chs*.

Quoi qu'il en soit, dans les noms pyrénéens qui, soit par leur thème, soit par leur suffixe, peuvent être ramenés à l'idiome ibéro-aquitain, on doit admettre que les équivalents *x*, *ss*, *s* (peut-être *st*) représentent les sons basques actuels *s*, *z*, *ch*, *tch*, *ts* (1), surtout les deux derniers qui sont caractéristiques et que le *marmorarius* ne devait savoir comment exprimer. Remarquons que le son *ts* ou *tz* a été représenté tel qu'il se prononce, une fois seulement dans le nom de la divinité *Herauscorritsehe*. L'analogie évidente de ce nom avec ceux de *Baicorixo*, *Baicorrixo*, *Buaicorrixo* semble indiquer que l'*x* de ces derniers correspond au *ts* du premier, et que nous avons ici une de ces finales en-*itz* si fréquentes dans le vocabulaire euskarien. Aussi inclinerions-nous à voir des sons

1. Nous ne parlons ici que des principaux sons basques de l'ordre des sifflantes et des explosives sifflantes, de ceux qui sont communs à tous les dialectes. Voir, sur ce point important de phonétique basque, Vinson, *Revue de Ling.*, t. V, fasc. III, janv. 1873, p. 230-231.

analogues aux sons basques *ts*, *tz*, *tch*, *tt*, *zt*, *itz*, qui permutent tous entre eux, dans les *x* ou *ss*, *ss* des noms pyrénéens *Asspercius*, *Belex* et ses composés *Harbelex*, *Bonbelex*, *etc.*, *Berhaxis*, *Bihoxus*, *Bihoscinnis*, *Borsus*, *Harbelsis*, *Osson*, *Anderese*, *Anderesse*, *Lexeia*, *Silex* et ses composés, *Aherbelste*, *Beisirissi*, *Haloisso*, *Alardossi*, *Alardosto*.

§ 3. — *Dérivation.*

De l'examen des sons nous passons à celui des suffixes, et ici encore se manifeste la difficulté de distinguer ce qui revient au gaulois de ce qui appartient à l'aquitain.

La dérivation vocalique est presque insignifiante :

— **ea,-eha**, dans *Art-ehe*, *Herauscorrits-ehe*.

— **eia**, dans *Lex-eia*.

Les dérivations avec consonnes simples ou doubles comprennent presque toute la nomenclature et donnent lieu aux remarques qui suivent :

— **i)c**, dans *Andoss -ic-i*. Cette finale gauloise très-commune (Zeuss, p. 806), identique peut-être au suffixe du diminutif *ic* du breton actuel (Zeuss, p. 297), apparaît souvent dans les inscriptions sous la forme *i)cc*, *e)cc*, par exemple : *Bellicus* (Inscr. Rhen. 901) et *Belliccus* (ibid., 1909), *Belenicus* (Inscr. Brit. 1336) et *Belin-iccus* (ibid., 1336), etc. De là le suffixe double *i)co*, *i)cco*, *e)cco*, que nous trouvons dans nos *Sir-icconis* et *Omb-ecco*. Cf. *Albicco* (Inscr. Gall. Cisalp. 4597), *Senicco* (Murat, 1402, 5), *Licco* (ibid., 8973), *Esdr-ico* (ibid., 4600), *Urcico* (Inscr. Hisp. 2818), *Irrico* (ibid., 2843), *Vailico* (ibid., 2770), à côté de *Albicus*, *Liccus*, *Esdriccus*, etc.

— **ci**, peut-être suffixe dans *Asspercius*, nom de physiono-

mie ibérique accolé à un nom de femme certainement aquitain *Nescato*. Dans ce cas, ou bien *Assperci* serait un nom de lieu composé du suffixe local *gi*, ou bien ce serait un adjectif composé avec le suffixe *kin* « avec » dans tous les dialectes basques, *ki*, dans le bas-navarrais. Cf. *izars-ki* « étoilé » de *izar* « étoile ».

— **cin**, dans *Bihos-cinnis* (cf. *Bihox-us*). Ce suffixe n'est pas celtique, tandis qu'il existe certainement en euskara comme servant à former des adjectifs ou des noms d'agents, tantôt sous la forme *gin*, impliquant l'idée de facteur, et venant alors sans doute du verbe *egin* faire (par ex. dans *ikatz-gin*, charbonnier de *ikatz*, charbon) tantôt avec une signification beaucoup moins déterminée, comme dans *itche-kin* (lab.) « tenace » de *ich*, *ichi*, fermer; *burus-kin* (b.-nav.), « têtu » de *buru* « tête ». Dans ce dernier cas il représente sans doute l'adverbe *kin*, *ki* « avec » comme ci-dessus. Nous verrons en effet que *Bihos* se ramène aisément au vocabulaire aquitain.

— **con**, dans *Boneconis*, *Belexconis*. Là où le radical paraît celtique, comme dans *Boneconis*, on peut croire, ou bien que *con* n'est pas un suffixe mais un mot composant, comme dans *Maglocunus*, *Cunomaglus* ou *Conomaglus* (Zeuss. p. VII, 92, 101 et sq.) ou bien que c'est le suffixe double, *-co,-conis* que nous avons déjà vu plus haut. Pour *Boneconis* cf. *Bonicus* (Inscr. Hisp. 4418). Quant à *Belexconis*, où le radical paraît ibérique, il est sans doute formé avec le suffixe qualitatif basque *co*, *go*, que le lapicide aura décliné.

— **e)do**, dans *Semb-edo* (*onis*). Cf. *Semb -us*, *-eten*, etc. Suffixe double (*ed-on*) celtique, comme dans *Ampl-edo* (Inscr. Gall. Cisalp. 5342), *Aupl-edo* (5342), *Donn-edo* (5596), *Sen-edo* (4719), *Ol-edo* (Inscr. Rhen. 825), *Bori-edo* (Inscr. Brit. 1334) *Suobn-edo* (Inscr. Helv. 352) *Arra-edo* (Inscr. Hisp. 2826),

Candi-edo, surnom de Jupiter (ibid. 2699). Cf. Zeuss. p. 789).

— **e)mi,** dans *Erdemius*. Suffixe double celtique. Voir Zeuss. p. 770, qui cite *Artemia, Artemius*, auxquels on peut ajouter *Cand-amius*, surnom de Jupiter (Inscr. Hisp. 2695). Le radical paraît également celtique.

— **a)n,** dans *Saxanus*, *Averano*, *Xuban*, *Teotan*. Pour *Saxanus* la dérivation n'est pas douteuse, comme le prouvent les noms celtiques *Sax-io* (Inscr. Hisp. 2245), *Sacs-ena* (Inscr. Rhen, 194) *Saxamus* (Inscr. Illyr. 4909, 4960), *Sax-ia* (5514), *Saxian* (6489), *Saxs-io Volovici* (5552), *Sax-o* (Gall. Cisalp. 4373). Ce suffixe est assez fréquent dans l'ancien gaulois (Zeuss. p. 772); il forme encore aujourd'hui un grand nombre d'adjectifs en cambrien (p. 823). Peut-être faut-il l'identifier avec le diminutif *an*, qui termine tant de noms propres dans les vieux cartulaires bretons et irlandais. En tous cas, les inscriptions nous prouvent que, dans toutes les régions de langue gauloise, comme dans les Pyrénées, *an* entre surtout dans la composition des noms divins. Cf. *Saxanus*, surnom d'Hercule (Inscr. Gall. Cisalp. 5013, Inscr. Rhen. 651, etc.), *Cuslanus deus* (Inscr. Gall. Cisalp. 3898), *Anteportanus*, surnom d'Hercule (5534), *Ludrianus deus* (ibid.), *Magusanus*, surnom d'Hercule (Inscr. Rhen. 51, Inscr. Brit. 1090), etc.

— **e)n, -e)nn,** dans *Cundues-eni*, *Belex-ennis*, *Leher-enno*, *Borienno*, *Ald-eni*, *Experc-ennio*. La dérivante en *-e)n*, simple ou double, très-employée dans l'ancien gaulois (Zeuss. p. 772, 774, ajoutez *Bras-ennus deus* (Inscr. Gall. Cisalp. 4332), *Felu-ennis*, surnom de Jupiter (3904), *Tour-enus deus* (Inscr. Rhen. 1830), *Nehal-ennia dea* (24, etc.), *Andu-enna* (Inscr. Illyr. c. III), pourrait avoir formé un certain nombre de nos dénominations et notamment *Cundueseni*, *Borienno*, *Expercennio*

et tous ceux terminés par le suffixe double *ten* (voir plus bas) dont le radical est gaulois. Mais il faut noter d'autre part que la finale en *en* est caractéristique de l'euskara actuel, qu'elle apparaît dans une foule de substantifs et d'adjectifs, et qu'elle termine un grand nombre de suffixes servant à former les verbes (*tzen*, *ten*, *en*) les noms (*pen*,*men*) les superlatifs, les nombres ordinaux, etc.

— **i)n**, dans *Sorin-i*. Suffixe celtique (Zeuss. p. 772). Cf. nos *Sor-i*, *Sur-i*, dont nous prouverons l'origine gauloise, et rapprochons *Sur-inus* (Inscr. Illyr. 5969), *Ebel-inus* (Inscr. Gall. Cisalp. 7850), *Buror-ina* (Inscr. Rhen. 46), *Isarn-inus* (Inscr. Brit. 1270), etc.

— **o)n** (ou *o* ; *oni* ou *onnis*), dans *Eloni*, *Sosonnis*, *Ebelo*, *Abelioni*, *Ilixoni*, *Agheioni*, *Dunsioni*, *Nethoni*. Cette dérivante celtique (Zeuss. p. 772), si commune, apparaît dans les noms gaulois transmis par les auteurs et les inscriptions sous diverses formes, soit à la première déclinaison en *onus*, *ona*, soit à la seconde, avec perte de la terminale *n* au nominatif, en *o*, *onis*. Elle sert aussi à former un grand nombre de suffixes doubles *co*, *to*, *do*, *so*, *po*, *io*, *onius*, etc. Rapprochons de nos noms pyrénéens en *o*, les noms épigraphiques suivants dont plusieurs sont identiques aux nôtres et dont le radical est certainement celtique : *Domn-o* (Inscr. Gall. Cisalp. 5187), *Dunno* (5618), *Enn-o* (1924), *Esdr-o* (4923, 4600, 4925), *Sax-o* (4373), *Amandio* (Inscr. Rhen. 1876), *And-on* (Inscr. Brit. 1331), *Sen-o* (1336), *Docil-o* (Inscr. Hisp.), *Sax-io* (2245), *Abellio* (Inscr. Illyr. 2169), *Boni-o*, *Enn-o* (3861), *Ilo* (4580), *Senn-o* (5668), *Sos-o*, (1660), et les noms de dieux *Net-us*, *Net-o* (Inscr. Hisp. 365, 3986), *Fonio* (757).

Mais nous ne pouvons affirmer l'origine celtique de nos *Cison*, *Gison*, dont le radical pourrait être ibérique, et dont la

terminaison *on* se retrouve dans un certain nombre de vocables euskariens.

— **o)nia,-o)nius** dans *Dannonia*, *Vennonius*. Suffixe double celtique (Zeuss, p. 772, 773) Cf. *Dumnonius* (Inscr. Brit., 85), *Vennonetes*, nom de peuple, etc.

— **po (pon), pen,** dans *Seni-ponnis*, *Seni-pennis*. Zeus remarque qu'il n'y a presque pas de suffixe en *p* dans les noms gaulois, et celui-ci se rencontre rarement en effet. On ne peut se prononcer sûrement sur l'origine de *Corentis-po* (Inscr., Hisp. 3528), *Eppo* (Inscr., Illyr. 3790), *Uppo* (5061), *Crippo* (Inscr. Gall. Cisalp. 5106)..Mais on doit comparer *Meleponus* (Inscr. Hisp. 4118), *Ateponi* (Inscr. Rhen. 858), si, dans ce dernier nom tout au moins, l'analyse ne donne pas *At-eponi*, ce qui serait possible ; mais surtout *Andoxponni* (Murat. 1204,5) où se retrouvent bien nettement le radical et le suffixe pyrénéens. Notons d'ailleurs le caractère certainement celtique du composant *Seni*; cf. notre *Seni-us*.

— **o)rius**, dans *Bonx-orius*, comparé à *Bonx-us*. Les suffixes en *r* simple sont fréquents dans l'ancien gaulois (Zeuss p. 779). Cf. d'ailleurs *Ress-oria* (Inscr. Illyr. 3377), à côté de *Ressatus*, *Ressicus*, *Ressilla*, *Ressomarus*, etc.

— **a)x**, dans *Hannaxus* (Cf *Hanna*) *Uriaxe*, *Berhaxis*. Si ces noms appartiennent au vocabulaire aquitain, *ax* représente ici la dérivation, fort commune dans l'euskara,-*atz*, -*atch*, souvent orthographiée -*ax*, comme dans les noms, *ardatz*, fuseau, *arratz* nuit, *aharzatz*, bélier, *adatz*, chevelure, *orratz*, épingle, *ikhatz* charbon etc., et dans les adjectifs *aratz*, propre, *beratz*, mou, *garratz* et *kiratz*, amer, *aberatz*, riche, etc. En général, pour ce qui regarde particulièrement les adjectifs, la dérivante *tz* (*tch*, *ch*, *x*) représente soit le suffixe adjectival *tzu*, soit le suffixe du diminutif, *ch*, *tch*. Cette remarque s'applique tout aussi

bien aux suffixes pyrénéens que nous allons étudier *-ex*, *-ox*, *-ix*.

D'autre part, si l'on admet l'origine celtique de *Hannaxus*, *ax* représenterait les dérivantes, *-as*, *-ass* (Zeuss, p. 785, 786).

— **e)x** (**-s, -ss**) dans *Belex*, *Silex* et leurs composés, *Ande)resse*, *Anderese-ni*, *Ander)esenis*. Ces finales en *ess*, *x* représenteraient, dans ces noms à radicaux sans doute aquitains, les groupes *-etz*, *-etch* fréquents dans le vocabulaire euskarien (*erretch*, facile, *herketz*, droit, *ametz*, rouvre). *Anderesse* est probablement le diminutif d'*Andere*.

— **i)x, -ts, -ss**, dans *Baicorrix-o*, *Buaicorrix*, *Baicorixo*, *Herauscorritsehe*, *Beisirissi*, *Haloisso*, tous noms à physionomie ibérienne, correspondraient aux finales en *itz* si commune en euskara, surtout dans les noms de lieux.

— **o)x, -ss, -s**, dans *Andox-us*, *Andosso*, *Andoss*, *Andosi* (cf. *And-us*) *Condannossi*, *Dunohoxsis*, *Ulohoxis*, *Piandoss*, *Bihox-us*, *Bihoscinnis*, *Odoxus*, *Alardossi*, *Ilunnosi*. Ceux de ces noms qui sont certainement gaulois, comme *Condannossi*, *Dunohoxsis*, *Andoxus*, *Andosso*, renferment la dérivante *-os*, *-oss*, dont Zeuss (p. 785, 786) cite fort peu d'exemples, mais qu'on retrouve dans *Olossus* (Inscr., Brit. 1334) identique peut-être à *Olussa* (29), *Car-ussa* (1336) *Cacc-oss-a* (Inscr. Hisp. 1512) et peut-être *Leiossa dea* (3097). Pour les autres, dont l'origine est douteuse ou qui ont un radical ibérien, il faut se reporter à la finale en *-otz*, extrêmement fréquente en euskara.

— **si**, dans *Atixsis* (v. plus haut) *Bilaisis*, *Argesis*? Suffixe probablement celtique, voir les noms en *sius* dans Zeuss, p. 785.

— **xo, -so (son)**, dans *Sembexonis*, *Calixsonis*, *Gerexo*, *Ombexonis*, *Harousoni*, *Larrasoni*, *Hautenso*, *Erkexoni*. Plu-

**sieurs de ces noms, dont l'origine celtique est certaine ou probable, sont composés du suffixe double -*xo* ou -*so*. Cf. *Vescasso*, nom de femme (Inscr. Gall. Cisalp. 4602), *Ucci-so* (Inscr. Brit. 1336), *Baxo*, nom de femme (Inscr. Hisp. 2060), *Caixu*, *Rantilli filia* (Inscr., Illyr. 5513). *So* existe d'ailleurs comme suffixe peut-être intensif ou augmentatif en euskara (*aita* père, *aita-so* grand-père ; *ama*, mère, *ama-so*, grand-mère).

— **tar (tarris)** dans *Hotarri*, *Hotarris*, *Orcotarris*, *Hontharis*, *Halscotarris*, *Bihotarris*, *Bontar*, *Baisothar*. L'origine de ce suffixe est fort embarrassante à déterminer. Dans les langues néo-celtiques *tar* sert de préposition ou est employé comme suffixe verbal, mais non comme terminaison de noms ou d'adjectifs. D'autre part, l'onomastique gauloise ne fournit qu'un petit nombre de noms en *tarus*, très-rarement en *taris* (*Contarus*, Inscr. Hisp. 2497, *Mustarus* 904, *Urcestar*, *Tascasceris f.* 2067, *Lesuridantaris*, 2900, sans compter le célèbre *Dejotarus*), et encore n'est-on pas bien sûr que, dans ces finales, *t* ne fasse pas partie du thème. Au contraire, en euskara, *tar* est un suffixe bien connu qui forme des adjectifs et qui indique surtout la provenance ; il correspond généralement aux ethniques latins, *ensis*, *tanus*, *anus*, mais il a aussi un sens qualificatif plus général : *eche*, maison, *echetar*, habitant de la maison (au défini *echetarra*) ; *herri*, pays, *herritar*, compatriote ; *itsaso*, mer, *isastar*, marin ; *magain* table, *mahaindar* convive, etc. Comme, d'autre part, les radicaux de nos noms pyrénéens sont douteux, il est assez difficile de se prononcer sur leur origine.

— **ten (tennis)** dans *Andosten*, *Andostenno*, *Sembetten*, *Bonten*, *Cisontenn*, *Nahanten*, et peut-être *Danna-dinnis*. La plupart de ces noms étant formés d'un radical certainement celtique, le suffixe doit l'être aussi, bien que les exemples en

soient rares dans l'onomastique gauloise (*Ati-den-us*, Inscr. Rhen. 212, où *den* est peut-être plutôt un composant).

— **to**, **-ton**, dans *Lohitton*, *Armaston*, *Nescato*. Si *Nescato* n'était pas aujourd'hui encore un pur nom basque «jeune fille» on pourrait en rapprocher certains noms celtiques féminins comme *Diseto* (Inscr. Gall. Cisalp. 6025). Cette finale est surtout fréquente en Espagne : *Aranto*, nom de femme (453), *Beleseton*, nom de femme (3537), *Isapto*, nom d'homme (3678), *Rauto*, nom de femme (2825). On peut l'expliquer, soit par le suffixe composé celtique *to*, *-n)to* (Zeuss, p. 798), soit par le diminutif basque français *tto*, *to*.

§ 4. — *Lexique.*

L'analyse et l'interprétation des radicaux qui constituent l'élément principal des noms pyrénéens présentent presque toujours les plus grandes difficultés. Il n'y a qu'un très-petit nombre de ces noms, semblables à ceux dont Zeuss, Pictet et Glück nous ont déjà appris la signification, sur lesquels le linguiste puisse se prononcer avec certitude. Aussi notre tâche consistera-t-elle beaucoup moins à chercher des interprétations, toujours peu sûres, qu'à essayer de déterminer l'origine soit celtique, soit aquitanique, des dénominations soumises à l'examen. On verra que, même sur ce point, il faut se résigner quelquefois à l'incertitude complète, certains radicaux d'apparence ibéro-euskarienne existant aussi dans l'autre langue.

I. — NOMS D'HOMMES.

1 **Adeitu-i**. Ce nom ne paraît pas avoir de similaires dans l'onomastique gauloise, à moins qu'on ne suppose qu'*Adeitui*

est pour *Ad-iatui* (cf. les noms certainement celtiques *Ad-iatullus*, *Ad-iatumarus*, *Ad-iatunnus* etc.). Le fils d'*Adeitu-us*, *Borsus*, porte cependant un nom qui s'explique avec vraisemblance par le basque.

2 **Andos-i**, 3 **Andoss-o**, 4 **Andoss**, 5 **Andossic-i**, 6 **Andosten.** 7 **Andosten-no**, 8 **Andostemuo** sans doute pour **Andostenno**, 9 **Andox-us**, 86 **Pi-andoss-i.** Il faut comparer à ces noms d'hommes les épithètes divines; 158 **Andoss-o**, 169 **And...s...**, 174 **Andosion**, 201 **Andos-e**, 240 **Andoss-o.**

L'existence d'un radical *andos* (*andoss*, *andox*), commun à toutes ces dénominations est incontestable ; mais son origine est d'autant plus difficile à indiquer sûrement que le basque et le celtique offrent l'un et l'autre une explication acceptable. L'euskara *andi* « grand » conviendrait aussi bien, pour le sens, au nom propre d'homme qu'à l'épithète divine. Il a probablement formé, dans toute la chaîne pyrénéenne, des noms de lieux commençant par *And* : *Andorre*, vallée, *Andorre* et *Andurte*, montagnes de la vallée d'Aspe, *Andosilla*, ville navarraise, etc. D'autre part, sans parler des noms de lieux et de peuples où apparaît certainement la préposition gauloise *ande* (Zeuss 5), l'onomastique gauloise offre un grand nombre de noms d'hommes commençant également par *and :* *Andiccus* (Inscr. Rhen. 1199), *Andiovrus* (1525), *Andena* (Inscr. Illyr. 1488), *Andrada* (917), *Anduenna* (C. III), *Andunocnes* (C.VI test.), *Andenius* (Inscr. Gall. Cisalp. 2114), *Andia* (8740), *Andis* (1359), *Andoblatio* (5832), *Andernus* (Inscr. Brit. 1336), *Andiatis* (960), *Andon* (1331), *Andornus* (1336), *Andesco*, nom divin accolé à Mercure (87), *Andergus* (Inscr. Hisp. 2465), *Andero*, nom divin qualifiant Jupiter (2598). Mais notre radical pyrénéen se retrouve tout entier dans un nom d'homme d'une inscription de Muratori (1204,5),

Andoxponni, avec une désinence qui termine d'autres noms gaulois. Il apparaît même isolé dans le nom d'un saint natif des environs d'Autun et très-probablement gaulois de naissance saint Andoche (1), en latin *Andochius*, *Andocius*, forme qui correspond exactement à notre *Andox-us*, l'*x* du lapicide représentant le son *ch*, comme dans *Lixo*, Luchon. Enfin la dérivante *-ic*, dans *Andossic-i*, suffixe dont le caractère gaulois n'est pas douteux, nous porte à croire également que le radical *andos* est d'origine celtique (cf. le nom de peuple *Andos-ini* (Polyb. III. XXXV, 2), tribu espagnole soumise par Annibal en Catalogne). Quant au sens de ce radical, nous ne pouvons le déterminer avec certitude, mais on remarquera que, dans certaines inscriptions dédiées à des divinités topiques qui sont assimilées à Mars ou à Hercule, l'épithète *invictus* (240) semble être la traduction ou l'équivalent de l'épithète indigène *andoss* (2).

10 **And-us.** Même radical que les précédents.

11 **Argesis.** Cf. *Arcisus* (Inscr. Hisp. 733), *Arquio* (2990), *Arquius* (632, 2458 etc.). Origine douteuse.

1. *Acta Sant.*, sept. VI, 663-677.
2. Telle est l'opinion développée par M. Barry dans son mémoire sur *le dieu Hercules Andossus* (*Bull. de l'Acad. des Sc. de Toulouse*, 1862. p. 374). Eugène Cordier qui a étudié aussi le mot *Andoss-us* (*Bull. de la Soc. Ramond*, janv. 1867, p. 24), l'explique par *andi*+*oso*, entier, complet et le traduit par « *maximus* ». Mais cette manière de former les superlatifs n'est nullement basque. Il ajoute à l'interprétation donnée par M. Barry de *andoss* par *invictus* ou *victor*, cette remarque du baron de Belloguet (*Gloss. gaulois*, p. 210), que la déesse Victoire s'appelait *Andarte* ou *Andraste* chez les Bretons insulaires, *Andarta* à Die en Dauphiné. Mais cette assimilation demanderait, comme beaucoup d'autres assertions de Roget de Belloguet, à être rigoureusement vérifiée. Il faudrait contrôler également les radicaux néo-celtiques qu'il cite comme impliquant l'idée de « victoire ».

12 **Assperci-us.** Voir plus haut ce qui a été dit du suffixe *-ci*. Les deux *s* indiquent sans doute le groupe indigène *-tz*, ou *-itz*, et le nom entier pourrait être une dénomination géographique correspondante au mot basque *As-parr-egui* « lieu au milieu des roches ». Nous verrons que le nom de la femme d'*Assperci-us*, *Nescato*, est incontestablement aquitain.

13 **Atixs-is.** Nom probablement gaulois et formé du même radical que les suivants : *Athict-us* (Inscr. Illyr. 1993, 760), *Athictus* et *Atictus* (Inscr. Hisp. 2448, 2127, 4975), *Athictus* (Inscr. Gall. Cisalp. 963, 3000).

14 **Baisothar**[**ris**]. ou *Baisohar*[*ris*]. Nom d'une lecture douteuse, dont l'élément principal est peut-être ibéro-aquitain. Voir, à la dérivation, *-tar*.

15, 15 bis **Bambix.** Nom gallo-grec, suivant M. Desjardins (p. 399). Il n'a certainement rien d'ibérique et ne paraît pas non plus appartenir à la langue gauloise. Notons cependant, pour 15 *bis*, que le nom du père de *Bambix*, *Sorus*, est certainement celtique.

16 **Barhosis.** D'apparence ibéro-aquitanique.

17 **Belex** ; 18 **Belex-conis** ; 19 **Belex-ennis** ; 26 **Bon-belex** ; 62 **Har-belex** ; 63 **Harbelexsi** ; 106.... **ar-belsis** ; 107.... **elexconis** ; 139, le nom de divinité **Aher-belste.**

On peut admettre l'identité de *belex*, *bels*, *belst* et se prononcer ici, sans témérité, pour l'origine aquitanique. L'adjectif « noir » qui entre si souvent dans la composition des noms d'hommes et de lieux de tous les pays, s'exprime en euskara par *beltz* (*belch*, *bels*) ou *baltz*, suivant les régions. Le rapprochement de *beltz* avec *bel*, *bele*, corbeau et *belatch*, corneille (1),

1. Van Eys, *Dict. Basque-Français*, au mot *bele.*

paraît de tous points fondé. Ce même adjectif se retrouve dans les noms basques des anciennes chartes pyrénéennes, par ex. : Garcie *Belce*, de Aurt (auj. Urt.), c-a-d. Garcie le noir (1) ; *Belatce*, c-a-d. Corneille (2), *Sei-belce*, c-a-d. Vautour noir (3) ; Sancium *Velça*, Sanche le noir (4) etc.

Quant aux radicaux divers qui précèdent *belex* ou *bels*, il est plus difficile de les reconnaître avec sûreté. Dans *Harbelex*, (*H*)*arbels*, nous verrions volontiers un nom géographique, semblable au nom propre actuel *Harribelch* (*eta*) « les Pierres noires » composé de *harri*, pierre, en labourdin, et du suffixe local *eta*. *Har*, en effet, se rencontre fréquemment pour *harri* dans les noms de lieux du pays basque actuel (5). Telle est peut-être aussi, mais ceci à titre de simple supposition, l'origine du nom divin *Aher-belste* où *Aher* serait une sorte de redoublement pour *ar*, comme dans le labourdin *ahari* « bélier » pour *ari*. Dans ce cas, le mot *Aherbelste*, qui s'est conservé probablement dans le nom de la vallée de l'Arboust, devrait, comme beaucoup d'autres appellations de divinités topiques, désigner une vallée ou une montagne personnifiée.

Dans *Bonbelex*, nous trouvons un radical *bon* qui sert à composer un grand nombre d'autres noms pyrénéens, comme *Bonten*, *Bontar*, *Bonxus*, *Bonsilex* etc. On peut croire qu'ici les marbriers ont donné la même forme à des mots différents provenant d'idiomes divers. Les noms *Bonxus*, *Bonxorius*, *Cissobonnis*, se rattachent, comme nous le verrons au gaulois. D'autre part, *bon* ne correspond à rien dans l'euskara actuel ;

1. P. Raymond, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sordes*, p. 95, acte de 1119-1136.
2. *Ibid.*, p. 130, acte de 1167.
3. *Ibid.*
4. Fr. Michel, *Hist. de la guerre de Navarre*, p. 660, acte de 1284.
5. Voir nos *Orig. ling. de l'Aquit.*, p. 61.

mais on observera qu'aucun des noms propres révélés par nos inscriptions pyrénéennes ne commence par *m* sauf un, *Monsus*, qui est, sans doute, identique à *Bonxus*. Il est permis de croire que le lapicide aura mis presque constamment *b* pour *m* et que *Bon-belex* en particulier est pour *Mon-belex*, de *muno*, *mono*, colline, mont, en composition toponymique, *mun*, *mon* (1). Cette conjecture trouvera ailleurs encore son application.

Quant à *Belex-conis* voir ce qui a été dit du suffixe *-co*.

20 **Berhaxs-is**. D'apparence ibéro-aquitanique.

21 **Bihoscin-nis**; 22 **Bihox-us**; 23 **Bihox-us**. La comparaison de ces noms révèle assez clairement l'existence d'un radical *bihox* (*bihos-*), auquel on peut comparer le *biotz* des dialectes basques espagnols, *bihotz* des dialectes français « cœur ». *Bihox*, *Bihos-cin* équivaudraient aux adjectifs romains *Cordus*, *Cordatus*. Nous avons vu d'ailleurs que la dérivante *-cin* s'explique très-bien par l'euskara. Notons que cette interprétation vraisemblable a déjà été indiquée par M. Eugène Cordier (2).

24 **Bihotarris**. On pourrait être tenté de ramener ce nom aux précédents, mais l'absence de *s* après *Biho-* est un grave obstacle ; et *Bihotarris* peut d'ailleurs fort bien être composé d'*Hotarris*, que nous verrons plus bas, comme *Pi-andoss*, d'*Andoss*.

25 **Bilais-is**. Origine douteuse.

27 **Bone-conis**; 28 **Bonno-ris** ; 29 **Bon-tar**; 30 **Bon-ten**; 32 **Bon-xus**; 33 **Bon-xsus**; 34 **Bon-x-orius**; 39 **Cisso-bonis**; 52 **Enne-bon-us**; 77 **Mon-sus**.

Tous ces noms contiennent le radical *bon*, soit comme

1. *Orig. ling.*, p. 64.
2. *Bull. de la Soc. Ramond*, janv. 1867, p. 17.

premier, soit comme second élément. Son origine gauloise, incertaine dans *Bontar* et *Bonten* où les dérivantes pourraient appartenir à l'autre idiome, est, au contraire, apparente dans *Boneconis*, de *Boneco* ou *Bonico* (cf. *Bonicus* Inscr. Hisp. 4418); dans *Bonnoris* pour *Bonnorix*, avec une finale bien connue des celtistes; dans *Bonxus* ou *Bonxsus* (*Mon-sus*), que nous croyons identique au *Bonosus* de l'historien Vopiscus (1) « *Bonosus* origine Britannus, Galla matre » (cf. Inscr. Brit. *Bonosus* 1336) et aux *Bonosus*, *Bonoxus* si fréquents dans les inscriptions des régions gauloises (Insc. Illyr. *Bonosa*, 1474, 2264, etc., *Bonosus*, 919, 6150; Inscr. Gall. Cisalp. *Bonosus* 1639; Inscr. Danub. et Rhen. de Steiner, Bonoxus 207); dans *Bonxorius* issu de *Bonxus* avec la dérivante très-usitée *-orius*; enfin, dans *Cissobonis* et *Ennebonus* dont le premier élément est, comme nous le montrerons, de provenance incontestablement gauloise. Notons d'ailleurs que le même radical sert à composer d'autres noms gaulois comme *Boniatus* (Inscr. Illyr. 3930, 5417), *Bonio* (ibid.), *Bonis* (fille d'*Anbusulus*, 4854), *Bonicus* (Inscr. Hisp. 4418), etc.

35 **Bors-us.** Origine douteuse. Ce nom fait songer à l'euskara *bortz* (*bost*, *borz*), cinq, et au latin *Quintus*.

36 **Cali-xsonis.** Nom dont la dérivante *-so* ou *-xso* est certainement celtique et qui a pour similaires *Caletus* (Inscr. Rhen. 835), *Calimis* (Inscr. Hisp. 1243), *Caletiu* (*Adnamati f.* Inscr. Illyr. 5474), *Caleoni* (Inscr. Brit. 1336), *Calitix*, nom de chef gaulois inscrit sur une monnaie des Vasates (2), Cf. le cornique *cal*, astutus (Zeuss, 1072) ou le bas-breton *kalet*, *haled* « durus, firmus. »

37 **Cison**; 38 **Cison-ten**; 39 **Cisso-bonis**; 57 **Gison.**

1. C. IV.
2. *Revue de numism.*, 1849.

Ces noms peuvent donner lieu à des explications différentes. En ce qui concerne tout au moins *Gison*, l'euskara offre un mot identique *gizon*, « homme » dans tous les dialectes basques, ou encore *gichon*, petit homme, dans le Labourd et la basse Navarre. On aurait donc peut-être ici l'équivalent aquitain du latin *Homullus*, assez fréquent dans les inscriptions pyrénéennes (voir notre n° 132), espagnoles (n°s 242, 2978, 3145, 5084, 3603), cisalpines (n°s 2979, 2175, 3362, 3370). Il serait d'autant moins surprenant de rencontrer le mot ibérique signifiant « homme » que nous trouvons certainement, dans notre nomenclature pyrénéenne les mots qui signifient «femme» et « jeune fille ». Mais cette explication, valable, si l'on veut, pour *Gizon*, ne l'est assurément plus pour les trois autres, surtout pour *Cisso-bonis*. Il suffit de comparer à ces noms ceux que nous offre l'épigraphie des régions gauloises : Inscr. Hisp. *Cissus*, (2068, 3428, 4976); Inscr. Helvet. *Cissus*, (44); Inscr. Gall. Cisalp. *Cissus* (830, 6034, 6863), et ses dérivés *Cisellus* (5211), *Cisiacus* (3936); Inscr. Illyr. et Pann. *Cissus*, C. II, test. *Cisso*, D, XII, *Cisiacus* (5101), *Cison* (6013), *Cissonius* (293). On y voit partout le même radical *cis* ou *ciss*, suivi de suffixes gaulois déjà étudiés par nous et facilement reconnaissables.

40 **Con-dann-ossi**; 45 **Danna-dinnis**; 46 **Dann-o-rigis**; 47 **Donni**; 48 **Duno-ho-rigis**; 49 **Dunohoxsis**; 116, **Dannonia**, nom de femme.

On reconnaît ici un radical très-commun dans l'onomastique gauloise (Zeuss, p. 5,14,772), celui de *domun* «mundus» dont les différentes formes sont *domn*, *dumn*, *dubn*, *damn donn*, *dann*, *dunn*. De *Con-dann-ossi*, *Danna-din*, *Danno-rigis*, *Dannonia* rapprochons *Dannus* (Inscr. Rhen. 754), *Tannegadinia* (Inscr. Hisp. 3796), *Tannegaldunis* (4040),

Tannegiscerris (3794), le *Tanotaliknoi* de l'inscription de Novare (Zeuss, p. 30), le Δαμνόνιοι de Ptolémée, évidemment identique à notre *Dannonia*, au *Dumnonii* de l'itinéraire et au *Dumnonius* des inscriptions de Bretagne (85). *Dunohorix* est certainement la forme pyrénéenne des *Dumnorix*, *Dubnoreix*, *Dubnorex* fréquents dans les auteurs et sur les médailles. Cf. d'ailleurs *Dumno* (Inscr. Gall. Cisalp. 5618), *Duno* (6935), *Dunnius* (Boissieu, Inscr. de Lyon, p, 484). Quant à notre *Donnus*, on le retrouve dans *Donnus* (Inscr. Illyr. 5029), *Donnedo* (Inscr. Gall. Cisalp. 5596), *Donnus* (ibid. 7231, 7232, 5335), *Donno*.... (Inscr. Rhen. 691).

41 **Cundueseni.** Sans pouvoir rien affirmer sur le sens de la seconde partie du mot, *duesen*, nous croyons qu'elle est composée avec la préposition celtique *con*, équivalent au latin *cum*, de même que les noms de *Condus* (Inscr. Brit. 1336), *Condraussius* (922), *Contarus* (Inscr. Hisp. 2497), *Conbogus* (Inscr. Illyr. 4945), etc.

42 **Coni.** Il faut comparer à ce nom, *Conus*, le féminin *Cona* (Inscr. Illyr. 5311), les *Counus* et *Caunus* des médailles et des Bollandistes (Zeuss, p. 34), et les composés *Cunobilinus*, *Cunotamus* (Zeuss, p. 92), *Conomaclus*, *Maglocunus* (ibid. 78), *Cunobarrus* (Inscr. Rhen. 1267), *Cunocon* (1336), etc. Zeuss y reconnaît le radical de *cwn* (altitudo, summitas), *cynu* (surgere), *er-chynu* (élevare), p. 92.

44 **Cucur-us.** Origine douteuse.

50 **Ebel-o.** Pourrait bien être gaulois, car les inscriptions de la Gaule Cisalpine font connaître le même radical joint à un suffixe celtique différent, *Ebel-inus* (7850).

51 **Elon-i.** Origine douteuse.

52 **Enne-bonuss.** Nous avons déjà reconnu la celticité de la seconde partie du mot. Sur l'origine également gauloise

de la première, le doute n'est pas possible, si l'on rapproche les noms suivants : *Enna* (Inscr. Illyr. 3793, 3821, 3802), *Enno*, *Secconis f.* (3861), *Enobux* (4725). *Enna*, *Tresi f.* (Inscr. Gall. Cisalp. 4966), *Enn-issa* (4595), *Enno* (1924).

53 **Epaimaigi.** Nom de physionomie toute gauloise.

54 **Erdemius.** Voir plus haut, au suffixe -(*e*)*mi*.

55 **Erdescus.** Le radical qui entre dans ce nom ainsi que dans le précédent se retrouve peut-être dans *Ird-utus* (Inscr. Rhen. 1762), *Irducissa*, boïen, père d'un *Nertomarus* (Inscr. Illyr. D. XXVI). *Erdesc-us* fait songer à l'adjectif néo-celtique *erdirc*, illustre (Zeuss, p. 5).

56 **Gerexo.** La dérivante -*xo* paraît gauloise. Mais le radical ne donne lieu à aucun rapprochement concluant.

58 **Halscotarris.** Origine douteuse. La forme est plutôt ibérique que gauloise. Cependant les vieux cartulaires bretons offrent les noms d'hommes, *Harscuit*, *Harscuet*, *Arscot*, *Arscodius* (Zeuss, p. 97).

59 **Hanarro.** Peut-être d'origine aquitanique.

60 **Hanna,** 61 **Hannaxus.** Ces deux noms sont formés sans doute du même radical. Les inscriptions espagnoles nous font connaître un certain nombre d'*Anna* (1092, 2722, 2724), qui ne sont pas des femmes.

64 **Hars-i.** Il faut en rapprocher les noms basques ou pyrénéens suivants : Lope *Harse*, dans un acte de 1119 (*Cart. de Sordes*, p. 95), fils de Garcie *Belce* ; Miguel *Arza*, navarrais, acte de 1304 (Francisque Michel, *Hist. de la G. de Nav.* p. 375). Cf. les noms comme *Arsius*, *Arsias*, fréquents dans les Pyrénées et l'Aquitaine au xe, xie et xiie siècles. Sur la signification de ce radical *hars*, *ars*, on ne peut émettre que des conjectures. Nous y verrions volontiers le mot euskarien *artz* « ours. » Nous avons déjà remarqué, en effet, que les

anciens Basques aimaient à prendre des noms d'animaux, Corneille, Vautour-noir. *Ocho* (*Othso*, *Oxo* dans les cartulaires), qui correspond à *Lupus*, se rencontre à chaque ligne dans les chartes navarraises (*Guerre de Nav.*, p. 375, 391, 450, etc.).

65 **Harsp-i.** Nom de physionomie ibéro-euskarienne, identique peut-être au nom basque aujourd'hui si commun : *Harispe* « sous le chêne. »

67 **Hotarri**; 68 **Hotarri**; 69 **Hotarris**; 70 **Hotarris**; 24 **Bihotarris** auxquels il faut joindre sans doute 66 **Hontharris.** Ce nom, un des plus communs de la nomenclature pyrénéenne, est malheureusement aussi un de ceux qui se prêtent le moins à l'analyse. On a vu plus haut ce qui concerne le suffixe *-tar*, apparent dans *Bon-tar*. La difficulté consiste ici tout d'abord à savoir où finit le thème et où commence le suffixe. Mais cette question fût-elle résolue, nous ne pouvons rien affirmer ni sur *Ho-*, ni sur *Hot-*.

71, 72 **Hort-i.** Origine douteuse.

73 **Hunnu.** id.

74 **Ilunn-osi.** Il faut rapprocher de ce nom d'homme les noms divins : 199 **Iluni**, 200 **Ilu...i**, 201 **Ilunno.** Dans cette dernière inscription, *Ilunnus*, auquel est joint l'épithète *Andose*, paraît être l'une des divinités topiques correspondant à Hercule. M. Barry, qui lit aussi *Luni deo* sur la première inscription, assimile ce dieu *Ilun* ou *Ilunn* au dieu *Lunus* bien connu en épigraphie, et appuie sa conjecture sur l'inscription de Martres Tolosanes (192) qui porte *Helioucmouni deo.* Remarquant qu'elle est surmontée d'une tête juvénile couronnée de sept rayons et encadrée d'un croissant, il décompose *Helioucmouni* en ἡλίῳ κ(αὶ) μηνί, *Soli et Luno deo* (cf. le dieu *Mounus* d'une inscription de la Grande-Bretagne, 997); ce qui est ingénieux, mais non certain. Mais cette assimilation de

Ilunn au dieu *Lunus* ne se concilierait guère avec l'inscription de Narbonne, où le dieu indigène *Ilunn* équivaut au dieu romain Hercule et par conséquent, ne peut être la Lune ; car la confusion d'une divinité topique barbare avec un dieu du panthéon gréco-romain est toujours fondée sur la ressemblance des attributions. Notons d'autre part, que le même radical *ilunn* entre dans la composition d'un autre nom de divinité pyrénéenne, 151 **Asto-ilunno.** Dans *Asto-ilunno*, le sens du premier élément, *asto*, ne peut être déterminé avec certitude, bien que, par sa forme, il se rattache au vocabulaire aquitain plutôt qu'au gaulois. Quant à *Ilunnos*, il est permis de supposer que ce nom de personne est formé, comme il arrive souvent, du nom même de la divinité *Ilunn*. Reste à savoir à quel idiome pourrait se rattacher ce radical. Eugène Cordier (1) propose un rapprochement avec le basque *illun* des dialectes espagnols, *ilhun* des dialectes français, adjectif qui signifie « sombre, obscur ». Mais cette étymologie serait tellement satisfaisante pour la forme, qu'elle excite une certaine défiance : et d'ailleurs, le sens ne conviendrait que médiocrement à un dieu Hercule. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que le nom du dieu indigène appartient peut-être à une famille de mots basques, dont l'adjectif *ilhun* fait sans doute partie, et qui a pour racine commune, *il*, *hil*, monosyllabe employé à la fois dans un sens passif et actif « mourir ou tuer, détruire, éteindre. » La seule objection grave à ce système, c'est la présence du mot gaulois, *Andose*, accolé au nom de la divinité dans l'inscription de Narbonne. Pour la lever, il faudrait supposer que les Celtes ont adopté quelques-uns des dieux topiques, vénérés avant leur arrivée, dans la région pyré-

1. *Bull. de la Soc. Ramond*, janv. 1867, p. 17.

néenne : ce qui n'a rien d'impossible en soi, mais constitue néanmoins une hypothèse pure et simple.

75 **Lohitton,** 76 **Lohisi.** Noms qui s'expliqueraient tout aussi bien par le basque que par le celtique. L'euskarien *loi* (*lohi* dans la région française) « boue » a formé un grand nombre de noms géographiques et, par suite, de noms propres, comme *Loizaga*, *Loizu*, *Loyola*, *Loza*, en Espagne ; *Lohiola*, *Lohitce*, *Lohitzun*, en France. D'autre part, un radical semblable entre dans la composition des noms d'hommes néo-celtiques du moyen-âge : *Loiesic*, *Loiesoc*, *Loiasou* (Zeuss, p. 101).

78 **Narhons-us.** Origine douteuse.

79 **Odann-i.** id.

80 **Odox-us.** id.

81 **Ombecco,** 82 **Ombexonis.** Les finales de ces noms sont probablement gauloises (voir plus haut la dérivation **-so**). Mais le radical, dont la physionomie ario-européenne n'est pas douteuse, se rencontre rarement dans les textes épigraphiques. Cf. une localité du nom d'*Umbenno*, entre Valence et Orange.

84 **Oro.** Origine douteuse.

85 **Osson.** Ce nom, porté par un affranchi et qui n'est pas d'allure celtique, doit être rapproché de ceux de deux Basques cités dans un acte du cartulaire de Sordes (an. 1120) : *Aner Ossoiz* et *Lope Ossoiz*. On peut y reconnaître le mot *otso*, *ocho* (*oxo*), « loup » si commun dans les noms d'hommes de la région basque (*Ochoa* dans les actes navarrais de la fin du XIIIe siècle ; *Othsoe*, dans les actes bayonnais du XIIe et du XIIIe siècles). Nous avons vu, en effet, que les sons *tz*, *tch*, *ch*, étrangers à la langue latine, étaient exprimés par les marbriers pyrénéens sous la forme *ss* ou *x*.

87 **Sax-anus.** Dans ce mot, radical et suffixe sont certaine-

ment gaulois, comme le prouvent les exemples cités à la dérivation *-an*. Il faut en rapprocher surtout les noms d'hommes *Saxamus* (Inscr. Illyr. 4909, 4966), *Saxian* (6484), et le nom divin *Saxanus* accolé à celui d'Hercule dans une foule d'inscriptions rhénanes.

88 **Semb-i**; 89 **Semb-i**; 90 **Semb-edonis**; 91 **Semb-etten**; 92 **Semb-etennis**; 93 **Semb-et....**; 94 **Semb-exsonis.** Le caractère gaulois des suffixes joints à *semb-* n'est pas douteux, comme nous l'avons montré. Le radical lui-même n'a pas la physionomie ibéro-aquitanique et semble se rattacher plutôt à la famille aryâque (cf. le grec σεῦμνος, σὲϐάστος, et les noms propres, *Semn-us* (Inscr. Hisp. 2773), *Semne* (148) et Inscr. Gall. Cisalp. 8455.

95 **Seni-pennis**; 96 **Seni-ponnis**; 97 **Seni-us.** Il est probable qu'ici, malgré l'obscurité du suffixe *pen*, *pon* dont nous avons déjà parlé, nous rencontrons le même radical *sen-*, *sen-i-* qui sert à composer un grand nombre de noms propres des régions celtiques : *Sen-us* (Inscr. Brit. 1314, Illyr. 5426), *Senn-us* (Illyr. 3860, 5311) et ses dérivés *Sennius* (Brit. 1336), *Sen-illus* (Illyr. 5121) *Sen-illa* (Hisp. 1283), *Sen-o* (Gall. Cisalp. 4719), *Senn-o* (Illyr. 5668, 5055, 5447, 5792), *Sen-edo* (Gall. Cisalp. 4719), *Sen-urus* (Rhen. 1336), *Sen-icius* (352), *Senn-ianus* (367).

99 **Sor-i**; 101 **Sor-ini**; 102 **Sur-i**; 98 **Sir-icconis.** Ces noms se rattachent évidemment à un radical *sor* ou *sur*, qui est commun à beaucoup de noms gaulois, et pour l'explication duquel Zeuss propose le cambrien *sir* (gaudium, bonus animus), p. 24. Cf. Inscr. Illyr. *Sora, Adnami f.* 6517 ; *Sur-illa, Triti f.*, 4834 ; *Sur-inus* 5969 ; et un grand nombre de *Surus*, qui tous, certainement, ne s'appliquent pas à des esclaves syriens. — Inscr. Brit. *Sor-illus* 1336. — Hisp. *Sur-illa* 4405;

Surus 146; etc. — Gall. Cisalp. *Sora* 5442; *Sur-icus* 4856; *Sur-ica*, *Dunnonis f.* 5618. — *Surus* 599; etc. Sur *Sir-icconis*, composé comme *Sen-icconis*, voir à la dérivation *-ic*.

100 **Sos-onnis.** Le radical et la désinence sont gaulois. Cf. *Sos-o* (Inscr. Illyr. 1660), *Sos-ia* (Gall. Cisalp. 8110), *Sosiola* (1058), *Sosius* (2268), *Sossius* (899).

103 **Ulohox-is.** Origine douteuse.

104 **Venn-onius.** Le caractère celtique du suffixe suffirait à nous éclairer sur l'origine de ce nom auquel on peut comparer d'ailleurs *Venn-o* (Inscr. Cisalp. 5657), *Vennonianus* (7782, 7825).

II. — Noms de femmes.

108 **Alden-i.** Origine douteuse.

109 **Andere**; 111 **Anderese-ne**; 110 **Andere**; 112 **Anderess-o**; 113 **...resse**; 114 **...erese-nis.** On remarquera que le nom *Andere*, qui devait être commun dans la région, est exclusivement porté par des femmes. Dans les composés, le thême doit être *Anderess* ou *Anderesse* que le marbrier aura décliné, ici en *enis* (comme sur un autre marbre pyrénéen *Hermione* a donné *Hermionenis*), là en *us*, à moins que *o* ne soit une terminaison féminine invariable comme dans *Nescato* que nous examinerons plus bas. *Andere* est, en toutes lettres, le mot qui en euskara signifie « femme, dame ». Il y a ici certainement plus qu'une coïncidence fortuite. On lit dans une charte de l'abbaye de Sauvelade de 1178 relative à un seigneur de la Soule (1): « Ego Sancius de Larraun dono cum

1. Marca, *Hist. de Béarn*, p 489.

matre mea *Anderequina*, etc. » Il se pourrait que le *ss* de *Anderess-* représentât le *tch* ou *t'* diminutif basque, comme dans *Andrettho*, nom d'une fontaine du pays basque français.

115 **Ane.** C'est très-probablement le datif de *Ana* pour *Anna*.

116 **Bon-silexi ; 126 Silex ; 127 Silex ; 128 Silex.** Bien que la terminaison du mot *Silex* nous paraisse plutôt ibérique que gauloise, nous ne trouvons rien d'analogue dans le vocabulaire basque.

117 **Dann-onia.** Voir au nom d'homme *Condannossi*.

118 **Erhexoni ; 119, Hautensoni.** Ces deux noms semblent terminés par la finale celtique *-so*, mais les radicaux sont obscurs.

120 **Lexeia ; 121 Lexeiae ; 122 Lexeiae.** Bien que Zeuss cite (p. 782) un certain nombre de noms féminins terminés en *eia*, la même forme pourrait exister aussi dans l'euskara. Notons que, dans la biographie de Sainte-Rictrude par Hucbald (VIII[e] siècle), la mère de cette sainte qui, selon toute vraisemblance, était née dans le pays basque (*Vacceia*, disent les Actes (1), porte le nom de *Lichia*, identique à nos *Lexeia*.

123 **Nahantenn.** Nom à physionomie gauloise. Cf. les *Nahæ* des Inscriptions du Rhin et la déesse *Nehalennia* (24, 27, 32, etc.).

124 **Nescato.** Ce nom de femme est encore aujourd'hui un pur mot basque : *neskato* (labourdin et bas-navarrais) « fille, jeune fille » diminutif de *neska*, fille. On remarquera la présence, dans les inscriptions aquitaniques, des trois mots euskariens signifiant homme, femme, fille (*gizon*, *andere*, *neskato*). Il faudrait un scepticisme bien robuste pour ne voir là que l'effet du hasard.

1. *Act. Sanct*, 16 mai.

125 Senarri. Origine douteuse.

129 Uriaxe. Nom d'allure ibérique, mais pour lequel nous n'avons aucun rapprochement décisif à présenter.

III. — Noms de divinités (1).

L'étude des noms divins est encore plus malaisée que celle des noms d'individus. On ne sait pas toujours si l'on a sous les yeux des épithètes religieuses, des noms d'animaux sacrés, des noms de montagne, de vallée ou de village divinisé.. Presque tous ces dieux pyrénéens sont locaux, probablement inconnus en dehors du *vicus* ou de la vallée qui leur rendait un culte (2); leurs noms ne se rencontrent pas dans le reste du territoire gaulois. Ce qui peut se dire de plus certain et de plus général à leur égard, c'est que, dans beaucoup de cas, ces dénominations sont restées attachées à des localités, et que ces cultes pyrénéens, avaient, tout au moins à l'origine, un caractère profondément naturaliste. C'est ce dont témoignent nos inscriptions au dieu Six-Arbres (235 *Sexarbori*, 236 *Sexarbori*, 237 *Sex-Arboribus*) et, au dieu Hêtre (187-190 *Fago*

1. Voir sur le même sujet une intéressante étude de M. Eugène Cordier dans le *Bulletin de la Soc. Ramond*, janvier 1867 : *Croyances des anciens Basques* (p. 20-46). Mais elle est trop affirmative au sujet de l'origine ibérique des divinités pyrénéennes.

2. Si l'on en juge par la diversité des endroits d'où proviennent les inscriptions, quelques-unes de ces divinités comme *Abellio*, *Agheion*, *Alardost*, paraissent avoir été l'objet d'un culte plus répandu. Mais ce serait là une preuve insuffisante. Rien n'est moins sûr d'ailleurs que l'identité de l'*Abellio* pyrénéen et de l'*Apollo* gréco-latin. M du Mège prétend avoir retrouvé dans le Comminges la déesse gauloise bien connue, *Sir-ona*; mais ce fait, comme beaucoup d'autres avancés par le même auteur, demanderait vérification.

deo). Un cippe en marbre, trouvé dans le Haut Comminges (Roschach, n° 149) et représentant un sapin en relief, exprime peut-être aussi ce culte des arbres. Les montagnes étaient également adorées, comme le prouvent les inscriptions au dieu *Averano* (152 de notre recueil), la montagne *Aueran*; au dieu *Kagiri* (204), le pic *Kagire* ; au dieu *Carri* (163), le pic *Gar* ; au dieu *Nethoni* (233), qui est peut-être le Néthou. L'autel trouvé à Marignac, près de Saint Béat porte une invocation à Sylvain et aux « montagnes sacrées », *montibus nimidis* (Roschach, n° 134). Une autre inscription de la vallée de Barousse (Rosch. 177) est consacrée de même aux « montagnes divines » à Silvain et à Diane. Le culte des sources ressort également des inscriptions consacrées aux *Nymphes* de Luchon et de Bagnère de Bigorre, et il subsiste, paraît-il, sur certains points de la chaîne (1). Aujourd'hui encore le paysan des Pyrénées adresse ses hommages superstitieux à des rochers taillés par la nature d'une certaine façon ou aux pierres levées de l'époque néolithique (2). Enfin, aux divinités *Aherbelste* (139), *Artehe* ou *Artahe* (147), *Baeserte* (153), *Erge* (168-185), *Ilixon* (195-198), *Lex* (232), *Toli* (240) correspondent les noms de localités de l'Arboust, Ardet, Basert, Montsérié, Luchon, Lez, Theux.

Il serait intéressant de rechercher, dans l'étude comparée de ces divinités, des textes anciens relatifs à la religion des Ibères, et des croyances ou légendes qui ont actuellement cours parmi les Basques, les traces de l'antique religion aquitanique (3).

1. Du Mège (*Statistique générale des dép. Pyr.*, II. 378. — Francisque Michel, le *Pays-Basque*, ch. VIII.

2. Voir de curieux détails sur ce point dans le *Bulletin de la Soc. d'anthrop.*, t. XII, févr.-avr. 1877, p. 225, 251 : *Sur les monuments mégalithiques de la montagne d'Espiaup, près de Luchon.*

3. C'est ce qu'a essayé le regretté Eugène Cordier dans l'article déjà cité. Mais il lui manquait une connaissance suffisante de l'euskara et des

Mais nous ne croyons pas qu'un pareil travail puisse aboutir à des résultats bien positifs. Au point de vue linguistique, le seul où nous devions ici-nous placer, l'élément celtique nous paraît dominer dans les noms divins des inscriptions votives, tout aussi bien que dans les noms d'individus. D'autre part, vû la brièveté des titres et le manque presque constant de représentations figurées, on n'a de ces dieux topiques que des noms et encore ces noms sont-ils le plus souvent, en dernière analyse, de simples dénominations géographiques.

Les terminaisons en *on*, *ona* et en *an-*, si fréquentes dans les noms des divinités gauloises, permettent tout d'abord de ramener au panthéon celtique les dieux pyrénéens *Abellio* (130-134), *Ageio* (136) peut-être identique à *Agho* (137-138), *Armasto* (146), *Boccus Harauso* (160) ou *Harouso* (161), *Dunzio* (164), *Netho* (233), *Tcotan* (239), *Xuban* (241), *Averanus* (152). *Abellio* est un nom de physionomie tout aryaque, à ce point que des érudits méridionaux, n'ont pas hésité à l'identifier avec l'Apollon crétois, dénommé de même. *Aghon* et surtout *Agheion* ressemblent singulièrement à la *dea Acionna*, d'une inscription d'Orléans (Orelli, 1955). *Boccus* est le résultat d'un groupement de lettres tout-à-fait étranger à l'euskara, fréquent au contraire dans l'onomastique gauloise: *Mocca* (Inscr. Gall. Cisalp. 7856), *Mocco* (6644), *Moccus* (6645), *Vecco Mocconis f.*, (6644), *Locco* (Inscr. Brit. 1336), etc. *Netho* rappelle les divinités *Neto* (3386), *Netus* (365), des inscriptions espagnoles, et peut-être le Mars *Nodon* d'une inscription de Bretagne (138).

Dans *Edelat* (165) et *Horolat* (194) nous rencontrons encore une finale assez commune en gaulois (cf. *Segolatius*, *Elate*,

autres idiomes pyrénéens. Les travaux de MM. Cerquand et Webster sur les légendes basques sont d'ailleurs de date toute récente.

Inscr. Gall. Cisalp. 7611, 2711). *Alardost* ou *Alardoss* (140-143) fait songer aux nombreuses divinités celtiques dont le nom commence de la même façon, *Alatervia* (Inscr. Rhen. 197), *Halamardus* (add. 2068), *Alagabiae matres* (296), etc. Dans *Boriennus* (162) on retrouve, avec cette finale *enn*, qui appartient également au *deus Brasennus* d'une inscription de la Gaule Cisalpine (4932), un radical *bori* ou *buri* commun à des noms comme *Boria* (Insc. Hisp. 4963, 3013, Gall. Cisalp. 7) ; dans ce dernier titre *Boria* est même une divinité, *Burorina* (?), (Inscr. Rhen., 46), *Bori-edo* (Inscr. Brit., 1334). *Sutugius* (238) rappelle tout-à-fait le dieu espagnol *Suttunius* (Huebner, 746), et les noms d'hommes *Sutta* (Inscr. Gall. Cisalp., 7070), *Suttinus* (6073), *Suttihus* (Inscr. Illyr., 4831), *Suttin* (1261), *Sutuedus* (4895). Enfin d'autres noms divins comme *Arpeninus* (150), *Expercennius* (186), *Arardus* (145), *Lahe* (205), pour lesquels les rapprochements probants font défaut, doivent être rangés, par leur forme et leur composition, dans la grande famille celtique.

Il en est d'autres, au contraire, que leurs radicaux et leur allure générale rattachent plutôt à l'idiome ibéro-euskarien. Tels sont : *Aherbelste* (139), sur lequel nous nous sommes déjà expliqués ; *Artehę* (147, 148) ou *Artahe* (149), divinité de saint Pé d'Ardet, peut-être simple nom de lieu ; *Astoilunnus* (151) dont il a déjà été question en même temps que d'*Ilunn* (199-201) ; *Baeserte* (153) divinité de *Basert* ; *Baicorixus* (154, 155) ou *Buaicorrix* (156), qui semble contenir l'adjectif euskarien *gorri* « rouge », avec une finale *x* identique sans doute, comme nous l'avons supposé, au *tz* basque. *Baicorixus* qui rappelle *Baigorri*, vallée basque, pourrait être une localité divinisée. *Herauscorritsehe* (193), divinité de la Soule, où se retrouve le même radical *corri*, avec le *ts* écrit, cette fois,

comme il est prononcé, mais dont le premier élément reste obscur; *Bascei* (158), qu'on devrait revendiquer pour le panthéon ibérique, sans l'épithète gauloise *Andoss* qui l'accompagne; *Beisiriss* (159) composé comme *Baicorrix*, sauf la différence du radical *siri* (pour le basque *zuri* « blanc » ?) au lieu de *gorri*; *Carr* (169) montagne divinisée, nom géographique certainement aquitain, formé de *gar* « haut » fréquent, comme nous le verrons dans la toponymie basque; *Erge* ou *Erce* (168-175) probablement simple nom géographique (cf. *Monts-érié* sanctuaire de cette divinité, et *Erce*, village du Couserans); *Haloissus* (191); *Iscittus* (202, 203); *Kagiri* (204) montagne divinisée (cf. le nom de lieu *Bagiri*); *Leherenn*, 209-230, la divinité d'Ardiége, nom qu'on a expliqué avec assez de vraisemblance par *ler*, *leher*, en basque « écraser, détruire », *Leherenn* étant assimilé au Mars romain.

Enfin, quelques-uns de ces noms divins ne peuvent être classés, parce qu'ils appartiendraient tout aussi bien à l'idiome celtique qu'à l'ibéro-aquitain. Tels sont *Andli* (144), *Barsa* (157), *Ele* (166), *Ilixo* (195-198), *Larraso* (207), *Lex* (232).

En résumé, l'étrangeté des noms d'hommes, de femmes et de divinités inscrits sur les marbres antiques des vallées pyrénéennes, induit tout d'abord l'érudit à penser qu'il se trouve en présence d'un grand nombre de radicaux et de suffixes appartenant à la langue des Aquitains, et que l'examen de ces dénominations barbares peut jeter une vive lumière sur les rapports de l'idiome pyrénéen précéltique avec l'euskara d'aujourd'hui. Au premier coup d'œil ces inscriptions présentent, avec quelques noms gaulois faciles à discerner, une quantité bien plus considérable d'appellations qui ne paraissant ni latines, ni celtiques, ont été rattachées par les épigraphistes méridionaux à une langue que les uns procla-

ment sans hésiter de souche ibéro-euskarienne et que les autres plus prudents se contentent d'appeler « idiome pyrénéen. » Mais une étude attentive, comme celle que nous venons de terminer, aboutit à une conclusion différente. Il est incontestable que les noms indigènes des marbres pyrénéens appartiennent *en très-grande majorité* à l'ancien gaulois. Ce résultat s'explique en partie si l'on songe que la plupart des inscriptions étudiées proviennent des vallées du Comminges, où l'élément tectosage a dominé, comme y prévalut aussi plus tard l'élément romain, à cause du voisinage des eaux minérales et des grandes carrières de marbre. L'absence ou l'extrême rareté des inscriptions funéraires ou votives dans le plus grand nombre des vallées pyrénéennes tient aux habitudes de la population aquitanique primitive, qui ne pratiquait pas la coutume romaine ou gallo-romaine de graver sur le marbre le souvenir adressé au défunt ou à la divinité. Les quelques indigènes de nom aquitain que nous font connaître les inscriptions, étaient en contact direct avec les grands centres gallo-romains de la chaîne et avaient adopté les coutumes des conquérants.

D'autre part, reconnaissons que la prédominance des noms gaulois, peut tenir aussi à un fait que nous avons déjà étudié de près : la *celtisation* très-avancée de l'Aquitaine au moment où les Romains en prirent possession. Néanmoins la présence sur ces marbres d'un petit nombre de noms de souche ibéro-euskarienne atteste la persistance de la nationalité Aquitanique, que tant d'autres témoignages nous montrent comme ayant survécu à la conquête latine et conservant, à certains points de vue, son existence particulière au milieu des pays gaulois romanisés.

CHAPITRE III.

LA LANGUE BASQUE OU EUSKARA ET SES DIALECTES DE LA RÉGION FRANÇAISE.

§ 1. — *Étendue et limites du pays basque français.*

Entre tous les idiomes pyrénéens, le basque ou *euskara* (1), antique débris d'une famille de langues qui probablement occupait jadis une grande partie de l'Europe occidentale, attire tout d'abord l'attention du linguiste. Son domaine géographique, en France comme en Espagne, a été déterminé avec précision dans les cartes du docteur Paul Broca (2) et du prince L. L. Bonaparte (3). Mais la dernière est incontes-

1. *Heskuara*, *eskara*, suivant les dialectes. Les Basques appellent leur pays *euskalherria* (*eskalherria*, *heskualherria*), c'est-à-dire «pays de l'euskara» et se nomment eux-mêmes *Euskaldun-ak*, c'est-à-dire « qui possèdent l'euskara. » Mais le mot *euskara* n'a pas encore été expliqué d'une façon certaine. Voir Van Eys, *Dict. Basque Français* (Maisonneuve 1873), au mot *euskara*.

2. Publiée dans la *Revue d'anthropologie* (IV, 1, suiv.): *Mémoire sur l'origine et la répartition de la langue basque*. Le tirage à part (Paris, E. Leroux, 1875, in-8°, 54 p.) est suivi d'une carte de la langue basque et d'un carton où est décrit le canton de la Bastide Clairence, enclave béarnaise de la région basque. Voir J. Vinson, dans un article du journal l'*Avenir de Bayonne*, 15 mai 1875.

3. Elle porte la date de 1863 et a été exécutée à l'Institut géographique de Standford : « Elle n'a été mise en circulation qu'en 1867 ; des exemplaires en ont été déposés dans certaines bibliothèques d Europe. Il en existe deux éditions, l'une en taille douce, l'autre lithographiée : les deux éditions ont été tirées d'ailleurs à un nombre relativement restreint d'exemplaires. La carte mesure 1 mètre 20 sur 1 mètre. » Vinson, *ibid.*

tablement supérieure à l'autre par l'exécution matérielle, l'étendue des recherches et l'exactitude des indications (1).

Le basque est parlé en France par 140,000 personnes environ. Il s'étend sur les deux arrondissements presque entiers de Mauléon et de Bayonne, c'est-à-dire sur les anciens pays de Soule, de Basse-Navarre et de Labourd et, de plus, sur la commune d'Esquiule, dans l'arrondissement d'Oloron. Les localités basques placées sur l'extrême frontière de cette région linguistique, du côté du *béarnais*, sont, de l'ouest à l'est, Bidart, Arbonne, Saint-Pierre d'Irube, Lahonce, Urcuit, Briscous, Ayherre, Bardos (2), Ilharre, Camou-Mixe, Arberatz, Domezain, Etcharry, Aroue, Arrast, Esquiule, Tardetz, Haux, Sainte-Engrace.

M. Broca, dans un passage de son *Mémoire*, explique d'une façon spécieuse l'absence, entre le basque et le gascon, d'une zône mixte analogue à celle qui existe entre le basque et l'espagnol. « En Espagne, dit-il, le basque se trouve aux prises, sur sa lisière, avec le castillan, dans des conditions d'infériorité qui rendent inévitable l'em-

1. La carte du p. B. donne des limites qui ont été reconnues, village par village, soit par le prince lui-même, soit par les autorités locales, ou par des personnes sûres. Elle indique par des différences de teintes les localités où le basque est parlé en majorité, celles où il est parlé en minorité. Elle note les 8 dialectes, 25 sous-dialectes et 50 variétés de l'euskara et présente tous les villages et communes de France et d'Espagne avec les noms de beaucoup de hameaux. La carte du docteur Broca contient un assez grand nombre de fautes d'orthographe ou d'impression. Elle défigure les noms, *Agiz* pour *Aoiz*, *Barenx* pour *Barcus*, *Ecula* pour *Eeala*, etc.; donne souvent comme basques en partie des localités qui ne le sont pas ou ne le sont plus, comme Montory (pour ne parler que de la France) où l'on parle béarnais ; comme non basques des localités qui le sont en minorité et quelquefois même en majorité, comme St-Pierre d'Irube près de Bayonne, etc.

2. La Bastide Clairence (béarnais) est enclavée entre Bardos et Ayherre.

piétement graduel de cette dernière langue. Mais en France, la langue qui entoure le basque n'est pas, comme le castillan, une langue officielle, administrative, politique et littéraire ; ce n'est qu'un idiome populaire, un vieux patois qui n'a aucune force expansive, qui est, au contraire, en voie d'extinction. Il n'y a aucune raison pour que ce patois supplante le basque, ni pour que le basque empiète sur lui... Il est assez probable que le patois béarnais qui entoure l'euskara disparaîtra avant lui. » Il y a une certaine part de vérité dans ce raisonnement, mais aussi quelque exagération. Comme le fait très-justement remarquer le prince Bonaparte, la plupart des villes et villages de l'*euskalerria* sont mixtes, car, en tous ces endroits, il y a une minorité quelconque des habitants parlant le castillan ou le béarnais. Le gascon, bien que reculant, comme tous les patois, devant le français, n'est pas si dénué de « force expansive » que M. Broca se l'imagine. Les rapports de Mauleon et de Tardetz avec Oloron, Sauveterre et Navarrenx, ceux de la Basse-Navarre et du Labourd avec Bayonne et Biarritz soumettent tous les jours davantage le pays basque à l'influence du gascon. Tandis que beaucoup de Basques, qui n'émigrent pas, se placent comme domestiques dans des familles béarnaises dont ils apprennent l'idiôme, un grand nombre de Béarnais et de Landais s'établissent au pays basque comme ouvriers et débitants et y apportent leur langue. Le vocabulaire basque est d'ailleurs un témoin irrécusable de cette invasion du gascon : il suffit de parcourir les lettres F, P, PH, T du dictionnaire de M. Van Eys, pour se convaincre que, sur cent mots, quatre-vingt-dix ont été importés directement du gascon (1). De fait, le gascon, au rebours de ce qu'avance

1. Voir nos *Origines linguistiques de l'Aquitaine*, p. 41-42.

M. Broca, empiète considérablement sur l'euskara, d'une part, en ce que le vocabulaire de ce dernier idiome se surcharge de mots romans empruntés au patois voisin, d'autre part, en ce que la minorité des localités basques qui parle gascon s'accroît tous les jours et surtout dans celles des localités qui sont voisines de la mer ou des cantons béarnais.

D'ailleurs, s'il est vrai, comme l'affirme M. Hovelacque (1), qu'en France on ne peut démontrer avec certitude et d'une façon directe que le basque ait été en usage dans aucune des localités où le gascon se trouve aujourd'hui employé d'une façon exclusive, il n'en n'est pas moins incontestable que le recul de l'euskara devant le gascon est attesté par l'existence de toute une zône de villes et de villages parlant aujourd'hui ce dernier patois et dont les noms sont clairement de langue basque. Tels sont Biarritz, Bayonne, Bidache, Arancou, Osserain, Charre, Lichos, Bidos, Ance, Aramitz, Asasp, Issor, Arette, etc.

§ 2. — *Anciens monuments de l'euskara.*

Jusqu'au XVI[e] siècle, il n'y a pas d'autres monuments de la langue basque que les noms de lieux et de personnes cités dans les cartulaires, comme ceux de Sainte-Marie-de-Bayonne et de l'abbaye de Sordes (2), pour l'époque ancienne (X[e]-XIII[e]

1. *La Linguistique*, p. 150.

2. Le cartulaire du chapitre de Sainte-Marie-de-Bayonne, vulgo *Livre d'Or*, est un ms. des *Archives des B.-Pyr.* (G. 54) rédigé au XIV[e] s.. Le *Cartulaire de Saint-Jean-de-Sordes*, publié par P. Raymond, Paris-Pau, 1873, contient des actes du X-XIII[e] s. Le ms. date du XIII[e] s. Nous renvoyons au début de notre chapitre IV, en ce qui touche les noms de lieux. Citons pour les noms de personnes :

Livre d'or, f° 8, XII[e] s. *Ocans Aiert* — f° 12, XII[e] s. *Sansocoldea* de Aheze;

siècles), et dans les documents administratifs et judiciaires écrits en latin ou en roman, du XIII[e] au XVI[e] siècle. Viennent ensuite :

1° Quelques mots basques cités par Marinæus Siculus dans ses *Cosas memorabiles de España* (Alcala, 1530).

2° Le fameux passage basque du discours de Panurge (1541), très-altéré sans doute par les fautes de copie ou d'impression, mais dont quelques phrases peuvent se comprendre. M. Vinson (1), par exemple, dans «*Jona andie guaussa goussy* « *etanu beharda erremedio* » reconnaît « *Yaun handia,* « *gauza guzietan behar da erremedio* » (grand seigneur, dans toutes les choses, il faut remède). Dans « *Gen herassy badia* « *sedassu noura assia* », il reconnaît « *Yin arazi badiazadazu neure asea* » (si vous me faites venir mon rassasiement).

3° Les poésies de Bernard Dechepare, curé de Saint-Michel-le-Vieux (dialecte bas-navarrais). C'est le premier livre basque imprimé (1545) (2). Voici un spécimen du texte de Dechepare, transcrit ensuite dans l'orthographe moderne.

Oray eguyn duçu nahi duçuna
Maintenant vous avez fait ce que vous voulez
Eman darantaçu ahalqueyçuna
Vous m'avez donné la honte

Aiert de Ygasc — f° 14, Brasc *Osaro*, *Acea ri Motce*, *Apalo*, *Oxanar Borteaiortitz*, Lope *Mothcé* — f° 15, XII[e] s., *Othsoe* — f° 25, 1203, *Hensurie* de Uhart ; *Arbela* de Yruber (Saint-Pierre d'Irube) — f° 29, 1235, Anerius *Esquerra*. Cartulaire de Sordes, p. 6, 1120, Aner *Ossoiz*, Lope *Ossoiz*, p. 24, 1072-1105. Sanz *Ozan* de Bardos — p. 79, XII[e] s. Aner *Ssalduna* de Arrante — p. 95, 1119-1136, Garcie *Belce* de Urt, Lope *Harse* — p. 130, 1167, *Belatce*, *Seibelce*.

1. *Revue de Ling.*, IV, 1[er] fasc. juillet 1870, p. 66.

2. Réimprimé de nos jours à Bayonne, par l'éditeur Cazals. Sur Dechepare et son livre, voir Fr. Michel, le *Pays basque*, p. 440-454.

Maradicacendut neure fortuna
Je maudis mon sort
Ceren gin vainendin egun çugana.
De ce que je sois venu aujourd'hui vers vous.
On écrirait aujourd'hui :
Orai egin duzu nahi duzuna
Eman derautazu ahalkesuna
Madarikatzen dut neure fortuna
Zeren jin bainendin egun zu gana (1).

4° La version basque (dialecte labourdin) du Nouveau Testament, de Jean de Liçarrague de Briscous (la Rochelle, 1571). Ce livre précieux, dont il n'existe au plus qu'une quinzaine d'exemplaires (2), est extrêmement rare à l'état complet, c'est-à-dire avec la liturgie, le catéchisme et les autres pièces qui accompagnent la traduction. Bien que postérieur par sa date aux poésies de Dechepare, il offre beaucoup plus de formes archaïques que le livre de ce dernier et, à ce point de vue, on peut dire que son texte nous donne le plus ancien basque connu (3). Il constitue ce que le prince Bonaparte appelle « le labourdin ancien » (4) et diffère notablement du labourdin actuel surtout par sa richesse en formes verbales primitives qui ne sont plus employées aujourd'hui (5).

1. Vinson, *Rev. de Ling.*, IV, p. 65.
2. M. Vinson en connaît 13. Le prince B. affirme qu'il en existe davantage (*Remarques sur plusieurs assertions de M Abel Hovelacque concernant la langue basque*, Londres, 1876 p. 6. Cf. *Rev. de Ling.*, VI, p. 211, note).
3. Prince B., *ibid.*, p. 5.
4. *Id.* p. 4.
5. Voir, dans la brochure précitée du prince B. (p. 7-13), le tableau et la comparaison des formes du labourdin ancien et du basque moderne. Les caractères spéciaux à la langue de Licarrague sont les suivants : 1° Emploi du passé *zezan*, il l'eut, *zedin*, il fut, *zekion*, il lui fut ; 2° Emploi du passé du subjonctif *luen*, qu'il l'eut, *lizen*, qu'il fut; 3° Emploi de formes causa-

Comme premier spécimen de textes empruntés aux idiômes pyrénéens, nous donnons ici la traduction de la première moitié de la parabole de l'Enfant Prodigue (1) d'après le Nouveau Testament de Liçarrague, avec la version française littérale de M. Vinson (2), corrigée sur certains points par le prince Bonaparte (3).

Texte français (*Saint-Luc*, XV) (4).

1. Un homme avait deux fils : le plus jeune dit à son père :

tives *bailu*, *bailiz* etc. 4° Emploi des formes impératives *auk*, *aun*, aies le, *biu*, qu'il l'ait, *auzue*, ayez le, *bire*, qu'ils soient ; 5° Emploi du mode votif, *albeilu*, le puisse-t-il, *albeiliz*, puisse-t-il, *albeilekio*, lui puisse-t-il ; 6° Suffixation de *en*, *ren*, à l'adjectif verbal pour former les temps composés, et presque jamais de *ko* ; 7° Emploi de terminatifs indiquant un régime direct de première ou de seconde personne, uni à un régime indirect et exprimant les rapports toi à lui, toi à moi, vous à lui, moi à toi, moi à lui, moi à eux, nous à lui, nous à toi ; 8° Emploi fréquent des terminatifs des modes potentiels *diro*, il le peut, *ziroen*, il le pouvait, *diroke*, il le pourra, *liro*, il le pourrait ; 9° Usage fréquent des suffixes démonstratifs *ok*, *orrek*, comme dans *anay-e-okin*, avec ces frères.

1. Bien que le recueil des versions patoises de cette même parabole, officiellement entrepris en 1808 et publié en partie dans le t. VI des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, n'ait donné que des résultats peu satisfaisants, à cause de la mauvaise direction imprimée à ces travaux, nous pensons que l'histoire de l'Enfant Prodigue est encore le texte biblique qui convient le mieux à des traductions en langue populaire.

2. *Essai sur la langue basque* de F. Ribàry (traduit du hongrois par J. Vinson, Paris, Franck, 1877), p. 121, suiv.

3. *Remarques sur certaines notes, certaines observations et certaines corrections dont M. J. Vinson a accompagné l'essai sur la langue basque, par F. Ribary*, Londres, 1877, p. 54, suiv. Nous n'admettons pas toutes les corrections du prince B.

4. Ce texte de la Parabole, un peu simplifié par nous à dessein, ne s'applique pas tout-à-fait à la version basque de Liçarrague. Nous l'avons constitué surtout en vue des versions gasconnes, languedociennes et roussillonnaises que nous donnons dans le courant de ces études.

Mon père, donnez-moi les biens que je dois avoir pour ma part ; et il leur fit le partage de son bien.

2. Peu de jours après, le plus jeune, emportant avec lui tout ce qu'il avait, s'en alla voyager en pays éloigné, où il dépensa tout son bien.

3. Après qu'il eut tout dissipé, il survint une grande famine dans ce pays-là et il fut tellement dénué de toute chose, qu'il fut obligé de s'attacher à un habitant du lieu, qui l'envoya dans sa ferme, pour y garder des pourceaux.

4. Là, il désirait pouvoir se rassasier des épluchures que les porcs mangeaient, mais personne ne lui en donnait.

5. Enfin, réfléchissant, il dit : « Il y a dans la maison de mon père des domestiques qui ont du pain en abondance, et moi, je meurs de faim ici.

6. Il faut que je me lève, que j'aille trouver mon père, et que je lui dise : Mon père, j'ai péché contre le ciel et devant vous, je ne suis pas digne maintenant d'être appelé votre fils ; traitez-moi donc comme l'un de vos domestiques. »

7. Il se leva donc, et alla trouver son père ; mais, lorsqu'il était encore loin, son père l'aperçut et, touché de compassion, il courut et l'embrassa.

8. Son fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et devant vous : je ne suis pas digne maintenant d'être appelé votre fils. »

9. Mais le père dit à ses serviteurs : « Apportez-lui promptement sa première robe et mettez-la-lui ; mettez-lui un anneau au doigt et des souliers aux pieds.

10. Amenez le veau gras et tuez-le, mangeons et faisons grande chère, parce que voici mon fils qui était mort et il est ressuscité, il était perdu et il est retrouvé ! » Et ils firent grande fête.

Texte basque et traduction littérale.

1. *Guiçon batec cituen bi seme. Eta hetaric*
Homme un il-les-avait deux fils. Et de-ceux-la
gaztenak erran-ciecon aitari: Aita, indac
le-plus-jeune le-lui-dit au père: Père, donne-la-moi
onhassunetic niri heltzen çaitaden partea.
du-bien à moi en-venir qui-est-à-moi la-part.
Eta particietzen onac.
Et il-les-leur-partagea les-biens.

2. *Eta egun gutiren buruan, guciac*
Et jour de-peu dans-la-tête, les-tous
bilduric seme gaztenor iarcedin herri urrun
ayant-réuni fils ce-plus-jeune il-alla pays loin
baterara; eta han irion-ceçan bere onhassuna.
vers-un; et là il-le-dissipa de-soi le-bien.

3. *Gucia despendatu ukan çuenean, eguin*
Le-tout dépensé eu quand-il-l'avait, fait
içan cen gossete gogorbat herri hartan,
été il-était famine dure-une pays dans-ce,
eta hura has-cedin behar içaten; eta
et celui-là commença besoigneux en-ètant; et
ioanic leku hartaco burgues batequin iar-cedin,
ayant-été lieu de-celui-là bourgeois avec-un il-se-mit,
eta harc igor-ceçan bere possessionetara
et celui-là l'envoya de soi vers-les-possessions
urden bazcatzera.
des-pourceaux vers-faire paître.

4. *Eta desir çuen urdec iaten*
Et desir il-l'avait les-porcs en-manger

çuten *maguinchetaric* *bere* *sabelaren*
qu'ils-l'avaient de-gousses de-soi du-ventre
bethatzera : *eta* *nchorc* *etzeraucan* *emaiten.*
vers-remplir : et personne ne-l'avait-à-lui en-donner.

5. *Eta* *bere* *buruari* *ohart-cequionean,*
Et de-soi à-la-tête quand-il-eut-fait-attention
erran-ceçan : *Cembat* *alocacer* *diraden* *ene*
il le-dit : Combien journalier ils-sont de moi
aitaren *etchean* *oguia* *frango*
du-père dans-la-maison, le-pain abondamment
dutenic, *eta* *ni* *gossez* *hiltzen*
que-l'ont-quelques, et moi de-faim en-mourir
bainaiz !
que-je-suis !

6. *Jaiquiric* *ioanen* *naiz* *neure* *aitagana,*
M'étant-levé pour-aller je-suis de-moi au-père
eta *erranen* *draucat,* *Aita,* *huts* *eguin*
et pour-dire je l'ai-à-lui, Père, faute faite
diat *ceruaren* *contra,* *eta* *hire* *aitzinean.*
je-l'-ai du-ciel contre, et de-toi dans-le-devant.
Eta *guchiagoric* *eznauc* *digne* *hire* *seme*
Et plus-quelque tu-ne-m'as-pas digne de toi le fils
deitzeco : *eguin-neçac* *eure* *alocaceretaric* *bat*
d'appeler : fais moi de toi des-journaliers un
beçala.
comme.

7. *Jaiquiric* *bada* *ethor-cedin* *bere* *aitagana.*
Etant-levé or (donc) il vint de soi au-père.
Eta *hura* *oraino* *urrun* *cela,* *ikus—ceçan*
Et celui-la encore loin qu'(il) était, (il)-le-vit
bere *aitac,* *eta* *compassione* *har—ceçan*

de-soi le-père, et compassion il la-prit,
eta laster eguinic egotz-ceçan bere
et vite ayant fait il la-jeta de-soi
burüa haren leppora, eta pot
la-tête de-lui vers-le-cou et baiser
eguin-cieçon.
il le-lui-fit.

8. *Eta erran-cieçon semeac, Aita, etc.*
Et il-le-lui-dit le-fils : . Père etc.
(le reste comme au verset 6)

9. *Orduan erran-ciecn aitac bere*
Alors (mais) il-le-leur-dit le-père de-soi
cerbitzariey, Ekarçue arropa principalena,
aux-serviteurs, Portez-le-vous vêtement le-principal
eta emoçue erhaztumbat bere escura
et donnez-le-lui-vous anneau-un de-soi vers-la-main
eta çapatac oinhetara.
et les-souliers vers-les-pieds.

10. *Eta ekarriric aretze guicena, hil-eçacue:*
et ayant-porté veau le-gras, tuez-le-vous ;
eta iaten dugula atseguin
et en-manger (pendant)-que-nous l'avons plaisir
har-deçagun. Ecen ene seme haur
que-nous-le-prenions. Car de-moi fils celui-ci
hil cen, eta harçara viztu da:
mort était, et de-nouveau vivifié il-est :
galdu cen, eta eriden da Eta
perdu il-était et trouvé il-est. Et
has-citecen atseguin partzen
ils-commencèrent plaisir en-prendre

§ 3. — *Place occupée par le basque dans la classification linguistique.*

Une étude attentive de ce texte basque (qu'il serait facile, par le changement des *c* ou des *qu* en *k*, des *gu* en *g*, des *ç* en *z*, des *i* en *y*, de ramener à l'orthographe actuelle) donne déjà une idée suffisamment claire du singulier idiome auquel il appartient. Familiarisés avec les langues classiques de la famille ario-européenne, nous sommes aisément déroutés par cette syntaxe originale dont les procédés d'inversion dépassent de beaucoup ceux du grec et de l'allemand, et qui est le plus souvent en opposition complète avec la nôtre; par cette façon d'exprimer les rapports de cas, de situation etc. au moyen de suffixes postposés aux noms ; par cette incorporation des régimes directs et même indirects au radical verbal (il-le-leur-dit); enfin par cette composition du verbe au moyen d'auxiliaires de radicaux différents joints au thème verbal, qui permet au Basque de dire « je-l'ai dans-le-manger » pour « je mange. » On comprend la réputation « d'unique, de mystérieuse, d'incompréhensible » faite à cette langue, par les premiers savants, d'ailleurs très-peu linguistes, qui s'en sont occupés. On ne s'étonne pas davantage de l'enthousiasme naïf des anciens grammairiens basques qui la proclamaient la plus vieille langue de l'univers, « celle que parlaient Adam et Eve dans le paradis terrestre (1) » et qu'il est impossible d'apprendre si l'on n'est pas « le diable

1. Voir *Histoire des Cantabres* par l'abbé d'Iharce de Bidassouet, Paris, Didot, 1825; la *Semana Hispano-Vascongada* (Pampelune, 1804), l'introduction du *Dictionnaire de Larramendi*, etc.

en personne. » Mais les progrès récents de la linguistique comparée ont rejeté au loin le merveilleux et montré, d'une part, que l'euskara doit être rangé au nombre des langues appartenant à l'immense classe des idiomes agglutinants, d'autre part, que sa place particulière est marquée entre le groupe des langues ouralo-altaïques et celui des langues américaines (1). Les procédés de suffixation nominale et de composition verbale qui font du basque un idiome tout-à-fait à part au milieu des langues à flexion qui l'entourent et le dépossèdent graduellement, caractérisent également les langues de l'Hindoustan du Sud, de la Sibérie, de la Russie du Nord, de l'Afrique et de l'Amérique septentrionales. On peut donc dire que le basque est *géographiquement*, mais non *linguistiquement* isolé : ce qui s'applique aussi à d'autres langues, notamment au hongrois.

Il faut cependant remarquer que l'*euskara* a ses caractères spéciaux. Par exemple, il peut incorporer, dans la composition verbale, l'expression du régime indirect ou de l'attribut, à côté de celle du régime direct. Il possède ainsi non-seulement une conjugaison objective pronominale, comme les langues

1. Dans le premier groupe, c'est avec le *morduin*, le *vogul* et le *magyar*; dans le second groupe, c'est avec l'*algonquin* que le basque présente ses rapports les plus étroits. Sur les similitudes du basque avec le *morduin* et le *vogul*, voir le mémoire du prince B. *Langue basque et langues finnoises*, Londres 1862 ; sur ses rapports avec le magyar, Hovelacque, *Ling.* p. 154; Ribary, *Essai sur la langue basque*; avec les idiomes algiques, le mémoire de M. de Charencey sur *les affinités de la langue basque avec les idiomes du Nouveau-Monde* (1868) ; avec les langues dravidiennes, Vinson, *Revue de Ling.*, I. p. 396. Quant aux rapports de l'*euskara* avec les langues indo-européennes et sémitiques, etc., ils consistent en des ressemblances de vocabulaire, qui (sauf la partie du lexique venue du latin ou des langues romanes), sont le plus souvent l'effet d'une pure coïncidence, et ne peuvent mener à aucune conclusion.

ouralo-altaïques, mais même une très-riche conjugaison attributive, privilége que certaines langues américaines partagent seules avec lui. Mais, s'il l'emporte à ce point de vue sur la plupart des idiomes agglutinants, par d'autres côtés, il est inférieur à certains d'entre eux. Ainsi il ne possède pas au même degré que les langues américaines et ouralo-altaïques la propriété de suffixer au nom les adjectifs possessifs (1). D'autre part il est dépourvu de la conjugaison indéfinie ou indéterminée, c'est-à-dire qu'il ne peut exprimer l'idée verbale à l'état abstrait, étant obligé d'y incorporer le signe du régime et de dire toujours « je le vois, je le mange » pour « je vois, je mange », inconvénient qui n'existe pas dans certaines langues ouralo-altaïques.

Quoi qu'il en soit de ces ressemblances et de ces différences, il est certain aujourd'hui que le basque peut et doit rentrer dans la classification linguistique établie par la science. Sa manière de construire les formes nominales et verbales ne lui est pas particulière, et, en dépit des prétentions de quelques-uns de ses grammairiens à qui les connaissances générales et la méthode scientifique font défaut, il est parfaitement légitime de lui appliquer les règles ordinaires de la linguistique, surtout celles qui concernent les idiomes incorporants. C'est en se plaçant à ce point de vue, le seul véritablement juste et fécond, que des savants comme le prince L. L. Bonaparte, Julien Vinson, Van Eys et Fr. Ribàry, ont fait faire depuis vingt ans aux études basques des progrès considérables. Nous ne contestons pas d'ailleurs la très-grande utilité des travaux accomplis, depuis le XVIII[e] siècle, par les grammairiens et les lexicographes nés dans le pays basque même, tels que Larramendi, Astarloa, Lardizabal, Zavala, Inchauspe, Darrigol, etc. Bien que man-

quant généralement de sens critique et dépourvus d'une éducation linguistique générale, ils ont cependant recueilli une multitude de faits que d'autres ont pu mettre à profit en les soumettant à la comparaison scientifique. Mais, si leurs affirmations ont toujours une certaine valeur quand elles portent sur les faits, il n'en est plus de même quand il s'agit d'expliquer, de classer ces mêmes faits, et de construire une théorie synthétique.

Les recherches des grammairiens indigènes et des linguistes contemporains s'appliquent surtout : 1° à l'étude des sons et de leurs permutations ; 2° à celle de la composition nominale et verbale ; 3° au lexique de l'euskara. Voyons quels ont été, dans ces différentes directions, les principaux résultats obtenus.

§ 4. — *Phonétique basque.*

La détermination précise des sons basques, généraux et dialectaux, a été l'objet d'un très-grand nombre d'observations du prince Bonaparte, contenues soit dans les notes qui accompagnent la plupart de ses publications de textes euskariens, soit surtout dans son excellent ouvrage sur le *Verbe basque* (Londres, 1869, in-4°). Le préambule de ce traité, malheureusement encore inachevé, présente l'alphabet général basque, avec l'indication de la prononciation et de la répartition des sons par dialectes. Les autres basquisants n'ont ajouté que fort peu de choses aux remarques faites sur ce point par le prince Bonaparte (1).

1. Voir Vinson, *Revue de Ling.* V, oct. 1872 : *L'Etude de la langue basque*, p. 190-198 ; *ibid.* V, p. 276 ; III, p. 429-459 ; IV, p. 115-124. — Van Eys,

En ce qui concerne les voyelles simples, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, et les diphthongues *ai*, *ei*, *oi*, *ui*, *au*, *eu*, le basque ne présente rien d'original. Il est même dépourvu de cette variété de sons vocaliques (simples diversement accentués, diphthongues, triphthongues) si remarquables dans les langues qui l'avoisinent. Le dialecte souletin possède l'*ü* (*u* français) dans des mots où il répond aux *u* et aux *i* des autres dialectes, mais il se sert également de *u* (1). Quelques diphthongues, comme *ea*, *oa*, etc., sont le produit accidentel de la jonction de l'article défini à la dernière voyelle du radical et n'existent pas hors de la dérivation. Enfin, la prononciation de certains mots, comme *baiño*, *oraiño*, à Saint-Jean-de-Luz, ainsi que certaines suppressions et permutations de *n* ont amené M. Vinson à constater dans la langue l'existence de voyelles nasales qui étaient peut-être encore plus nombreuses à l'époque ancienne (2).

Le basque possède deux semi-voyelles : *w* (ou plutôt, son intermédiaire entre *b* et *w* anglais (3) et *y*. *W* intervient surtout comme lettre euphonique entre la dernière voyelle du radical et le signe du défini (*arto-b-a* ou *arto-w-a*, le maïs). *Y* joue le même rôle, mais est employé aussi comme partie intégrante des radicaux. Il a tantôt le son franc de la semi-voyelle française, tantôt, lorsqu'il est initial en labourdin, il se rapproche davantage des consonnes et se prononce presque comme *g'*.

Le consonnantisme basque est plus riche que le vocalisme, car il possède :

Essai de grammaire basque et *introduction du Dictionnaire basque-français.* — Ribàry, *Essai sur la langue basque* (trad. Vinson), p. XII, etc.

1. Vinson, *Rev. de Ling.* III, p. 425.
2. Vinson, *ibid.* III, p. 426, IV, p. 123.
3. Prince B. *Le Verbe*, note 9.— Vinson. *Revue de Ling.* III. p. 429-430.

1° Une gutturale, le *j* guipuzcoan (usité aussi dans le biscayen) emprunt fait à l'espagnol, car c'est tout simplement la *jota* (*j*, *g* devant *e* et *i*, *x* du castillan), analogue au *ch* allemand, au *ch* et au *g* hollandais ;

2° Des palatales simples comme *k*, *g*, *tch*, *dj* (souletin), *j* (souletin), *ch*, *ñ*; d'autres palatales orthographiées *s* (labourdin et souletin), intermédiaire entre *s* dur et *ch* français; *s* doux (souletin), intermédiaire entre *j* et *z* français ; enfin des palatales mouillées *k'*, *g'*, par exemple le *y* guipuzcoan de Goyerri (*g'*) ;

3° Parmi les linguales, deux espèces d'*r*, *r* dur, presque doublé, et *r* doux, peu sensible et dont le son varie entre *l* et *d*; deux espèces d'*l*, *l* simple et *l* mouillé, orthographié *ll*, mais prononcé de façon que *l* soit très-sensible dans la mouillure, un peu éloigné, par conséquent, du *ill* français ;

4° Parmi les dentales, *t*, *d*, *s*, *z*, *ts*, *tz*, *dz*; des sons intermédiaires entre *s* et *z* ; des dentales mouillées *t'*, *d'*, comme le *tt* des dialectes français (écrit aussi *ty*), et le *j* biscayen (*d* mouillé); enfin la nasale *n* ;

5° Parmi les labiales, *p*, *b*, *f*, *m*. Le *b* prend parfois un son prolongé et continu, comme en gascon ;

6° Enfin, notons l'aspirée *h*, usitée surtout dans les dialectes basques-français, et qui peut former avec les autres consonnes les sons composés *ph*, *fh*, *th*, *tth*, *nh*, *ñh*, *kh*, *lh*, *rh*, *rrh*.

On voit que les sons *v* et *x* n'existent pas en basque. *H* n'existe dans le pays basque espagnol que dans la commune de Zugarramurdi (1) et il tend à disparaître même des dialectes français, surtout du labourdin (2). Mais on peut croire avec

1. Prince B., *Verbe*, p. 15, note 3.

2. Ibid. « Il n'existe plus dans les communes de Saint-Jean-de-Luz,

M. Vinson (1), que son usage a dû être général en basque à une certaine époque, puisque les dialectes espagnols en ont gardé des traces dans l'écriture. Il ne s'ensuit pas d'ailleurs qu'on doive considérer *h* comme une lettre primitive en euskara, car, suivant une remarque judicieuse du même linguiste, ou bien il représente un *k* disparu (*hi*, toi pour *ki*), ou bien il renforce une consonne précédente, d'où la formation des groupes *rh*, *lh*, *ph*, etc, ou bien il sert à prévenir un hiatus. Quant à *f*, c'est une lettre à peine basque et plutôt d'importation étrangère, ce qui n'a rien d'étonnant dans une langue où le son très voisin de *v* est inconnu. *F* est surtout employé en effet dans les mots de provenance romane et, s'il se trouve dans quelques vocables indigènes, ces vocables apparaissent aussi sous des formes où *f* est remplacé par d'autres labiales. Sur ce point, nous croyons l'opinion de M. Vinson préférable à celle du prince Bonaparte (2),

Ciboure, Urrugne, Hendaye et Biriatou, dans la variété de Saint-Jean-de-Luz ; toutefois l'*h* commence à reparaître à Ascain et encore plus à Guetary et à Bidart, mais jamais autant que dans les autres variétés du labourdin. Ce dernier d'ailleurs, excepté le sous-dialecte d'Arcangues qui est mêlé de bas-navarrais occidental, ne se sert pas aussi souvent de l'*h* que les trois autres dialectes de France. On dirait que ce son tend à disparaître, quoique très-lentement du lab. en général. Le souletin, au contraire, fait un grand usage de l'*h*, mais, par une anomalie assez bizarre, il le supprime presque toujours dans ses terminatifs verbaux, excepté si l'*h* n'est pas initial. »

1. *Revue de Ling.* t. V, p. 222.

2. Voir Vinson, *trad. de Ribàry*, note 10 ; prince B., *Remarques sur certaines notes, etc. de M. Vinson*, p. 17. Cf Van Eys, *Dict. B. Fr.* Introd. p. XXXVIII. Dans une brochure toute récente, *Les études basques et la critique*, Bayonne 1877, p. 12, M. Vinson a combattu encore en ces termes l'opinion du prince B. : « Les exemples que cite le prince B. sont des mots d'emprunt, même *alfer*, paresseux, qui paraît venir de l'arabe *frah*, oisiveté, temps libre, désœuvrement, avec l'article *al*. Je ne nie pas du reste que *f* ne puisse se rencontrer dans des mots purement euskariens,

L'exposé des permutations phoniques de l'euskara n'a encore été donné, dans son ensemble et d'une façon suivie, que par M. Vinson, dans plusieurs articles de la *Revue de Linguistique* (1). A ce premier essai, il faut joindre les excellentes remarques que présentent, ça et là, la plupart des publications du prince Bonaparte et les observations malheureusement trop courtes de M. Van Eys dans sa *Grammaire* et dans l'introduction de son *Dictionnaire*. Mais, sans vouloir diminuer le mérite de ces tentatives, on peut dire que la phonétique de l'euskara est encore un champ fécond à explorer. Au dépouillement complet des formes verbales, œuvre déjà presque achevée dans le *Verbe* du prince Bonaparte, doit nécessairement s'ajouter l'étude minutieuse de tous les lexiques dialectaux, laquelle est à peine entamée.

§ 5. — *Composition nominale.*

On a vu dans le texte de Liçarrague que les différents rapports marqués, en ario-européen, par les cas et les prépositions s'expriment en basque, comme dans les idiomes agglutinants en général, par des particules suffixées au radical, qui ne subit lui-même aucune modification (verset 1 *aita-r-i*, au-père, *onhassun-e-tik*, du-bien, *on-a-k*, les-biens ; 2 *buru-a-n*, dans la tête (littéralement, tête-la-dans); 3 *bat-e-kin*, avec-un, *possession-eta-ra*, vers-les-possessions ; 5 *etche-a-n*, dans-la-maison, etc.). Certaines de ces particules doivent être considérées comme des suffixes casuels (1 *aita-r-i* père : *r* euphonique

mais je crois qu'il n'y représente que l'altération phonétique d'une autre consonne, vraisemblablement l'explosive labiale dure. »

1. *Rev. de Ling.*, III, p. 423-459; IV, p. 119-127 ; V, p. 276-290.

i signe du datif), parce qu'elles n'ont aucun sens lorsqu'elles sont isolées (1); d'autres, comme *gabe*, qui répond à notre préposition « sans » (par ex. dans *gizon-ak-gabe*, hommes-les-sans) ont une signification indépendante (*gabe*, manque, privation), et sont alors de véritables pospositions suffixées. Mais les suffixes qui ne signifient plus rien aujourd'hui ont eu, comme d'ailleurs les flexions des langues ario-européennes, un sens particulier. Comme le radical basque n'est jamais modifié et que les suffixes casuels se détachent beaucoup plus facilement de ce radical que les flexions du thême dans les langues classiques (2), le mot de *déclinaison* a été improprement appliqué à l'euskara par les grammairiens indigènes.

Le tableau suivant, emprunté au prince Bonaparte (3), montre clairement l'immutabilité du radical euskarien, en même temps que les modifications subies, suivant les dialectes, par les suffixes.

Zur, bois,	**Begi**, œil,
zur-a, *zur-e*, le bois.	*begi-a*, *begi-y-a*, *begi-e*, *begi-y-e*, l'œil.
zur-a-k, les bois.	*begi-ak*, *begi-y-ak*, les yeux.
zur-e-k, bois (actif indéfini).	*begi-k*, œil (actif indéfinif).
zur-en, de bois (génitif indéf.).	*begi-r-en* (gén. indéf.).
zur-a-r-en, *zur-ain*, *zur-ein*, ou *zur-aan*, du bois.	*begi-a-r-en*, *begi-y-a-r-en*, *begi-ain*, *begi-y-ain*, *begi-ein*, *begi-y-ein*, *begi-aan*, de l'œil.

1. Prince B., *Remarques sur plusieurs assertions de M. Hovelacque*, p. 14.
2. Vinson. *Revue de Ling.*, III, p. 5-22. *Notes sur la déclinaison basque.* Dans cet excellent article, le savant basquisant compare la suffixation basque à la flexion indo-européenne (p. 13) et à la suffixation des autres langues agglutinantes (13-18).
3. *Rem. sur certaines notes de M. Vinson*, p. 7-8.

zur-a-k-en, *zur-aen*, *zur-en*, des bois.
zur-i, à bois (dat. indéf.).
zur-a-r-i, au bois.
zur-a-k-i, aux bois (et *zur-ai*, *zur-ei*, *zur-eri*, *zur-er*).

zur-e-z, par bois.
zur-a-z par-le-bois etc.

begi-y-a-k-en, ***begi-yaen***, ***begi-en***, ***begi-yen***, des yeux.
begi-r-i, à œil (dat. indéf.).
begi-a-r-i à l'œil (ou ***begi-yari***).
begi-y-a-k-i aux yeux (et ***begi-ai***, ***begi-yai***, ***begi-ei***, ***begi-eri***, ***begi-yeri***, ***begi-er***)
begi-z, par œil
begi-a-z, ***begi-y-a-ez***, par l'œil
begi-e-z, ***begi-y-ez*** par les yeux etc.

On voit que les suffixes *a* (dial. *e*), signe du défini, *k*, signe du pluriel, *en*, signe du génitif possessif, *i*, signe du datif, *z*, signe de l'instrumental, joints ou non à une lettre euphonique (*e*, *r*, *y*), constituent des postpositions qui s'altèrent ou se contractent plus ou moins, suivant les dialectes; mais que le thème reste toujours le même. Les irrégularités signalées par M. Vinson dans la suffixation nominale (1) (par ex. *zur-en* des bois, forme générale pour *zur-ak-en*, bois-les-de), s'expliquent par des réductions de suffixe conformes aux lois phoniques de l'euskara, et l'examen attentif des variétés dialectales et de la composition dans les noms de lieux révèle souvent les formes primitives que la langue générale a perdues. C'est ainsi que le prince Bonaparte a retrouvé, dans le parler d'Irun et de Fontarabie, le génitif pluriel régulier *zur-ak-en*, hors d'usage partout ailleurs, et qu'il a pu conjecturer scientifiquement, d'après les noms géographiques et les vocables particuliers à certaines variétés, les formes *zur-eko*, (gén. relat., du bois), *zur-e-n* (inessif indéf., dans (du) bois), *zur-e-ra*, vers bois,

1. *Rev. de Ling.* III, p. 9-12.

zur-e-tik, (hors) du-bois) etc. (1). La transformation la plus curieuse est, sans contredit, celle de *zur-ak-i*, bois-les-à, aux bois, en *zur-er;* mais elle s'explique parfaitement par la contraction de *zuraki* en *zurai, zurei*, l'introduction d'un *r* euphonique dans cette dernière forme, *zure-r-i*, puis la chute du *i* terminal (*zur-er*). Quant au mot *baita, baitha*, auquel s'ajoutent les suffixes locaux *n*, dans, *ra*, vers (*baita-n*, *baita-ra*) et qui est placé après les noms de personnes (*Maria-r-en baithan*, dans Marie), on ne peut, avec M. Vinson, l'appeler une particule inexpliquée (2) ni croire, avec le prince B., que ce mot, qui existe dans le dialecte lombard avec le sens de maison, soit, en ce dialecte italien, un vestige de l'ancienne occupation de l'Italie par les Ibères (3). Il est possible que *baita* appartienne originairement aux langues romanes, car on le retrouve non-seulement dans le lombard, mais dans le languedocien avec le sens de « abri, cabane, maison (4) ».

§ 6. — *Composition verbale.*

Les éléments de l'obscure et difficile question du verbe basque ont été réunis en grande partie dans l'admirable ouvrage du prince Bonaparte sur le *Verbe*, où il a joint à ses recherches personnelles les faits déjà recueillis en très-grand

1. Prince B., *Rem. sur cert. notes de M. Hovelacque*, p. 16.
2. *Ribàry*, note 32.
3. *Rem. sur cert. correct. de M. Vinson*, p. 23, 24.
4. Pour plus de détails sur la suffixation nominale basque, voir Vinson *Revue de Ling.* I, p. 381-405; III p , 5-22; V, p. 216, et surtout p. 403. — Bonaparte, *Remarques sur cert. notes de M. Vinson*, p. 6-8, 10, 21-22, 23-24, 49, et *Rem. sur la Ling. d'Hovel.*, p. 14-17. Cf. l'Essai de Ribàry.

nombre par Lardizabal (1), pour le guipuzcoan, Zavala (2), pour le biscayen, et Inchauspe (3), pour le souletin.

Un exposé clair et méthodique de ce qu'on a improprement appelé la *conjugaison* basque a été donné par Fr. Ribàry dans son *Essai* récemment traduit par M. Vinson. C'est à ces deux sources que doit puiser tout d'abord celui qui veut simplement connaître les données du problème.

Quatre particularités frappent de suite l'étudiant habitué aux conjugaisons de nos langues ario-européennes.

1° L'incorporation du régime direct dans la forme verbale (se reporter au texte de Liçarrague : 1 *zituen*, il-les-avait, où *t* représente le régime direct, 3ᵐᵉ personne. Cf. 3 *zuen*, il (l') avait ; 2 *irion-zezan* il-le-dissipa ; 5 *erran-zezan*, il le dit ; 6 *diat*, je l'ai, etc. ;

2° L'incorporation du régime indirect (6 *draukat*, je l'ai-à-lui ; 7 *egin-ziezon*, il-le-lui-fit ; 8 *erran-ziezon*, il-le-lui-dit ; 9 *erran-ziezen*, il-le-leur-dit ; *ekarzue*, portez-le-vous ;

3° L'existence des traitements ou formes diverses que revêt le verbe suivant que le sujet s'adresse à un homme, à une femme, à un enfant, à une personne qu'on veut honorer, ou à plusieurs personnes. De là, au moins dans certains dialectes, cinq traitements (4) : le masculin, qui a pour signe un *k* (souvent remplacé par un *t* ou *y*, souvent aussi supprimé); le féminin, qui a pour signe un *n* ; le respectueux, qui a pour signe *zu* (pronom pluriel, *vous*); le diminutif, qui a pour signe *chu*,

1. *Gramatica vascongada*, Saint-Sébastien, 1856.
2. *El Verbo vizcaino*, Saint-Sébastien, 1848.
3. *Le verbe basque*, Bayonne, 1858.
4. Sur les traitements, voir prince B., *le Verbe*, 2ᵉ partie. 14ᵉ tabl. suppl. note 2. — Van Eys. *Etude sur l'origine et la formation des verbes auxiliaires basques*, Paris, 1875, p. 1-9. — Vinson, *Notes sur la dérivation du verbe basque*, Paris, 1875, p. 10-11, etc.

et le pluriel, qui a pour signe *zue*. Ainsi, la seconde personne du présent de l'indicatif de l'auxiliaire *avoir* est, suivant ces différents cas allocutifs : *duk* (tu l'as, ô homme), *dun* (tu l'as, ô femme), *duzu*, *duchu*, *duzue* (1). Le texte de Liçarrague offre cette dernière forme dans 9 *ekarzue*, portez-le-vous, *emozue*, donnez-le-lui-vous, etc.;

4° L'existence d'une double forme de conjugaison : la conjugaison simple et régulière, comme dans *d-akar-t*, je-le-porte (litt. le-porter-je) du nom verbal *ekarri*, qui implique l'idée de porter ; et la conjugaison avec l'auxiliaire avoir ou être, *dut* ou *naiz*, comme dans *ekartzen dut* ou *naiz* je-le-porte (litt. en-porter je-l'ai ou je-suis). On voit que dans le texte de Liçarrague les formes périphrastiques abondent : 1 *erran-ziezon* (il) le-lui-dit (litt. en-dire-il-l'eut), 2 *irion-zezan* (il)-le-dissipa ; 3 *has-zedin*, il commença, *yar-zedin*, il se mit, etc.

Nous avons déjà dit que ces singularités du verbe basque ne peuvent donner aucun sujet d'étonnement à ceux qui connaissent en général la nature et la construction du verbe dans d'autres langues agglutinantes. Mais lorsqu'on abandonne le terrain de la simple observation et des faits essentiels pour aborder l'étude du détail, classer les formes, les expliquer et traiter les questions d'origine, on se trouve en présence de difficultés très-graves qui, à l'heure actuelle, sont loin d'être résolues.

A en croire la plupart des grammairiens indigènes et notamment Chaho et Inchauspe, la conjugaison périphrastique serait seule régulière et primitive. La conjugaison simple ne serait qu'une dérivation ou une contraction de l'autre, et ainsi *d-egi-t*, je fais, ne serait qu'une réduction de *egiten dut*, j'ai-en-faire.

1. Prince B., *Remarque sur cert. correct. de M. Vinson*, p. 52.

Naiz, je suis, *dut*, je l'ai, ne sont que les deux voix, intransitive et transitive, d'un même verbe, unique dans l'euskara, puisqu'il n'existe en dehors que des noms ou adjectifs verbaux. Quant au radical de ce verbe, il est d'une variabilité infinie, ou plutôt, ce qui revient au même, il n'existe pas. Telle est aussi l'opinion de M. de Charencey (1).

Cette théorie singulière d'un verbe unique, sans radical, a été promptement rejetée par tous les savants habitués à l'étude scientifique des langues. La distinction entre la formation simple et la formation périphrastique, l'analogie évidente qui existe entre la composition des auxiliaires *d-ut*, *n-iz* et celle des verbes simples *d-akar-t*, je le porte, *n-athor*, je viens, de *ekarri*, *etorri* ; l'existence d'un radical distinct dans *dut*, *niz* et les autres auxiliaires ; tous ces points essentiels ont été admis par les linguistes sérieux depuis Humboldt jusqu'à L. L. Bonaparte, Mahn, Ribàry, Vinson et Van Eys. Mais le désaccord commence quand il s'agit de savoir si la conjugaison périphrastique est moins ancienne que la conjugaison simple; quels sont les radicaux dont sont formés les auxiliaires ; comment s'expliquent un très-grand nombre de formes verbales, surtout dans la conjugaison attributive, etc. Ici, chacun émet une opinion particulière, et, entre toutes ces théories qui se fondent sur des suppositions de primitifs aujourd'hui perdus, le choix est parfois difficile à faire.

Pour M. de Charencey, *avoir* dérive de *être* (*j'ai* équivaut à *il est à moi*) et *être* est composé, dans les deux temps d'où se forment tous les autres, le présent indicatif et l'imparfait, des pronoms personnels joints au suffixe instrumental *z*, par, et, pour l'imparfait, à l'adjectif *zen*, défunt, mort. Ainsi *niz*, je suis,

1. *Rev. de Ling.* V, p. 389.

hiz, tu es, se résolvent en *ni-z*, par moi, *hi-z*, par toi ; l'imparfait *nintzin*, j'étais, se décompose en *n* euphonique, *niz*, par moi, *zen*, mort. La troisième personne de l'indicatif présent *da*, il est, serait un emprunt fait à la langue celtique (1).

La théorie du prince Bonaparte a été principalement exposée dans son *Verbe* (2). Il considère la conjugaison périphrastique comme primitive, les formes simples *nator*, je viens, *dakit*, je le sais, n'étant que des noms verbaux auxquels le verbe a été agglutiné, sans doute par imitation des langues à flexion qui entourent le basque. Il admet l'existence de radicaux distincts *izan*, être ou avoir, ou plutôt, été ou eu, *egin*, fait, *egon*, demeuré, qui entrent en effet dans la composition de certains modes. Dans le présent de l'indicatif *dut*, je l'ai, *duk*, tu l'as, *du*, il l'a, *dugu*, nous l'avons, *duzu*, vous l'avez, *dute*, ils l'ont, il reconnaît la présence d'un radical *u* ; mais, pour lui, cet *u* n'a pas de sens verbal : c'est une réduction du pronom démonstratif, *au*, ceci. C'est ce pronom, avec ses variantes *dau, hau, gau, kau, aur, kaur*, qui est l'élément principal de tout le verbe, soit seul, soit réuni aux pronoms personnels *ni, hi, gu, zu,* je, tu, il, nous, vous, d'où les pronoms réfléchis *nau, hau, gau, zau*. Ainsi *nauzu*, tu m'as, est composé de *nau*, moi-même, *zu*, toi. Au datif, ce pronom est *oni, koni*, à ceci; contracté en *o, ko*. Tous les terminatifs verbaux à régime direct et indirect s'expliquent par ces formes du pronom.

M. Van Eys (3) admet la théorie précédente pour expliquer

1. Voir la critique de cette théorie dans Vinson. *Revue de Ling.* VI, 244-251.
2. P. XI-XXVIII, XXXIII.
3. Surtout dans son *Etude sur l'origine et la formation des ver'es auxiliaires basques*. Paris, 1875.

l'impératif *auk* aie-le, *auzue*, ayez-le, *biu*, qu'il l'ait, mais il la rejette pour les autres modes. Remarquant que, dans certaines formes labourdines à régime indirect, comme *daraut*, *draut*, *darot*, *deraut*, « il l'a à moi », il intervient un *r* qui ne se trouve pas ailleurs, et observant, d'autre part, que le verbe *eroan*, faire-aller (*d-aroa-t*, je fais-aller) est employé comme auxiliaire fréquentatif en biscayen, il donne *aroa*, *eroa* comme radical à toute la conjugaison de l'auxiliaire avoir. Pour lui *dut*, *duzu*, *du* etc. sont contractés de *daroat*, *daroazu*, *daroa*, par l'intermédiaire du biscayen *daut* ou *dot*, *dauzu*, *dau* etc. *Daroat*, je fais-aller, j'emporte, a pu signifier *j'ai, j'ai habituellement*.

Enfin, pour M. Vinson (1), la conjugaison simple est antérieure à la conjugaison périphrastique. *Niz* et *dut*, qui ont le sens de avoir et être, sont des verbes ordinaires, composés comme les simples *d-akar-t*, je le porte, *d-aki-t*, je le sais, *n-abila*, je marche. Le radical de *niz* existe encore dans *izan*, été, être, *izaite*, existence; celui de *dut* est *u*, qui signifie avoir et qui, par une suite de phénomènes phonétiques très-connus d'ailleurs, est devenu *au*, *o*, *a*, *eu*, *e*, *i*, *ai*, *ü* (*dot* bisc., *det*, guip. etc.). « Toute la question verbale, dit-il (2) est donc ramenée à ceci : *u* radical, qu'on retrouve partout à l'indicatif présent et imparfait, signifie-t-il « ceci » ou « lui », ou bien a-t-il le sens de « avoir ». Je suis de la dernière opinion 1° parce que *dut* signifiant « je l'ai » ce mot doit renfermer les éléments matériels signifiant *le*, *avoir* et *je*, *d-u-t*; 2° parce qu'il ne m'est point démontré que les formes telles que *dakart*, je le porte, *dakusat*, je le vois, etc., sont relativement plus modernes que *dut* et parce que, dans

1. *Revue de Ling.* t. IV, p. 67-71, V, p. 191-217 VI, 238-252 et *Notes sur la dérivation du verbe basque*, Paris, 1865.
2. *Rev. de Ling.* V, 206.

ces expressions, les radicaux *ekar*, *ekus*, dont le sens verbal est indéniable, correspondent exactement à l'*u* de *dut* ; on ne saurait expliquer que *dakart* puisse être produit par l'intercalation de *ekar* dans *dut*; 3° parce que le radical *u* existe dans *ukken* = *ukhan* = *ukan* = *ekun* avoir, (cf. imper. *uc*, habe, *bu* habeat, *bute*, habeant où *kan* est une simple dérivative ajoutée au radical, comme le *ki* de *yarraiki* (lab.) «suivi» cf. à *jarraitu* bisc. » M. Vinson admet, en ce qui concerne la théorie de M. Van Eys, qu'on peut l'adopter pour expliquer les formes à régime indirect dans le labourdin et le souletin, mais qu'elle ne peut s'appliquer en dehors de ce cas.

Il est hors de doute que chacune de ces théories soulève de graves objections ; c'est ce qui ressort de l'examen des discussions auxquelles se sont livrés MM. Bonaparte, Van Eys et Vinson sur leurs doctrines particulières. Bien des obscurités subsistent et subsisteront peut-être toujours. Néanmoins nous considérons les idées de M. Vinson comme les plus conformes à la logique et aux lois de la linguistique générale.

§ 7. — *Le lexique.*

Un lexique complet et scientifiquement ordonné de tous les dialectes de l'euskara contribuerait singulièrement aux progrès des études basques. Le prince Bonaparte, qui a recueilli avec le plus grand soin les vocabulaires de la plupart des variétés, n'a encore publié que de courts et rares extraits de sa collection (1). Ses tableaux de comparaison lexique ne s'appliquent guère qu'aux formes verbales. Il faut sans doute tenir

1. Voir ses *Observations sur le basque de Fontarabie et d'Irun*, Leroux, 1877, p. 14-32, pour le vocabulaire irunais.

grand compte des lexiques partiels déjà publiés, tels que le Dictionnaire de Larramendi, pour le guipuzcoan, de Salaberry et de Fabre, pour le bas-navarrais, de Gèze, pour le souletin, etc., mais l'absence de méthode les rend peu utiles au linguiste. Le premier essai sérieux en ce genre est celui de M. Van Eys, dont le *Dictionnaire basque-français* a fait faire un pas notable à la lexicologie basque. Il est conçu suivant un plan méthodique, ramenant à un même groupe les formes à radical commun et donnant une analyse raisonnée des terminatives. Mais il ne s'applique guère en somme, en ce qui concerne le parler vulgaire, qu'aux vocabulaires du Guipuzcoa et du Labourd. Les formes souletines n'y sont même jamais notées. Enfin l'auteur pèche par une ignorance presque absolue des patois romans qui entourent l'euskara. Or, la connaissance du gascon, du provençal et de l'espagnol est absolument indispensable à celui qui étudie le basque au point de vue du lexique. En ce qui concerne le gascon, nous avons signalé nous-même (1) quelques-unes des erreurs dans lesquelles était tombé M. Van Eys, montrant qu'il s'est donné trop souvent la peine d'analyser comme du basque pur ou de rattacher à l'espagnol des mots simplement béarnais (2). L'essai du professeur Phillips, de Vienne, sur les éléments latins et romans qui existent en euskara (3), est tout-à-fait incomplet et déparé par les mêmes inadvertances (4).

1. *Orig. ling.* de *l'Aquit.* Ch. III. *Le lexique basque* et *le lexique gascon.*
2. *Orig.* etc. p. 42.
3. *Ueber das lateinische und romanische element in der baskischen sprache* (nov. 1870) dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des Sciences de Vienne (t. LXVI, p. 239. et suiv.).
4. Voir surtout, p. 244.

§ 8. — *Les dialectes français.* — *Géographie et spécimens.*

La prince Bonaparte a reconnu que le basque était divisé en huit dialectes répartis en trois groupes.

Premier groupe. — Un dialecte : le *biscaïen.*

Deuxième groupe. — Quatre dialectes, dont trois dans la région espagnole : le *guipuzcoan*, le *haut-navarrais septentrional*, le *haut-navarrais méridional* ; et un dans la région française, le *labourdin.*

Troisième groupe. — Trois dialectes, en grande partie dans la région française : le *souletin*, le *bas-navarrais oriental* et le *bas-navarrais occidental.*

Nous n'avons à nous occuper ici que des dialectes de la région française.

Le labourdin se divise en deux sous-dialectes : 1° le *labourdin propre*, avec les variétés de Sare, d'Ainhoa, de Saint-Jean-de-Luz ; 2° le *labourdin hybride*, c'est-à-dire mélangé de bas-navarrais, variété d'Arcangues. Partie occidentale et méridionale de l'arrondissement de Bayonne, vallées de la Nivelle et de la Nive inférieure.

Le bas-navarrais occidental se divise (dans la région française) en deux sous-dialectes : 1° le *baïgorrien*, variété de Baïgorry ; 2° le *bas-navarrais occidental du Labourd*, variétés d'Ustaritz et de Mendionde. Partie centrale et orientale de l'arrondissement de Bayonne, vallée de Baïgorry, vallée moyenne de la Nive.

Le bas-navarrais oriental comprend deux sous-dialectes français : 1° le *cizo-mixain*, variétés des pays de Cize (Saint-Jean-Pied-de-Port) de Mixe (Saint-Palais), de Bardos et du

pays d'Arberoue (Ayherre, Isturitz) ; 2° le *bas-navarrais de l'Adour*, variétés de Briscous et d'Urcuit. Extrémité est de l'arrondissement de Bayonne, moitié occidentale de l'arrondissement de Mauléon, haute vallée de la Nive et vallée de la Bidouse.

Le souletin se divise en deux sous-dialectes dont un français, le *souletin propre* de Tardets (moitié orientale de l'arrondissement de Mauléon, haute et moyenne vallée du Saison).

Pour donner une idée des différences qui existent entre les dialectes français, nous empruntons à une publication récente du prince Bonaparte la traduction basque de la parabole du Semeur (Matth. XIII, 3-9) (1), dans les quatre dialectes labourdin, bas-navarrais occidental (sous-dialecte de Baïgorri), bas-navarrais oriental (sous-dialecte de Cize) et souletin (2).

I. — DIALECTE LABOURDIN

1. *Huna hazi—eraile bat athera zen*
Voici semeur un sortit
eraitera.
pour semer.

2. *Eta eraiten ari zelarik, hazi parte*
Et semer occupé étant, semences partie
bat erori zen bide gainean, eta shoriak (3)
une tomba route sur et les oiseaux

1. *Parabola del sembrador traducida à los ocho dialectos del vascuence y à cuatro de sus subdialectos* (Impensis L. L. Bonaparte) Londres, 1878.

2. Nous donnons de ces textes une traduction française littérale, mais seulement semi-analytique.

3. Le prince B. exprime par le *sh* anglais le *ch* labourdin.

ethorri ziren eta yan zuten.
vinrent et la-mangèrent.

3. *Eta bertze parte bat erori zen lekhu*
Et autre partie une tomba lieu
harritsu batetara, non ezpaitzuen lur
pierreux à-un où parce-qu'elle-ne-l'avait-pas terre
hainitzik : eta berehala sortu zen, zeren
de beaucoup : et de-suite elle-sortit, parce-que
ezpaitzen barna sartzen lurrean.
parce-qu'elle-n'était-pas profondément entrée dans-la-terre.

4. *Eta iguzkia yekirik, errea izan zen; eta*
Et le-soleil s'étant-levé, elle-s'-échauffa et
errorik etzuelakotz, ihartu zen.
de-racine comme-elle-n'avait-pas elle-brûla.

5. *Eta bertze parte bat erori zen elhorrien*
Et autre partie une tomba des-épines
artera : eta elhorriak handitu ziren, eta
vers-entre : et les-épines grandirent, et
itho zuten.
l'étouffèrent.

6. *Eta bertze parte bat erori zen lur*
Et autre partie une tomba terre
onera : eta ekharri zuen fruitu, batek
vers-bonne et elle-le-portait fruit, une
ehunka, bertzeak hiruhogoika, bertze
par-cent, les-autres par-trois-vingt (soixante), autre
batek hogoietahamarka.
une par vingt-et-dix (trente).

7. *Beharriak dituenak aditzeko, adi beza.*
Les oreilles qui-les-a d'entendre, qu'il l'entende.

II. — DIALECTE BAS-NAVARRAIS OCCIDENTAL

(SOUS-DIALECTE BAIGORRIEN)

1. *Behin eraileat yuan zen eraitera.*
Une fois semeur-un alla pour-semer.
2. *Eta eraiten ai zelaik, hazi puskaat*
Et semer occupé étant, semence un-peu
erori zen bidiain gaineat, eta yin ziren
tomba de-la-route au-dessus, et vinrent
zeruko shoriak, eta yan zuten.
du-ciel les-oiseaux, et le-mangèrent.
3. *Berze hazi puskaat erori zen léku*
Autre semence un-peu tomba lieu
harritsu batetaat, nun espaitzen lur handiik:
pierreux à-un, où parce-que-n'était-pas terre de-grande:
eta berehala sortu zen, zeeneta espaitziin
et de-suite il-sortit parce-que parce-qu'-il n'avait-pas
lurra lodi.
la-terre epaisse.
4. *Bainan iuzkia yeikita, erre zen: eta*
Mais le soleil s'étant-levé, il-s'échauffa: et
espaitziin erroik, eihartu zen.
parce-qu-'il-n'avait-pas de-racine, il brûla.
5. *Berze puskaat erori zen elhorripera: eta*
Autre un-peu tomba à-sous-épines: et
elhorriak haunditu ziren, eta itho zuten.
les épines grandirent et l'-étouffèrent.
6. *Berze puskaat erori zen lur huneat: eta*
Autre un-peu tomba terre vers-bonne: et

bihia *kharri ziin,* *batek* *ehun,* *berziak*
le-grain il-le-portait, l'une cent, l'autre
hiruetanhooi, *eta* *berzeatek* *hooitahamar.*
trois-et-vingt et les-autres vingt-et-dix.

7. *Beharriak* *ditiinak* *aitzeko,* *uit beza.*
Les oreilles qui-les-a d'entendre, qu'il-l'entende.

III. — DIALECTE BAS-NAVARRAIS ORIENTAL

(SOUS-DIALECTE CIZAIN)

1. *Yalgi zuun* *behin* *ereileat* *ereitea.*
Sortit une-fois un-semer pour-semer.

2. *Eta* *ereiten* *zielaik,* *hazi* *pharteat*
Et semer étant semence une-partie
eori zuun *bidiain* *gaineat,* *eta* *zeruko* *shoriek*
tomba de-la-route au-dessus, et du ciel les-oiseaux
yin, *yan zizien*
venus la mangèrent.

3. *Beste* *pharteat* *eori zuun* *lekku* *harritsu*
Autre une-partie tomba lieu pierreux
batzutaat, *nun* *espaitzen* *lur* *handiik :*
vers-un, où parce-que-n'était-pas terre de-grande :
eta *behala* *sorthu zuun,* *lur* *ashala* *bezik*
et de-suite elle-sortit, terre l'écorce sinon
etzelakotz.
parce-qu'elle-n'avait.

4. *Bana* *iruzkia* *yalgi zenian.* *erre zuun* *eta*
Mais le-soleil quand-il-se-leva, elle-s'échauffa et
eihartu, *erroik* *etzielakotz*
brûlée, de racine parce-qu'elle-n'avait-pas.

5. *Pharteat* *eori zuun* *elhorrien* *gaineat :*
Une partie tomba des épines au-dessus :
bana *elhorriak* *handitziaikin* *ithua* *izan zuun.*
mais les épines ayant-grandi étouffée elle-fut,
6. *Azken* *phartia* *eori zuun* *lur* *hun* *baten*
Dernière la-partie tomba terre bonne d'une
gaineat : *eta* *frutia* *eman ziin,* *bihi batzuk*
au-dessus et fruit le-donnait, grain quelque
emaiten-zutelaik *ehun* *batendako,* *beste* *batzuz*
l'ayant-donné cent pour-un autre quelque
hiruetanhogoi, *beste* *zombaitek* *aldiz* *hoitahamar*
trois-et-vingt, autre quelques parfois vingt-et-dix.
7. *Beharriak* *tienak* *aitzeko,* *ai dezala.*
Les oreilles qui-les-a d'entendre qu'il-l'entende.

IV. — DIALECTE SOULETIN

1. *Elkhi zen* *ereilia* *ereitera.*
Sortit le-semeur pour-semer.
2. *Eta* *ereiten* *ari* *delarik,* *azi* *zumbait*
Et semer occupé étant, semences quelques
erori ziren *bide* *bazterriala,* *eta* *zeluko* *choriak*
tombèrent route vers-le-bord, et du-ciel les-oiseaux
jin ziren, *eta* *jan zütien*
vinrent et les-mangèrent.
3. *Beste* *zumbait* *erori ziren* *hartokietara,*
Autres quelques tombèrent vers-des-tas de pierres,
nun *ezpeitzien* *hambat* *lurrik :* *eta*
où parce-qu'elles-ne l'avaient autant de-terre ; et

berhala *sorthü zen,* *lürraz* *loditarzünik*
de suite il-sortait la-terre d'épaisseur
ezpeitzian
parce-qu'elle-n'avait-pas.

4. *Eta* *ekhia* *jaiki zenian,* *erre ziren :* *eta*
Et le-soleil quand-il-se-leva, elles-s'échauffèrent et
zanik *etzielakoz,* *eihartu ziren*
de-racine parce-qu'elles n'avaient pas brûlèrent.

5. *Beste* *zumbait* *erori ziren* *elhorrietara :* *eta*
Autres quelques tombèrent vers-les-épines : et
elhorridk *handitü ziren,* *eta* *itho zütien*
les épines grandirent, et elles-les-étouffèrent.

6. *Bestiak* *erori ziren* *lür* *huniala :* *eta*
Les autres tombèrent terre vers-la-bonne : et
bihi *eman zien,* *batak* *ehün,* *bestiak*
grain donnaient les unes cent, les autres
hiruretanhogei, *bestiak* *hogei* *eta* *hamar.*
trois-et-vingt, les autres vingt et dix.

7. *Dianak* *beharri* *entzüteko,* *entzün beza*
Qui l'a oreille d'entendre, qu'il l'entende.

Si nous prenons comme type du basque de la région française le dialecte labourdin, nous remarquerons qu'en somme, soit au point de vue du vocabulaire, soit au point de vue de la grammaire, le bas-navarrais occidental n'en est pas fort éloigné. Ce qui frappe surtout dans les spécimens qui viennent d'être donnés, ce sont les différences de phonétique, par exemple la chute des consonnes douces et de *r* doux médial : 1 *eraile-at* pour lab. *eraile-bat*, *ai* pour *ari*, *zelaik* pour *zelarik*, *puskaat* pour *puska bat ;* 2 *gaineat* pour *gaine-rat ;* 3 *batetaat* pour *batetarat*, *zeeneta* pour *zereneta ;* 4 *iuzkia*

pour *iguzkia ;* 6 *hooitahamar* pour *hogoi—;* 7 *aitzeko, ai,* pour a*ditzeko, adi*, etc.

z pour *tz* : 3 *berze* pour *bertze.*

ei pour *i* ou *e* : 4 *yeikita* pour *yek—, eihartu* pour *ihartu.*

ii pour *ue* : 4 *espaitziin* pour *espaitzuen*, *kharri ziin* pour *kharri zuen*, 7 *ditiinak* pour *dituenak.* Dans la variété d'Ustaritz, c'est *üi* pour *ue* (Voir Vinson, *Spécimen de variétés dialectales basques*, II, Maisonneuve, 1876, p. 15).

L'apocope de la syllabe initiale : 6 *kharri* pour *ekharri.*

Dans le spécimen bas-navarrais oriental notons : 1 *zuun* pour *zen, ereitea* pour *eraitera*, 2 *zielaik* pour *zelarik*, 2 *shoriek* pour *shoriak,* 4 *iruzkia* pour *iguzkia*, 7 *tienak* pour *dituenak*, etc. Voir l'étude de M. Vinson sur un *spécimen du bas-navarrais oriental de Bardos.*

Mais on voit que le dialecte souletin occupe une place tout-à-fait indépendante et originale dans l'*euskalerria.* Le spécimen de ce dialecte, comparé à celui du labourdin, suffit en effet à montrer des différences considérables :

1° Dans le vocabulaire, 4 *ekhia* pour *iguzkia*, le soleil ;

2° Dans la composition, nominale, 2 *bazterriala*, 6 *huniala* où *la* remplace le *ra* des autres dialectes.

3° Dans les formes verbales, 2 *delarik* pour *zelarik*, 3 *ezpeitzien* pour *espeitziren*, 6 *eman zien* pour *eman ziren*, 7 *dianak* pour *duenak*, 2 *zütien* pour *zuten* ;

4° Dans la phonétique, le *j* souletin pour *y* : 2 *jin, jan ;* l'*ü* souletin pour *u* : 2 *zütien,* 3 *sorthü*, *lürrak*, *loditarzünik*, 5 *handitü*, 6 *lür.* — 1 *elkhi* pour *ilkhi*, 2 *zelu-ko* pour *zeruko*, 5 *beste* pour *bertze*, *hogei* pour *hogoi*, etc.

C'est le souletin qui constitue la frontière orientale de la langue basque. Elle forme un angle sortant très-prononcé du côté d'Oloron puisqu'elle enferme la commune d'Esquiule, et,

plus au sud, un angle rentrant, car Montory, qui géographiquement appartient au pays basque est linguistiquement béarnais. A la vallée de Soule succède de suite la vallée de Barétous, avec laquelle commence le domaine du gascon, langue qui se rattache à la grande famille provençale, par conséquent absolument différente de l'idiome plus ancien auquel nous avons consacré ce chapitre.

CHAPITRE IV.

LES NOMS DE LIEUX DU PAYS BASQUE.

On ne conteste plus aujourd'hui l'utilité des recherches relatives à la formation et à la signification des noms de lieux. Elles constituent une branche importante de la linguistique et peuvent fournir à l'ethnologue et à l'historien de précieux renseignements. Il semble qu'un travail de cette nature, fait sérieusement et avec méthode, aurait dû être consacré depuis longtemps à la nomenclature du Pays Basque. Nous avons vu en effet que la langue basque n'a pas d'anciens monuments; que ses plus vieux textes connus datent du milieu du XVI[e] siècle, et qu'au moyen-âge, sur les deux versants des Pyrénées, les chartes relatives aux populations euskariennes furent constamment écrites soit en latin, soit dans la langue vulgaire de la Gascogne ou de la Castille. Les noms de lieux et de personnes insérés dans ces actes se trouvent être ainsi les seuls documents de l'euskara antérieurs au règne de François I. Ils présentent donc, à ce point de vue, un intérêt tout particulier. Dans le domaine français, on peut voir par les différents travaux qui ont eu les noms de lieux pour objet, et notamment par l'excellent *Traité* de M. Jules Quicherat, quels services ont rendu les études toponymiques non-seulement au point de vue de la phonétique et de la grammaire du vieux français, mais même pour la connaissance de l'idiome celtique qui a précédé le roman, dans notre pays. De même, un examen

attentif de la toponymie basque peut conduire à des résultats intéressants, non-seulement en nous faisant connaître des formes et des radicaux qui n'existent plus dans le vocabulaire usuel, mais encore au point de vue des procédés de suffixation, si curieux à étudier dans les langues agglutinantes, comme le basque.

D'autre part, et dans l'ordre historique, l'étude des noms de lieux du pays basque est de première nécessité pour qui s'occupe de la *question ibérienne*, encore aujourd'hui objet de vives controverses. Évidemment, en pareille matière, l'étude approfondie des noms de lieux actuellement usités dans le pays basque peut seule conduire à des résultats concluants. Cependant aucun pas décisif n'a, jusqu'à présent, été fait sur ce terrain. Les explications trop souvent téméraires des auteurs basques du siècle dernier, des essais informes, confus et dénués de critique sur la nomenclature pyrénéenne; les étymologies proposées en passant par les modernes grammairiens, lexicographes et historiens du pays où se parle l'*euskara*, écrivains en général peu exercés à la vraie méthode philologique ; voilà tout ce que le passé nous offre sur la question. Au lieu de demander à une analyse raisonnée et patiente la connaissance des lois qui ont présidé à la création de la toponymie basque, on s'est jeté tout d'abord sur les noms de lieux les plus connus, c'est-à-dire, presque toujours, les plus défigurés par l'usage, et l'on a donné, *à priori*, des étymologies peut-être ingénieuses, mais à coup sûr, sans valeur scientifique. Ce n'est point ainsi que procède la science ; elle passe toujours au contraire du connu à l'inconnu et du simple au complexe.

Suivant nous, pour rendre fructueuses les recherches dont il s'agit, il faudrait, de toute nécessité, s'astreindre aux cinq règles suivantes :

1° Posséder au moins les notions élémentaires de la phonétique et de la grammaire euskariennes, surtout pour ce qui concerne les mots composés et les suffixes.

2° Comparer les noms basques modernes aux formes anciennes conservées dans les chartes, terriers et cartulaires.

3° Contrôler constamment la nomenclature du Pays Basque français par celle du Pays Basque espagnol.

4° Ne proposer d'étymologies que celles qui sont évidentes par elles-mêmes ou suffisamment justifiées par les caractères physiques des localités.

5° Observer les règles générales et de sens commun auxquelles obéissent toutes les toponymies.

Nous ne prétendons pas qu'on puisse arriver, en suivant ces indications, à découvrir sûrement les éléments étymologiques de tous les noms de lieux du Pays Basque ; dans cet ordre de recherches, comme ailleurs, il faut s'attendre à rencontrer d'insolubles difficultés. Certains radicaux, usités il y a plusieurs siècles, ont disparu du vocabulaire ; d'autres ont changé de signification ; d'autres, tout en subsistant, ont été altérés par le temps, au point de devenir méconnaissables. Il est donc impossible de tout expliquer ; et les noms de lieux qui piquent le plus notre curiosité seront souvent ceux-là mêmes contre lesquels viendra échouer l'analyse. Mais l'on aura, du moins, acquis certaines connaissances générales et une méthode rigoureuse qui permettront de résoudre bien des problèmes toponymiques, ou, quand la certitude sera impossible à obtenir, d'émettre des hypothèses scientifiques, fondées sur l'observation et la comparaison, et à ce titre, toujours dignes d'intéresser les savants.

Tel est l'utile travail que devraient entreprendre et que peuvent seules mener à bonne fin les personnes versées dans

la connaissance de la langue basque. Nous allons essayer de montrer, d'après nos propres recherches, comment certaines parties d'un pareil sujet pourraient être traitées. Le premier paragraphe de cette esquisse sera consacré à l'examen comparatif des noms de lieux modernes et des formes qu'ils revêtaient au moyen-âge. Dans le second, sur lequel nous appelons surtout l'attention du lecteur compétent, nous étudierons les principaux suffixes toponymiques. Un troisième essai, suite naturelle des précédents, est consacré aux mots qui font le plus ordinairement partie de cette nomenclature spéciale.

Les irrégularités orthographiques, ou plutôt l'absence d'orthographe, si fâcheuse pour tous ceux qui s'occupent de grammaire ou de lexicographie basque, n'est pas un obstacle moins gênant dans un travail de toponymie. Beaucoup de noms de lieux sont écrits d'une façon évidemment vicieuse sous une forme romanisée que réprouverait avec raison la sévérité de la science. Mais la plupart de ces anomalies étant consacrées par l'usage, nous n'entreprendrons pas de les faire disparaître. Il nous paraît préférable, à bien des points de vue, de conserver l'orthographe adoptée par les auteurs (1) des meilleurs dictionnaires et des meilleures cartes du Pays Basque.

§ 1. — *Des modifications qu'ont subies les noms de lieux depuis les premiers temps du moyen-âge.*

En général, et c'est là un fait qui tient à l'essence même de

1. Voir l'excellent *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, de M. Paul Raymond, et le *Dict. hist. et géogr.* publié par l'Acad. de Madrid (provinces basques).

la langue, la toponymie basque a peu changé depuis le XIe et le Xe siècle, époque au-delà de laquelle les renseignements géographiques sont ou très-rares ou très-incertains. Ainsi la composition étymologique d'une grande quantité de noms anciens est restée fort transparente. Il suffit, pour se convaincre de la persistance des formes basques de parcourir les actes du XIe, du XIIe et du XIIIe siècles contenus dans le *Livre d'or* de Bayonne (1) (cartulaire de sainte Marie).

f° 8, r° : XIIe siècle : villa qui dicitur *Baster*. — S^ti^ Vincentii de *Urruina*, *Urrungia* (Urrugne).

f° 9, v° : Bonion de *Urtubia* (Urtubie), — Blascone de *Urrucega* (Urruzaga, de *urritz-aga*, lieu planté de noisetiers). — B. de *Irandatz*, « la grande fougeraie. »

f° 10 : *Utsatarre*. — *Underitz*, (Hondritz), *Bearriz* (Biarritz). — Fortunat de *Yrumendie* « les trois montagnes. »

f° 11, v°, XIIIe s. Curia de *Ustariz* (Ustaritz).

f° 12, r°, XIIe s. Maria de *Larrigoriz* « le champ rouge », viridarium de *Fondarraga* (Hondarraga), « la sablière. » — S. de *Archangos* (Arcangues).

f° 14, r°, XIIe s. *Bortebiscanz* « les cinq collines. » — A. de *Ferizmendi*, *Herizmendi* (Harizmendi « montagne des chênes. » — S. de *Bidard* (Bidart, « entre routes » — S. de *Sufarasu* (Zuharrazu).

f° 24, r°, XIIe s. *Uhanbeiti*.

f° 29, r°, 1235, *Uhart*, « entre eaux. » — *Harrevillaga*, (Harribillaga, « les pierres tournantes. » — *Oiharsaval*, (Oiharzabal « la grande forêt. » — *Iradcesabau* (Iratzezabal, « la grande fougeraie » — *Arispe*, « sous les chênes. »

On peut comparer les noms de lieux du même pays insérés dans le *Cartulaire de Sordes*, ms. du XIIIe s.

1. *Arch. des B.-Pyr.*, Ms. du XIVe siècle, G, 54.

Albiztorie (p. 105), auj. Albistory, *Alzurren* (p. 80), *Aincie* (p. 105), auj. Aincy, *Aranque*, *Aranchoen*, *Arancoe* (p. 80, 81), auj. Arancou, *Arberoe*, pays (p. 97), auj. Arberoue, *Laveake* (p. 11), auj. Labiague, *Orsanchoe*, *Orsacoe* (p. 70), auj. Orsanco, *Olfegi* (p. 79), auj. Olheguy, *Orduos* (p. 133), auj. Ordios, *Othasac* (p. 178,) auj. Othazaga, *Soarpuru*, *Sorharpuru* (p. 3, 5), auj. Sorhapuru, *Ufart* (p. 63, 73), auj. Uhart.

Cependant, il est incontestable que l'action du temps a plus ou moins profondément altéré une certaine partie de la nomenclature basque. Ces modifications sont-elles dues à une transformation intérieure et naturelle de la langue, ou bien à l'influence corruptrice et envahissante des langues romanes qui entourent et réduisent de jour en jour l'euskara? La distinction n'est pas toujours facile à établir; mais il est évident que de nombreux cas d'altération peuvent s'expliquer par les empiétements des dialectes étrangers. Quoi qu'il en soit, voici les exemples les plus frappants de ces modifications toponymiques.

I. — Il est des localités qui ont complétement changé de nom.

Pour la plupart c'est une appellation romane qui s'est substituée à l'appellation basque primitive : *Alasves* (Navarre) est devenu Villafranca ; *Hagurahin* (Alava), Salvatierra ; *Sancosa* (Nav.), Rocaforte ; *Azna* (Nav.), Montalban, etc.

Ailleurs le nom moderne n'est que la traduction de l'ancien : *Iriberry* (Nav.), Villanueva ; *Gaztellu* (Al.), Castillo. Quelques-unes de ces transformations sont postérieures au XIVe siècle ; elles témoignent assez clairement des conquêtes

progressives de l'élément espagnol sur l'élément indigène. En France, la rareté des documents rend ce mouvement d'érosion plus difficile à saisir.

Parfois un nom basque a remplacé un autre nom basque de signification différente, phénomène commun à toutes les toponymies : *Beresonaga* (Biscaye) est devenu Larrabezua; *Munditibar* (Al.), Guerricaiz; *Iraurgi* (Guipuzcoa), Azcoitia, etc.

Ou bien le nom basque moderne n'est qu'une forme de l'ancien et le sens est resté le même : *Iriberri* (Nav.) a fait place à Ulibarri, qui veut dire aussi « Villeneuve. »

Les noms de saint ont quelquefois prévalu au point de faire disparaître complétement la dénomination basque : *Urdaix* (Basse-Navarre) a été supplanté par *Sainte Engrace ; Ivarren* qui, au XIIIe siècle, s'appelle *Stus Petrus d'Ivarren* n'a plus gardé que le nom du patron joint à une indication géographique, Saint-Pée-sur-Nivelle.

II. — Le nom primitif a été seulement défiguré par la prononciation étrangère, française ou espagnole.

Ou bien l'altération a triomphé au point d'être acceptée par les Basques eux-mêmes ; ou bien la population indigène a su conserver le nom qui se rapproche le plus de l'étymologie.

On écrit aujourd'hui *Larceveau* (B.-Navarre) ; mais c'est la forme francisée d'un nom basque qui signifie : « grande lande ou grand pâturage » de *larre* « pâturage » et *zabal* « large, ouvert », *Larzabal*, encore employé par les Basques et qui, au début du XIIe siècle, s'écrivait *Larsaval*. Ce même mot se retrouve sous les formes béarnaises : *Larçabaig* (ruisseau, commune de Sus) et *Larcebau* (ruisseau, commune de Navar-

renx). Ossès (B.-Nav.), est appelé *Ursaxia* dans une charte latine du xe siècle, parce que sa forme originelle, conservée par les Basques, est *Orzaice*. Le xiie siècle écrivait en effet : *Orzais*. C'est ainsi que *Sauguis* (Soule) est une altération béarnaise du basque *Zalguice*; *Luxe* (B.-Nav.), de *Lukuce*; *Succos* (B.-Nav.) de *Sokuece*, etc., noms dont la composition étymologique est assez apparente. On a plus de peine à comprendre comment *Lantabat* (B.-Nav.) correspond au basque *Landibarre*. D'ailleurs il ne faudrait pas croire que la forme indigène soit toujours la forme primitive. Dans Saint-Pierre d'Irube, dénomination qui date du xvie siècle, Irube n'est qu'une altération du véritable et ancien nom de la localité *Yruber* (xiie s.) écrit *Iruber* et *Hiruber* au xiiie, c'est-à-dire, très-probablement « Villeneuve » de *iri* « ville » et *berri* nouveau ». Cependant les Basques disent *Iriburu* dont le sens est différent, trompés sans doute par la ressemblance des sons.

III. — D'autres altérations, moins graves, mais qui peuvent rendre encore parfois l'étymologie méconnaissable, sont dues à des phénomènes grammaticaux qui affectent toutes les toponymies.

Par exemple, l'*apocope* ou suppression opérée à la fin d'un mot : *Larraun*, forme usitée au xiie siècle, est devenu Larrau (Soule) par la chute du *n*. Sur la chute du *n* final, cf. Van Eys, *Dict. Basque-Français*, p. 74:

L'*aphérèse* ou suppression d'une syllabe au commencement d'un mot. Le cas le plus ordinaire est la chute du *a*, du *i* et du *e* initial. *Alsumberraute* (xve s.) a donné Sumberraute (B.-Nav.) en passant par la forme *Azumberraute* (xviie s.). La suppression de l'*a* peut s'expliquer dans ce cas, si l'on suppose que

cette voyelle, débris de la syllabe *al*, a été prise pour la préposition *à*, phénomène assez fréquent dans la toponymie française, *Etche* ou *Eche* « maison », qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms, a souvent perdu sa syllabe initiale: *Chiberry* (canton de Sauveterre) pour *Etcheverrie* (XIVe s.), « Maison neuve » ; *Chiverse* (ibid.) pour *Etcheverse* (XIVe s.).

L'aphérèse est particulièrement fréquente dans le dialecte bas-navarrais: aussi le prince L. L. Bonaparte explique-t-il par exemple, le nom de la vallée de *Baigorry* par *ibai-gorri*, « rivière rouge », que nous-même, invoquant la forme très-ancienne *Bigur* (plus tard *Beygur*, *Bayguerr*), donnée par des chartes du Xe et du XIe siècle, avions interprété par *bi-gur* « deux hauteurs » (Cf. *Viguria*, nom d'une localité navarraise, *Bigorre*, etc.).

La *prosthèse* ou addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot. On sait que la province de Guipuzcoa s'appelle dans les chartes les plus anciennes *Ipuzcoa* (1). Le même phénomène explique *Donizmendy* (Soule), pour *Onizmendy* (XVe s.), *Amendeuix* (B.-Nav.), pour *Mendux* (XVe s.), et tous les noms propres d'individus, c'est-à-dire de maisons, où les prépositions romanes *a* et *de* se sont incorporées au mot qu'elles déterminent, *Daguerre*, *Darralde*. *Duhalde*, etc.

IV. — Une quatrième série d'altérations, celles-là plus fréquentes et moins graves, consiste simplement dans le changement de nature ou dans le déplacement d'une voyelle ou d'une consonne.

On peut affirmer qu'en général les formes amples de la nomenclature primitive se sont abrégées et contractées. — Les

1. Voir Oihénart, *Notitia Vasconiae*, p. 163.

voyelles faibles ont disparu. — Les voyelles sonores se sont assourdies et affaiblies. — Les consonnes dures ont cédé la place à d'autres plus faciles à articuler. — L'aspiration rude a pris corps sous la forme d'une muette, etc. Que ces changements soient attribués à l'influence des langues étrangères ou à une évolution naturelle et spontanée de l'euskara, il nous paraît certain que la toponymie basque a obéi, comme les autres, au principe de la moindre action. Les exemples ne manqueront pas.

Suppression ou syncope de voyelles : *Sarricohurri* (XIe s.), aujourd'hui Sarricurri (Al.) ; *Surulada* (XIVe s.), Sorlada (Nav.).

Arragoa, rivière, Arga, (Nav.) ; *Aramingon* (XIe s.), Armiñon (Al.) ; *Mendioza* (XIe s.), *Mendoza* (Al.) ; *Escuai* (XIVe s.), Escai (Nav.) ; *Barhanèche* (XIVe s.), Barnèche (près d'Espiute), etc.

Le même accident a produit des associations de consonnes que la phonétique basque ne saurait admettre : Drendain (Nav.) Cadreyta (Nav.), Hondritz (Lab.), *Derendain* (XIVe s.), *Cadereyta* (XIe s.), *Underitz* (XIe s.). Cf. Vinson, *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, T. III, 4e fascicule, p. 448.

Syncope de consonnes. Dans les noms qui suivent, une ou plusieurs consonnes ont disparu, soit par leur transformation en un *h* qui serait ensuite tombé (sur la permutation de *g* avec *h*, voir Vinson, ibid. § 58, et Van Eys, *Dict. Basque*, p. XLIII) ; soit par un dédoublement, soit par une suppression purement euphonique ou due à la rapidité de la prononciation. *Beguizama* est devenu ainsi Beizama (Gip.) *Athagun* (XIIe s.). Ataun (Gip.) ; *Subiboure* (XVIIe s.), Ciboure (Lab.), par la chute des douces *g* et *b*, phénomène dont le vocabulaire commun nous offrirait quelques exemples (Vinson, p. 449).

Affaiblissement ou assourdissement des voyelles :

a a été remplacé par *e* ; ces deux voyelles permutent, en effet, très-fréquemment dans le langage ordinaire. *Lazon*, aujourd'hui Lezo (Guip.) ; *Arrosquin*, Errozquin (Nav.) ; *Barasuain* (XIVe s.), Bersoain (Nav.); *Araria* (XIe s.), Areria (Guip.) *Harauriz* (XIIIe s.), Heroritz (Lab.). (Vinson, p. 434, et Van Eys, *Dict. B.-Fr.*, p. 18, v° *amar* et *emeretzi*. On remarquera que les noms propres basques du Labourd et de la Basse-Navarre, dans la transcription que les documents latins ou gascons nous en ont donnée, ont subi généralement cet affaiblissement de *a* en *e* (par ex. *Ferriague* pour *Harriaga* « lieu plein de pierres »). Cela tient, comme nous le verrons, à un caractère phonique particulier au dialecte gascon de la région bayonnaise et landaise, qui se distingue de celui du Béarn par l'assourdissement de toutes les voyelles (par. ex. *le*, *les*, article féminin, pour *la*, *las*).

e a été remplacé par *i*, changement également très-commun dans la phonétique basque. *Eanci* (XIVe s.), Yanci (Nav.). (Vinson, p. 435, et Van Eys, *Dict. B.-Fr.*, p. 93, *ebilli* et *ibilli*, *eche* et *ichea*).

u est devenu, 1° *o* : *Uroz* (XIVe s.), Oroz (Nav.) ; *Urbillana* (XVe s.), Ormijana (Al.) ; *Urdunia*, Orduña (Bisc.) ; *Urdiarp* (XIVe s.), Ordiarp (Soule) ; *Urdios* (XIIe s.), Ordios (près de Labastide-Villefranche) ; *Underitz* (XIIe s.), Hondritz (Lab.), etc. Permutation très-fréquente dans le vocabulaire usuel. (Vinson, p. 436, et Van Eys, *Dict. B.-Fr.*, p. 302, *ona* et *huna*, p. 306, *hontz* et *huntz*).

2° *i* : *Ubilcieta* (XIVe s.) Ibilcieta (Nav.) ; *Udaus* (XVe s.), Idaux (Soule) ; *Utorrotz* (XVe s.), Ithorots (Soule). Pour ce dernier village, il est à remarquer que les deux formes Utorrotz et Ithorots se sont disputé longtemps la prééminence *Itor-*

rotz, 1469 ; *Utorrotz*, 1478; *Uturrotz*, 1480 ; *Ytorrotz*, 1482). Peut-être devrait-on écrire correctement Uthorotz, *ü* souletin remplaçant souvent l'*i* des autres dialectes (Vinson, p. 435).

Affaiblissement des consonnes : *r* s'est fréquemment amolli en *l*: *Estibariz*, a donné Estibaliz (Al.); *Orondriz* (XIVe s.), Olondriz (Nav.), etc. Cette permutation se produit souvent dans le langage ordinaire (Vinson, p. 458, et Van Eys, *Dict. B.-Fr.*, p. XLIV).

Consonnification de l'h: *Betrihiz* (XIe s.), aujourd'hui s'écrit Petriquiz (Al.), par la permutation ordinaire de l'*h* et du *g* en *k* (Vinson, p. 455, et Van Eys, *Dict. B.-Fr.*, p. XLV). *Ballicaho* (XIe s.) est devenu Bachicabo (Al.), par l'insertion du *b* ou *w* intercalaire particulier à certains dialectes (Vinson, p. 430) ; *Mendihil* (XIe s.), Mendivil (Al.), etc.

Assimilation : *Arsoritz* (XVe s.) est devenu Assoritz (B.-Nav.) ; *Orsais* (XIIe s.), Ossès (B.-Nav.), phénomène dû à l'influence du béarnais.

Telles sont les altérations les plus fréquentes qu'ont subies les noms de lieux du pays basque depuis le commencement du moyen-âge. Mais les observations générales qui viennent d'être formulées ne doivent pas être érigées en lois absolues et laissent place à bien des exceptions. La toponymie euskarienne contient des singularités et des anomalies communes à toutes les nomenclatures géographiques. Il n'en est pas moins certain, à nos yeux, que l'ancienne nomenclature basque présentait, en général, une forme plus ample et plus sonore que celle d'aujourd'hui.

D'ailleurs certaines mutations de consonnes et de voyelles peuvent être dues simplement à un caprice orthographique et ne donnent lieu à aucune conclusion générale. Elles sont du moins toujours conformes aux règles de la phonétique ordinaire.

Variation de ll et de j : *Tudullen* (xii[e] s.), *Subillana* (xi[e] s.), *Urbillana*, sont devenus Tudujen (Nav.), Subijana (Al.) Ormijana (Al.).

Variation des z, s, ch, c: *Cembrana* (xi[e] s.), aujourd'hui Zambrana (Al.), *Usesi* (xiv[e] s.), Usechi (Nav.); *Ochocain* (xiv[e] s.), Osacain (Nav.); *Isaso* (xiv[e] s.), Ichaso (Nav.); *Ocha* (xiv[e] s.), Osa (Nav.); *Harizabaleta* (xiii[e] s.), Arechevaleta (Gip.); *Ciganda* (xiv[e] s.), Zeganda (Nav.), etc. (Vinson, p. 441 et 457).

Variation de b et *v* : *Beloaga*, Veloaga (Gip); *Nabar* (xiv[e] s.) Navaz (Nav.); *Bidaurre* (xiv[e] s.), Vidaurre (Nav.); *Biodos* (xv[e] s.), Viodos (Soule), etc.

Variation de b et de m : (Vinson, p. 452, et Van Eys., p. XLIV) *Biarritz*, que les Basques du Labourd prononcent Miarritz; *Urbillana* (Al.), Ormijana; *Albinoritz* (xiii[e] s.), Alminoritz (Lab.); *Arbendaritz* (xvi[e] s.) Armendaritz, etc.

Permutation de d et n: *Urdaidz* (xiii[e] s.), Urdains (Nav.) (Vinson, p. 451).

§ 2. — *Des suffixes toponymiques.*

La plupart des noms de lieux euskariens sont formés par l'adjonction à un substantif ou à un adjectif de certaines particules dont la signification originale s'est à peu près effacée et qui ne pourraient être usitées seules. Si le Français appelle: La *Frén-aie*, *Fren-ois*, *Fren-euse*, *Fresn-é*, *Frayssin-et* les endroits « abondants en frênes », le Basque a créé les mots analogues : *Leisarr-aga*, *Lizarr-eta*, *Lizar-za*, *Liçara-çu*. De ces suffixes géographiques, quelques-uns entrent dans la composition des mots ordinaires; les autres sont spéciaux à la

toponymie et n'ont plus conservé de leur valeur primitive que le sens vague d' « endroit » ou de « localité ». La connaissance approfondie de ces finales était indispensable aux savants qui ont essayé de retrouver des éléments basques dans la nomenclature de l'Espagne antique, de l'Aquitaine et de la Ligurie. Il ne paraît pas cependant qu'ils aient pris la peine d'en faire une étude particulière ; omission fâcheuse, dont se ressentent fréquemment leurs analyses étymologiques. Un seul ouvrage à notre connaissance, parmi tous ceux qui traitent soit de la langue basque, soit de la « question ibérienne », contient un chapitre instructif sur les suffixes géographiques : c'est celui du curé Astarloa (p. 99, *Nombres locales*) (1). A part quelques erreurs dues au manque de méthode, certaines étymologies puériles fabriquées dans le goût du temps, et surtout cette manie singulière d'attribuer un sens déterminé à chaque voyelle, l'*Apologia* est un livre encore très-recommandable, plein de détails fort intéressants parce qu'ils ont été recueillis avec conscience sur les lieux mêmes, et particulièrement utile à l'étude de la toponymie.

I. — Suffixes commençant par une voyelle.

aga

Indique le plus souvent la « quantité » et se joint surtout aux noms d'arbres :

Aguin-aga « lieu planté d'ifs » nom commun à plusieurs localités du pays basque espagnol (Nav. Al. et Guip.) ; *Lizarr-*

1. *Apologia de la lengua Bascongada*, etc., par D. Pablo Pedro de Astarloa, Presbitero, Madrid, 1803.

aga (Nav. et Al.); *Leiçarr-ague* (B. Nav.) et *Leisarr-ague* (Lab.) « lieu planté de frênes, frênaye » ; *Amez-aga* (Al.) « lieu des chênes tauzins » ; *Madari-aga* (Al.) « lieu des poiriers » etc.

aga correspond donc aux finales françaises *aie*, *ay*, *oy*, *ède*, dérivées du latin *etum* (Coryl-etum = la Coudr-aïe). Mais quelquefois il indique seulement la situation : *Ar-zubi-aga* (Al.) « lieu du pont de pierre » ; *Ora-bi-ague*, près d'Urrugne « lieu des deux eaux », maison située en effet, entre deux ruisseaux ; *Etche-bi-ague*, près Saint-Jean-de-Luz « lieu des deux maisons ».

Dans certains cas, la rapidité de la prononciation peut supprimer la voyelle initiale d'*aga* : *Alhor-ga* (Lab.) « endroit du champ de labour », *Inchar-ga* (Lab.) « lieu planté de noyers ». Cependant, on dit aussi *Inchaurraga*. Le prince L. L. Bonaparte assimile le nom local *ga*, qui remplace en guipuzcoan le mot *baïta* (v. plus bas) du labourdin, au mot dialectal italien *ca* (de *casa*), il y voit une preuve « du contact basco-italique » (1). Un pareil rapprochement n'a certainement rien de scientifique, et nous croyons qu'il ne peut aboutir à quoi que ce soit. D'autre part, nous n'osons pas identifier ce *ga* guipuzcoan à celui dont nous parlons ici.

C'est ce même suffixe qu'Humboldt (2) retrouve avec raison dans la terminaison *aca* des quatre noms anciens *Arri-aca*, *Ur-bi-aca*, *Mali-aca*, et *Mal-aca* ; en supposant que ce dernier n'ait pas une origine phénicienne : ce qui pourrait bien être.

1. *Remarques sur certaines notes, etc.*, de M. Vinson, Londres, 1877.
2. *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der Vaskischen Sprache*, Berlin 1821, p. 31, 90.

an, ain, en, in

Suffixes formés probablement du *n* locatif joint à l'article ou à une voyelle épenthétique.

Iturr-ain (Al.) et *Itur-en* (Nav.) « lieu de la source ; *Echarr-en* (Nav.) lieu de la maison de pierre » ; *Und-ur-ein* (Soule) et *Ind-ur-ain* (Nav.) « lieu près de l'eau » *Muni-ain* (Nav.) « lieu sur la hauteur ou près de la hauteur », etc.

Il est possible que, dans quelques noms *ain* soit une réduction de *gain* « dessus ». *In* dans *Gar-in* (Nav.) « lieu haut » n'est sans doute qu'un adoucissement de *en*. Souvent aussi *ain* écrit par *añ*, n'est qu'un renforcement ou une « mouillure » de *an*. Boudard (1) se trompe (p. 98), quand il considère l'*en* de *Itur-en* comme le signe du génitif pluriel et qu'il traduit « (le village) des fontaines ». *En* n'est que le suffixe de possession : le suffixe de position est *ko*. *Itur-en* signifie « lieu où il y a une source » et équivaut à *Iturrico etchia* ou *iria*. Le prince L. L. Bonaparte contestant l'étymologie que nous avons donnée ailleurs (2) du nom de la ville navarraise *Oricain*, prétend que ces terminaisons *ain*, comme dans *Amalain*, *Ilundain*, *Zuriain*, etc., sont simplement pour *aren*, c'est-à-dire sont des génitifs possessifs (3). Quelque respect que nous ayons pour les opinions d'un savant qui a contribué plus que tout autre à donner aux études basques un caractère scientifique, il nous est impossible d'admettre cette explication, évidemment contraire à ce qu'on peut appeler le bon sens

1. Boudard, *Numismatique ibérienne*, Paris 1852.
2. *Du mot basque iri et de son emploi dans la composition des noms de lieux de l'Espagne et de l'Aquitaine antiques*, Pau, 1875.
3. *The Academy*, n° du 14 août 1875.

toponymique. Comme le remarque très-justement M. Vinson (1), se figure-t-on une maison s'appelant « de la fontaine » ou un village s'appelant « du rocher », avec un sens exclusif de possession ?

ea, ia

Suffixes pour les noms de maisons ou de très-petites localités ; par ex.: *Bide-gain-ia*, *Art-ia*, *Bid-art-ia*, *Haran-ia*, etc.

egi, hegi

Ce mot signifie dans le vocabulaire commun « bord, extrémité d'une chose, lisière d'un bois, côté de montagne ». En toponymie, il s'emploie de deux façons : 1° Au commencement des noms géographiques, avec le sens déterminé de « hauteur, montagne » (2): *Hegui-çouria* (Soule) « la montagne blanche » ; *Hegui-luce* (B.-Nav.) « montagne longue » ; *Heguy*, autre montagne de la B.-N. etc. *Egui-arr-eta* (Nav.) *Egui-laz* (Al.), *Eguileta* (Al.), *Egui-lior* (Nav.), *Egui-no* (Al.), etc., localités occupant toutes un site montueux, et équivalant pour le sens à nos « Mont, Montigny, Montagnac ». Astarloa (p. 102), cite aussi les nombreuses maisons de la Biscaye appelées *Egui-as*, *Egui-guren*, *Egui-art*, en remarquant qu'elles sont toutes situées sur une hauteur ou près d'une hauteur.

1. *Bulletin de la Soc. des Sc.*, *Lettr. et arts de Bayonne*, Bayonne, 1878, premier fasc. p 245.

2. Van Eys rattache avec raison (v° *Ig.*) *hegi*, qui, dans le dictionnaire de Pouvreau, signifie « mont, colline » à une racine *ig* ou *ik* qui se retrouve dans *igo*, *igotzen*, *igaiten*, *igon*, etc. « monter ». Cette racine nous paraît avoir formé les appellations toponymiques, *Igal* (Nav.), *Igay* (Al.) *Igoa* (Nav.), *Igoroin* (Al.), etc.

2° **A la fin des noms géographiques.** Dans ce cas, *egi* n'a plus de valeur propre et devient suffixe : *Eyher-eguy* (Soule) « lieu du moulin », *Biscarr-egui* (Bisc.) « lieu de la colline », *Oyer-egui* (Nav.) lieu du bois ». Cf. *Jaur-egui* (Nav.) et *Yau-regia*, nom d'une foule de localités françaises, pour *Yaune-gia* « lieu où réside le maître, château » (1). Astarloa qui admet aussi que *egui* est souvent pris comme simple finale, veut cependant lui conserver quelque chose de sa signification particulière, et prétend qu'*Arr-egui*, par exemple, équivaut à « coin pierreux ou côte pierreuse » assertion insoutenable en bien des cas et qui repose uniquement sur la décomposition bizarre faite par cet auteur du mot *egui* en *e* « doux, suave » et *gui*, particule négative ; d'où le sens de « désagréable, âpre, montagneux ». Comment aurait-il expliqué des noms comme *Zabal-egui* (Nav.), village placé dans une partie évasée et plane de la vallée d'Elorz ? Les formes analogues *Zabal-dica*. *Zabal-za*, *Zabal-eta*, s'appliquent toutes à des localités occupant la même position et signifient invariablement « endroit large et ouvert, lieu en plaine. »

1. Le dictionnaire de Pouvreau veut que *jauregi* soit pour *jaun-degi* : *jaun* « maître, seigneur » et *tegi*, affixe toponymique sur lequel nous reviendrons plus bas. Tel est aussi l'avis de M. Vinson, *Rev. de Ling.* III, 4, p. 450. Il faudrait alors supposer que la finale *egi*, si fréquente en toponymie, n'est qu'une déformation de *tegi*, ce qu'il nous semble difficile d'admettre. Nous pensons qu'ici *jaun-egia* a pu devenir directement *jaur-egia*, par une permutation du *n* et du *r*, qui a lieu quelquefois même devant une voyelle, par exemple dans le nom verbal *jaur-etsi* (Soul. Mérid. Oihénart) « reconnaître quelqu'un pour seigneur » (Van Eys, v° *jauregi*). Cf. *Oyham-bure* (B. Nav.) qui, au XIII° s., s'écrivait aussi *Oyar-buru* (charte navarraise de 1223). *Egi* serait donc un suffixe toponymique indépendant de *tegi*. Nous verrons plus bas que le nom commun *iri* « ville » s'emploie aussi comme suffixe.

enea, enia.

Suffixe très-fréquemment employé dans les noms de maisons, comme *baïta*, que nous verrons plus loin. Il indique la possession et se joint aux noms propres d'individus: *Errol-enea* « maison de Roland »; *Catalin-enea* « maison de Catherine »; *Lafourcad-enea* « maison de Lafourcade ». Quelquefois, mais rarement, on le trouve uni à des noms d'arbres et marquant la situation; *Mahats-enia* « maison du raisin » maison de Guetary, bâtie en effet au milieu des vignes; *Iratz-enea* « maison de la fougeraie. »

Enia est surtout répandu dans le Labourd. D'autres régions se servent plutôt de *baïta* « chez », mais parfois aussi ces deux postpositions sont concurremment usitées dans une même localité (1).

eta

Suffixe très-répandu qui indique en général la pluralité. Une localité de la forêt de St-Pée est indifféremment appelée *Bisousti-ak* ou *Bisousti-eta*. Aussi le trouve-t-on fréquemment joint aux noms d'arbres: *Lizarr-eta* (Al.) « les Frênes »; *Astigarr-eta* (Guip.) « les Tilleuls »; *Sagas-eta* (Nav.) correspond aux localités françaises appelées « Pommiers »; *Irach-eta* (Nav.) et *Ira-eta* (Guip.) à « Fougères »; *Legorr-eta* (Guip.) à « Gravières », etc. Cf. *Harri-belc-eta* (Soule) « les Pierres noires », *Bost-ibay-eta* (Al.), montagne « les Cinq rivières », *Iru-errequ-eta* (Guip.) « les Trois ruisseaux »; *Lau-zubi-eta* (Guip.)

1. M. Vinson se demande (*Rev. de Ling.* III, p. 138) s'il ne faut pas voir dans les formes *Laffitenea*, *Goyetchenea*, etc. des locatifs qui auraient perdu le suffixe caractéristique *n* et ne seraient plus indiqués que par le *e* adventice. Cette hypothèse nous semblerait très-admissible.

« les Quatre ponts » ; *Iru-muga-eta* (Guip), montagne « les Trois bornes. »

Dans le pays basque français, l'influence étrangère a fréquemment changé *eta* en *ette*: *Ol-ette* (Lab.) « Ferrières » ; *Espel-ette* (B.-Nav.) « Bussières » ; ou en *et* : *Elhori-et* (B.-Nav.) montagne « l'Epinaie ». La forme *eto*, qu'on rencontre dans *Olha-berri-eto* (Soule) ; *Mocarr-eto* (Lab.), est le produit de la permutation ordinaire du *a* et du *o*. Astarloa remarque très-justement (p. 230) que ses compatriotes changent souvent en *o* le *a*, signe du défini, et disent par exemple : *Elorri-j-o* pour *Elorri-j-a*, *Zamudi-j-o* pour *Zamudi-j-a*, etc.

Quelquefois l'idée de pluralité contenue dans *eta* est peu marquée, et ce suffixe indique alors simplement la situation. Tel est le cas pour *Subi-çabal-eta* (Lab.) « lieu du grand pont » ; *Zubi-eta* (Guip. Bisc. et Nav.) « lieu du pont ; *Vidi-eta*, nom commun à plusieurs cols des Pyrénées « endroit de la route ou du sentier » ; *Iturri-zabal-eta* (Al.) « lieu de la grande source », etc.

Le Prince L. L. Bonaparte assimile le suffixe local *eta* à la conjonction « *et* », en basque *eta*: « *Eta*, dit-il, qui n'est autre que la copulative, très-propre par son sens additionnel à indiquer la pluralité dans l'aggrégation des objets, ne s'unit jamais tout seul au thème pour le pluraliser : il est constamment suivi d'un suffixe local, et, lorsque cela n'a pas lieu, il ne fait pas partie de la déclinaison, mais sert à former des noms indépendants et qui expriment aggrégation d'objets dans un lieu circonscrit tels que *mendieta* « endroit de collines », *arrieta* « endroit de pierres » etc. (1).

1. *Remarques sur plusieurs assertions de M. Abel Hovelacque concernant la langue basque*, Londres, 1876.

iri, ery, uri

Il est facile de se convaincre, en parcourant une carte détaillée du pays basque, que le mot *iri* ne signifie pas seulement « ville » mais, en général « habitation, localité (1). » De plus, il est usité comme finale toponymique : *Carriqu-iri* (Soule), nom commun à plusieurs localités « lieu du chemin bordé de murs ; » *Quehel-iri* (Soule) « endroit de la barrière ; » *Zub-iri* (Nav.) « lieu du pont ; » *Muga-iri* (Guip.) « lieu de la borne »; *Baratch-ery* (Lab.) « lieu du jardin. » etc.

Cet affixe correspondrait donc à nos terminaisons géographiques *ville*, *velle*, *villiers*.

Remarquons que *uri*, qui a la même signification que *iri*, mais est employé particulièrement en Espagne, joue aussi le rôle de suffixe, dans les noms *Echa-uri* (Nav.); *Ibar-uri* (Bisc.) et *Larra-uri* (Bisc.).

ola

Ce mot signifie dans le langage ordinaire « forge » quelquefois aussi « hutte ou cabane de pasteur » ; il entre, comme élément principal et initial, dans un grand nombre d'appellations géographiques : mais il se rencontre également à la fin de certains noms de lieux avec un sens beaucoup moins déterminé et en qualité de simple affixe. C'est ainsi que le considère Astarloa (p. 100), qui cite les *Arri-ola*, *Imit-ola*, *Loï-ola* de son pays natal. Nous pouvons ajouter *Ibarr-olle*, près d'Iholdy ; *Alz-ola* (Guip.); *Arri-ola* (Al.); *Urbi-ola* (Nav.);

1. Van Eys, *Dict. B. Fr.* v° *Iri* Voir la troisième partie du présent essai au mot *Iri*.

Urriz-ola (Nav.), etc. Malheureusement le curé de Durango, fidèle à sa manie, prétend analyser *ola* par *o* + *la* = ce qui fait une chose ronde; voie dans laquelle nous nous garderons de le suivre. Humboldt (p. 44) admet, d'après Astarloa, qu'*ola* est une désinence basque indiquant l'idée de lieu et croit la retrouver non-seulement dans l'*Octavi-ol-ca* des Cantabres, la *Trib-ola* des Lusitains et l'*Obuc-ula* de la Bétique, mais aussi dans la plupart des noms ibériques terminés en *ulo*, *ula*, *uli*. Sa conjecture ne nous semble pas dénuée de fondement. Elle permettrait d'assimiler le suffixe *ola* avec la désinence des noms de lieux actuels en *ul*: *Urra-ul* (Nav.), *Larra-ul* (Guip.).

on, un, gun, cun

Il se peut que l'adjectif *on*, *hun* « bon » entre dans la composition de certains noms de lieux du pays basque. *Ir-un* (Guip.) et *Ir-una* (Al.) correspondraient à nos Bonneville, Villebon, Bonvillers et Bonloc ; *Larra-un* (Nav.), *Larru-ona* (Nav.), *Larri-on* (Nav.), *Larra-u* (Soule pour *Larra-un*), à nos Bonchamps ; *Ibarr-on* (B.-Nav.), à nos Bonneval ou mieux Valbonne ; *Etça-un* (B.-Nav.), à nos Bonnemaison ou mieux Casebonne, etc. Mais il nous semble difficile de ne pas admettre aussi l'existence d'un affixe toponymique *on*, *un*, signifiant simplement « localité, endroit. » Le Dictionnaire géographique et historique publié par l'Académie de Madrid affirme au mot Pamplona que *one* ou *une* équivaut à « *lugar* » ; il fait remarquer avec raison que le nom de la capitale de la Navarre (jadis *Pompeione*) est de formation indigène, et correspond exactement au grec *Pompeciopolis* ou *Pompeiopolis* « lieu ou ville de Pompée »; de même que *Gracc-uris* signifie ville de Gracchus. La commune de *Biguezal* (Nav.), village situé en pleine

montagne, est arrosée par le Salazar qui, dans cette partie de son cours, bouillonne au fond d'une fissure gigantesque entre deux énormes murailles de rochers. Cette fissure a reçu des habitants le nom caractéristique de *Foz* de *Arbaion*. On pourrait expliquer ce mot par *Arri-ibay-on* « lieu du fleuve et des rochers ». Ici, évidemment, on est obligé de rejeter pour *on* la traduction « bon » qui n'aurait aucun sens. *On*, *un*, nous paraît donc simplement affixe local dans *Ata-un* (Guip.), *Bedarona* (Bisc.), *Gara-ona* (Al.), *Ond-ona* (Al.), *Estarr-ona* (Al.).

Astarloa admet aussi (p. 235) un mot *une*, *unea*, signifiant « *espacio o lugar* » et pouvant servir de finale comme dans le nom de la ville ancienne *Bed-unia* « lieu bas ». Mais plus loin (p. 244), il revient fort mal à pro pos à l'adjectif *on* « bon » pour expliquer *Ol-on* « lieu des bonnes tables !! » Humboldt nous semble être dans une meilleure voie (p. 46) en traduisant *Ist-onium* des Celtibériens par « lieu de l'étang ». Quant à Boudard, il hésite (p. 65) entre les deux étymologies de Bayonne « bon port et bonne rivière ». Mais il traduit, sans se soucier de la vraisemblance toponymique, le mot *Sard-ones* par « peuple de la bonne fourche ». Le nom actuel d'une montagne de la Vieille Castille, *Urbion*, qu'il cite (p. 74) pour montrer que bien des noms de lieux en Espagne remontent à l'époque ibérienne, aurait dû forcément le conduire à une explication plus rationnelle de la finale *on*. *Urbion*, des flancs duquel sortent l'Arlanza, affluent de l'Ebre, et le Duero, ne peut signifier en effet autre chose que « lieu des deux rivières ». Boudard traduit par lieu « des deux bonnes rivières » ignorant que la toponymie basque n'offre pas un seul exemple d'un adjectif ainsi séparé du substantif qu'il qualifie. Nous regrettons que M. Heiss ait conservé encore trop de respect pour les étymologies basques du numismate de Béziers. A notre sens, de

l'examen attentif des noms ibériens et des noms actuels du pays basque ressort nécessairement l'existence d'un affixe *on*, *un*, qui est peut-être identique au substantif guipuzcoan et biscayen *une* « endroit, lieu », *gune* en bas-navarrais. Cette dernière forme laisse supposer que cet affixe *on*, *un* dérive d'un primitif *gun*, *gon*. *Ata-un* (Guip.) s'appelait jadis *Atha-gun* (charte de 1200); *Arminon* (Al.) est contracté de *Aramin-gon* (XIe siècle). Peut-être pourrait-on expliquer ainsi *Ariz-cun* (Nav.) « lieu des chênes, *la chênaie* ». Cette transformation de *gun* en *un* serait d'ailleurs conforme aux règles de la phonétique basque. Comme le remarque M. Vinson (*Rev. de Ling.* III, 4°, p. 449) la douce *g* tombe fréquemment entre deux voyelles et permute souvent avec *h* (*ibid.* p. 450). *Atha-gun* aurait donc donné *Atahun*, qui existe effectivement dans des chartes navarraises de la fin du XIIIe siècle, puis *Ataun*. Cf. *Basa-hon*, ancienne localité de la Navarre, ainsi dénommée dans une charte de 1117.

II. — Suffixes commençant par une consonne.

LABIALES.

baïta, baïtha

Signifie « chez, dans la maison de » et se joint aux noms propres d'individus pour former, comme *enea*, les noms de maisons : *Laffitte-baïta*, *Goyetche-baïta*, etc. M. Vinson (*Rev. de Ling.* III, 4, p. 438, note 2) remarque que *baïthan* est le suffixe du locatif spécial aux personnes et qu'il s'emploie d'habitude avec le génitif : *Aïtaren baïthan* « chez le père. »

Nous avons vu déjà que, pour le prince L. L. Bonaparte, *baïta* est, en basque, un mot indépendant qui voudrait dire « maison », par la raison que le même mot existe avec le même sens, dans le dialecte italien de la Lombardie (1). Il est probable qu'en effet *baïta* ou *baïtha* possède ou a possédé cette signification spéciale, mais la raison donnée est peu convaincante, et M. Vinson a su faire justice des théories singulières du savant basquisant sur « le contact basco-italique (2) .»

ma, me, mo

Suffixe assez peu employé : *Ur-ma*, ruisseau (Lab.); *Sorhi-me* « endroit du pré » non commun à plusieurs localités françaises; *Iri-mo*, mont. (Guip.); *Leza-ma* (Bisc. et Al).Cf. *Leza-eta* et *Leza-un* (Nav.).

DENTALES

ta, da

Suffixe qui indique, comme *aga*, la quantité, l'abondance et aussi la situation : *Insor-ta* (Guip.), montagne « lieu planté de noyers. » Cf. les *Noyers* et les *Nogaret* ou *Nougarède* du Nord et du Midi de la France; *Elos-ta* (Nav.), montagne « lieu abondant en neige. » Remarquons ici que, devant la dentale, le *r* d'*elur* « neige » s'est transformé en *s*; phénomène qui se reproduit dans *Sagas-ta* (Bisc.) pr. *Sagar-ta* » la Pommeraie »; *Ur-*

1. *Remarques sur certaines notes de M. Vinson*, Londres, 1877, p. 23.
2. *Bull. de la Soc. des Sc. Lettr. et arts de Bayonne*, 1878, premier fasc. p. 245; et surtout *Les Études basques et la Critique*, 1877, Bayonne, p. 8.

un-da (Guip.), rivière « lieu de la bonne eau »; *Irur-i-ta* (Nav.), village du val de Baztan « localité de la vallée » (observer ici l'*i* épenthétique), etc. Peut-être doit-on considérer *da*, *ta*, comme une abréviation du suffixe de pluralité *eta*. C'est l'opinion de M. Vinson et de M. Van Eys (*Dict. B.-Fr.* v° *ta*).

teca, deca, daca, dica

Deux montagnes de la Soule portent le nom de *Char-deca* et de *Char-deca* « la Mauvaise. » Comparez *Leiçara-teca* B.-Nav.), montagne « la Fresnaye »; *Mun-daca*, village de Bisc. qui tire son nom d'une tour voisine placée sur la hauteur, *munia*; *Zabal-dica* (Nav.), village situé dans un évasement de la vallée d'Esteribar, etc.

tain, dain

Peut-être est-ce un suffixe composé (*ta*+*n* locatif). Se reconnaît dans *Ibar-dain* (Lab.)., col., d'*ibarra* « la vallée » ; *Buru-tain* (Nav.), de *burua* « le sommet. Cf. *Oren-dain* (Guip.), *Laqui-dain* (Nav.), *Az-i-tain* (Guip.), etc.

te, de

Suffixe qui, comme *ta*, indique principalement la quantité. Il apparaît très-fréquemment dans les noms de montagne. Combiné avec *arri* « pierre, rocher », en composition *ar* et *arra*, il a donné *Ar-the*, (B.-Nav.), pic, et *Arra-te*, autre pic de la Soule ; avec *aitz* (Guip.), en composition *ast*, *ach*, *az* « rocher », il a formé *Asta-te* (B.-Nav.), col; avec *elur* « neige » *Elhur-te* (B.-Nav.), montagne. Comparez *Achur-de*

(Soule), col, « lieu fréquenté par les agneaux » ; *Car-chi-te* (B.-Nav.), montagne « lieu de la haute cime » ; *Etche-te* et *Echa-t* (B.-Nav. et Soule) « endroit de la maison » ; *Echar-de* (Nav.), col « lieu de la maison de pierre » ; *Larra-te* (Nav.), montagne « lieu de pâturage » ; *Agua-te* (Nav.), montagne « lieu planté de hêtres ou Lafaye », etc.

tegi, degi

Suivant Astarloa (p. 89), la finale *tegui*, au défini *tegui-ja*, indique un lieu destiné à tel ou tel emploi, par exemple : *Apal-tegui-ja* = le lieu où l'on dîne ; *Lan-tegui-ja* = le lieu où l'on travaille. La finale *toqui*, *toqui-ja* a le même sens : *Pelota-toquija* « le lieu où l'on joue à la pelote. »

Cette définition est trop restreinte. *Tegi*, *degi* est employé aussi très-fréquemment dans le vocabulaire commun pour « désigner l'endroit où l'on renferme quelque chose » : *behi-tegi* « vacherie », de *behi* « vache » ; *bihi-tegi* « grenier », de *bihi* « blé » ; *esnetegi* « laiterie », de *esne* « lait » etc. La maison du forgeron, *arotz-a*, s'appelle *aroch-tegia* ; la maison des étrangers, *arrotz-ak*, ou l'hôpital, s'appelle *arroztegia*, etc.

Il est vrai que dans un autre passage (p. 102), Astarloa recommandant de ne pas confondre les terminaisons *egui* et *tegui*, définit la seconde « *parage en quo abunda la cosa significada por su primitiva voz* », sens beaucoup plus large, et qui dépasse même singulièrement les exemples qu'il veut en donner. Ainsi *arri-tegui* ne signifie pas seulement « lieu où il y a beaucoup de pierres » mais, comme le traduit l'auteur espagnol lui-même, « lieu où l'homme amoncelle les pierres », pour s'en servir ensuite.

Dans la toponymie, *tegi*, *degi* se trouve joint aux noms

propres d'individus avec l'acception, très-rapprochée de sa signification ordinaire, d' « endroit où est renfermé un tel, maison d'un tel » ; *Erramon-tegia*, près d'Ascain, « maison de Raimond » ; *Sanche-lopez-tegui*, barrio d'Oñate (Giup.) « maison de Sanche-Lopez » ; *Alonso-tegui* (Bisc.) « maison d'Alphonse », etc.

Mais, souvent aussi, *tegi*, *degi* perd, en composition, son sens particulier et ne se distingue pas des autres finales géographiques : *Ahun-biscar-degui* (Lab.) lieu de la colline du chevreau » ; *Apar-tegui* (Al.) « endroit plein de ronces, la Roncière » ; *Amez-teguia* (près d'Ascain) « endroit des chênes tauzins, la chênaie » ; *Lohi-tegui* (B.-Nav.) « endroit boueux », etc., Astarloa semble reconnaître cet emploi de *tegi* dans sa seconde définition et lòrsque (p. 233) il explique les noms ibériens d'*Astigi* par *As-tegui* « lieu des rochers et d'*Artigi* par *Arri-tegui*, même sens.

Tegi, *degi* paraît être le primitif des affixes *tey*, *dey; toy*, *doy; ti*, *di* et *tu*, *du*, que nous allons examiner. La chute fréquente de la douce *g* entre deux voyelles (Vinson, *Phon.* p. 449), explique la transformation de *tegi* en *tey* par l'intermédiaire de *tehi*; on sait d'autre part que *ei* permute avec *i* (*ibid.* p. 437), d'où *tey* = *ti*; que *ei* permute avec *oi* (*ibid.*), d'où *tey* = *toy*; qu'enfin *u*=*i* et réciproquement, d'où *ti*=*tu* (p. 435). Un exemple convaincant de toutes ces mutations et de la parenté de ces divers suffixes est fourni par le nom de la ville d'*Armentia*, une des plus anciennes de l'Alava. Ce nom se présente dans les chartes du XIe siècle sous les formes suivantes : *Armentegi*, *Armentehi*, *Armendey*, *Armenti*.

tey, dey. *Gueres-tey* (B.-Nav.) « la Cerisaie » ; *Sarastey* (B.-Nav.) ruisseau « la Saussaye » ; *Armen-dey* (Al.) forme donnée par une charte de 1025 pour *Armentia*.

toy, doy. *Ames-toy* (Lab.) « lieu planté de chênes tauzins » ; *Ara-doy* (B.-Nav.), montagne, même nom que *Arra-te*, *Ar-te* et *Ar-tia* ; *Etche-toy*, maison près de Saint-Jean-de-Luz, etc.

ti, di. Au défini *tia*, *dia* : affixe qui implique particulièrement l'idée d'abondance, surtout *dia* qui, dans le vocabulaire usuel, est joint d'ordinaire aux noms d'arbres : *aritzti-dia* « la chênaie » ; *elzaur-dia* « la noyeraie » ; *gorosti-dia* « la houssaye » ; *izai-dia* « la sapinière ». Tous ces mots se rencontrent dans la toponymie avec plus ou moins d'altérations. On peut y ajouter *Lissar-di* (près d'Hendaye « la Fresnaie » ; *Illur-di* (Nav.), montagne « lieu plein de neige « nouvelle forme d'*Elhur-te* et d'*Elos-ta* ; *Zugas-ti* (Bisc.) « lieu planté d'ormes, les Ormeaux » avec permutation du *r* en *s* devant le *t*, etc.

Remarquons, cependant, que le suffixe *dia* peut être considéré aussi comme indépendant de *tegi*. Car il existe dans le dialecte guipuzcoan avec le sens de « quantité, multitude », non pas isolé, il est vrai, mais dans des composés nominaux et verbaux de formation très-apparente : *diako*, nombreux ; *dia-tu*, peupler ; *diazkitu*, *diaskitzen*, multiplier (1). Astarloa range l'affixe *ti* parmi les « nombres locales » (p. 99 et 101) et le qualifie de terminaison fréquentative : *Urqui-di* « lieu planté de bouleaux, la boulaye » ; *Ares-ti* « la chênaie » etc. Mais parfois *ti*, *di* répond simplement à l'idée d'endroit, de localité : *Urru-ty*, nom d'une foule de petites localités situées toutes au bord d'un cours d'eau, *ura* ; *Urr-estilla* (Gup.), qui doit son nom au confluent de deux rivières. (Remarquons ici le *s* de liaison, facile à reconnaître aussi dans

1. Van Eys, *Dict. B. Fr.*, v° *dia*.

Berro-s-tegui-eta (Al.); *Ormai-z-tegui, Irur-oz-qui* (Nav.), etc.), *Belhau-dy* (Soule) « lieu de la vallée »; *Cur-laru-tia* (B.-Nav.), col « le haut pâturage »; *Ar-tia*, pic du Guipuzcoa « le rocher », etc. Dans *Ar-tia*, localité près d'*Ustaritz*, le suffixe n'est pas *tia*, mais *ia*, et il est combiné avec le radical *art* « entre, parmi ». Cet *Art-ia* tire en effet son nom de sa position entre deux routes.

tu, du

Au défini *tu-y-a, du-y-a* : *Oyar-du* (Al.) d'*oihana* « le bois, la forêt »; *Aris-tu* « Chênaie » (Nav.); *Lizarduya* (Nav.), montagne « la Frênaie ». Le *y* euphonique du défini est spécialement employé dans le dialecte bas-navarrais.

to, do, tto

Suivant Astarloa, *to, do* (p. 13 et 113) serait une terminaison augmentative; ce qui peut être vrai dans certains cas et en Biscaye, mais ne saurait s'appliquer à tous les noms de lieu du pays basque. Sur le versant français, *to* est souvent une orthographe défectueuse pour *tto* (*t* mouillé), qui est au contraire un suffixe diminutif, correspondant au basque espagnol, *tcho, cho*. Ainsi s'expliquent sans doute : *Chubi-to* (B. Nav.), cours d'eau « le petit pont », *Ithurre-to* (ibid.), cours d'eau « la petite source » etc.

dun (don, ton)

Ce suffixe semble marquer la possession, l'abondance. Avec le mot *ur* « eau », il a formé le nom de la ville d'*Orduña* (Bisc.), située en effet dans une délicieuse plaine arrosée par la rivière Nerva, très-large en cet endroit. Le nom ancien est *Urdunia*. Peut-être faut-il rattacher à *dun* la finale *ton* de

Chucuton (Lab.) qu'il nous semble reconnaître aussi dans le *D-ura-t-on* d'Astarloa (p. 252), mal analysé par ce dernier en *D-ur-at-on* (à l'aide d'un *t* euphonique). Dans le vocabulaire commun, *dun* est un suffixe qui sert à former des adjectifs et qui est usité dans tous les dialectes ; *aurdun*, enceinte, de *aur*, enfant ; *biotzdun*, courageux, de *biotz*, cœur etc. Suivant M. Van Eys (1), *dun* serait composé de *du*, il a, et de *n*, signe du relatif, et équivaudrait à « qui a. »

tari, tra

Suffixe qui, comme *dun*, est employé dans le vocabulaire usuel et correspond parfois à notre terminaison d'abondance ou de qualité « eux et euse. » Joint aux radicaux *ar* et *as* « pierre, rocher », il nous semble avoir formé les mots toponymiques suivants : *Ais-tra-iz* (Gip.), torrent ; *Ar-tari-ain* (Nav.), village situé en effet sur une éminence ; *As-tra-in* (Nav.). Dans la Navarre, une montagne renommée pour sa forêt de chênes porte le nom significatif d'*Aristregi* « lieu abondant en chênes » ou « qui produit des chênes. »

Ce suffixe toponymique peut être comparé à une désinence de même forme qui, dans le langage ordinaire, sert à constituer des adjectifs : *eiz*, chasse, *eiz-tari*, chasseur, en bas-navarrais ; *elhe*, parole : *elha-tari*, beau parleur. M. Van Eys considère ce *tari* composé de *t* euphonique et de *ari* suffixe indiquant le facteur. Mais cela est encore à prouver. On peut se reporter d'ailleurs, en ce qui concerne ce suffixe, à ce que nous avons dit de l'élément dérivant *tar*, qui entre dans la composition de certains noms inscrits sur les marbres pyrénéens ; tout en observant que l'origine ibérienne de ce radical est hypothétique.

1. V° *dun*.

za, ça, xa, txa, z

Subi-za (Nav.) « lieu du pont »; *Ibar-zabal-za* (Nav.) « lieu de la vallée large » village situé en effet sur un point évasé de la vallée d'*Ibargoiti*; *Gain-za* (Guip.) « lieu haut »; *Equi-za* (Nav.) « lieu de la hauteur « situé comme *Gainza*, sur une côte abrupte, en pleine montagne; *Otei-za*, trois localités de la Navarre et *Ota-za* (Al. et Guip.), villages qui doivent leur nom aux ajoncs (*ote*) dont leur sol est rempli; *Elor-z*, nom d'un village et d'une haute vallée de la Navarre « lieu de la neige ou plein de neige »; *Leor-za* (Al.) et *Lear-za* (Nav.) « la Gravière » : *Bago-baco-txa* bois et montagne de la Soule « lieu planté de hêtres, Lafaye ». Remarquons dans ce dernier nom un phénomène assez commun dans la langue basque, l'idée d'abondance ou de pluralité rendue par la répétition du mot. En France, beaucoup de noms basques en *ce* ne sont que des noms en *za* altérés : *Ainhice* (B.-Nav.) s'écrivait, au XVI[e] siècle, *Ain-za*; *Çabal-ce* (B.-Nav.), *Zabal--za*. De même *Bor-ce*, dans la vallée d'Aspe, ancien chef-lieu du *vic* « d'en haut », de *buru* « sommet », s'écrivait, au XII[e] siècle, *Bor-za*.

Ce suffixe se rencontre dans la nomenclature ibérienne sous la forme *sa*. Astarloa (p. 231 et 232) et Humboldt l'admettent, comme indiquant l'abondance, la quantité, dans les noms anciens *Ur-sa-on*, en Bétique; *Itu-ri-sa*, chez les Vascons; *Ar-sa* en Béturie; *Cari-ssa*, en Vasconie, etc. Nous ne voyons pas pourquoi l'érudit prussien fait venir *Ego-sa* des Castellans de *Ego-itza* « lieu d'asile », au lieu d'y voir simplement le radical *ego* « habitation ou hauteur » (bien reconnaissable dans l'*Ego-varri* des Callaiques et l'*Ego-z-que* de la

Navarre actuelle) joint à l'affixe toponymique *za*. Cf. ***Equi-za*** (Nav.) cité plus haut. M. Heiss s'ccarte un peu de l'interprétation vraie et rigoureuse quant il traduit (p. 226) ***Ara-tza*** par « plaine excellente. »

Quelques noms de lieux terminés, en *txa* ou *xa*, peuvent s'expliquer soit par le suffixe d'abondance *za* mal orthographié, soit par le diminutif biscayen *xa* ou *cha* (Astarloa, p. 110). Faut-il voir enfin dans cet affixe *za* une contraction de quelque primitif plus ample? Il est à noter que des chartes espagnoles anciennes terminent par *zaha* les noms de lieux de l'Alava terminés aujourd'hui par *za* : *Hillarazaha* actuellement *Ilarraza* ; *Adur-zaha* actuellement *Adur-za*. Cf. les terminatives actuelles en *zaga* (Olozaga).

zain, sain

On peut voir dans cette finale soit un affixe toponymique composé (*za*+*n*), soit le mot *zain* « gardien, qui garde » : *Burgu-ssain* (Lab.), cf. *Burgu-berry* et *Burgu-çahar* (B.-Nav.) ; *Lepu-zain* (Nav.) « lieu du col » ; *Gar-zain* (Nav.) « lieu haut », situé en effet dans la vallée de Baztan; *Elus-ti-zain* (Gip.), montagne « lieu de la neige », etc.

ze, ce, tce, txe, xi, che, chi

Affixe analogue à *za* : *Bur-gan-ce* (B.-Nav.), montagne « lieu du haut sommet », identique à *Bur-gain-cy* et *Bur-gan-s*, deux montagnes de la Soule ; *Ihar-ce* (Lab.) « lieu du moulin » ; *Muruche* (Soule), montagne ; *Biscar-ce* (B.-Nav.), pic ; *Irat-che* (Nav.) « la Fougeraie » ; *Acheri-txe* (Soule), montagne « endroit aux renards » ; *Elhur-ce* (Soule), col, « lieu de la neige » ; *Elu-xe* (Soule), cours d'eau, nom de

même origine que le précédent; *Leiçar-ce* (B.-Nav.), montagne « la Frênaie », etc. N'oublions pas que certains noms de lieux, terminés de la même façon, peuvent s'expliquer par le diminutif biscayen *xe* ou *che* (Astarloa, p. 110). Les noms français *Luxe*, *Barcus* et *Viodos* doivent s'interpréter par *Luku-ce*, *Barco-che* et *Bildo-ce*, appellations basques de ces mêmes localités.

so, cho, xo

So nous paraît un suffixe indiquant simplement la situation dans *Liza-so* (Nav.) ; *Iri-so* (Nav.), où se retrouvent les radicaux *eliza* « église et *iri* », *Icha-so* (Guip. et Nav.), deux localités éloignées de la mer et qui doivent sans doute leur nom au radical *eg*, *ech* « habitation »; *Ar-cara-so* (Guip.) « lieu du haut rocher ou sur le haut du rocher », village situé, en effet, sur une hauteur. *Cho* ou *xo* pourraient être diminutifs (Astarloa, p. 32 et 110) dans *Ituri-cho* (Guip.), fontaine, *Morro-n-cho* (Guip.). Cependant remarquons qu'*Ituri-cho* paraît équivaloir à *Turiso* (Al.) et qu'au XIVe siècle, *Elso* et *Iriso* (Nav.) s'écrivaient *Elxo* et *Iruxo*.

Humboldt et M. Heiss (p. 191) voient dans *Turiaso* et *Ouriaso*, une finale *so* qui emporte l'idée de bonté, de pureté, d'excellence. Cela demanderait à être prouvé.

L'affixe *so*, combiné avec *ain*, donne le composé *soain*, assez fréquent dans la toponymie espagnole ; *Equi-soain* (Nav.); *Beasoain* (Nav.), *Larra-soaña* (Nav.).

zu, çu, xu, txu, chu

Ce suffixe, qui sert de terminaison adjective dans le vocabulaire usuel, indique l'abondance (Astarloa, p. 107) : *Ota-zu*

(Al. et Nav.) « lieu plein d'ajoncs » ; *Aranza-zu* (Bisc. et Guip.) « Epinaie » ; *Arde-txu-laria* (Soule), montagne « pâturage aux brebis » ; *Inzar-zu* (Guip.), montagne « lieu planté de noyers », etc.

Dans les noms de lieux de la Biscaye, *xu* et *chu* peuvent être diminutifs (Ast., p. 110).

zun, tzun, sun

Offrent un sens analogue à celui de *zu* : *Elo-tsun* (Guip.), montagne « lieu de la neige » avec chute du *r* devant la sifflante ; *Irur-zun* (Nav.) « lieu de la vallée », dans le val d'Araquil ; *Lar-zum* (Nav.) « lieu du pâturage » ; *Lohi-tzun* « la boueuse », étymologie possible de Saint-Jean-de-*Luz*, etc.

PALATALES

gueta, queta

Suffixe qui pourrait bien être le primitif de *eta*. Nous avons déjà vu, en effet, que le suffixe *un* semble avoir perdu la palatale initiale qu'il possédait primitivement, et n'être que le débris de *gun*. *As-queta* (Soule), col, et *Az-queta* (Nav.), village situé sur la pente du Montejurra « lieu du rocher » ; *Amez-queta* (Guip.) « la Chênaie » ; *Azpilcueta* (Nav.) « lieu rempli de cormiers »; *Ur-queta*, nom de plusieurs petites localités situées toutes au bord d'un cours d'eau ; *Zili-gueta* (Nav.) « lieu en creux ou en plaine » ; *Larra-gueta* (Nav.) « lieu du pâturage » ; *Larra-z-queta* (Al.), même nom que le précédent avec le *s* de liaison. On le reconnaît aussi dans *Mun-arri-z-queta* (Nav.), *Olla-car-iz-queta* (Nav.), etc.

gui, quia, guia, (gia), quia, gue, que

Suffixe qui se rencontre très-fréquemment dans la toponymie basque:

Biscar-gui (Bisc.), montagne « lieu de la hauteur »; *Iragui* (Nav.) « la Fougeraie », pour *Iratze-gui*; cf. *Ira-çabal* (Lab.) = *Iradce-sabau* (XIII[e] s.); *Bur-gui* (Nav.), village placé sur le flanc de l'Ollate « lieu du sommet »; *Echa-gue* (Nav.); *Olha-qui* (Soule) « lieu de la forge »; *As-quia* (B.-Nav.), « montagne » « lieu du rocher »; *Mur-guia* (Guip.), *Mur-guia* (Al.), *Mun-guia* (Bisc.) et *Mon-gia* (Nav.), localités situées toutes sur une hauteur ou près d'une hauteur et formés de radicaux *mur* et *mun* « éminence, colline », etc.

Un grand nombre de noms ibériques sont terminés en *gis*, *gia* et *gi*. Astarloa et ceux qui ont écrit après lui sur la nomenclature géographique de l'Espagne ancienne, n'ont pas reconnu dans ces finales le simple suffixe de lieu *gi*; la plupart du temps ils y ont vu une particule négative *gi* ou *ga* « sans ». Ainsi, pour Astarloa, *Il-ur-gis* et *Ili-t-ur-gis* équivalent à « ville sans eau » (p. 239), *Mur-gis* à « ville sans colline ou en plaine » (p. 242), *Ur-gia* à « lieu sans eau » (p. 249). Humboldt adopte de confiance ces étymologies (p. 63) et explique, à l'aide du procédé de son maître, les noms de *Turi-ga* « qui manque de sources » et d'*Ili-ga*, en Thrace « manquant de villes ! ! » (p. 35, 120). Boudard, trouvant sur les médailles ibériennes une terminaison très-fréquente qu'il traduit par *ghiz*, affirme qu'elle est basque, et lui attribue le sens de « peuplade ». C'est ainsi qu'il voit, dans *Ilurgis*, *Ili-ur-ghiz* « peuplade de la ville de la rivière », dans *Biscargis*, *Biscar-ghiz* « peuplade de la colline » (p. 71 et 74). M. Heiss (p. 9) admet aussi *ghiz* « peuplade »

et explique *Ilurgis* par « ville du peuple de la rivière ». Toutes ces explications nous paraissent bien compliquées et bien éloignées de la vérité. 1° Le *gui* privatif d'Astarloa et de Humboldt est un élément étymologique des moins satisfaisants. Il n'existe pas dans la toponymie basque ni, croyons-nous, dans aucune toponymie, des localités qui doivent leur nom aux caractères physiques dont elles sont privées. Que signifient des noms de villes comme « sans eau, sans source, sans montagne » et, ce qui est plus fort « sans ville »? Toutes les appellations géographiques qui ont une origine ancienne et populaire, sont simples et positives. 2° Le *ghiz* « peuplade » de Boudard et de Heiss ne vaut pas mieux. Le numismate de Béziers l'a évidemment inventé pour la commodité de ses interprétations. Rien ne prouve que ce mot, avec le sens qu'on lui prête, appartienne au vocabulaire basque : et, à coup sûr, il donne lieu à des étymologies trop singulières pour être vraies. Dans les noms ibériens en *gis*, le *s* final est une lettre étrangère introduite sans aucun doute par l'euphonie latine qui admettait difficilement les nominatifs terminés en *i*. C'est donc tout simplement notre suffixe de lieu *gi* qui apparaît sous les formes *gis*, *gia* et *gi*. Quant aux noms ibériens en *ga*, comme *Turi-ga*, ils ne doivent pas non plus s'expliquer par le privatif *ga*, mais bien par *aga* qui, ainsi que nous l'avons constaté même pour la toponymie actuelle, s'abrége parfois en *ga*. *Turi-ga*, pour nous, serait la ville « abondante en sources, » sens tout opposé à celui d'Humboldt.

Du reste, par une exception sur laquelle ils n'ont guère réfléchi, Astarloa et Humboldt ont admis pour *gis* le sens de « lieu », le premier (p. 236) en expliquant *Biscar-gis* par *Bizcarra* + *egi*; le second (p. 63) en affirmant que la terminaison *gis* peut venir de *teguia* ou *egui*. Dans *Morosgi*, Humboldt reconnaît le

radical *mur* ou *mor* « montagne », la finale *gi* sur laquelle il n'ose se prononcer, et un *s* qui pourrait bien être, dit-il, le *z* du génitif. Nous ne savons ce qu'entend le savant prussien par le *z* du génitif. Pour nous, c'est la sifflante adventice dont nous avons déjà parlé, et qui est très-reconnaissable dans les noms de lieux actuels *Irur-oz-qui* (Nav.) et *Ego-z-que* (Nav.). *Mor-oz-gi*, ou mieux *Mor-oz-qui*, signifie, à notre sens, «lieu dans la montagne ou au pied de la montagne. » Remarquons d'ailleurs que la toponymie basque (exception faite pour certaines appellations toutes récentes et de très-petites localités) nous montre toujours l'affixe de lieu joint simplement au radical du nom, et jamais à la particule qui indique le cas.

co, go, coa, goa

Dans *Ithurri-co-etchia*, près de Saint-Jean-de-Luz, *Iharce-co-borda*, près d'Hendaye, et autres localités minimes, de dénomination récente, *co* est le suffixe bien connu qui indique la position : « maison *de* la source, grange d'Iharce. » Astarloa (p. 77) l'appelle « terminaison possessive locale ». Dans *Mendi-coa* (Nav.), *Aez-coa* (Nav.), vallée, *Ara-go*, ancien nom de la rivière *Ar-ga* (Nav.), *go* (*co*) pourrait bien impliquer l'idée de «·hauteur » (*go* est le radical de *gora*, *goronz*, *goyen*, etc.). Mais toute affirmation serait téméraire.

Le plus souvent, en toponymie, *co*, *go* (*coa*, *goa*) est un simple affixe de lieu que l'on peut rapprocher, si l'on veut, de la finale commune *coa*, qui est qualitative : *harri* « pierre », *harri-z-coa* « dur comme la pierre » : *Amez-coa* (Nav.) « la chênaie », *Larrain-goa* (Nav.) « lieu du pâturage; » *Mendi-coa*, *Aez-coa*, etc. Cet affixe se retrouve dans la nomenclature ibérienne sous la forme *cua* (cf. *cua*, défini biscayen de *co*). Voir

Astarloa (p. 113) : *As-cua*, chez les Carpétans « lieu du rocher » plutôt que « en haut du rocher » comme traduit Humboldt (p. 24, 45) ; *Ur-bi-cua* « lieu des deux eaux », analogue à nos Conflans, Confolens, Condé ; *Escua*, en Bétique (p. 45).

NASALES

na, ña, gna

Suffixe qui indique la situation ; *Az-na* (Nav.) « lieu du rocher », ancien nom de la ville actuelle de Montalban ; *Ur-bi-na* (Al.), nom de trois localités situées à des confluents. On le retrouve probablement dans le nom ibérique de *Selam-bi-na* (Bétique), qu'Humboldt (p. 52) explique avec raison par « lieu entre deux plaines » mais sans donner la signification de la terminative.

Suivant Astarloa (p. 110), dans le dialecte biscayen, *na* serait un diminutif, comme *no* et *nu*.

no, ño, ñu

Termine *Sorha-no* (Lab.) et *Sora-noa* (Nav.) « lieu du pré » ; *Otano* (Nav.) et *Ota-nu* (Nav.) « lieu plein d'ajoncs » ; *Larri-no* (Guip.) et *Larri-noa* (Al.) « lieu du pâturage » ; *Gara-na* (Guip.) montagne « lieu haut » ; *Arno* (Guip.), montagne « lieu du rocher » ; *Ipori-no* (Guip.) « lieu de la pelouse » ; *Aris-no* (Nav.), montagne « lieu des chênes ». Cf. *Echa-no* (Nav. et Bisc.) ; *Egui-no* (Al.), *Ar-biga-no* (Al.), etc. *Echa-no*, suivant Astarloa (p. 299), serait un diminutif de *eche*. Le même auteur cite *Mendi-nu-eta* qui s'expliquerait par « lieu de la colline. »

LINGUALES

la

Nous semble être suffixe toponymique dans *Ar-la* (Soule); *Ipar-la* (B.-Nav.), montagne; *Yar-la* (B.-Nav.), montagne. *Ibar-la* (B.-Nav.) est pour *Ibar-ola* (XVIIe siècle).

lan, lain, ou lañ

Résultat de la composition du précédent avec le *n* locatif: *Licar-lain* (Lab.) « la Frênaie ». Cf. *Guen-du-lain* (Nav.).

lar, laz, las

Ar-las (près d'Arette), montagne et *Ara-laz* (Guip.) montagne « lieu du rocher » ; *Echa-laz* (Nav.) et *Echa-laz* (Nav.); *Egui-laz* (Al.), etc.

le

Alsu-le (B.-Nav.), montagne « l'Aunaie » ; *Larra-il-le* (près d'Arette), montagne « lieu du pâturage. »

legui, ley, lecu

Cf. le mot *leku* « lieu » : *Vida-leguy* (Nav.), col « lieu du chemin » ; *Ache-leguy* (Nav.), montagne « lieu du renard » ; *Alça-leguy* (Soule) et *Alza-leguy* (Nav.), col ; *Har-leguy* (B.-Nav.), montagne; *Echa-lecu* (Nav.), etc. Il est probable que *ley* dans *Sor-ley* (Soule) « endroit du pré », est le même

suffixe que *legui*, car *Garde-legui* (Al.) s'écrivait au XIe siècle *Garde-lihi* ou *Gardeley*. Nous avons vu le même rapport entre *tegi* et *tey*.

leta

Ar-let, près de Borce, montagne, et *Ar-leta* (Al.), « lieu du rocher » ; *Zubi-leta*, faubourg de Bilbao « lieu du pont » ; *Etche-let* et *Egui-leta* (B.-Nav. et Al.), etc.

lo, lu

Etche-lu (Soule) ; *Urca-lu* (Guip.) et *Ur-lo* (B.-Nav.) ruisseaux.

Nous n'avons aucune hypothèse positive à présenter touchant l'origine de ces suffixes en *l*.

Tels sont les seuls groupes de finales toponymiques dont une analyse attentive nous ait permis de constater l'existence. Les autres terminaisons de ce genre, s'il y en a, ou bien sont corrompues des précédentes, ou bien n'offrent pas la généralité nécessaire pour que nous osions les enregistrer avec certitude.

§ 3. — *Des mots qui entrent le plus ordinairement dans la composition des noms de lieux.*

Les radicaux toponymiques les plus usités sont :

1° Des noms d'arbres ou de plantes, comme *aritz*, chêne, *ametz*, chêne tauzin, *elorri*, ronce, *inchaur*, noix, *iraze*, fougère, *lizar*, frêne, *sagar*, pomme, *oihan*, bois, forêt, *othe*, ajonc, genêt, etc.

2° Des noms indiquant une disposition ou une espèce de

terrain particulière, comme *aitz*, roche, *arri*, pierre, *aran*, vallée, *ibar*, id., *irur*, id., *bizcar*, dos, éminence, *buru*, tête, *ike*, montée, colline, *egi*, *hegi*, montagne, *mendi*, id., *mono* ou *muno*, colline, *muru*, tas, hauteur, *larre*, pâturage, *legar*, gravier, *leor*, terre sèche, etc.

3° Des noms impliquant l'idée d'eau, *elur*, neige, *erreka*, rivière, *ibai*, rivière, *iturri*, source, *ur*, eau, etc.

4° Des radicaux indiquant la situation, comme *ald-* près de, à côté de, *art-*, entre, *be* et ses composés, dessous, en bas, *bar-* et *barn-*, dedans, intérieur, *gan*, sur, dessus, *garai*, haut, supérieur, *go* et ses composés, haut, *ondo*, au fond de, près de, etc.

5° Des adjectifs indiquant le nombre, la couleur, la dimension, etc. par exemple : *bi*, deux, *iru*, trois, *lau*, quatre, *bost*, cinq, *andi*, grand, *luze*, long, *zabal*, large, ouvert, *berri*, neuf, *zar*, vieux, *beltz*, noir, *gorri*, rouge, *zuri*, blanc, etc.

6° Des noms indiquant une habitation, et en général quelque chose de bâti ou de tracé par l'homme, par exemple : *bide*, chemin, *eche*, maison, *eihar*, moulin, *eliza*, église, *erri*, pays, village, *iri*, ville, localité, *muga*, borne, *ola*, forge, cabane, *sala*, ferme, château, *zubi*, pont, etc.

Tels sont les mots qui, plus ou moins altérés, et joints aux suffixes toponymiques que nous venons d'étudier ont formé la presque totalité des noms de lieux du pays basque. Le caractère principal de cette nomenclature est d'être purement physique, et, à l'exception des noms où entre le mot *eliza* (qui sont modernes et désignent de très-petites localités), on n'y trouve pas d'appellations analogues à ces noms de lieux français qui contiennent, soit un souvenir de la vie religieuse du moyen-âge, soit le nom d'une vieille divinité gauloise (Villedieu, Bourbon). Les noms de saints, si nombreux dans la nomen-

clature française, sont rares et peu anciens dans l'*euskalerria*. Ils n'ont même pas réussi, comme il est arrivé partout en France, à faire disparaître la dénomination indigène qui les a précédés ; car, l'appellation primitive est arrivée presque toujours jusqu'à nous. Enfin, la toponymie basque dénote avant tout un peuple pastoral, doué de peu d'imagination et peu capable d'idées abstraites. Nous ne prétendons pas que tel soit aujourd'hui le caractère de la population basque ; mais c'est là certainement l'impression qui se dégage de l'étude de ses noms de lieux.

Noms d'arbres ou de plantes.

aritz, chêne, élément principal des noms suivants :

Aris-no (Nav.), *Ariz-cun* (Nav.), *Aris-tu* (Nav.), *Ariz-curen* (Nav.), *Ariz-mendi* (Nav.), *Haris-mendia* (Lab.), *Haris-mendy* (Soule), *Haris-pe* (Lab.), *Arech-andia*, fontaine en Biscaye, etc.

ametz, chêne tauzin (cf. *ameztei*, en lab. forêt de chênes de cette espèce) :

Amez-aga (Al.), *Amex-ague* (B. Nav.), *Amez-queta* (Guip.), *Ames-toy* (Lab.), etc.

elorri, épine :

Elorri-aga, maison du Guipuzcoa (elle avait une épine dans ses armes) ; *Elorri-aga* (Al.), *Elorria* (Bisc.), *Elhori-et*, montagne du pays basque fr., *Elhori-eta*, col, ibid., *Elhorry*, ibid.

arantz, épine :

Aranza-zu (Bisc.), *Aranza-zu*, sierra de l'Alava, *Aranza-te* (Guip.), ruisseau.

incháur, noix (guip. et bisc.), *inzaur* et *elzaur*, noix (pays b. fr.). Cf. *inzaurtze*, noyer, *elzaur-ondo*, id. :

Inzar-zu, montagne (Guip.), *Insus-buru* (Guip.), *Inzor-ta*, mont (ibid.), *Inshar-ga* (Lab.).

iratze, fougère (guip. d'Irun), *iraze* et *iratze* en lab., d'où *iraztoy*, *irasail*, fougeraie.

Ira-çabal (*Iradce-sabau* en 1235), *Ira-çabal*, *Ira-ty*, forêt, dans le pays basque fr.; *Irache*, *Irach-eta*, *Ira-gui*, localités de la Navarre, *Ira-ty*, ruisseau.

lizar, frêne :

Lizar-duya, mont (Nav.), *Lizarra-ben-goa* (Nav.), *Lizarr-aga* (Nav.), *Lizar-za* (Guip.), *Lizarr-eta* (Al.), *Leizar-an*, riv. (Guip.), *Leizar-i*, mont. (Guip.), *Leisarr-ague*, ruiss., *Leiçarr-ague*, font., *Leiçara-theca*, mont., *Leiçar-ce*, mont., *Liçar-lain*, *Licerasse* (en 1402, *Liçara-çu*), dans le pays basque français.

sagar, pomme, d'où *sagarr-ondo*, pommier, *sagar-di*, pommeraie.

Sagas-eta (Nav.), *Sagar-z-pe*, en France.

oyan, *Oihan*, bois, forêt, dans les dialectes français : *Oyhan-art*, *Oyhen-art*, *Oyhene*, ruiss., *Oyhar-itz*, ruiss., *Oyhar-ce*, ruiss., *Oyhar-çabal*, mont., *Oyhan-handy*, ruiss. et mont., *Oyhan-bure* (*Oelhar-buru* en 1223), *Oyan-belche*, bois, dans le pays basque français; *Oyhar-garata*, mont. (Nav.), *Oyar-du* (Al.), *Oyar-zun* (Guip., probablement la *verte Oeaso* de l'antiquité ?).

ote, ajonc, genêt (guip.), *othe* (dial. fr.), d'où *ota-di*, *othar*, terrain semé d'*ote* : .

Otha-monho, mont., *Othe-carra*, *Othe-gagne*, *Oth-eguy*, dans le pays basque fr.; *Ota-za* (Nav.), *Ota-za* (Al.), *Ota-zu* (Nav.), *Ota-zu* (Al.), *Otei-za* (Nav.), *Ota-no* (Nav.), *Ota-nu*, mont. (Guip.), *Ota-m-burdi*, mont. (Nav.).

Noms indiquant une disposition ou une espèce de terrain particulière.

aitz (guip.), *ach* (bisc.), *haitz* (dial. fr.), rocher.

Aitz-gorria, mont. (Nav.), *Aitz-arte* (Guip.), *Aiz-puru* (Nav.), mont., *Hais-pourou* (Lab.), *As-puru* (Al.), mont., *As-pur-z* (Nav.), mont., *Atça-mendy* (Lab.), mont., *Atcha-buru*, mont. (Lab.), *Ast-obi-za* (Al.), *Asta-te* (Nav.), col, *Az-queta* (Nav.), *Aez-coa* (Nav.), vallée, *Az-coitia*, *Az-peitia* (Guip.), *Az-pa* (Nav.), *Ax-pe* (Bisc.), *Az-parren* (Nav.), *As-parrena* (Al.), *Has-parren* (Lab.).

arri (dial. esp.), *harri* (dial. fr.), pierre (d'où *arr-obi*, carrières, *har-dia*, id. *ar-zulo* grotte, etc.).

Harria (Lab.), *Harri-belc-eta* (Soule), *Hal-gorria* (B. Nav.). *Har-chila* (B. Nav.), *Har-gagne* (Soule), *Har-garay* (B. Nav.), *Har-luche* (B. Nav.), *Ar-ëta* (Nav.), *Ar-no* (Guip.), *Ar-cara-so* (Guip.) *Ar-legui* (Nav.), *Ar-leta* (Nav.), *Ar-lucea* (Nav.), *Arra-mendy* (Lab.), mont., *Arra-te*, mont. (B. Nav.), *Arrx-co* (Nav.), mont., *Arra-zubi* (Nav.), *Ar-zubi-aga* (Al.), *Har-çuby* (B. Nav.), *Err-eta* (B. Nav.), mont., *Erre-tçu* (Soule), mont.

aran, *haran*, vallée :

Aran-puru (B. Nav.), ruiss., *Aram-buru* (Guip.), font., *Haram-bure* (B. Nav.), *Haram-burua* (Lab.), *Aran-gorene* (Soule), ruiss., *Aran-guren* (Nav.) vallée, *Aran-gorry* (B. Nav.), ruisseau, *Haram-be* (B. Nav.), *Aran-chipia* (Lab.), ruiss., *Haram-bels* (Lab.), etc.

ibar, vallée :

Ibarr-on, *Ibar-beity*, *Ibar-bidea*, *Ibar-buria*, dans le pays basque français ; *Ibarra* (Nav.), *A-ibar* (Nav.), vallée,

Eybar (Guip.), *Ibar-goiti* (Nav.), vallée, *Ibar-guren* (Al.), *Ibar-zabal-za* (Nav.), *Ibarra* (Guip.), etc.

bizcar, dos :

Biscay, *Biscay-luce*, mont., *Bisquey*, dans le pays basque fr., *Viscarr-et* (Nav.), *Bizcar-guy*, sierra (Bisc.).

buru, tête, sommet :

Buru-aga (Al.); *Buru-tain* (Nav.), *Bur-gain-cy*, *Bur-gance*, *Bur-gan-s.*, montagnes du pays basque français; *Bur-gain*, *Bouru-tchoury*, *Ais-pourou*, *Sorha-puru*, *Ibar-buria*, *Bassabure*, localités de la même région.

ike, montée, colline, *egi* (esp.) et *hegi* (fr.), côté, flanc de montagne (voir ce mot à la suffixation).

Le radical *ig* (*ik*, *eg*), qui implique l'idée de monter et de hauteur, a formé, outre un assez grand nombre de mots du vocabulaire commun, les noms géographiques *Igoa*, montagne (Nav.), *Igoa*, *Igal*, localités montueuses de la Navarre, *Equi-za*, *Equi-soain*, *Egui-no*, *Egui-lloz*, *Egui-arr-eta*, *Egui-arte* (Nav.), *Egui-laz*, *Egui-leta*, *Egui-lior* (Al.)

mendi, montagne :

Mendi-onde, *Mendia-tçu*, ruisseau, *Mendy*, ruisseau, *Mendi-buru*, *Mendi-gorry*, *Hartça-mendy*, montagnes, *Mende-biu*, *Mende-bieu*, dans le pays basque français. *Mendi-zabal* (Al.), *Mendi-vil* (Alava et Nav.), *Mendi-ola* (Al. et Guip.), *Mendi-guren* (Al.), *Mendi-gorria* (Nav.), *Mendi-eta* (Al.), *Mendi-coa* (Nav.), *Mend-oza* (Al.), jadis *Mendi-oza*, *Mend-ilibarri* (Nav.), *Mende-xa* (Bisc.), *Mende-cute* (Guip.), montagne, *Menda-za* (Nav.), *Menda-via* (Nav.), *Menda-ta* (Bisc.), *Mandia* (Guip.), montagne, etc.

mono, *muno*, colline :

Monho, trois montagnes du pays basque fr., *Monho* et *Monhoa*, ruisseaux (ibid.), *Mon-iz* redoute (ibid). *Mun-eta* (Nav.),

Mun-daca (Bisc.), *Mun-arriz-queta* (Nav.), *Mun-ain* (Al.), *Mun-ondoa* (Al.). *A-mun-arriz* ou *Mun-arriz* (Nav.).

muru, tas, monceau, hauteur :

Muru-che, *Muru-lu* (Basse-Nav.), *Muru-zabal* (Nav.), *Muru-eta* (Bisc.), *Muru-barren*, *Muru-garren* (Nav.), *Muru-arte* (Nav.), *Muru* (Nav.), *Murua* (Al.), *Muru-gain* (Guip.), *Mur-guia* (Al.), *Mur-goitio* (Bisc.), *Morron-cho* (Bisc.).

larre, pâturage :

Larre-buru, *Larre-luche*, *Larrea*, *Larr-art*, *Larr-ondo*, *Larr-aldia*, *Larra-goyen*, *Larra-mendy*, *Lar-çabal*, *Lar-ceveau*, *Larra-un*, *Larra-u*, *La Rhune*, mont., etc., dans le pays basque fr. — *Larra-te* (Nav.), *Larra-luce* (Guip.), *Larra-gueta* (Nav.), *Larrain* (Nav.), *Larra-ona* (Nav.), *Larra-zuri* (Nav.), *Larreá* (Al.), *Larri-on* (Nav.), *Larri-no* (Guip.), *Lar-ri-noa* (Al.), *Lar-zum* (Nav.).

legar, gravier :

Lecar-oz (Nav.), *Lear-za* (Nav.), *Lear-chilo* (Fr.).

leor, *legor*, terre sèche :

Legorr-eta (Guip.), *Leor-za* (Al.), *Ligorr-aga*, mont. (Nav.), *Legorre*, mont. (Fr.).

Noms impliquant l'idée d'eau

elur (dial. esp.), *elhur* (dial. fr.), neige :

Elhur-ce, col, *Elhur-te*, montagne, *Elhu-xe*, ruiss., *Ilhur-o*, ruiss. dans le pays basque français. — *Elos-ta*, mont. (Nav.), *Elusti-zain*, mont. (Guip.).

erreka, cours d'eau (dial. fr.) :

Erreca-carre, *Erreca-gorry*, *Erreca-handy*, ruisseaux ; *Errec-alde*, *Errec-aldia*, *Errec-art*, *Errequ-idor*, *Rec-aldia*, *Rec-art*, *Rec-alt*, *Rec-ondo*, dans le pays basque français.

ibai, rivière :

Bay-onne (*Bai-ona*) étymologie qui, suivant le prince LL. Bonaparte, serait préférable à celle de *baïa*, golfe, baie, donnée aussi pour expliquer ce nom de ville. Une autre *Bai-ona* se trouve dans le pays basque espagnol, *Ibai-ederra*, riv. (Guip.), *Ibei-zabal* (Bisc.), *Ur-ibai*, font. (Bisc.).

iturri, source (dial. esp.), *ithurri*, (lab. et bas-nav.), *üthurri*, (soul.) :

Ithurry, ruiss. (B.-Nav.), *Ithurr-artia*, ruiss., *Uthurry-handy*, ruiss. (Soule), *Ithur-chilo*, *Ithurr-alde*, *Ithurr-artia*, ruisseaux de la B.-Nav. et du Lab., *Uthur-cocotça*., ruiss. (Soule), *Uthur-oudin-eta* (ibid.), col ; *Ithor-ondo*, *Ithor-otz* (B.-Nav.). — *Itur-bi-eta*, fontaine, *Itur-en*, ruiss. *Itur-goyen*, *Itur-mendi* (Nav.), *Iturri-oz* (Guip.), *Iturri-zabal-eta*, ruiss. (Al.), *Al-turri* fontaine (Al.), *Turi-quia-na* (Al.).

ur, eau, radical qui en composition, se réduit souvent à la voyelle *u* :

Ur-gorri-eta, torrent, *Ur-queta*, *Ur-chabala*, *Ur-gatxa*, *Ur-handia*, *Uri*, *Ur-lo*, *Ur-ma*, *Ourchabal-eta*, *Hourçabal*, *Hur-belça*, *Or-le*, noms de ruisseaux ; *Ur-gury*, *Ur-queta*, *U-h-art*, *U-g-art*, *U-h-alde*, *Ur-xu*, *Ou-h-artia*, *Ora-bi-ague*. *Ou-h-aldia*, noms de localités situées au-dessus, à côté d'un cours d'eau ou entre deux cours d'eaux, dans le pays basque français. *Ur-arte* (Al.), *Ur-ederra* (Nav.) rivière, *Ur-aga*, pont (Bisc.), *Ur-guichia*, cours d'eau (Guip.), *Ur-ibai*, source (Bisc.), *Ur-on-e-coa*, source (Bisc.), *U-bidea*. riv. (Bisc.), *U-g-arte*, confluent (Bisc.), *I-beltz*, riv. (Guip.) pour *Ur-beltz*, sinon pour *Ibar-beltz*, *Urra-char-ti*, fontaine (Al.), *U-bero-aga*, fontaine (Bisc.), *Hu-arte* (Nav.), *U-begui*, riv. (Guip.), *Y-arte*, confluent (Nav.), *Or-duña* (Bisc.), jadis *Ur-dun-ia*, *U-g-alde* (Bisc.), *U-cha-baleta*, riv. (Guip.), *U-bi-aga*, riv. (Guip.) etc.

Radicaux indiquant la situation

ald-, près de, à côté de :
U-h-alde, U-g-alde, Errec-aldia, Ithurr-alde, Larr-aldia etc., noms déjà cités.

art-, entre :
U-h-art, U-g-art, Bid-art (Lab.), *Art-ibay* (Bisc.), confluent, *Ithurr-artia, Errec-art, Rec-art, Larr-art* etc.

be, et ses composés, *beiti, behera, bera,* dessous, en bas, au pied de :
Haram-pe, Inchaus-pe, Haris-pe, Sagar-z-pe, Harambe, Etche-behere, Etche-ber, localités du pays basque français ; *Beheity, Behere, Beher-eta*; ibid., *Az-pa* (Nav.), *Ax-pe* (Bisc.), *Az-peitia* (Guip.), *Ibar-beity* (Nav.), etc.

bar, *barn, barren,* dedans, au fond de, au milieu de :
Has-parren, Che-barne, Etche-barne, Etche-barnia, Etche-bar (*Che-barne* dans un document du XIV[e] siècle), *Iri-barnia, Barhen-çuby,* ruisseau, *Barn-eche, Barne-heguy,* dans le pays basque français.

gañ, sur dessus :
Ur-gan-ce, Har-gagne, montagne, *Bide-gain,* etc. dans le pays basque français ; *Gain-za* (Guip., Nav.)., *Muru-gain* montagne, (Guip.) etc.

garai, haut, supérieur (rad. *gar*) :
Gara-te, Gara-t, Gara-tia, Har-garay, dans le pays basque français ; *Az-cara-te* (Nav.), *Ar-cara-so* (Guip.), *Gara-ño,* montagne (Guip.), *Gar-in* (Guip.), *Gara-ona* (Al.), *Garay-o* (Al.), *Garai* (Bisc.), *Garay-oa* (Nav.), *Mendi-garren* (Nav.).

go, haut, et ses composés *gora, goren, goiti, goyen* :
Ur-gury, Aran-gorene, vallée et ruisseau, *Otti-coren, Goity,*

Cur-larutia, col, *Har-gou*, montagne dans le pays basque français ; *Az-coitia* (Guip.), *Ariz-curen* (Nav.), *Aran-guren*, vallée (Nav.), *Ci-goitia* (Al.), *E-coyen* (Nav.), *Echa-goyen* (Al.), *Echa-guen* (Al.), *Goyaz* (Guip.), *Ibar-goiti* (Nav.), vallée, *Ibar-guren* (Al.), *Ibar-guen* (Al.), *Mendi-guren*, *Or-coyen* (Nav.), *Or-quin* (Nav.).

ondo, au fond de, près de :

Mendi-onde, *Mun-ondoa*, *Larr-ondo*, *Rec-ondo*, *Ithor-ondo*, *Bidi-ondo*, etc.

Adjectifs indiquant le nombre, la couleur, la dimension, etc.

bi, deux :

Har-bi-txe montagne, *Bi-hurry*, *Bi-hur-ciela*, localités situées entre deux eaux (Fr.).

iru, trois :

Hiru-curutcia, montagne (pays basque fr.), *Iru-muga-eta* (Guip.), *Iru-errequ-eta* (Guip.), *Y-urr-eta*, au confluent de trois cours d'eau (Bisc.).

lau, *laur*, quatre :

Laur-cain, *Laur-gain* (Guip.), *Laur-i-buru*, montagne (Guip.).

andi, *handi* grand :

Erreca-handy, riv., *Halça-handy*, mont., *Handia*, ruiss., *Handi-ague*, mont. dans le pays basque fr. ; *Arech-andia* (Bisc.), *Er-andio* (Bisc.).

luze, long :

Larre-luche, *Salha-luchia*, *Sorho-lus* (en 1520, *Sorholuce*), *Har-luche*, montagne (Fr.).

zabal, large, ouvert :

Ur-chabal-a, ruiss., *Hur-çabal*, ruiss., *Zabal-za*, *Çabal-ce*, *Çabal-eta*, ruiss. dans le pays basque fr.; *Zabal-egui*, *Zabal-dica*, *Zabal-za*, *Zaval* (Nav.), *Zaballa* (Al.).

berri, neuf :

Olha-berri, *Etche-berry*, *Etche-barria*, *Etcheverry*, *Etche-verria*, etc., noms de lieux très-fréquents dans le pays basque français ; *Echa-varri*, *Eche-varria*, *Xa-berri*, *Xa-vier*, *Uri-barri*, *Iri-berri*, *Ulli-barri*, etc., en Espagne.

zar, vieux :

Etche-çahar, *Iri-ssarry*, *Orria-çahar*, *Olha-ssarry*, en France ; *Ilun-zar* (Bisc.), *Uri-zar* (Al.), *Ola-zar* (Guip.).

beltz, noir :

Belch-u, montagne ; *Haram-bels*, *Harri-belc-eta*, mont., *Harri-belch-et*, *Oyan-belche*, bois et col, *Patan-belcha*, ruiss. dans le pays basque français ; *Osim-belz* (Guip.), fontaine, *Vals-ola*, grotte (Bisc.), *Ibar-balz*, riv. (Al.), *Zum-belz* (Nav.).

Noms indiquant une habitation et en général quelque chose de bâti ou de tracé par l'homme

bide, chemin :

Bizcar-bidia, *Bid-ondo*, *Alda-bia*, *Bid-art*, *Bide-gain*, dans le pays basque français ; *Zaldi-via* (Guip.), *Vidi-eta* (Nav.), *Vida-legui* (Nav.).

eihar, moulin :

Eyhar-aldia, *Eyhera-bide*, *Eyhera-char*, *Elhar-doy* ruiss., *Ihar-ce*, moulin, en France.

eliza, église :

Eliça-berria, *Elic-etche*, *Elich-etche*, *Elissa-garay*, *Lissa-garay*, *Eliss-alt*, *Eliz-ondo* (Nav.).

erri, pays, village :

Erri-goitia, *Ri-goitia* (Bisc.), *Er-goyena* (Nav.), *Er-goyena* (Guip.) *Er-goyen* (Guip.), *E-goyhène* (Soule), *Er-andio* (Bisc.), *Er-ce* (Nav.), *Eri-ce* (Nav.), *Eri-ete* (Nav.), *Hel-barren* (France), *El-coa-z* (Nav.), *El-so* (Nav.).

iri, ville, localité :

Iri-ard, *-art*, *-barne*, *-berry*, *-doy*, *-garay*, *-goyen*, *-ssarry*, *Il-barritz* faubourg de Bidart, *Li-barrenx* (au XIII s. *Li-varren*), dans le pays basque français ; *Iri-berri* (Nav.), *Iri-ba-s* (Nav.), *Iri-so* (Nav.), *Ir-un* (Guip.), *Ir-uña* (Al.), *Ir-una* (Al.), *L-iberri* (Nav.), *L-um-bier* (Nav.), *Il-un-zar* (Bisc.), *Mend-ili-barri* (Nav.), *Mong-ili-berri* (Nav.), *Uli-barri* (Al.), *Uli-barri* (Nav.), *Ulli-barri* (Al.), *Uri-barri* (Nav. Al. Guip., Bisc.), *Urri-aldo* (Al.), *Urri-chiquia*, mont. (Nav.), *Uri-zar* (Al.).

muga, borne :

Muga-in, *Mug-arits*, *Mugu-lar*, en France ; *Mugu-eta* (Nav.), *Mugu-iro* (Nav.).

ola, forge, cabane :

Olha-berre, *-de*, *-do*, *-in*, *-qui*, *-ssarry* ; *Olh-eguy*, *Olette*, *Ibar-la* (jadis *Ibar-ola*), dans le pays basque français ; *Loy-ola*, *Altz-ola*, *Ol-aldea* (Guip.), *Ola-berria*, *-zabal*, *-zar*, *-be*, *-eta*, *-ibar*, *-iz*, *-no* *-z* (Esp.), *Olla-barro* (Al.), *Oll-eta* (Nav.), *Ollo-barren* (Nav.), *Ollo-goyen* (Nav.).

sala, salle, château :

Salla-berry, *Sala-ber*, *Sala-berria*, *Salha*, *Salha-gagne*, mont., *Salh-arte*, ruiss., *Salha-luchia*, *Sal-vety*, dans le pays basque français.

zubi, pont :

Har-çuby, ruiss., *Çubi-çale*, id., *Chubi-toa*, *Chubi-gna*, ruisseaux, *Subi-çabal-eta*, *Sube-leta*, *Cib-itz*, *Ci-bouroua*, *Ci-boure* (près Saint-Jean-de-Luz, *Subi-boure*, dans des actes

du XVII[e] siècle), localités françaises ; *Ar-zubi-aga* (Al.), *Zubiaur* (Bisc.), *Zubi-leta* (Bisc.), *Ar-subi*, pont (Bisc.), *Subi-za* (Nav.), *Zubi-eta* (Guip., Bisc., Nav.), *Zub-iri* (Nav.).

Nous ne pouvions avoir, on le comprend, la prétention de donner ici une liste complète des radicaux qui constituent la toponymie basque : il nous suffisait de citer les plus employés et de montrer, par une série d'exemples empruntés à toutes les parties du pays basque, les transformations principales que ces radicaux ont subies par l'effet de la composition même et aussi par l'action du temps. Nous avons choisi, comme preuves, les noms géographiques les plus aisés à décomposer et qui, à très-peu d'exceptions près, sont clairement justifiés par la situation physique des localités qu'ils désignent.

On voit d'abord tout l'intérêt qu'une pareille étude, poussée encore plus loin qu'elle ne peut l'être ici, offre à qui s'occupe de lexicologie basque. Elle fait connaître, pour un grand nombre de mots importants, des formes qui n'existent plus dans la langue ou qui, communes autrefois à tous les dialectes, n'appartiennent plus qu'à une région particulière. Elle jette également une certaine lumière sur les lois de composition des noms joints soit à l'article *a*, soit à un autre nom, soit à un suffixe.

A un autre point de vue, la comparaison de ces appellations géographiques avec celles que nous ont transmises les auteurs anciens qui se sont occupés de l'Espagne et de l'Aquitaine, fournit une base solide aux recherches sur les établissements de la race ibérienne. Depuis que Guillaume de Humboldt a ouvert la voie par la publication en 1821 de son livre célèbre: *Pruefung der Untersuchungen ueber die Urbewohner Hispaniens, vermittelst der Waskischen Sprache*, de nombreux ouvrages sont venus ap-

porter leur contingent de lumières et d'erreurs dans la solution du difficile problème des origines ethniques et linguistiques de l'Espagne et de la France méridionale. Entre ces disciples trop hardis et trop confiants de Humboldt à qui manque la connaissance de la langue basque, et ces basquisants de grand mérite, mais exagérés dans leur scepticisme, qui seraient tentés de considérer la théorie ibérienne comme une chimère, nous croyons qu'une opinion intermédiaire est possible et légitime. Sans accorder une confiance absolue aux affirmations de Humboldt, nous ne pouvons pas leur refuser toute valeur scientifique. La partie toponymique de son ouvrage méritait davantage l'attention et l'indulgence de ceux qui l'ont combattue. Des rapprochements qu'il a faits entre les noms ibériens et les noms géographiques du pays basque, beaucoup sont inadmissibles ou défectueux ; aucun, même parmi les meilleurs, n'est suffisamment appuyé par des données phonétiques raisonnées; mais l'ensemble de son travail d'assimilation des noms de lieux contient un grand fonds de vérité.

Pour l'apprécier à sa valeur il faut, il est vrai, s'être donné la peine (ce que nous avons fait nous-même) de recommencer ces recherches toponymiques avec toute la rigueur de la vraie méthode étymologique, c'est-à-dire après avoir consciencieusement étudié, d'une part, ies lois de formation de la nomenclature géographique aujourd'hui subsistante ; d'autre part, les lois phonétiques et le vocabulaire de la langue basque. C'est l'absence de cette préparation indispensable qui enlève à la critique de M. Bladé, juge d'ailleurs fort compétent et fort instruit en fait d'histoire méridionale, une grande partie de son autorité. M. Van Eys lui-même, qui a tant fait pour les progrès de l'euskariologie, n'échappe pas complétement à ce reproche. Il n'a pas vu que certains radicaux basques, employés par Humboldt pour l'ex-

plication des noms ibériens, existent, sinon dans le vocabulaire commun, au moins dans le vocabulaire toponymique de l'euskara. Or, c'est là le point important. Nier la possibilité de formes comme *uli*, *ili*, pour *uri*, *iri* « ville », parce qu'elles ne se retrouvent plus dans les dialectes, c'est comme si, dans le domaine français, on méconnaissait l'existence de formes comme *ourdoué*, *ourdoueix*, *ourouer*, *oradoux*, *auradour*, *aurouer*, (oratorium), usitées dans notre nomenclature géographique, sous prétexte que les Français d'aujourd'hui ne disent plus que « oratoire ». En fait, la forme *ili*, qui apparaît si clairement dans les *Illiberris* ou *Iliberis* de l'antiquité, appartient, comme *uli* pour *uri*, à la toponymie actuelle : il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux exemples que nous avons donnés plus haut, à propos du mot *iri*.

M. Julien Vinson, revenant sur cette question dans un récent article, est obligé de reconnaître l'existence des formes en *l*, mais il ajoute : « Dans les formes *Ullibarri*, le *ll* se prononce mouillé et non comme dans le latin *Illiberis*, c'est un degré de corruption de plus. Le changement de *r* en *l*, puis en *ll*, peut fort bien avoir eu lieu dans les noms topographiques seulement, sans avoir pris place dans le vocabulaire commun, car ces noms, dont le sens propre est assez vite oublié, sont sujets par suite à une décadence formelle, à une altération phonétique très-rapide. Mais c'est seulement en Alava (à part une localité navarraise citée plus haut), c'est-à-dire dans l'une des régions extrêmes du basque, où il a dû être exposé à une altération plus rapide, qu'on trouve les formes en *l* ou *ll* ; partout ailleurs on a conservé le *r*. Or, *r*, et non *l*, est certainement primitif ; en linguistique générale, *l* procède de *r* ; l'indo-européen prototype n'avait pas de *l*, mais un *r*. Pourtant les noms ibères ont tous le *l*. Faut-il donc admettre, contrairement

aux lois naturelles, contrairement aux faits ordinaires, que le *r* après être devenu généralement *l* en ibère ancien, est redevenu *r* au moyen-âge en basque, pour se changer de nouveau en *l* dans le moindre nombre des cas ? C'est extrêmement invraisemblable. Si l'on disait partout *ili*, et non *iri*, il y a vingt siècles, à plus forte raison *iri* ne serait-il pas général aujourd'hui (1).

En réponse à ces objections nous remarquerons d'abord que M. Vinson fait abstraction des noms géographiques qui comme *Mend-ilibarri*, et *Mong-iliberri* (Nav.) (où les règles de la composition basque ne permettent guère d'attribuer le premier *i* au mot précédent), contiennent le mot *ili* tout entier. Si nous ajoutons à ces deux noms, celui des autres localités navarraises *Ulli-barri*, *Li-berri* et peut-être *Uli*, on verra que l'altération de *r* en *l* ne s'est pas seulement produite en Alava. En second lieu, invoquer une loi de l'indo-européen prototype, si bien établie qu'on la suppose, c'est ne rien prouver quand il s'agit des idiomes ibériens, très-probablement étrangers à cette souche linguistique. D'autre part, on ne peut dire, parce que le seul village navarrais d'*Ullibarri de Solana* est appelé *Iriberri mayor* au XIV[e] siècle, que *l* de l'ibère ancien soit redevenu *r* au moyen-âge, et que tous les *Ulibarri* et *Ullibarri* d'aujourd'hui fussent des *Uri-barri*, il y a quelques siècles. Non-seulement une pareille conclusion dépasse singulièrement la prémisse, mais elle est même en opposition manifeste avec les faits, car *Ullibarri* de Araca (Alava) est nommé, dans un acte de 1332, *Hulibarri*. Enfin si, par un phénomène bien clair de dissimilation, *Ulibarri* a été dit au moyen-âge, comme aujourd'hui, pour *Uribarri*, pourquoi ce phénomène ne se serait-il pas produit

1. *Bulletin de la Société des Sc. Lettr. et Arts de Bayonne*, t. I, 1877, p. 250-251.

dans l'antiquité, d'autant plus (ce que M. Vinson oublie) que la forme *Iliberri* ne nous a pas été transmise directement par les Ibères, mais par les géographes grecs et romains dont l'euphonie répugnait à prononcer trois *r* en un même mot?

D'ailleurs, nous n'avons pas de peine à le reconnaître, le travail de Humboldt ne demande pas seulement à être rectifié et soutenu par de meilleurs arguments, mais encore à être étendu au moyen d'un examen plus minutieux et plus complet des noms géographiques de l'Espagne ancienne. Il faut tenir compte à la fois des modifications que la philologie contemporaine a introduites dans le texte de Pline l'ancien, de Strabon, de Ptolémée, etc. (1), et des données nouvelles qui sont dues aux découvertes épigraphiques. Le recueil des inscriptions espagnoles de Huebner n'a-t-il pas singulièrement accru la liste des noms ibériens (2)?

1. On voit, par exemple, qu'Humboldt est embarrassé d'expliquer *Alontigiceli* et *Alostigui*, où on ne trouve réellement de basque que la finale *tigui* (en basque *tegi*, un des suffixes ordinaires de la nomenclature géographique). Mais c'est que le manuscrit de Leyde (Pline, 313, 12) offre, au lieu de *Alontigiceli Alostigi*, *Olontigi Laelia Lastigi*, leçon certaine d'après le témoignage des géographes et des médailles Or, *Olontigi* s'interprète aisément par *Olontegi* « lieu de la bonne forge ou de la bonne cabane » et dans *Lastigi* nous voyons *Olastegi* « lieu de la forge », composé de *Ola-iz* ou-*z* (nom de lieu fréquent en Navarre), et de *tegi*, avec syncope du *o* initial (Cp. *Labarrieta* pour *Olabarrieta*, dans la vallée de Sopuerta (Guipuzcoa), etc.

2. Prenons, par exemple, le nº 1064 de cette collection, qui contient les noms des *centuriæ*, c'est-à-dire des quartiers ou des subdivisions de la localité d'Arva, aujourd'hui Alcolea del Rio : ORES[is], MANENS[is], HALOS......, ERQVES[is], BERES[is], ARVABORES[is] ISINES[is], ISVRGVT[ana]. Sur ces huit dénominations, quatre au moins sont légitimement assimilables, pour le sens et pour la forme, aux noms des *barrios* ou *aldeas* dont se compose une ville du pays basque actuel. L'adjectif *Arvaboresis* pour *Arvaborensis* suppose une centurie *Arvabora*, où, comme on dirait aujourd'hui en basque, *Arvaburu* « partie principale ou ête d'Arua » (Arva-buru). *Erquesis* ou *Erquensis*, donne la centurie *Ergo*

En ce qui concerne l'Aquitaine et particulièrement la région pyrénéenne, l'étude des noms de lieux basques conduit également aux résultats les plus intéressants. Nous avons montré ailleurs (1), pour un certain nombre de radicaux euskariens, les similitudes frappantes de la nomenclature géographique basque et de celle des hautes vallées de nos départements pyrénéens. Il serait aisé d'étendre encore cette comparaison au moyen de la liste qui vient d'être donnée. Evidemment ce sont les mêmes radicaux qui, dans le pays où l'on parle l'*euskara*, comme dans celui ou l'on parle la langue d'oc, des frontières de la Biscaye aux Corbières, sont employés par les montagnards pour désigner les pics, les rochers, les cols, les villages de la région haute. Ils sont fort anciens, car ce sont les mêmes qui se retrouvent dans la nomenclature de l'Espagne antique, et il n'est pas surprenant que dans les montagnes, où tout se conserve si bien, ces vieilles dénominations aient survécu aux changements de langues qui ont eu lieu dans les vallées.

ou *Ergua*, équivalant sans doute à notre forme basque *Ergoyen* (Errigoyen) qui est le nom usité dans plusieurs cités basques, notamment à *Irun* (Guipuzcoa) et à *Ataun* (ibid.), pour désigner la partie la plus élevée de la ville. *Beresis* ou *Berensis* renferme *Bera* ou *Behera*, auquel il faut comparer nos *Béhère* de la Soule et de la Basse-Navarre, correspondant aux dénominations françaises *Basse*, *La Basse*, etc. (*behera*, *behere*, aujourd'hui encore en labourdin « partie inférieure » du radical *be*). C'était la partie basse du municipe. Enfin *Isurgut* dans lequel il est difficile de méconnaître : 1° le mot *isur*[*i*] ou *ichur*[*i*] « verser, répandre, versant de montagne, côte, pente. » *Izur*, est, en effet, un élément qui entre très-fréquemment dans la composition des noms de lieux du pays basque espagnol, *Izur-di-aga* (Navarre, vallée de Araquil), *Izur-za* (Biscaye). *Izur-zu* (Nav. vallée de Guezalaz), *Isuri-eta* (Guipuzcoa), *Isurieta* (Nav.), etc.; 2° *gu* ou peut-être *gut*, auquel est joint la terminaison latine *tana*, et dont on peut rapprocher soit le radical simple *go* « haut », soit la forme suffixée *goiti* « en haut ». Il s'agirait donc ici d'une centurie d'Arva située « en haut de la côte ».

1. Voir nos *Orig. ling. de l'Aquit.*, ch. IV.

CHAPITRE V.

LA LANGUE GASCONNE.

C'est à la langue *gasconne* qu'appartient la plus grande partie de la région pyrénéenne, depuis la vallée de Soule, qui est basque, jusqu'à la vallée de l'Ariége, où règne le languedocien. Si, à l'exemple d'un de nos meilleurs romanistes, M. Chabaneau, nous qualifions le gascon de *langue*, ce n'est pas que nous méconnaissions le lien évident qui le rattache à la langue d'oc, c'est en raison du grand nombre de caractères originaux qui lui font une place tout-à-fait à part parmi nos dialectes du Midi. Comme le prouvent certains textes des poètes et des grammairiens provençaux, nos pères avaient déjà le sentiment de ces particularités du gascon, puisqu'ils voyaient en lui un idiome indépendant, au même titre que le français, le limousin (langue d'oc), l'italien et le castillan. En effet, le gascon constitue, à certains points de vue, un parler *sui generis,* intermédiaire entre nos patois de langue d'oc et l'espagnol, avec lequel ses rapports deviennent d'autant plus étroits, pour la phonétique et le lexique, qu'on se rapproche davantage des Pyrénées. Cependant, de toutes les formes particulières du roman de la France méridionale, la langue gasconne est celle qui, à une époque où l'étude scientifique des patois devient de plus en plus en faveur, se trouve le plus négligée par les savants. A part la *Grammaire*

béarnaise de M. Lespy (1), ouvrage solide mais déjà ancien, on ne peut citer que les observations dont M. Léonce Couture, dans la *Revue de Gascogne*, M. Paul Meyer, dans la *Romania*, et MM. Alart et Chabaneau, dans la *Revue des langues romancs*, ont fait suivre la publication de certaines chartes intéressantes. Notons aussi l'excellent *Glossaire* qui a été donné à la suite des *Récits d'histoire sainte en béarnais*, par MM. P. Raymond et Lespy. Mais en somme, un travail étendu et méthodique sur le gascon est encore à désirer. C'est pourquoi nous avons cru devoir, dans ce chapitre, excéder un peu le cadre de notre livre, pour donner au lecteur, quelques notions générales sur la langue gasconne et ses dialectes.

§ 1. — *Étendue et limites du gascon.*

Le domaine du gascon embrasse cette partie de la France nettement déterminée qui est comprise entre le cours de la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Mais, à parler rigoureusement, sa limite ne coïncide tout-à-fait, ni avec la rive gauche du fleuve, ni avec la frontière franco-espagnole. D'une part, en effet, elle suit à peu près le cours de la Garonne depuis Boussens (Haute-Garonne), jusqu'à la Réole (Gironde). Elle déborde sur la rive droite : 1° dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariége, où elle comprend la partie méridionale et orientale de l'arrondissement de Saint-Gaudens et tout l'arrondissement de Saint-Girons ; 2° dans le département de la Gironde, où elle s'avance jusqu'à la Dordogne. D'autre

1. *Grammaire béarnaise, suivie d'un vocabulaire français béarnais*, Pau, 1858.

part, elle ne touche la frontière pyrénéenne que depuis le pic de Brougat (Ariége), où finissent les populations languedociennes du pays de Foix, jusqu'au pic d'Anie (Basses-Pyrénées), où commencent les populations de langue basque.

Le gascon est donc en usage dans neuf départements : Ariége, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde, Hautes-Pyrénées, Gers, Basses-Pyrénées, Landes. Sur ces neuf départements, trois seulement appartiennent en entier au domaine gascon : les Landes, le Gers, les Hautes-Pyrénées. Quatre se partagent entre le gascon et les autres dialectes provençaux : l'Ariége (gascon dans le Couserans — arrondissement de Saint-Girons); la Haute-Garonne (dans le Comminges et le pays de rivière ou Gascogne toulousaine — arrondissement de Saint-Gaudens, partie de ceux de Muret et de Toulouse); le Tarn-et-Garonne (dans le Gimoès et la Lomagne — partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin); le Lot-et-Garonne (dans le Condomois et l'Agenais méridional — arrondissement de Nérac, partie de ceux de Marmande et d'Agen). Dans la Gironde, où le gascon est parlé dans le Bordelais proprement dit, l'Entre-deux-Mers et le Bazadais (arrondissement de Lesparre, de Bordeaux et de Bazas, partie des arrondissements de La Réole et de Libourne), il est limitrophe à un dialecte de langue d'oil, le *saintongeois* (arrondissement de Blaye). Dans les Basses-Pyrénées, où il est parlé dans le Béarn, la Navarre et le Labourd (arrondissement de Pau, d'Oloron, d'Orthez, partie des arrondissements de Mauléon et de Bayonne), il confine à la langue basque.

On peut affirmer que le gascon, ainsi déterminé dans ses lignes générales, est parlé par deux millions d'individus.

La limite du domaine, facile à tracer du côté de l'Espagne et de la région basque, est nécessairement moins

saisissable du côté des dialectes languedocien et limousin avec lesquels le gascon se confond, sur sa frontière extrême, par des nuances peu sensibles. Dans l'impossibilité de déterminer, à une commune près (comme ont pu le faire le prince L. L. Bonaparte et le docteur Broca pour la langue basque, et, avec moins de sûreté, MM. de Tourtoulon et Bringuier pour la limite de la langue d'oil et de la langue d'oc), la ligne qui sépare le domaine gascon des autres domaines du provençal, nous nous sommes contentés d'indiquer exactement les localités où se reconnaît, d'une manière certaine, et le parler gascon et le parler occitanien ou limousin. Des recherches plus minutieuses pourront sans doute, sur bien des points, améliorer notre tracé en lui donnant plus de précision ; elles n'en changeront pas, si nous ne nous trompons, la direction générale.

Ariége. — Ce département est partagé, au point de vue linguistique, entre le gascon et le dialecte occitanien du pays de Foix. Le premier est parlé dans l'arrondissement de Saint-Girons et dans la partie de l'arrondissement de Pamiers qui s'étend à l'ouest de la Lèze, c'est-à-dire dans l'ancien pays de Couserans. Le second, dans la plus grande partie de l'arrondissement de Pamiers et dans l'arrondissement de Foix, c'est-à-dire dans le haut et bas comté de Foix. La ligne frontière du gascon passe entre Oust (gasc.) et Vicdessos (occit.), Massat (g.) et Tarascon (o.), Saint-Girons (g.) et la Bastide de Sérou (o.), Daumazan (g.) et Saverdun (o.), Cérisols (g.) et Montesquieu (H.-Gar. o.). Elle coïncide donc à peu près avec la limite orientale du Couserans. Tous ceux qui se sont occupés de l'Ariége ont déjà remarqué les différences profondes qui séparent les populations du bassin de Salat, de celles du bassin de l'Ariége. « Ni le sang, ni le costume, ni le lan-

gage », dit M. Garrigou (1) « ne sont les mêmes d'un versant à l'autre des montagnes qui séparent le Couserans de l'ancien comté de Foix, tandis qu'il n'y a qu'une dissemblance imperceptible entre les habitants des vallées d'Oust, de Massat et ceux de Saint-Lizier. » M. Roschach (2) observe également « que rien ne ressemble, dans le patois chanté des Ariégeois aux rudes aspirations des idiomes populaires du Couserans, c'est-à-dire de la Gascogne. » Enfin M. Bordes-Pagès (3) insiste encore davantage sur les différences de langage, de mœurs, de costumes, d'industrie qui existent entre les habitants du Couserans et ceux du comté de Foix. « Ils se distinguent encore, ajoute-t-il, par les noms de *Countadels*, gens du comté, et de *Gascons*, gens de Gascogne. »

HAUTE-GARONNE. — Le dialecte gascon y occupe l'arrondissement de Saint-Gaudens et la partie de ceux de Muret et de Toulouse qui s'étend à la gauche de la Garonne, c'est-à-dire les pays de Comminges, Nebouzan et de Rivière ou de Gascogne Toulousaine. La ligne de démarcation du gascon et de l'occitanien passe entre l'Arize et le Volp, franchit la Garonne entre les confluents de ces deux rivières, et se confond ensuite avec le fleuve même. Le fait a déjà été constaté en ces termes par M. Roschach (4), dont l'observation, toute générale qu'elle soit, concorde exactement avec nos recherches de détail. « On parle patois sur les deux rives de la Garonne, mais des différences caractéristiques distinguent le roman toulousain de la rive droite, où la source latine est demeurée

1. *Études hist. sur l'anc. pays de Foix*, I, p. 106.
2. *Foix et Comminges*, Paris, 1862, p. 288.
3. *Notice sur les eaux minérales d'Aulus et sur le Couserans*, Toulouse, 1850, p. 77.
4. *Foix et Comm.*, p. 18-19.

plus pure sous la corruption de la langue vulgaire, du roman gascon de la rive gauche, dominateur incontesté des vallées de la Save, du Gers, et de la Baïse, où les antiques idiomes de l'Aquitaine semblent avoir perpétué la rudesse de leur accent. Les ponts de brique et les ponts de fer qui rapprochent les deux rives, n'ont pu rien changer à cette diversité frappante, et les habitants des bords opposés, séparés seulement par quelques mètres d'eau courante, se reconnaissent encore dans les marchés aux premiers mots qu'ils prononcent. Les Gascons prononcent Pinsaguet le nom d'un petit village de la rive droite dont l'orthographe romane, Pinsaguel, s'est cependant conservée. Cette différence des dialectes est déjà sensible à Toulouse où le faubourg gascon de Saint-Cyprien parle une autre langue que la ville. »

TARN-ET-GARONNE. — Le gascon n'occupe dans ce département que la partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin qui s'étend à la gauche de la Garonne (Lomagne et Gimoès). La ligne de démarcation s'écarte ici un peu du fleuve, laissant au gascon le plateau et à l'occitanien le val même de la Garonne. Si Lavit et Beaumont de Lomagne sont gascons, Verdun, le Mas Grenier (sous-dial. toulousain) et Auvillars (sous-dial. du Quercy), sont languedociens.

LOT-ET-GARONNE. — Au domaine gascon appartient toute la partie de ce département qui est située à la gauche de la Garonne, c'est-à-dire, en totalité, l'arrondissement de Nérac et l'extrémité sud-ouest de ceux d'Agen et de Marmande (Condomois et Bazadais). Cependant la ligne frontière ne coïncide pas exactement avec le cours du fleuve, mais passe, en quelques points, sur la rive droite. Les patois d'Aiguillon, d'Agen et de Marmande sont autant languedociens que gascons, et forment la transition entre le pur gascon de l'Armagnac et

l'occitanien du Quercy. A coup sûr, la limite doit être tracée entre Astaffort (g.) et Puymirol (o.), Lavardac (g.) et Preyssas (o.), Bouglon (g.) et Seyches. Le patois de cette dernière localité n'est plus occitanien, mais limousin (sous-dial. du Périgord).

Gironde. — Le dialecte gascon y occupe d'abord toute la partie qui s'étend à gauche de la Garonne, depuis la Réole, jusqu'à la pointe de Grave, sauf les trois villages du Verdon, des Loges et du Royannais, enclave de langue d'oil dans le Médoc (1). Il comprend en outre l'Entre-deux-Mers, sauf une enclave qui occupe l'extrémité orientale de l'arrondissement de la Réole, et qui est connue sous le nom de *petite Gabacherie*. Ce patois *gabaï*, mélange de gascon, de périgourdin et de saintongeois, embrasse la plus grande partie des cantons de Pellegrue et de Monségur (Gironde) et même déborde sur le canton de Duras (Lot-et-Garonne). Les points extrêmes du *gabai* de Monségur sont, au nord, Massugas, à l'ouest, Blasimont, au sud-ouest et tout près de la Réole, les Esseintes ; au sud-est, la Gupie, à l'est, Saint-Géraud et Sainte-Colombe. L'origine de cette *Gabacherie* est difficile à déterminer. D'après l'examen des actes notariés de ce pays, M. Leo Drouyn, le savant artiste et archéologue bordelais, pense qu'il convient de fixer dans la seconde moitié du XVe siècle, l'établissement de colons saintongeois et périgourdins sur les terres ravagées et désertes de Monségur et de Pellegrue.

D'autre part, au-delà de la rive droite de la Dordogne, le domaine gascon est limité par la grande Gabacherie, qui a été étudiée avec le plus grand soin par MM. de Tourtoulon et

1. *Arch, des Miss. scient.*, 3me série, t. III, p. 561-562, *Rapport sur la limite géographique de la langue d'oil*, par. Ch. de Tourtoulon et O. Bringuier (nov. 1875).

Bringuier. Nous ne pouvons mieux faire ici que de reproduire leurs propres paroles (1). « C'est une bande de terrain côtoyant le domaine de la langue d'oc entre la Gironde et Coutras. Les paysans gascons appellent souvent *gabaïs* tous ceux qu'en Provence et en Languedoc, on appellerait *Francimans*, c'est-à-dire qui parlent un patois d'oil ; mais le pays *gabaï* proprement dit a des limites assez nettes. Ses dernières communes dans la direction du nord sont Reignac, Marcillac et Donnezac, dans le département de la Gironde ; Bussac, Bédenac et Clérac, dans celui de la Charente-Inférieure. Au-delà de ces communes commence le parler saintongeois proprement dit. Trois chefs-lieux de canton, Saint-Savin, Guitres et Coutras, se disputent le titre de *capitale de la gabacherie*. Le *gabaï* n'est pas, du reste, un langage uniforme. Dans les environs de Blaye, il se rapproche plus du français que les idiomes d'oil au sud desquels il est situé. »

Ainsi la ligne frontière, après avoir coupé la Dordogne entre Libourne (g.) et Castillon (sous-dial. périg.), tourne à l'ouest laissant en dehors du domaine gascon, Coutras et Guitres (gab.), et se termine entre Bourg (g.) et Blaye (saintongeois).

Basses-Pyrénées. — Du côté du pays basque, nous avons déjà déterminé, en traçant la frontière de l'euskara, la limite du domaine gascon. La carte qui est jointe à ce volume montre le patois gascon s'enfonçant, en coin, sur deux points du pays basque : sur la côte, au sud de Bayonne, où il englobe Biarritz, et dans le canton de la Bastide Clairence, où il constitue une véritable enclave. Il occupe les arrondissements entiers de Pau et d'Orthez, la plus grande partie de celui d'Oloron, sauf Esquiule (dial. basque souletin), mais seulement l'extrême lisière nord des arrondissements de Mauléon et de Bayonne.

1. *Ibid.*, p. 567-568.

§ 2. — *Anciens textes gascons.*

La langue parlée dans ces limites apparaît constituée, avec ses caractères spéciaux, dès le XIe siècle. Il est vrai qu'on n'a conservé de cette époque que quelques mots en langue vulgaire, insérés dans les actes latins de plusieurs cartulaires d'abbayes. A ce point de vue, les chartes de la Réole, de la Sauve-Majeure, de Sordes, de l'Escale-Dieu et du Mas d'Azil, présentent un certain intérêt. Il en est de même du cartulaire de Lézat, (monastère situé non loin de la limite du pays gascon), pour les actes relatifs à la Gascogne Toulousaine et au Daumazan. Au XIIe siècle appartiennent le couplet gascon bien connu du troubadour Raimbaut de Vaqueyras, un très-petit nombre de chartes originales en langue vulgaire, comme celles de la commanderie de Montsaunès, dont nous publierons un spécimen, et, à titre de copies, certains actes du Cartulaire de Bigorre et du Livre-d'Or de Bayonne. Pour la première moitié du XIIIe siècle, les originaux gascons sont encore relativement rares ; on les trouve dans les fonds des églises Saint-André et Saint-Michel, à Bordeaux; des ordres religieux de Bayonne, à Pau ; de l'abbaye de l'Escale-Dieu, à Tarbes ; des commanderies de Bordères et de Montsaunès, à Toulouse. De la seconde moitié du XIIIe siècle datent les cartulaires de Sordes, et de Sainte-Croix de Bordeaux, de la Sauve-Majeure, les privilèges de l'Entre-deux-mers, etc. Au XIVe siècle, les documents originaux se multiplient; c'est l'époque de la rédaction de deux recueils importants pour l'étude du gascon ancien, le Livre-d'Or de Bayonne, conservé aux archives départementales des Basses-Pyrénées, et le manuscrit A de la Coutume de Bordeaux, conservé aux Archives municipales de Bordeaux,

collection d'actes plus anciens. Mais un monument probablement contemporain, et beaucoup plus intéressant encore, parce qu'il nous offre non plus la langue administrative ou juridique, mais l'idiome populaire dans toute sa pureté, ce sont les *Récits d'histoire sainte en béarnais*, dont nous avons déjà parlé. Enfin, le xve siècle est l'époque de la rédaction des *Fors de Béarn*, datés du xiiie siècle, mais dont le texte pourrait fort bien avoir été rajeuni par le copiste, et du Cartulaire de Bigorre, où sont insérés des censiers féodaux du xiie siècle.

Nous reviendrons, avec plus de détails, sur les textes anciens des pays gascons qui sont compris dans la région pyrénéenne. L'ère moderne de la langue et de la littérature gasconnes s'ouvrant au xvie siècle avec les poésies de Dubartas et de Pey de Garros, nous limiterons à la fin du xve, nos spécimens de la vieille langue.

§ 3. — *Caractères spécifiques de la langue.*

L'étude des documents du moyen-âge prouve que la langue ancienne est bien peu différente de celle d'aujourd'hui, et que, dès le xiie siècle au moins, le gascon se distinguait déjà du languedocien par les caractères spécifiques qu'il possède encore actuellement. Ceci est vrai, non-seulement pour la langue en général, mais même pour les dialectes, dont les traits particuliers apparaissent toujours les mêmes à travers la série des siècles. C'est ce que nous verrons en comparant le patois actuel de Bayonne et des Landes aux actes ou aux phrases romanes du xiie et du xiiie siècles contenus dans le Livre-d'Or de Bayonne et le Cartulaire de Sordes.

Le gascon doit la place particulière qu'il occupe dans le

domaine provençal à sept caractères principaux et communs à tous ses dialectes :

1° Absence de *v*.

2° Répugnance pour *f*.

3° Répugnance pour *r* initial.

4° Suppression de *n* entre deux voyelles.

5° Mutation de *ll* médial en *r*.

6° Mutation de *ll* final en *t*.

7° Résolution de *l* final en *u*.

I. — Absence de *v*

En gascon *v* n'existe pas, du moins dans la vraie langue populaire, pure de l'influence française. Initial, *v* latin est devenu b : *besiat* (vitiatus), *betet* (vitellus), *beŏ* (vena), *besin* (vicinus), etc. Médial, ou terminal, après une voyelle, il se résout en *u* : *biu* (vivus), *nĕu* (nivem), *nau* (novem), *auzet* (avicellus), *estiu* (æstivum). Cette mutation du *v* initial se constate dans les plus anciennes chartes de la région gasconne.

Charte du xe siècle : *Berdes*, localité des Basses-Pyrénées, aujourd'hui Verdets (P. Raymond, *Dict. topogr. des B.-Pyr.*, au mot *Verdets*).

Charte de 1150, *Bilanave* (Villa nova) *ibid.*

Charte de 1151, *Bibia* (Vivianus) *de Grammont* (*Gall. Christ.* Instr. Eccl. Aquensis, p. 173).

Cartulaire de Bigorre (*Archives des B.-Pyr.* E. 368), actes du xiie siècle : fo 1, vo, *biela* ; fo 5, vo, *sober bie*, *bigna*, *bignals* ; fo 7, ro, *Bila* ; fo 8, ro, *Bilal* ; vo, *Bic.*

Cartulaire de Sordes, actes du xiie siècle : *Binau*, p. 123 (vinale), le *bie* (via) p. 120, *Bibianus*, p. 115, etc.

Livre d'or de Bayonne (*Archives des B.-Pyr.* G. 54), actes du XIIe siècle : f° 9 recto, *et per Bibianum.*

Descort de Raimbaud de Vaqueyras, du XIIe siècle : Dauna, io mi rent a *bos*... mout *abetz* beras haisos...

II. — Répugnance pour *f*

On sait que la répugnance pour *f* est un fait commun à l'espagnol et au gascon qui ont remplacé cette lettre par *h*. Diez remarque (1), en ce qui concerne l'espagnol, que le *f* initial latin est devenu *h* seulement dans certains cas et que nombre de mots ont conservé la lettre primitive. Cette permutation, signalée déjà dans un auteur du XIIIe siècle, ne s'est généralisée que dans la seconde moitié du XVe. Le savant linguiste ne la regarde pas comme un trait constitutif de la langue et repousse l'idée que le *f* qui occupe, en ancien espagnol, la place du *h* moderne, ait eu le son de cette dernière lettre. Delius préfère supposer au contraire que, dans l'ancienne prononciation, *f* et *h* se rapprochaient bien plus l'un de l'autre que dans la langue actuelle. Cette dernière opinion, à laquelle nous nous rangeons, s'applique plus justement encore au gascon qu'à l'espagnol.

Diez reconnaît en effet (2) que « dans le dialecte gascon qui confine au basque, cet *h*, même devant *r*, a trouvé aussi accès et y est devenue très-usuelle » et il cite cette remarque importante des *Leys d'amors*, II, 194. « D'aquest mudamen uso for li Gasco, quar pauzò haspiratio so es *h* en loc de *f*, coma *hranca* per *franca*, *rahe* per *rafe*, *hilha* per *filha*. » Mais on ne peut

1. Diez. *Gramm. des Langues rom.*, trad. Brachet et Paris, I, 348, Cf. I. 262.

2. *Ibid.*, p. 262.

assimiler complétement le traitement du *b* latin dans l'espagnol à celui qu'a subi cette même lettre dans le dialecte gascon ; les différences sont manifestes, et il nous semble certain que le gascon a pour *f* une répugnance bien plus marquée que l'espagnol.

1° D'abord la variation de *f* en *h* est beaucoup plus générale; elle atteint la presque totalité des mots d'origine vraiment indigène. Aujourd'hui, c'est une des caractéristiques de la langue. A côté de la forme en *h* l'espagnol conserve souvent la forme en *f* : *faxo* et *hax* (fascis), *fastio* et *hastio* (fastidium), *fada* et *hada* (fata), *fabla* et *habla* (fabula) ; tandis que le gascon n'a que *heix*, *hasti*, *hade*. L'espagnol dit *fango*, *fuego*, *fuente*, *feria*, *fonil* ; le gascon dit *hanguŏ*, *huec*, *houn*, *heyrŏ*, *hunilh*.

2° Tous les mots en *h* provenant d'un *f* latin initial ont conservé l'aspiration en gascon ; elle s'est perdue dans la plupart des mots espagnols de cette catégorie, sauf en Andalousie (1).

3° La variation de *f* en *h* s'est même étendue, en gascon, aux groupes *fl* et *fr*, comme l'indique déjà le passage précité des Lois d'amour. On dit dans le patois de l'Armagnac : *hlaira* (flagrare pour fragrare), *laget* (flagell-us), *lambret* « éclair » (cp. le landais *lambraguech*, et l'ossalois *ellambretz*, dont le radical est le même que celui du mot armagnac ou ossalois *es-lam* (ex flamma). Dans ces derniers exemples le *h* est tombé. Remarquons que le changement de *fl* en *hl* ou *l* provient bien de la variation de *f* en *h* et ne peut se comparer à la permutation espagnole de *fl* en *ll* (*llama* de flamma), car *ll*, en espagnol, est également le produit de la résolution d'autres groupes *cl*, *pl*, *gl* (2), ce qui n'a pas lieu pour le gascon

1. *Ibid.*, p. 349.
2. *Ibid.*, p. 195.

où les couples composés d'une muette et de la liquide sont parfaitement admis. Il s'agit donc bien ici d'une aspiration ou suppression de *f* et non d'une répulsion pour *fl*.

Quant au *fr* gascon, il provient soit d'un *fr* latin, comme dans *frut* (fructus), soit de l'attraction de *r* (phénomène très-fréquent dans toutes les langues romanes), comme dans *frèbe* (febris). Mais le plus souvent *f* se change en *h* ou tombe simplement : de là le béarnais *roumen* (frumentum), *roumatye* (formaticum), *ret* (frigidus), le landais *rèche* (fraxinus), *roubi* (fourbir), *rouncle* (furunculus), etc. De même dans les noms de lieux béarnais : *Romatel* (Formatel, au XIIe siècle), *Rontignon* (Frontinho, en 1367), *Rontun* (Frontun, XVe siècle). Notons que le groupe *fr* subsiste à peu près toujours dans les autres langues romanes.

La répulsion pour *f* est donc un trait plus caractéristique dans le gascon que dans l'espagnol, du moins si nous considérons l'état actuel de la langue. Quant à la date de l'apparition du *h*, c'est une question qui mériterait d'être étudiée de près. Il est certain que les Fors béarnais du XIIIe siècle et les principaux documents du XIVe et même du XVe emploient le *f* ; d'où on a conclu que l'usage du *h* s'était généralisé en Gascogne à la même époque qu'en Espagne, c'est-à-dire à la fin du XVe (1). En fait nous appelons l'attention sur les observations suivantes :

1° Un des principaux textes béarnais du XIVe siècle, publié par M. Paul Raymond, le *Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn en* 1385 (Pau, Ribaut, 1873), donne plusieurs fois *Bonehont* (p. 6, 13, 28, 39), *Lahargoe* (p. 11, 93, 100), *Lahiite* (p. 13, 18), *Laherrère* (p. 16, 45),

1. Lespy, *Gr. Béarn.*, p. 42-44.

Horgues (p. 45), *Hau* (p. 55), *Hondareyte* (p. 55), *Raxo* (p. 61), *Ranquine*, *Rangole* (noms de femmes), à côté de *Bonefont*, *Lafargue*, *Laferrère*, *Forgues*, *Fau*, *Fraxo*, *Franquine*, *Frangole*.

2° Le texte précité des *Leys d'amors* (1556), donne, comme gascon, l'emploi du *h* ;

3° Dans le couplet gascon de Raimbaud de Vaqueyras la leçon suivie par M. Paul Meyer donne *haisos, hiera*, tandis que certains manuscrits offrent *faissos* (*faisos*, *fasos*) *fiera* ;

4° Les Gascons de Bayonne et de la région du Bas-Adour expriment très-souvent, dans des actes du XIIe et du XIIIe siècles, l'aspiration labourdine *h* par *f*. Exemples : Livre d'or de Bayonne, f° 12, acte de 1235 : P. A. de *Ferriaga*.

f° 12,	fin du XIIe siècle,	viridarium de *Fondarraga*.
f° 14,	id.	G. A. de *Ferizmendi*.
f° 14,	id.	S. de *Sufarasu*.
f° 14,	id.	Tote de *Feribarren*.
f° 15,	id.	Boneti de *Fathse*.
f° 15,	id.	*Othsoe* de *Ferriete*.
f° 24,	1199	O. de *Ferriague*.

Cartulaire de Sordes, p. 79, acte du commencement du XIIe siècle, *Olfegi*. — p. 69, acte de 1119-1136, *Befasken*.

Il n'est pas nécessaire d'être un fort basquisant pour reconnaître dans ces noms, altérés par les habitudes propres au gascon bayonnais (assourdissement des voyelles), les noms du dialecte basque du Labourd, *Harriaga*, *Houdarraga*, *Harizmendi*, *Zuharrazu*, *Hiribarren*, *Haitza*, *Harrieta*, *Olhegui*, *Behasquen*, qui tous, sauf le dernier, sont d'une parfaite transparence étymologique.. Cette transcription du *h* basque par *f* et les exemples de l'emploi ancien de *h* pour *f* latin n'indiquent-ils pas que, aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire de

la langue gasconne, *f* et *h* avaient à peu près la même valeur pour les Gascons, et que, si l'orthographe par *h* est relativement récente, la prononciation de cette lettre est bien plus ancienne ? Telle est aussi l'opinion exprimée par M. J. Vinson, dans un article du journal l'*Avenir des Pyrénées* du 17 juillet 1875. La persistance de l'orthographe par *f* s'explique par l'influence du latin et de la langue littéraire provençale sur la manière d'écrire des notaires et des scribes, laquelle ne représente pas toujours évidemment la prononciation réelle et populaire, c'est-à-dire primitive.

III. — Répugnance pour *r* initial.

Le gascon admet difficilement *r* initial, redouble cette lettre et préfixe un *a* :

arrasim (racemus), *arram* (ramus), *arranŏ* (rana), *arre* (rem), *arrègŏ* (riga), *arrestet* (rastellum), *arride* (ridere), *arriu* (rivus), *arribŏ* (ripa), *arrodŏ* (rota), *arrous* dans l'Armagnac et les Landes (russus), *arrous*, dans le patois d'Ossau (ros), *arroumeg* (rumicem).

Remarquons que cette répulsion pour *r* initial est d'autant plus vive : 1° que le patois a un caractère plus rustique et est moins dominé par l'influence du français ; 2° qu'il est plus éloigné de la Garonne et des dialectes languedociens. Si l'on entend dans la plaine, prononcer *raja* (radiare), *rama* (ramare), *ranŏ* (rana), *riu* (rivus), dans la montagne on ne dira jamais que *arraja*, *arrama, arranŏ*, *arriu*. La même loi s'applique aux mots gascons où doit entrer soit *fr* latin, soit *fr* provenant de l'attraction de *r*. Ou bien *f* est changé en *h*, ou bien, ce qui est plus fréquent, *f* tombe, et, le gascon ne supportant pas *r* initial, une voyelle est préfixée, *a* le plus

souvent, quelquefois même *e*. Exemples : *arragŏ* (fraga), *arroumigŏ* (fourmica), *errèbe* (febris), dans les patois du Comminges.

Évidemment la répugnance pour *r* initial et la préfixation d'une voyelle est bien un phénomène caractéristique du gascon, quoique on le rencontre accidentellement dans les autres langues romanes. Il ne faudrait pas confondre, par exemple, cet *a* gascon préfixe avec la syllabe initiale espagnole *ar* provenant soit du latin *ad*, soit de l'article arabe *al*.

L'examen des anciens textes gascons prouve, d'ailleurs, que cette répulsion pour *r* initial est un fait primitif de la langue : *Aregemundo* (*Arch. hist. de la Gironde*, v. p. 107, année 990) ; *Arreinaldo* (ibid, v. p. 112, a. 1026-1030) ; *Arramon*, *Arremon* (*Cartulaire de Sordes*, p. 10, a. 1105-1119) ; *Arroger* (ibid. p. 50, 65, a. 1105-1119) ; *arric*, *arriquessa*, riche, richesse (Charte de Maya, Livre d'or de Bayonne, dans les *Etudes hist. sur Bayonne*, de Balasque et Dulaurens, I, p. 406, fin du XII[e] siècle) ; *Aramonet* (*Cartulaire de Bigorre*, f° 2, r°) ; *arrede* (reddere), *ibid.* f° 7, v° ; *arren* (rem), *ibid.* f° 7, r° ; *Arrostan*, *arriberador*, *ibid.* f° 9, r° ; *aradon*, *arrason*, *arradon*, raison (*Arch. hist. de la Gir.* III, 140, VII, 93) ; *ario*, ruisseau, V, 230 ; *arrégas*, règes, mesure de terre, III, 272 ; *Arermedi*, Rémi, II, 187 ; *arrua*, rue, III, 19, etc. Il en est de même pour les noms de lieux : *Arramos*, B. Pyr. X[e] s. auj. Ramous ; *Arromas*, *ibid.* XII[e] s., auj. Romas ; *Arroquefort* (Fors de Béarn, XIII[e] s.) auj. Roquefort. Dans les documents du XIV[e] siècle, *Arramon*, *Arrostaa*, *Arrodrigue* paraissent encore à côté de Ramon, Rostanh, Rodrigo (1). Enfin, au XVII[e] siècle, les poésies de *Dastros* (patois de Lomagne) sont

1. P. Raymond, le *Béarn sous Gaston Phébus*, Pau, 1873.

remplies de ces formes à *ar* initial : *arretreyto*, retraite, *arrecusa*, récuser, *arrajadis*, rayonnements, *arremira*, regarder, *arroc*, rocher, *arrefusa*, refuser, etc.

Un procédé très-habituel au gascon, c'est la suppression de la syllabe *re* dans les formes comme celles que nous venons de citer. De là les mots du genre de ceux qu'on rencontre si fréquemment dans Dastros : *arbene* (revendere), *arboune* (reponere), *arcebe* (recipere), *arcouelhe* (recolligere), *ardoun* (rotondus), *arnega* (renegare), etc. Cette habitude est des plus anciennes en gascon : *arciut* (receptum), impôt payé aux évêques et aux abbés laïques dès les premiers temps du moyen-âge (*Livre d'or de Bayonne*, f° 10, v° ; *Cart. de Sordes*, p. 106), *artingo*, il retint (Ch. de Maya, fin du XII[e] s.) ; *artier*, retinere (Ch. des maires et jurats de Bayonne, 1282), etc.

IV. — Suppression de *n* entre deux voyelles.

La syncope de *n* médial, caractéristique du portugais, est aussi un procédé habituel au gascon : *mia* (minare), *bia* (binare), *dier* (denarius), *tier* (tenere), *gier* (gener), *besiau* (vicinalis), *gariŏ* (gallina), *touet* (tonnerre), *graulhŏ* (ranucula), *gie* (januarius), *arriestŏ* (fenestra), *mahilhŏ* (manicula) et tous les mots provenant du féminin latin en *na*, *beŏ* (vena), *luŏ* (luna), *pleŏ* (plena), etc.

Quelques-uns de ces mots ont été remplacés, dans le parler actuel de la Gascogne, par des formes qui conservent l'*n* latin, mais elles sont le résultat de l'influence du français. La syncope apparaît beaucoup plus souvent dans les textes antérieurs au XVI[e] siècle ; elle est plus fréquente dans la région montagneuse et dans le Béarn, que dans la plaine et les pays riverains de la Garonne. Les chartes pyrénéennes surtout sont remarquables

à cet égard, comme on va le voir par les citations suivantes empruntées aux plus vieux documents :

Cartulaire de Bigorre, f° 3, r°, *Domeeg* (Dominicus); v°, *garias*; f° 5, v°, *Aueraed ;* f° 8, r°, *bier*, *camiar*, *forquiadors ;* f° 18, v°, *friestre*, etc..

Livre d'or de Bayonne, f° 9, r°, Petrum de *Camiade; tienceriis*, tenanciers.

Etudes sur Bayonne, I, p, 452-67, charte de 1215 : *miat*, mené, *biera*, viendra, *tier*, tenir, *peie*, peine, *peiat*, condamné, etc.

Noms de lieux cités dans des textes du XIᵉ s. :

Béarn : *Salies* (Salinas), *Doat* (Donatus).

Armagnac : *Castahied* (Castanetum).

Dans des textes du XIIᵉ et XIIIᵉ siècles : *Castaède*, *Doason*, *Gimoès* (Gimonensis pagus).

V. — Mutation de *ll* et quelquefois de *l* médial en *r*.

La mutation de *ll* médial en *r* est un des faits les plus caractéristiques de la phonétique gasconne : *erŏ* (illa), *berŏ* (bella), *naberŏ* (novella), *apera* (appellare), *caperan* ou *-raa* (capellanus), *aũeran* ou *aberaa* (avellana), *gariŏ* (gallina), *bouri* (bullire). Ce changement de *ll* en *r* est si bien un des traits essentiels et constitutifs de la langue qu'on le retrouve jusque dans les plus anciens textes gascons. Voici plusieurs exemples de ce fait, empruntées aux chartes provenant des différentes parties du domaine :

Arch. hist. de la Gironde, V, p. 120 : *Cartulaire de la Réole*, acte LXXV, a. 1080 ou environ : sue terre del *Casteran* (Castellare, en occitanien *castelar*).

Cartulaire de Sordes, p. 122, acte de 1119-1130 : *Fontaeres* (Fontanellas).

Cartulaire de Bigorre, f° 1, v°, *carar*, f° 3, v°, *garias*, f° 5, v°, *Averaed* (Avellanetum), f° 11, v°, *Casterar* (acte de 1142).

Hist. de Languedoc, III, Preuves, p. 169 (Paix entre le comte de Comminges et le seigneur de l'Isle-Jourdain), a. 1191 : castellum quod vocatur *Casterar*. — Ibid. p. 189, a. 1200 : castro meo de *Casterar*.

Descort de Raimbaud de Vaqueyras, p. 90, v. 26, *bera*, 29 *beras*, 30 *noera*. Un ms. donne même *coror* pour *color*, mauvaise leçon sans doute : le mot, en tout cas, ne se trouve nulle part ailleurs.

Livre d'or de Bayonne, f° 13, r°, *Casterar*.

Cartulaire du Mas d'Azil (*Arch. des B.-Pyr.* E, 475), *Aueraned*, acte de 1130.

Études sur Bayonne, I, p. 452-467, charte de 1215 : *apereran*, *carar*.

Arch. départ. de la Gironde, Cartulaire de Sainte-Croix de Bordeaux, f° 5 (acte de 1236) : lo *caperan*, en *aquere* part. — Ibid. f° 13 : en loc *aperat* (1244).

Ibid. Fonds du chapitre Saint-André, paroisse Saint-Michel, a. 1287 : or hom *apera*.

Cette permutation, assez insolite en linguistique romane, de *ll* en *r*, nous avait suggéré l'idée que les mots du latin vulgaire, d'où proviennent ces formes gasconnes en *r*, n'avaient plus conservé qu'un *l* et que *apera*, par exemple, était issu non de *appellare*, mais de *appelare*. En effet, dans le passage du latin au provençal, *ll* se simplifie assez souvent en *l*. M. Paul Meyer (1) se refuse à cette manière de voir, bien que

1. *Romania*, 1er janv. 1878, p. 141.

cependant le gascon offre des cas de permutation de *l* en *r* dans *cara*, taire, de calare, *sourelh,* soleil, *liri* (lilium), etc.

VI. — Mutation de *ll* final en *t*.

Ll devenu final par la chute de la terminaison latine, se change en un son généralement écrit *t* (*d* dans les plus anciens textes, *g* dans les actes béarnais du XIVe siècle, la permutation de *t* avec *c* ou *g* étant un fait commun de phonétique provençale). Ce *t* se prononce suivant les pays, soit comme un *t* simple, soit comme un *tch*, soit comme un *t'* ou même comme un *k'*. Exemples : *castet* (castellum), *bet* (bellus), *nabet* (novellus), *coutet* (cultellum), *grit* (grillus), *mout* (mollis), *cot* (collum) (1).

Les documents les plus anciens donnent déjà *Casted-gelos* (Livre d'Or de Bay., f° 21, r°, acte de 1187), *Beit-loc* (Cart. de Sordes, p. 117-8, acte de 1150-1157), *Marted* (ibid., p. 91, acte de 1135-1136), *fratet* (ibid. p. 69, acte de 1119-1136), *Casted* (Cart. de Bigorre, f° 5, v°). Cf. *saied* (sagell-um), dans une charte de la fin du XIe siècle (Marca, *Hist. de Béarn*, IV, p. 281).

VII. — Résolution de *l* final en *u*.

Elle est de règle absolue dans le gascon actuel : *tau* (talis), *sau* (sal), *sèu* (situl-us), *cèu* (cœl-um), *pèu* (pil-us), *pau* (pal-um), *nadau* (natal-is), *mèu* (mel), *mau* (mal-um), *hèu* (fel), *hiu* (fil-um), *haus* (fal-x), etc. Mais les textes du moyen-âge varient beaucoup à cet égard. Suivant qu'il s'agit d'un pays situé près ou loin des provinces languedociennes, dans la

1. Sur ce point de phonétique gasconne, voir P. Meyer, *Romania*, v. 369.

plaine ou dans la montagne, ce sont les formes en *-l* ou en *-u* qui dominent, on le verra par les documents pyrénéens qui seront cités. Il est certain d'ailleurs que la résolution en *u* se pratiqua dès la plus ancienne époque, comme le prouvent le Cartulaire de Sordes (p. 122, partem *deu quarts*, p. 128, *casau deu Prad*) ; le Descort de Raimbaud de Vaqueyras, v. 49 (*ni peu cap*); un acte latin de 1175 (*Arch. des H.-Pyrénées*, H, 3 : agrum de *Casaubo*, in *artigau*), etc. En général, les formes en *u* sont caractéristiques des textes bordelais et béarnais, les formes en *l*, du Bazadais, de l'Astarac, du Comminges ; mais à partir de la fin du XIVᵉ siècle, l'uniformité s'est progressivement établie au profit de l'*u* (1).

Tels sont les principaux faits de phonétique, qui caractérisent tous les dialectes gascons et servent à distinguer un texte écrit en cette langue d'un document languedocien ou limousin. On se fera une idée nette des différences par la comparaison des deux textes (traductions de la première moitié de la parole de l'Enfant Prodigue) que nous donnons ci-dessous, l'un emprunté au patois gascon de Lavardac (Lot-et-Garonne, près de la rive gauche de la Garonne), l'autre au patois occitanien de Preyssas (même département, sur la rive droite). Malgré la proximité des deux localités, on verra que les deux langues obéissent à des lois phoniques assez différentes.

PATOIS DE LAVARDAC	PATOIS DE PREYSSAS
1. *Un homi aüè düs hilhs; lou mey jouen digout a soun*	*Un homi abiŏ düs fils : lou pü jouyne diguet a soun pay:*

1. Pour plus de détails sur ce point, voir deux articles de nous dans la *Revue de la Gascogne* (février et mars 1878).

pay : Papay, balha[t] (1) *me lous bens que diũi auje per ma part. E lous y hascout lou partatche de soun ben.*	*Moun pay, dounas me lous bes que dibi abe per ma part. E lou pay lour fasquet lou partatge de soun be.*
2. *Cauques jours apretz, lou mey jouen empourtan damb et tout so qu'aũè, s'en angout courre dens ün païs eluenhat oun despenset tout soun ben.*	*Pau[c] des jours apret, lou pü jouyne empourtan damb el tout so qu'abiŏ, s'en anguet bouyatcha en païs eloinhat oun despenset tout soun be.*
3. *Apretz qu'aout tout gaspilhat, bengout iŏ grandŏ faminŏ den aquet païs ; e estout talŏmen nüt de toutŏ causŏ, qu'estout oubligat des bouta au darre d'ün abitan du loc que l'embiet den sa bordŏ end'y gouarda lous tessouns.*	*Après qu'atjet tout dissipat, sürbenguet unŏ grandŏ faminŏ dins lou païs ound èrŏ, e fusquet talomen denuat de toutŏ causŏ que calguet que se louguessŏ chez un abitan de l'endret que l'embouyet dins unŏ de sas bordos per y garda lous tessous.*
4. *Aquiu, que deziraũŏ se rassasia das trounhotz que lous tessouns minyaũŏn, mè digün que l'y en balhet.*	*Aquiu, deziret poude se rassasia des restŏs que faziŏn lous tessous, mes digün nou l'in dounguet.*
5. *A la fin, reflechiscout e digout : y a den l'oustau de papay bayletz qu'an pan tan[t] que boün, e jou mourissi de hami aci.*	*Enfin, en reflechin, diguet : y a din l'oustal de moun pay des bayletz qu'an de pa en aboundansŏ, e jou mori de fam aci.*

1. Les lettres entre crochets sont supprimées généralement par la rapidité de la prononciation.

6. *Que cau que me leũi, qu'anguĭ trouba papay e que li diguĭ : « Moun pay, ey pecat countrŏ lou ciel e deũan bous. Ne souy pas digne adarŏ d'esta aperat bos[te] hilh. Tretatz-me doun[c], coumŏ ün de bostes bayletz. »*

Cal que me lebĭ, qu'anguĭ trouba moun pay et que li diguĭ : « Moun pay, ey pecat countra lou ciel e daban bous. Nou sey pas digne adarŏ d'estre appelat bostre fil. Tretaz-me dounc comme l'un de bostres bayletz. »

7. *Se leũet doun[c] et angout trouba soun pay : me coumo èrŏ encouerŏ luen, soun pay l'apercebüt e, toucat de coumpassioun, courrout e l'embrasset.*

Se lebet dounc et anguet trouba soun pay : mes èrŏ enquerŏ len que soun pay l'aperceguet, e, toucat de compassioun, courguet l'embrassa.

8. *Soun hilh li digout : Moun pay, ey pecat, etc.*

Soun fil li diguet : Moun pay, ey pecat, etc.

9. *Me lou pay digout a sous bayletz : Pourtatz li biste sa prümèrŏ pelhŏ e boutatz-li : boutatz-li ün anet au dit e souliès as pès.*

Mes lou pay diguet a sous bayletz : Pourtas-li biste sa pü belŏ raubo e metes li : metes li un anel al dit e des souliès as pès.

10. *Miatz lou betet gras e tüatz lou ; minyan e hèn bounŏ chèrŏ, pramo que moun hilh qu'èrŏ mort et ès ressuscitat. » E hascoun grandŏ hestŏ.*

Menas lou bedel gras e tia lou ; mingen e fasquen bounŏ chèrŏ, parce que baci moun fil qu'èrŏ mort e qu'ès ressuscitat ; èrŏ perdüt et ès retroubat. » E fasqueren grandŏ festŏ.

On se convaincra aisément, en examinant nos spécimens de patois des départements pyrénéens, de la distance qui

sépare encore le texte de Lavardac de la pure langue gasconne. Ici, nous sommes sur l'extrême frontière du domaine ; les formes se rapprochent de celles de l'occitanien du Quercy ; l'influence du français (par ex. *ciel* pour *cèu*) est manifeste. Et néanmoins on voit que les deux textes appartiennent à des dialectes divers.

§ 4. — *Les sons.*

Le gascon ainsi déterminé quant à sa situation géographique et à ses caractères distinctifs, il importe maintenant d'en étudier la structure générale au triple point de vue de la phonétique, de la flexion et du lexique. Ce n'est point une grammaire raisonnée de la langue que nous prétendons donner ici, c'est simplement une énumération rapide des formes principales, dressée d'après la comparaison des dialectes.

I. — Voyelles simples.

Le gascon possède *a* long : 1° dans des substantifs provenant de mots latins en *ānus*, *ānis*, *ārus*, etc. Cette finale est alors orthographiée, suivant les dialectes, *aa*, *a*, *an* (*caa*, *ca*, *can*, de can-is). La première forme est spécialement béarnaise et bigourdane ; mais la voyelle, double ou simple, prend un son légèrement nasal ; 2° dans des adjectifs provenant de primitifs latins en *ār-us*, *ār-is* (*cla*, de clarus) ; 3° à l'infinitif des verbes de la première conjugaison, *canta* (cantare), généralement écrit *cantar* dans les anciens textes.

a bref, atone ou tonique, comme dans *mar* (mare), *abesquĕ* (episcopus), et les adjectifs possessifs *ma*, *ta*, *sa*.

e tonique, long et fermé, provenant de primitifs latins en

enus, *ensis*, et orthographié, suivant les dialectes, *ee* (Béarn et Bigorre), *e*, *en* (*hee*, *he*, *hen*, de fœnum; *mees*, *mes*, de mensis) — *e* fermé aussi, mais plus rapidement prononcé, comme dans *arre* (rem), *tems* (tempus), *me*, *te*, *se*, *que*. — *ĕ*, atone, que M. Lespy (*Gr. Béarn.* 5) appelle « doucement fermé » et se rapprochant du son français *eu*, mais qui, sur la plupart des points du domaine gascon, ressemble plutôt à un *i* très-bref: 1° dans quelques substantifs masculins : *ounclĕ* (avunculus), *abesquĕ* (episcopus); 2° dans des adjectifs des deux genres: *ütilĕ*; 3° dans quelques désinences verbales, *benĕs* (vendis). — *è*, ouvert, comme dans *pè* (pedem), *anhet* (agnellus), *mestiè* (ministerium), *terrŏ* (terra).

i long et tonique, provenant surtout de primitifs latins en *īnus*, et orthographié, suivant les dialectes, *ii*, *i*, *in* (*bii*, *bi*, *bin*, de vinum). — *ĭ* atone et très-bref, presque un *e*, dans des substantifs provenant de primitifs en *ĭus*, *ĭa*, *ĭnus* (*bicĭ*, vitium, *glorĭ*, gloria, *olĭ* (oleum) et dans les désinences verbales de la première personne du singulier *cantabĭ* (je chantais), *cantassĭ* (que je chantasses), *cantĭ* (je chante), etc.

o long et tonique, quelquefois écrit *oo* en béarnais, dans *coo* (cœur), *maysoo* (mansion-em), *asso*, ceci, *aco*, cela. Il correspond à l'*o* français de *mot*. — *o* tonique, mais d'un accent moins élevé, équivalant à l'*o* français ordinaire, dans *bordŏ*, *costŏ*, *obrŏ*, *hort*, etc. — *ŏ* atone. Il joue, dans le gascon, le même rôle que l'*e* muet en français, et remplace les finales latines en *a* dans les noms (*erŏ*, illa, *naberŏ*, novella, *crabŏ*, capra, *hemnŏ*, femina). Dans les verbes de la première conjugaison, il termine : 1° la deuxième et la troisième personne du singulier, et la troisième personne du pluriel de l'indicatif: *cantŏs* (cantas), *cantŏ* (cantat), *cantŏn* (cantant) ; 2° les personnes de l'imparfait de l'indicatif

autres que la première du singulier (*cantabŏs*, cantabas, *cantabŏ*, cantabat, etc.). ; 3° les personnes de l'imparfait du subjonctif autres que la première du singulier (*cantassŏs*, etc.) ; 4° La seconde personne singulier de l'impératif *cantŏ* (canta). Dans les verbes de la seconde conjugaison, il termine : 1° la deuxième, la troisième personne du singulier, et la troisième personne du pluriel du présent du subjonctif (*beniŏs*, vendas, *beniŏ*, vendat, *beniŏn*, vendant) ; 2° les personnes de l'imparfait du subjonctif autres que la première (*benoussŏs*, *benoussŏ*, etc.). Dans les verbes de la troisième conjugaison, il termine l'imparfait de l'indicatif, le présent et l'imparfait du subjonctif; *partibŏs* (partibas), *partesquŏs* (partias), *partissŏs*, etc.

Le son qui domine dans cette finale est bien généralement, comme l'a remarqué M. Lespy pour le béarnais, le son de l'*o* français, plus ou moins adouci. Mais la prononciation en varie cependant suivant les dialectes. Dans les patois de Béarn, c'est un son intermédiaire entre *o* et *e* muet français. Dans le Bigorre et le Haut Comminges, le son se rapproche davantage de l'*a*. Les patois landais, surtout ceux de la côte, l'assourdissent en *e͡u*. Dans l'Armagnac, la Lomagne, le Condomois, le Bordelais, et, en général, dans les patois voisins de ceux du Languedoc et du Limousin, le son *o* domine beaucoup et parfois même sonne comme *ou*. De là, les différences d'orthographe qu'on remarque, pour l'expression de cette finale, dans les textes anciens et modernes. L'ancienne littérature béarnaise employait tantôt *a*, comme dans toutes les autres parties du domaine gascon, tantôt *e*, comme le catalan. La nouvelle écrit *e*. Les poètes de l'Armagnac et de la région garumnienne écrivent *o*. Après les observations que nous venons de faire, sur les diverses prononciations dialectales de cette terminaison,

nous pouvons, pour éviter le désordre orthographique, ne l'exprimer, dans nos spécimens de patois, que d'une seule et même manière, par le signe *ŏ*.

u, provenant de la résolution de *l*, de *v* ou de *b*, comme dans *mèu* (mel), *hiu* (filum), *clau* (clavis), *liure* (liber), est orthographié *ou*, quand il provient de *o*, comme *coulou*, de color. Nous conserverons cette double orthographe. Remarquons que dans les mots comme *mèu*, *hiu*, *u* prend un son très-bref qui le rend à peine sensible.

III. — Voyelles palato-labiales.

ü, correspondant à l'*u* français, n'est employé que dans un petit nombre de mots, *düs* (duos), *müt* (mutus), *pünt* (punctum), *escü* (obscurus), *madü* (maturus), *segü* (securus). On le trouve quelquefois, en béarnais, allongé en *üü*, comme dans *früüt* (fructus). Les Gascons l'emploient le plus souvent, dans les mots francisés, pour rendre le son *eu* (*bonhür*, *malhür*, etc). Mais il n'est fréquent que dans les Landes maritimes où il remplace souvent l'*e*, l'*i*, l'*ue* des autres régions (*hüc*, pour *huec*, de foc-us, *hülhŏ* pour *huelhŏ* « de *folia, feuille », *nuit*, de noctem, pour le béarnais *nueyt*, le bigourdan et armagnac *neit*, etc.).

eu͡, comme dans le français *jeu*. Ce son, qui répugne en général à l'organisme méridional, est cependant fort usité dans le gascon maritime où il remplace l'*e* des autres dialectes (*joueu͡n*, *meu͡*, *queu͡*, *peu͡r*, *eu͡t*, pour *jouen*, *me*, *que*, *per*, *et*). Il est employé, non-seulement dans les localités voisines de l'Océan, depuis Biarritz jusqu'au bassin d'Arcachon, mais même dans l'intérieur des terres, jusqu'à la ligne formée par le cours de l'Adour et de la Midouze.

III. — Semi-voyelles.

Le gascon a deux semi-voyelles :

ŭ, qui équivaut à peu près au *w* anglais. Il provient de *b* et de *v* latins et est très-fréquent surtout dans les formes verbales : *cantaŭŏ*, (cantabat), au lieu de *cantabŏ* qui est plus spécialement béarnais. Le *ŭ* au lieu du *b* caractérise les patois de l'Armagnac, du Comminges, de la Lomagne, du Condomois et d'une grande partie du Bordelais. La différence de *ŭ* semi-voyelle et de *u* voyelle apparaît nettement dans la forme bordelaise ou girondine *aŭüri* (j'eus), de *aüe*, avoir.

y, remplace souvent, dans les dialectes béarnais, bigourdan et landais, le *j* des autres dialectes : *minya* (manducare), *yoc* (joc-us), *youen* (juven-is), etc.

IV. — Groupes monosyllabiques formés d'une voyelle initiale et d'une autre voyelle ou semi-voyelle

ay : fray, (frater), *may*, (mater), *maysou*, (mansionem).

au, provient d'*o*, d'*au*, d'*al*, d'*av*, d'*ov* latins : *aucide* (occidere), *auheri* (offerire), *aulhŏ* (ovicula), *aubedi* (obedire), *auta* (altàre), *nau* (novem), *taur* (taurus). *U*, dans ce groupe, sonne très-bref.

ey : *rey* (regem), *teyt*, (tectum). *Y* très-bref, et presque insensible.

èy : *hèyt*, (factum), *pèyrŏ*, (petra).

eu, provient de primitifs latins *ev*, *eb*, *eg*, *el*, *eu ; agreu* (acrifolium), *deu* (debet), *peu* (per-lou), *teule* (tegula), *eu* (dial. girondin, ovum).

èu : *hèu* (fel), *mèu* (mel), *nèu* (nivem).

iu, provient de *iv*, *ip*, *il*, *ib* latins : *arriu* (rivus), *biu* (vivus), *hiu* (filum), *siula* (sibilare).

ii, dans *sii*, que je sois.

oü, que nous écrivons avec le point sur l'*ü* pour le distinguer de *u* voyelle simple (prononcer comme en français *oou*). Ce groupe provient de *o*, *ov*, *ol* latins : *boü* (vult), *doü* (dolium), *hoü* (follus), *oülhŏ* (ovicula), *soü* (sol), etc.

oy: *beroy*, *beroyŏ*, joli, jolie, de bell-us.

ŏy, dans la forme verbale de l'Armagnac, *aŭeŭŏy* (habebam).

uy, *ouy* : *souyŏ*, suie, *abouy*, j'eus.

ŭy : *estŭya*, cacher.

V. — Groupes formés de la semi-voyelle ŭ et d'une voyelle.

ua, *ŭa*, *uay*. Ce groupe était orthographié *oa* dans les anciens textes béarnais : on le trouve dans les noms comme *gualhard*, le verbe *guarda*, garder, les formes verbales de l'armagnac: *cantaŭatz* (cantabatis). *Uay* se trouve dans *uayta*, guetter, garder.

ue, *ŭe*, *uey*. Orthographié *oe* en vieux béarnais : *bueu* (bovem), *ŭelh* (oculus), *ŭeu* (ovum), *ueyt* (octo), *nueyt* (noctem). M. Lespy voudrait que l'usage actuel conservât cette ancienne façon d'écrire; mais, dans un ouvrage scientifique consacré, comme celui-ci, à l'étude comparative des diverses variétés de la langue d'oc qui appartiennent à la région pyrénéenne, nous avons cru devoir maintenir l'orthographe usitée dans l'ancien provençal et dans la plus grande partie du domaine.

uè : *buèyt* (vide).

ŭi : *cantaŭi*, je chantais.

ŭŏ, *ŭŏy* : *cantaŭŏ*, il chantait, *cantaŭŏy*, je chantais.

ŭu : *aŭut* (habitus, eu), forme girondine.

ŭü : *aŭüt* (habitus, eu), forme girondine.

VI. — Groupes formés de la semi-voyelle *y* et d'une voyelle simple ou composée (dialectes béarnais, bigourdan et landais).

ya : *yas*, « gîte », *minya* (manducare), *ayam* (habeamus).
yau : *yaustŏ*, nom de la génisse, dans le patois bayonnais.
ye : *yelous*, jaloux, *leuye* (leviarius, léger) *yèri*, j'étais, forme particulière au patois de Gèdre (Hautes-Pyrénées).
yi : *yigan* (gigantem), *ayi*, que j'aie.
yo : *yoc* (jocus).
yü : *ayüdŏ* (aide).
yu, *you* : *youen* (juvenis), *gauyous* (gaudiosus), *yumpa* (balancer), *yung* (jugum), *you* (ego).

VII. — Consonnantisme. Palatales.

Le gascon possède toutes les palatales de l'ancien provençal et du français :

c (*amic*, *sec*, *costŏ*), écrit *qu* devant *e* et *i* (*pesquè*, *mousquit*).

g (*sega*, *segü*, *loung*, *sang*), écrit *gu* devant *e* et *i* (*segui*).

ch., Ce son est généralement exprimé, dans les anciens textes béarnais, par *x* ou *ix*, *xs*, *ixs*, notation encore employée aujourd'hui : *medix* (metipse), *coexŏ* (coxa), *crexe* (crescere), *bouix* (buxus), *peix* (piscis), *despuixs*, (depuis). *Ch* apparaît beaucoup moins fréquemment *chibau*, *riche*, *escourcha*). Dans quelques mots, le son initial) *ch* est rendu par *s* (*sens* sans, *seys* sex, *sixante*, sexcenta). Mais ce *ch* initial n'est usité que dans le Béarn, les Landes et la moitié du Bigorre. Dans la plupart des documents anciens appartenant à des régions autres que le Béarn, le *ch* est rendu par *s*, *ss*, *is*, *iss*, *ish*.

j, (*minja*, *joc*, *jütja*), remplacé dans le Béarn, le Bigorre et les Landes par la semi-voyelle *y*.

x usité seulement dans quelques noms géographiques (*Artix*) et dans des mots le plus souvent empruntés au français.

tch, exprimé parfois dans le Béarn par *ig* ou *igt* (*Baigts*, nom de lieu, pron. *Batch*, *couteig* (cultellum), pr. *coutetch*. Ce son, qui se rencontre quelquefois à l'initiale (*tchanga*, marcher à cloche-pied, *tchuca*, sucer), est surtout très-employé dans la région des hautes vallées où il remplace le *t* final, provenant soit de *t*, soit de *ll* latin. Là où le paysan de la plaine dira *aperat* (appellatus), *perdüt* (perditus), *castet* (castellum), *grit* (grillus), *cat* (callus), le montagnard prononce *aperatch*, *perdütch*, *castetch*, *gritch*, *catch*.

dj et *tj*, dans *mindja* (mauducare), employé sur divers points du domaine au lieu de *minya* (béarn.), et de *minja* (gascon proprement dit); *jütja* (judicare) usité dans certaines localités des Landes, le Comminges, l'Armagnac, etc. au lieu du béarn. *yütya*.

nh : *anhet* (agnellus), *lenhŏ* (ligna), *banha* (balneare), etc. Cette palatale mouillée, qui est transcrite aussi par *n* et *gn* dans les vieux textes gascons, se trouve quelquefois à l'initiale : *ñaca*, mordre, *ñac*, morsure. Les patois du Comminges et du Couserans mouillent souvent le *n* initial, prononcé simple partout ailleurs : *ñèu* (nivem), pour *nèu*.

En dehors des palatales ordinaires, la langue gasconne possède une assez riche variété de sons mouillés dérivés de ceux que nous venons d'étudier. La plupart servent à rendre les finales latines en *-aticum*, *-eticum*, *-oticum*, *-ducare*, *-dicare*, *-ticare*. Tels sont :

k', *dk'*, *tk'* dans *tchuca*, sucer, prononcé *kiuca* dans le

Bordelais, *dkiuca,* dans le Bazadais ; *couratkie*, prononciation de *couratge* dans l'Agenais gascon ; *courakie*, *relokie* (horloge), à Bordeaux. — *g'*, *tg'*, dans *anghie* pour *anje* (béarn. *anjou*) de angelus, à Bordeaux et environs ; *yütghia* (pour *yütya*) de judicare, à Labrit (Landes) et à Campan (Hautes-Pyrénées). — *tch'*, dans *yütchia*, prononciation de certaines localités landaises (Grenade sur Adour). — *j'* dans *minjia*, de manducare, à Langon (Gironde).

Notons enfin le *ch* landais dont le son un peu mouillé rappelle le *ch* espagnol de *chichara* : *chac*, entaille, *chapa* broyer, *apinchuga,* rendre pointu, etc.

VIII. — Linguales.

Nous avons vu que la pure langue gasconne répugnait à l'emploi de *r* initial. Les patois de la région girondine et toulousaine se servent, au parfait des trois conjugaisons, d'un *r* doux qui n'existe pas dans les autres dialectes, et dont le son varie entre *g* et *l*, *canteř*, je chantai, au lieu du gascon ordinaire *cantey* ; *benouř*, je vendis, au lieu du gascon ordinaire *benouy*. Quelques localités du Couserans et du Comminges le remplacent par un *g* : *beneguey*, je vendis.

l, ne se double jamais (*pastourelŏ*, *holŏ*, *bilŏ*). Il est orthographié *lh* dans quelques mots comme *nülh*, *exilh*, *bonhür*.

lh : *aurelhŏ* (auricula), *bielh* (vetulus), *perilh* (periculum), *troulh* (torculum), *bencilh* (vinciculum). Comme en catalan, il est employé aussi à l'initiale, *lheba* (levare), *lheyt* (lectus). Dans les vieux textes, *lh* est souvent exprimé par *l*. A l'époque actuelle, si les patois du Béarn, du Bigorre, du Comminges, du Couserans, c'est-à-dire ceux du pays haut, se servent toujours du *lh*, ceux d'une partie de l'Armagnac, de l'Agenais et du Bordelais prononcent souvent *l* simple (*leba*, *leyt*).

IX. — Dentales.

T est muet dans les mots comme *dent*, *part*, *pünt* et, en général, après *n* et *r*. Il est représenté 1° par *d* dans *nid* (nidus), *noud* (nodus), *nüd* (nudus), *red* (frigidus), mots béarnais qu'on trouve écrit aussi par un *t* dans les textes des autres pays gascons ; 2° par *th* dans *eth*, lui, orthographié ailleurs *et* (*ed*, *eg*, *eig* dans les documents anciens), dans *thie* (tenere), écrit ailleurs *tie*, *genthiu* (gentilis), etc.

s (son français de *sucer*), dans *sega* (secare), *lous* (illos), *comensa*, il commença. Les textes béarnais l'expriment quelquefois à la finale par *xs* : *loc* (locus), au pluriel *locxs*, *amic* (amicus), *amicxs*.

ts, orthographié *tz* en gascon : *cantatz* (cantatis), *boutz* (vox), *putz* (puteus).

d, est muet, comme *t*, après *n* et *r* (*lard*, *round*, *sourd*, *trud*.

z. Le son du *z* français est rendu dans le gascon ancien et moderne tantôt par *z*, tantôt par *s* : *auzet* et *auset* (avicellus), *casau* et *cazau* (casale), *plaze* et *plase* (placere).

tz, son usité surtout dans les patois gascons du Médoc où il correspond aux *j*, *tj*, et aux sons mouillés énumérés plus haut : *couratze*, *tzutza* (judicare), *mintza* (manducare) à Saint-Vivien (arr. de Lesparre).

n, dentale qui se prononce forte et détachée dans presque tout le domaine gascon, mais prend, chez le paysan landais, un son extrêmement nasal : *pan* (panis), pron. *pagn* et quelquefois même *pangn*.

Le gascon possède aussi des dentales mouillées : *t'*, que l'orthographe exprime par *ty*, *g*, et *t* : *saubatye* (silva-

tieus), *casteg* (castellum), *coutet* (cultellum) et qui est surtout béarnaise ; *d'*, usité sur certains points du Béarn, du Bigorre et des Landes : *saubadye*, *mindya*.

X. — Labiales.

p, est muet après *m* (*camp*), et devant *t* (*sept*), comme le remarque M. Lespy : mais l'orthographe ancienne le supprime souvent dans ces deux cas et nous ne voyons aucune raison de le conserver aujourd'hui.

f, peu fréquent à l'initiale, où la vraie langue gasconne le remplace, comme nous l'avons vu, par *h*.

v. Ce son, qui n'est pas primitif en gascon, est employé pour traduire les mots français qui ont *b* (particulièrement dans le dialecte girondin). Dans quelques districts montagneux voisins de la frontière espagnole, par exemple la haute vallée d'Aure, le *b* flotte entre *v* et *b*, comme en espagnol, mais c'est là sans doute le résultat de l'influence de cette dernière langue.

m, ne donne lieu à aucune observation dialectale.

XI. — Laryngienne.

h, aspiration forte provenant de *f* latin (voir plus haut). Il est muet dans quelques mots (*homi*, homo).

§ 5. — *La flexion.*

I. — L'article.

La forme régulière et littéraire de l'article gascon, commune

à la plus grande partie du domaine, est celle qui est encore usitée en Béarn (1):

lou, *l'*		*la*
lous		*las*
deu	(*du*, *dau*, *doù*)	*de la*
deus	(*dus*, *daus*, *doùs*)	*de las*
au		*a la*
aus		*a las*

Tel est aussi l'article du Bigorre. Dans les Landes et le Bayonnais, et, en général, dans le gascon maritime, l'article féminin est *le*, *les*, *de le*, *de les*, etc., par l'effet de l'assourdissement vocalique propre à ce dialecte. L'examen des textes de cette région prouvera que, sur ce point, le parler populaire n'a pas varié depuis les premiers temps du moyen-âge. Le patois de la Teste (Gironde) constitue la transition entre le landais et le girondin, car il se sert de la forme ordinaire *la*, *de la*, *à la*, pour le singulier, et de la forme maritime *les*, *de les*, *à les* pour le pluriel. Dans l'Armagnac on emploie *du*, *dus* de préférence à *deu*, *deus*. Dans le Bordelais, le Médoc, l'Entre-deux-mers, le Bazadais, et le Condomois, on emploie surtout *dau*, *daus*, *das*, et *as* pour le datif. L'Armagnac oriental (l'Isle-Jourdain, Gimont), la Gascogne Toulousaine, le Comminges et le Couserans (plaine) se servent, pour le masculin, d'une forme qui ne se rapporte plus au type béarnais : *le*, *du*, *au*; *les*, *des*, *as*. On sent ici déjà le voisinage du dialecte occitanien de Toulouse (*le*, *del*, *al*, *les*, *des*, *as*).

Mais les patois gascons du haut pays possèdent un article de formation toute différente :

et (*etch*, *ech*)	*era*
det (*detch*, *dech*)	*dera*

1. Léspy, 113-115.

at (*atch*, *ach*)	*ara*
etz (*es*)	*eras*
detz (*des*)	*deras*
atz (*as*)	*aras*

M. Lespy (p. 121) a, le premier, signalé cette forme en disant « qu'en béarnais, dans les cantons de Nay et d'Oloron, l'article était la même chose que le pronom de la troisième personne. » Nous ajouterons que c'est la seule employée dans les hautes vallées, depuis Oust (Couserans), jusqu'à Aramitz (vallée de Barétous), et qu'elle ne se confond pas plus avec le pronom *et*, *de et*, *a et*, *èrŏ*, *de èrŏ*, *a èrŏ* que l'article espagnol *el*, *del*, *al*, etc. ne s'identifie au pronom *el*, *de el*, *a el*, etc. Au point de vue de l'article, le gascon montagnard se rapproche donc beaucoup plus de l'espagnol que du provençal, où *el* n'a jamais été employé comme article, quoi qu'en ait dit Raynouard.

Cette forme pyrénéenne se rencontre très-rarement dans les chartes. Nous ne l'avons trouvée jusqu'à présent que dans des phrases en langue vulgaire du xiie siècle insérées au Cartulaire de Bigorre, et encore exclusivement dans les noms de lieux.

F° 2, v°, *atz* (pour *atch*) *Casterar;* f° 11, v°, *G. A. detz Casterar;* f° 19, r°, *aras Aventias.*

Enfin, le gascon possédait jadis un article dérivé de *ipse*, comme nous l'avons démontré pour le Bigorre, le Comminges et le Couserans (1), fait qui a ses analogues sur bien d'autres points du domaine roman.

Les articles composés sont *peu*, *peus* (*per lou*, *per lous*), *soù*, *soùs* (*sùs lou* et *lous*), *entau* et *tau*, *entaus* et *taus* (*enta* ou *ta lou*) (2). On prononce aussi dans quelques localités béar-

1. *Revue de Gasc.*, avril 1878.
2. Lespy, 118-119.

naises, *seu* et *süu*, *poù* et *poùs*. L'Armagnac et les Landes connaissent des formes encore plus contractées *tas*, *entas* pour *taus*, *entaus*; *pu* et *pus*. Dans la région girondine, ce sont les formes en *au* qui dominent : *prau* pour *peu*, *praus* et *pras* pour *peus*; *sau* et *saus*, *sas*. On trouve dans les textes anciens d'autres articles composés : *siu*, *sius* (*si lo*, *si los*), *niu*, *nius* (*ni lo*, *ni los*), *eu*, *eus* (*en lo*, *en los*), etc.

II. — Le nom.

On peut voir, dans Lespy (p. 27-8), les règles de formation du pluriel dans les noms béarnais. Les autres dialectes s'y conforment en général. Cependant, tandis qu'en béarnais les noms par *s* ou *z* ne changent pas au pluriel, en armagnac, ils prennent la terminaison *is* ou *es* (*mes* de mensis, au pluriel *meses*). Le *xs* qui s'ajoute au pluriel des noms en *c* (*locxs*, *amicxs*) est spécial au Béarn.

III. — L'adjectif.

Pour la formation du féminin, l'adjectif qualificatif se comporte généralement de la même manière sur tous les points du domaine. Notons seulement l'adjectif béarnais (1) *plee*, féminin *plenŏ* (plenus-a), à côté de l'armagnac *plen*, *pleŏ*; *malau*, *malaudŏ*, à côté de l'arm. *malausŏ* (malapta); *nau*, *nabŏ*, à côté de l'arm. *naūŏ* (nova), etc. Mais ce sont de simples différences de phonétique.

L'adjectif possessif donne lieu à des observations dialectales plus intéressantes. Notons d'abord que l'habitude très-

1. Lespy, 148-158.

primitive de faire précéder cet adjectif de l'article (*lou me pay*, mon père), subsiste encore aujourd'hui dans les patois pyrénéens, dans le Béarn et l'Armagnac, c'est-à-dire dans toute la partie du domaine qui a su le mieux échapper à l'influence du français. Elle n'existe plus au contraire dans les patois du bas Comminges, de la Gascogne Toulousaine, de la Lomagne, du Condomois et du Bordelais. Dans le Béarn, les deux formes, avec ou sans l'article, sont en concurrence, mais la seconde, plus conforme au génie du français, tend à prévaloir. Le tableau suivant nous donne les différences dialectales :

BÉARNAIS

moun, me, mey,	mon ;	*mouns, mes,*	mes
toun, tou, to,	ton ;	*touns, tous, tos,*	tes
soun, sou, so,	son ;	*souns, sous, sos,*	ses
ma, miŏ,	ma ;	*mas, miŏs,*	mes
ta, tuŏ,	ta ;	*tas, tuŏs,*	tes
sa, suŏ, sou, so,	sa ;	*sas, suŏs, sous, sos,*	ses

LANDAIS

moun, men, min,	mon ;	*mouns, mens,*	mes
toun,	ton ;	*touns,*	tes
soun, sou,	son ;	*souns, sous,*	ses
ma, miŏ,	ma ;	*mas, miŏs,*	mes
ta, tuŏ, tèuŏ,	ta ;	*tas, tuŏs, tèuŏs*	tes
sa, sou, sèuŏ,	sa ;	*sas, sous, sèuŏs,*	ses

BIGOURDAN

mie, me, mi, moun,	mon ;	*mies, mes, mouns,*	mes

tou, to, toun,	ton ;	*tous, tos, touns,*	tes
sue, so, sou, soun,	son ;	*sues, sos, sous, souns.*	ses
ma, miŏ,	ma ;	*mas, miŏs,*	mes
ta, tuŏ,	ta ;	*tas, tuŏs,*	tes
sa, suŏ, so,	sa ;	*sas, suŏs, sos,*	ses

ARMAGNAC

moun,	mon ;	*mouns,*	mes
toun,	ton ;	*touns,*	tes
soun, sou,	son ;	*souns, sous,*	ses
ma, miŏ,	ma ;	*mas, miŏs,*	mes
ta, tuŏ,	ta ;	*tas, tuŏs,*	tes
sa, suŏ,	sa ;	*sas, suŏs,*	ses

COMMINGEOIS

me, mou, mieu, moun,		*mes, mous, mieus, mouns*	
men,	mon ;	*mens,*	mes
tou, to, toun,	ton ;	*tous, tos, touns,*	tes
sou, sieu, soun,	son ;	*sous, sieus, souns,*	ses
ma, miebŏ, miŏ,	ma ;	*mas, miebŏs, miŏs,*	mes
tuŏ, ta,	ta ;	*tuŏs, tas,*	tes
suŏ, sa, siebŏ,	sa ;	*suŏs, sas, siebos,*	ses

GIRONDIN

moun,	mon ;	*mouns, mous, mes,*	mes
toun,	ton ;	*touns, tous, tes,*	tes
soun,	son ;	*souns, sous, ses,*	ses
ma,	ma ;	*mas,*	mes
ta,	ta ;	*tas,*	tes
sa,	sa ;	*sas,*	ses

Les adjectifs de comparaison, augmentatifs, diminutifs, démonstratifs, numéraux, indéfinis, sont à très-peu de chose près, les mêmes dans tous les dialectes.

IV. — Le pronom.

Le pronom personnel apparaît dans le domaine gascon sous les formes suivantes :

BÉARNAIS. 1re pers. nom. *you* (*jou*, employé surtout dans les hautes vallées ; obl. *me, m'*, *-m*, *em*. Plur. *nous*, *-ns*, *ens*, *-se* (complément d'un impératif), *-s* (complément d'un infinitif).

2e pers. nom. *tu;* obl. *te*, *t'*, *-t*, *-et*. Plur. *bous*, *-bs*, *-b*, *-p*, *pe*, *eb*, *ep*.

3e pers. nom. masc. *et* (écrit *eth* par M. Lespy) et qqf. *eg;* *etch*, dans la montagne ; fém. *erŏ* (*era*). Plur. *etz* (*egz*), *erŏs* (*eras*).

Régime direct masc.: *lou*, *lous ; l'*, *-l*, *-eu*, *-où*, *-u*, *-eus*, *-oùs*, *-us ;* fém. *la*, *las ;*

Régime indirect : *lou*, *li*, *y*, *-u*, *-au; lous*, *-us*, *-aus*.

Réfléchi : *se*, *si*, *s'*, *es*, *-s*.

Les patois montagnards du Bigorre, du Comminges et du Couserans emploient, au même degré que le béarnais, les formes appuyées ou enclitiques. Elles tendent à se perdre dans les patois landais et armagnacs. Elles n'existent plus dans la Gascogne Toulousaine et la région girondine. Comme variantes du pronom, citons l'enclitique *-n* pour *-m*, usité dans le bigourdan, l'armagnac et le commingeois ; — le pronom de la 3e pers. *ie*, à

Saint-Vivien de Médoc, pour *et*; — *itz*, *irŏs*, dans le pays de Buch, pour *etz*, *erŏs*; — *eris*, dans l'Armagnac et le Comminges-Couserans, autre forme de *etz*, ils ; — *lui*, à lui, *lisi*, à eux, leur, dans la région girondine; *le*, lui et à lui, *les*, eux, à eux, dans l'Armagnac oriental, la Gascogne Toulousaine, et la plaine du Couserans. Notons enfin que, dans la partie orientale du domaine gascon et même dans une partie des Landes et de l'Armagnac, on emploie *nous-autz* (*nous-aut*, *nous-aus*), *bous-aut*, etc., pour *nous* et *bous*.

Pour les pronoms possessifs, le béarnais se sert d'une des formes adjectives que nous avons citées : *lou me*, *la miŏ*, *lou tou*, *la tuŏ*, *lou sou*, *la suŏ*. De même dans les autres dialectes, excepté le girondin qui emploie : *lou men*, *la menŏ*, *lou ton*, *la tonŏ*, *lou son*, *la sonŏ*.

Les pronoms relatifs, interrogatifs, indéfinis, sont les mêmes dans les différents dialectes, sauf les variations phoniques propres à chacun d'eux (arm. *cadun*, chacun, pour béarn. *cadu*, etc.).

V. — Le Verbe.

Un trait caractéristique du verbe gascon, dans la langue actuelle, c'est qu'il est précédé constamment de la particule explétive *que*, remplacée quelquefois, dans les propositions affirmatives, par *be* (*b-*). Après avoir affirmé d'abord que cette particule ne figurait pas dans l'ancien béarnais (1), M. Lespy a reconnu, dans le Glossaire des *Récits d'histoire sainte*, qu'elle se trouve dans les *Fors* (p. 172 : *que s'en debin fidar en lor*, on doit s'en fier à eux) et assez souvent dans les

1. Gr. béarn. p. 228.

Récits (1, 80, 14 : *que no vulh que morie*). Mais il y a d'autres exemples, et même plus anciens, si les textes dont il s'agit n'ont point été rajeunis par le copiste. Dans l'ordonnance de Richard, comte de Poitou et d'Aquitaine (fin du XII[e] siècle ?) relative aux priviléges des Bayonnais (1), on lit : *quou deu tier*, il doit le tenir, *que paguera*, il paiera. Cet emploi de *que* avec le futur se trouve aussi dans l'ordonnance du même souverain *pour la répression des crimes et délits dans Bayonne* (2). Aujourd'hui, *que* est de règle dans toutes les régions gasconnes, sauf la girondine, le nord du Couserans et la Gascogne Toulousaine où il existe à peine. Les patois de l'Armagnac oriental tendent à le perdre.

Le gascon possède une assez grande variété de formes verbales. On verra, par les tableaux qui suivent, que le parfait et particulièrement la troisième personne du singulier de ce mode, fournit une des caractéristiques principales de chaque dialecte.

Auxiliaire *esta*, être (3).

Indicatif présent : *souy* (*sou*, *soy*, *süy*) br. — *souy* (*souü*, près de la mer) l. — *soy* bg. — *souy* a. — *soun* (*soy*, *so*) c. — *souy* (*sey*) g.

ès, partout, mais *sous* à côté de *ès* g.

1. Balasque et Dulaurens, *Études sur l'histoire de Bayonne*, I, 412-416.
2. *Ibid.* p. 419-425.
3. Nous désignons par *br.*, les formes béarnaises, *l.*, les landaises, *bg.*, les bigourdanes, *a.*, celles de l'Armagnac, *c.*, celles du Comminges et du Couserans, *g.*, les girondines. Les formes moins fréquentes sont mises entre parenthèses.

ey (*es*) br. — *es* (*ey*, *e*) l. — *ey* bg. — *ey* (*es*) a. — *ey*, *e* (*es*) c. — *ès* g.

èm, sauf g. *soun*, *soum* (*sen*).

ètz et aussi g. *soutz*, *setz*.

soun.

Imparfait : *èri* br. l. bg. (à Gèdre, *yèri*) c. g. — *èrŏy* a. Le g. emploie aussi l'imparfait dérivé de *stare* : *estebĭ*, *esteŭi*.

èrŏs.

èrŏ.

èrŏm et aussi g. *èrŏn*.

èrŏtz.

èrŏn.

Parfait : *estouy* (*houy*, *estey*) br. — *estouy* (*houy*) l. — *estey* (*houy*) bg. — *estouy* (*estey*) a. — *esterey*, *esquerey* (*houy*, *hey*, *haurey*, *husquey*) c. — *estourĭ*, (*estouy esterĭ*, *estüy*) g.

estous (*hous*, *estes*) br. — *estous*, etc. l. — *estes*, etc. bg. — *estous*, etc., a. — *esteres* (*hous*, *hes*, etc. c. — *estourŏs* (*estous*, *esteres*, *estüs*), g.

estou (*hou*, *este*) br. — mêmes désinences pour l. et bg. — *estouc* (*estec*) a. — *estec*, *esquec* (*houc*, *hec*, *haurec*, *husquec*) c.— *estout* (*estout*, *estet*, *estüt*) g.

estoum (*houm*, *estem* br., etc., *estourŏm* ou *-ŏn* g.

estoutz (*houtz*, *estetz*, br., etc.

estoun (*houn*, *esten*, br., etc.

Futur : *serey*, *-ras*, *-ra*, *-ram*, *-ratz*, *-ran*. L'a. dit aussi *sarey*.

Subjonctif présent : *sĭi*, *siŏs*, *siŏ*, *siam*, *siatz*, *siŏn*, br. l. bg.— *siŏy*, *siŏs*, *siŏ*, *siem*, *sietz*, *siŏn* a. c. Le g. emploie

sii (*sigui*), *siŏs* (*siis*, *siguŏs*), *siŏ* (*sii*, *siguŏ*), *sien* ou *siem* (*siim*, *siguen*), *sietz* (*siitz*, *siguetz*), *siŏn* (*siin*, *siguŏn*).

Imparfait : *estoussi* (*houssi*, *estessi*) br. l. — *estessi* (*houssi*) bg. — *estoussŏy* (*estessŏy*) a. — *estessŏy*, *esquessŏy* (*houssi*, etc.) c. — *estoussi* (*estessi*, *estüssi*) g. Mêmes désinences que dans l'imparfait de l'indicatif.

Conditionnel : *seri*, *-res*, *-re*, *-rem*, *-retz*, *-ren*. L'a. dit aussi *sari*.

Impératif : *siŏs*, *siatz* br. l. bg. — *siŏs*, *siatz* et *sietz* a. c. — *siŏs* (*siis*, *siguŏs*), *estatz* (*siitz*, *siguetz*) g.

Infinitif : *esta* (*este*) br. l. g. — *este* bg. a. c.

Participe présent : *estan*.

Participe passé : *estat*.

Auxiliaire *abe*, avoir

Indicatif présent : *ey* br. l. bg. a. — *ey* (*e*, *ay*) c. — *ey* (*ay*) g.
as,
a,
abem br. — *abem* (*aüem*) l. bg. — *aüem* a. c. — *am* (*an*, *en*) g.
abetz br. — *abetz* (*aüetz*) l. bg. — *aüetz* a. c. — *atz* g.
an br. l. — *an* (*en*, *on*) bg. — *an* a. c. g.

Imparfait : *abi* (*abebi*) br. — *abi* (*aüi*, *abebi*) l. — *abi* (*aüi*, *aüebi*, *aüeüi*, *ayeüi*, *ayebi*) bg. — *aüeüŏy* a. — *aüi* (*abi*) c. — *aüi*, *aüeüi*, *aüŏy*, *abebi*) g.

abès (*abebŏs*) br., de même l. g. bg. — *aũeũŏs* a. — *aũiŏs* (*abiŏs*), etc. c.

abè br., etc. Le l. donne aussi *uè*; le bg. (Gèdre) *ey*.

abèm br., etc.

abètz br., etc.

abĕn br., etc.

Parfait : *abouy* (*agouy*, *aouy*) br.—*abouy* (*aouy*) l.—*agouy* (*aouy*, *aũouy*) bg. — *aouy*, *augouy* a. — *aũeri*, *aũegui* (*aberi*) c. — *aouy*, *augŭri*, *aũŭri*, *agŭri*, *aujŭri*, *abŭy* g.

abous, *abou*, etc. Certains patois bigourdans contractent la 3me pers. sing. en *ou* et *o*. L'a. donne : 3me p. *aouc* (*augouc*); le c. *aũec* (*abec*); le g. *aout* (*augŭt*, *aũŭt*, *agŭt*, etc.).

Futur : *aberey*, *-ras*, *-ra* etc. et *aurey*, *-ras* etc. br. Les autres dialectes n'ont que la seconde forme.

Subjonctif présent : *ayi* (*aji*), *ayŏs*, *ayŏ*, *ayam*, *ayatz*, *ayŏn* br.— *ayi*, *-ŏs* et *aji*, *-is*, *-i*, *-im*, *-itz*, *-in* l.— *ayi*, *-ŏs* bg. — *aujey*, *-ŏs*, *-ŏ*, *-em*, *-etz*, *-ŏn* a.— *ajey*, *-ŏs* c.— *auji*, *-os* (*aji*, *-is*) g.

Imparfait : *aboussi* (*agoussi*, *oussi*) br. l. bg. — *augoussŏy* a.— *aguessŏy* c.— *augŭssi* (*aũŭssi*) g.

aboussŏs, etc.

Conditionnel : *aberi* (*auri*), *-res*, *-re*, *-rem*, *-retz*, *-ren* br. Les autres dialectes n'ont que la forme *auri*.

Impératif : *ayŏs*, *ayatz*. br. l. bg. — *aujŏs*, *aujetz* a. — *ajŏs*, *ajatz* c.— *aujŏ*, *aujetz* g.

Infinitif : *abe* (*abeche*) br. — *abe* (*aũe*, *abeche*, *abede*, *ũede*, *ube*) l. — *abe*, *aũe* (*auede*, *e* à Gèdre) bg. — *aũe* (*aube*) a. — *aũe* (*aũeze*) c. — *aũe* (*auje*, *abe*) g.

Participe présent : *aben* br. l. — *aüen*, *aben* bg. — *aüen* a. c.— *aüen* (*aujen*, *aben*) g.

Participe passé : *abüt* (*agüt*), br.— *abüt* (*agüt*, *aüüt*) l.— *agüt* (*abüt*) bg. — *augüt*, *aüüt* a. — *aüüt* (*abüt*, *agüt*) c.— *augüt*, *aüüt*, etc. g.

Verbe de la 1re conjugaison, *canta* (cantare).

Indicatif présent : *cantĭ*, *-ŏ*, *-ŏs*, *-am*, *-atz*, *-ŏn*. Le l. et le g. donnent *cantem* et *cantetz*.

Imparfait : *cantabĭ*, *-ŏs* etc. br.— *cantebĭ* (*canteŭĭ*) l.— *cantabĭ*, *cantaŭĭ* bg. — *cantaŭŏy*, *-ŏs* etc. a.— *cantaŭŏy* (*cantaŏy*) c.— *cantabĭ*, *cantaŭĭ*, *canteŭĭ* g.

Parfait : *cantey;* le g. *canterĭ*, et le c. les deux formes.

cantas (*cantes*, *cantès*) br. l.— *cantes* (*cantàs*) bg.— *cantes* a. c.— *canteres* g.

canta (*cante*, *cantè*) br. l.— *cante* (*canta*) bg.— *cantes* a. c. — *cantet* g.

Les autres personnes en *-am*, *-em*, *-èm*, *atz*, *-etz*, *-ètz* *-an*, *-en*, *-èn*.

Futur : *cantarey* *-ras* (*canterey*) br.— *canterey* l.— *cantarey* (*cantarey*) bg. a. c. — *canterey* (*cantarey*) g.

Subjonctif présent : *cantĭ* (*cantey*, *cante*) br.— *cantĭ* l.—*cantĭ* (*cantey*, *cantŏy*, *cantiŏ*) bg. — *cantey* (*cantŏy*) a. — *cante* (*cantey*) c.— *cantĭ* (g.). Les autres personnes sont en *-es* et *-is* br. l. — *-es* bg. a. c.— *-es* et *-is* g.

Imparfait : *cantassĭ* (*cantessĭ*, *cantèssĭ*), *-ŏs* br. l. — *cantessĭ* (*cantassĭ*) bg.— *cantessĭ* (*cantoussĭ*), a.— *cantessĭ* c. et g. Le g. a les désinences en *-ŏs* et *-is*.

Conditionnel : *cantari -res* etc. (*canteri*) br. — *canteri* l. — *cantari* (*canteri*) bg. a. c.— *canteri* g.

Impératif : *cantŏ*, *cantatz* et *cantat*. Une variété du Couserans donne *cantau* pour *cantatz*.

Infinitif : *canta* (*canda*). La seconde forme est en usage dans les hautes vallées.

Participe présent : *cantan*. L'a. remplace souvent cette forme par la périphrase *en canta*. De même pour les autres conjugaisons.

Participe passé ; *cantat*.

Verbe de la 2me conjugaison, *bene* (vendere).

Indicatif présent : *benĭ*, *benes*, *ben*, *benem*, *benetz*, *benin* et *-en*.

Imparfait : *benĭ*, *-ès*, *-è*, *-èm*, *-ètz*, *-en* br. l. bg.— *beneūŏy*, *-ŏs* a. c.— *beneūĭ* (*benebĭ*) *-ŏs* g.

Parfait : *benouy*, *-ous*, *-ou*, *-oum*, *-outz*, *oun* br. l. bg. L'a. donne : 3e pers. *benouc*. Le c. *benerey*, *-res*, *benec*, *-rem*, *-retz*, *-ren*. Le g. *benourĭ* (*benouy*, *benürĭ*), *-rŏs*, *benout* (*benüt*), *-rŏm*, *-rŏtz*, *rŏn*.

Futur ; *benerey*, *-ras* etc. Le g. *benerey* (*bendrey*, *benrey*).

Subjonctif présent : *beniŏy* (*benĭ*, *beniŏ*), *-ŏs*, *-ŏ*, *-am*, *atz*, *-ŏn*, br.— *benĭ*, *benios* et *benis*, *beniŏ* et *beni*, l. — *benĭ* (*beniŏy*) bg.— *benŏy* (*benŏ*, *benĭ*) a. c.—*benĭ*, *-ŏs* et *-is* g.

Imparfait : *benoussĭ*, *-ŏs* br. bg. a. Le l. conjugue en *-ŏs* et *-is*.

Le c. *benessĭ, -ŏs*. Le g. *benoussĭ* et *benüssi, -os* et *-is*.

Conditionnel : *beneri,-res*, etc. Le g. dit aussi *bendri, benri*.

Impératif : *ben, benetz* et *benet*.

Infinitif : *bene*.

Participe présent : *benen*.

Participe passé : *benüt*.

Verbe de la 3me conjugaison, *parti* (partire, partager).

Indicatif présent : *partechĭ, parteches, partech, partim, partitz, partechin* br. l. bg. L'a. et le c. ont *partichem, partichetz, partichen*. Le g. *partissĭ, -es, partit, -em, -etz, -in* ou *-en*.

Imparfait : *partibĭ -ŏs*, br. l. bg. — *particheŭŏy, -ŏs* a. c.— *partisseŭĭ* (*partissebĭ, partissĭ, partiŭĭ*) g.

Parfait : *parti, -is, -i, -im, -itz, -in* br. l. bg.— *partichouy, -ous, -ouc*, etc., a. — *partichey, -es, -ec*, etc. c. — *partirĭ* (*partiŭi*), *-rŏs*, etc. g.

Futur : *partirey, -ras*, etc.

Subjonctif présent : *partesquey, -es, -e, partiam, partiatz, partesquen* br. l. bg. L'armagnac donne *partisquey*, etc., *partiscam, partiscatz*, — *partissĭ, -is*, etc. g.

Imparfait : *partissĭ, -ŏs*. Le l. et le g. *-ŏs* et *-ĭs*. L'a. dit aussi *partis-*, ou *partichcoussŏy, -ŏs*, etc.

Conditionnel : *partiri, -res*, etc.

Impératif : *partech, partitz* br. l. bg. — *partich, partichetz*, a. c. — *partis, partissetz* g.

Infinitif : *parti*.

Participe présent : *partin*. Le g. dit aussi *partissen*.

Participe passé : *partit*.

Verbes irréguliers.

Les observations qui suivent ne portent que sur les verbes irréguliers les plus fréquemment employés.

ana, aller. Indic. pr. *bau, bas, ba, bam, batz, ban* br. bg. Le l. et g. ont *bau* et *baut, ba* et *bay, bam* et *ban, batz* et *bat.* L'a. *anam* et *anatz* pour *bam* et *batz.* — Parfait 3me pers., *ana* br. l., *ane* (*ana*) bg., *angouc* (*anouc, anec*) a., *anec* (*anjuec*) c., *angout* (*anjüt*) et *anet* g. — Futur *anirey, anerey* br. l. bg., *anerey, anguerey* a. c., *anirey, anguerey, angrey, eirey* et *airey* g. Le patois béarnais de la vallée d'Aspe donne *irey.* — Subjonctif présent *anĭ* br. l. bg., *anguĭ* (*anĭ, angŏy, angŏ*) a., *ane* (*aney, anay, anguey*) c., *anguĭ, anĭ* g. Le patois d'Aspe emploie *je, jey* de *ire.* — Subjonctif imparfait *anassĭ* br., *anessĭ* bg., *angoussŏy, anoussŏy* a., *anessĭ, anguessĭ* c., *angoussĭ, angüssĭ* g. — Conditionnel *aniri* et *aneri* br. l. bg., *aneri* et *angueri* a. c., *aniri, angueri, angri, eiri, airi* g. — Impératif *be* (*ben*), *anatz* br. l. bg., *ben, anatz* a., *ba, anatz,* g.

bale, valoir. Indic. pr., 2e pers. sing. *bales* br., *baus* g. — Parfait *balouy* br., *balourĭ* g. — Futur *balerey.* — Conditionnel *baleri* br., *badrey, badri* g.

bede, voir. Indic. pr. *bey* (*bedĭ*), *bedes, bed* br. bg.; *bey* (*bezĭ*), *bezes, bey* a. l. c.; *bedĭ, beys, bey, bedem* g. — Parfait *bedouy, -ous* et *bi, bis, bi, bim, bitz, bin* br., *bezouy* l., *beyouy, bi* bg., *bezouy, biscouy* a., *bederey, bezerey, beguerey, bi,* 3e p. *bedec, bezec, beguec, bic* c., *birĭ, birŏs, bit, birŏm, birŏtz, birŏn* et *bistourĭ, -rŏs* g. — Fut. et Cond. *beyrey, beyri.* — Subj. pr. *beyĭ* (*-es*), *bediŏy, -iŏs,* br., *bejĭ* (*bejŏy,*

bejŏ, a. c., *bej̆i*, *-is*, g. — Infin. *bede* br. bg., *bede*, *beze* l., *beze* a., *bede*, *beze* c., *beze* (*beyre*) g.

biene, venir. Infinitif *biene*, *bie* br. l. bg., *bengué* a. c., *beni* g. — D'où le br. l. bg. *bieni*, *bienes*, *bie*, *biem*, *bietz*, *bienen*, imp. *biebi*; l'a. *bengui*, *-es* etc.; le g. *beni*, *-es*, *ben*, etc., imp. *benebi*, *beneüi*. — Parfait *bienouy*, *biengouy*, *biencouy*, et, dans la montagne, *bengouy* br.; *bienouy*, *binouy*, l.; *bengouy* bg.; *bengouy* (3me pers. *bengouc*) a.; *bengueri*, 3me pers. *benguec*, c., *bingüri*, 3me pers. *bingüt* g. — Subj. prés. *biengŏy*, *biencŏy* br., l. bg., *benguŏy*. a. c., *beni*, *-ŏs* g.

boule, vouloir. Indic. pr. *bouy*, *bos*, *bou*, *boulem*, *bouletz*, *bolin*. br. l. bg.; *boli*, *bos*, *bou*, *bolem*, *boletz* ou *botz*, *bolin* g. — Subj. pr. *boulhi* *-ŏs*, br., *boli*, *-ŏs* g.

crede, croire. Indic. pr. *credi* ou *crey*, *credes*, *cred*, etc., br., *crey* pour *cred* g. — Parfait *credouy* et *cregouy* br., *creduri* g. — Subj. pr. *creguŏy*, *crediŏy* br., *credi*, *creji* g. — Infin. *crede* br., *creze* a., *creyre* g.

da, donner. Indic. pr. *dau*, *das*, *da*, *dam*, *datz*, *dan* br., *daüi*, *daus*, *dau*, *daüem*, *dauetz*, *dauŏn* g. — Parfait *dey*, *des*, *de*, *dem*, *detz*, *den* ou *douy*, *dous*, *dou*, etc. br., *daüeri*, 3me pers. *dauet* g., *dey*, 3me pers. *dec* a. c. — Subj. pr. *dey*, *des*, *de*, etc. br., *daüi*, *-is* g. — Subj. imp. *dessi* et *doussi* br., *daüessi* g. — Infin. *da* br., *daure* g.

debe, devoir. Infin. *debe* br., *debe* (*diüe*, *deube*) l., *debe*, *deüe* bg., *diüe* a., *deüe* (*diüe*, *debe*) c., *diure* g. — Indic. pr., 3e pers. sing. *deu* br., *diu* g. — Parfait *debouy* br., *dibüri* et *discüri* g.

dize, dire. Indic. pr. *dic* (*dizi*), 3me pers. *ditz* br., *didi*, *dis*, *di*, *didem*, *didetz*, *diden* g. Le patois de la Teste, intermédiaire entre le landais et le girondin, emploie *diut* pour *didi*. — Parfait *digouy*, *dizouy*, (*dichouy*), 3e pers. *dit*

br., *dizouy* l., *digouy (dizouy, dichouy)* bg., *digouy*, 3me pers. *digouc* a., *didey* ou *dideri*, *diguey*, *dizey*, 3me pers. *didec* c., *dichouri* g. — Subj. pr. *diguŏy*, *dicŏy*, *dicŏ*, *dizi* br. l., *digui*, *dizi (diguŏy)* bg., *digŏ*, *digŏy (digui*, *dizi)* a., *digŏy*, *digŏ* c., *didi (dizi*, *digui)* g. — Infin. *dize* br. l. bg. a., *dide* et *dire* g.

ha, faire. Indic. pr. *hèy*, *hès*, *hè*, *hèm*, *hètz*, *hèn* br. l. bg. a. c.; *hedi*, *heis*, *hey*, *hem*, *hetz*, *hen* g. Le patois de la Teste emploie *heut* pour *hedi*. — Indic. imp. *hazi*, *-ès*, etc. br., *hadebi* et *hadi* g. — Parfait *hey*, *hes*, *he*, *hem*, *hetz*, *hen* ou *hin*, qqf. *hezouy*, *-ous*, *-ou*, etc. br., *hazouy*, *hadouy* l., *hey*, *hazouy* (*hadouy*, *hedouy*) bg., *hazouy*, *hezouy* (*hascouy*) a.; *hey*, *heri* (3me pers. *hec*), *haderi*, *hasqueri* (3me pers. *hadec*, *hasquec*) c.; *heri* (*herŏs*, *he*, *herem*, etc.), *hiri* (3me pers. *hit*), *hazouy*, *hascouy* (3me pers. *hazout*, *hascout*) g. — Futur: *harey*, *herey*. — Subj. pr. *hassi*, *hasi*, *hasqui*, *hasquiŏy*, *hey*, *hassi* br., *hedi*, *hessi* g. — Infin. *ha* br., *he* a.

poude, pouvoir. Indic. pr. *pouch* ou *podi*, *podes* ou *pos*, *pot*, *poudem*, *poudetz*, *podin* br., 2me pers. *potz* g. — Parfait *poudouy* br., *pouscouy* a., *pousqueri* c., *pouscüri* g. — Subj. pr. *pouscŏy* ou *pouchcŏy* br., *pusqui*, *podi*, g.

prene. Se conjugue comme *biene*.

tiene, ou *tie* br. l. bg., *tengue* a. c., *teni* g. Voir *biene*.

§ 6. — *Le lexique.*

Un lexique gascon, composé avec méthode, c'est-à-dire donnant pour chaque mot les formes anciennes et celles qui sont particulières à chaque dialecte, serait une œuvre d'une haute utilité pour les romanistes. Les glossaires qui ont été

publiés jusqu'à ce jour, dénués en général de plan et de références scientifiques, ne s'appliquent qu'à une partie du domaine ou à un texte déterminé. Tels sont, pour l'époque ancienne : le glossaire des *Récits d'Histoire Sainte en béarnais*, par MM. Lespy et Raymond (le meilleur de tous) ; celui des *Fors béarnais* de l'édition Mazure et Hatoulet ; celui de la *Coutume de Bayonne* (*Études hist. sur Bay.* de Balasque et Dulaurens, t. II, p. 594) ; celui des *Archives historiques de la Gironde*, t. XI ; celui de l'*Historia monasterii S. Severi*, t. II ad fin. ; pour l'époque moderne : le *Vocabulaire béarnais* qui accompagne la *Grammaire* de M. Lespy ; le *Dictionnaire gascon du département du Gers*, de Cénac-Moncaut ; le *Dictionnaire du patois de la Teste*, de Mourot (la Teste, 1870); le *Dictionnaire des patois du Lavedan et du Bigorre*, inséré par Eugène Cordier dans le *Bulletin de la Société Ramond* (oct. 1876) ; le glossaire des *Fables de la Fontaine traduites en béarnais*, d'Hourcastremé (fin du XVIIIe siècle, patois de Bayonne) ; la partie béarnaise du *Dictionnaire provençal-français* d'Honnorat, etc. Le plus complet et le mieux ordonné de tous ces lexiques partiels sera certainement celui que MM. Paul Raymond et Lespy préparent pour le béarnais, et dont la lettre A a été l'objet d'un rapport élogieux de M. Paul Meyer dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Pour montrer combien de formes variées le même mot latin est susceptible de revêtir en gascon, voici quelques exemples de transmutations et d'appropriations dialectales :

ov-um, œuf, a donné *ŭèu*, forme la plus générale; *guèu*, usité à Daumazan et à Cérizols (Couserans), à Aspet (Comminges), à Mauléon de Barousse (Quatre vallées), à Hagetmau et à Tartas (Landes) ; *ioù* à Léguevin (Gascogne Toulousaine) et à Lavit de Lomagne; c'est la forme propre à l'occitanien riverain

de la Garonne ; *èu* usité dans des localités gasconnes du Lot-et-Garonne, dans le Réolais, le Bazadais, l'Entre-deux-Mers, le Bordelais et le Médoc ; *ùu* à Lavardac, Astaffort (Lot-et-Gar.) et dans les Landes ; *guùu*, patois de Mimizan (Landes).

avicell-us, oiseau, a produit régulièrement *auzet* (Armagnac, Béarn, Landes, Bigorre). Mais la forme normale, dans la région girondine, est *audet*. On trouve aussi *auzetch* (Aspe, Barétous, Ossau, en Béarn ; Oust en Couserans), *audetch* et *audech* (Couserans, Comminges, Barousse), *oùzet* (Arzacq en Béarn), *ouzet* (Hagetmau en Chalosse, Gèdre en Bigorre), *autchet* (Mimizan), *otchet* (Anglet, près Bayonne).

fraga, fraise, a passé en gascon sous deux formes : *fragŏ* (patois de la Gironde et du Lot-et-Garonne), *arragŏ* (patois du Couserans, du Comminges, du Bigorre, du Béarn, des Landes, d'une partie de l'Armagnac). Evidemment *arragŏ* est le vrai mot gascon. Quant à *fresŏ*, usité dans l'Armagnac, la Lomagne, la Gascogne toulousaine, c'est un mot étranger.

febris, fièvre, a donné le plus généralement *frèbe*, usité dans le Bigorre, le Béarn et une partie de l'Armagnac. Mais une forme encore plus gasconne, c'est *errèbe* ou *herèbe* (Couserans, Comminges, vallée de Barousse), où la voyelle préfixée est harmonique, comme dans *herèdŏ* (frigida). Les patois landais se servent d'une autre forme, *riulŏ* ou *arriulŏ*. Notons enfin *hiure*, plus régulier, employé à Saint-Vivien le Médoc. Quant à *fièbre*, usité dans la Gascogne toulousaine, en Lomagne, dans l'Agenais et le Bordelais et qui tend à supplanter les formes vraiment gasconnes (les vieillards, à Labrit, dans les Landes, disent encore *riulŏ*, les autres *fièbre*), il est calqué sur le français.

formica, *formicus*, fourmi, a passé de même en gascon sous les formes suivantes : *hourmigŏ* (Couserans, Comminges,

vallée de Barousse, partie du Bigorre), *hourmic* (Gascogne toulousaine, Lomagne, partie de l'Armagnac, partie du Bordelais), *hourmit* (patois d'Audenge et de la Teste de Buch), *arroumigŏ* (Bigorre et Béarn), *arroumic* (partie de l'Armagnac, Landes), *arroumit* et *arroumits* (Bayonne et environs), Enfin, on dit *roumigŏ* et *roumic*, dans l'Agenais gascon.

D'autres tableaux comparatifs, non moins intéressants, pourraient être dressés, pour l'étude des formes, à radicaux divers, qui expriment une même idée. Ainsi, le mot latin *phasianus,* qui a donné le français *faisan*, est devenu l'expression propre en gascon pour désigner un coq : *hazaa* (Béarn), *hazan* (Landes, partie de l'Armagnac, quelques localités du Bigorre). Ailleurs, c'est le latin *pullus* qui a été choisi : *pout* (Bigorre, Gascogne toulousaine, partie de l'Armagnac), *poutch* et *pouch* (Couserans et Comminges) et le dérivé *pouret* à Campan et à Aucun dans le Bigorre. Sur la frontière du domaine, dans l'Agenais gascon et le département de la Gironde, le coq s'appelle *beguey*, *biguey*.

Comme tous nos dialectes méridionaux, c'est au latin que le gascon a emprunté la presque totalité de ses vocables. Au fonds roman s'ajoute la même quantité d'expressions d'origine celtique, latino-grecque, germanique et arabe, qu'on retrouve dans l'ancien provençal et dans les dialectes languedociens. La prétendue couche de mots grecs que l'érudition locale avait cru saisir dans la langue et la toponymie béarnaises et qui avait donné naissance à la fable singulière de la colonisation des Landes par une tribu hellénique, se compose de mots romans mal expliqués, d'onomatopées, semblables naturellement dans tous les domaines, et de noms géographiques très-anciens, formés des mêmes radicaux que ceux du pays basque. Cependant, le lexique gascon, surtout celui des

dialectes montagnards, diffère du lexique provençal par les expressions, assez nombreuses, qui lui sont, pour la plupart, communes avec l'espagnol, et dont quelques-unes ont une ressemblance frappante avec certains vocables euskariens. Nous avons déjà consacré un chapitre de nos *Origines linguistiques de l'Aquitaine* (1), aux similitudes de vocabulaire qui existent entre le basque et le gascon. Le lecteur nous permettra de le renvoyer à cette étude, qui mériterait certainement d'être étendue et approfondie. On y verra que des mots gascons comme *ardit*, *barenc*, *charre*, *chourre*, *chourruta*, *esquer*, *acaralha*, *marroc*, *mourre*, ne peuvent s'expliquer que par des radicaux basques, lesquels, parfaitement indigènes de physionomie et essentiels de signification, souche d'une nombreuse famille de dérivés, appartiennent incontestablement au fond même de la langue. Le gascon contient donc, suivant nous, une certaine couche de mots d'origine euskarienne.

§ 7. — *Les dialectes. Géographie et spécimens.*

Il est aisé de reconnaître (et ce que nous avons dit de la phonétique et de la flexion gasconnes suffirait à le montrer) que la langue parlée entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées se présente sous six formes principales : le *béarnais*, le *landais*, le *bigourdan*, l'*armagnac*, le *commingeois* et le *girondin*. Trois de ces dialectes rentrent particulièrement dans le cadre de notre étude et seront l'objet d'un examen spécial ; ce sont ceux de la montagne : *béarnais*, *bigourdan* et *commingeois*.

1. Ch. III.

I. — Dialecte béarnais.

Le dialecte béarnais comprend les patois romans de la Basse-Navarre, de la Soule et du Béarn. Il s'étend donc sur les trois arrondissements de Pau, d'Oloron (sauf Esquiule, qui est basque) et d'Orthez en entier et sur une petite partie de ceux de Mauléon et de Bayonne. Le Labourd reste à part et se rattache plutôt au dialecte *landais.*

Il apparaît divisé en trois sous-dialectes : 1° bas-navarrais et souletin ; 2° de la plaine béarnaise (Pau, Thèze, Arthez, Navarrenx, Sauveterre, etc.); 3° de la montagne (Barétous, Aspe, Ossau, Oloron).

Le *béarnais* est le type de tous les patois qui se parlent dans la partie sud-ouest du domaine gascon : à ce dialecte sont unis en effet, par des liens évidents, ceux des Landes et du Bigorre. L'absence de *c* ou de *t* à la troisième personne du singulier du parfait (*canta*, *benou*, *parti*), le *j* latin rendu le plus souvent par *y* (*yoc*, *you*, *yütya*), le *ch* initial de certains mots (*cheys*, *chens* pour *seys*, *sens*), l'emploi constant de l'article devant l'adjectif possessif, l'usage fréquent des enclitiques, la chute de *n* final (*paa* pour *pan*), la préférence pour *b* (*abe*, habere, au lieu de *aüe*), etc., tels sont les traits principaux qui caractérisent le béarnais, et l'opposent nettement à l'armagnac, autre type pour la région avoisinant la Garonne.

II. — Dialecte landais.

Il comprend les patois du Labourd, du Born, Marensin, Maremme, partie du pays de Buch, Grandes Landes, Marsan

et Tursan. Il s'étend par conséquent sur tout le département des Landes, sauf le Gabardan qui se rattache linguistiquement à l'Armagnac. Le patois de la Teste de Buch, landais par ses caractères essentiels (absence de consonne finale à la troisième personne du parfait), est fortement imprégné de traits girondins et constitue la transition entre les deux dialectes.

Le *landais*, qui possède en commun avec le béarnais plusieurs des caractères cités plus haut, s'en distingue par deux traits principaux : 1° la nasalisation, qui non-seulement maintient le *n* final, mais l'accentue encore en *nh* ou *ñ*, prononcé même souvent *ngn* (*hazañ*, phasianus, *hañ*, fœnum, *plenka*, se remplir, de *pleñ*) ; 2° l'assourdissement vocalique qui change l'*a* béarnais en *e* (*cantebĭ* pour *cantabĭ*, *meyzou* pour *mayzou*, *le*, *les* pour *la*, *las*) ; l'*e* en *i* (*niu* pour *nèu*), et en *eu͡* (*meu͡*,*queu͡*, *poudeu͡*, *leu͡ñ*, *arreu͡s*, etc., pour *me*, *que*, *poude*, *len*, *arres*) ; l'*ue* en *ü* (*hülhŏ* pour *huelhŏ*) ; l'*ey* en *i* (*lhit*, *chis* pour *lheyt*, *cheys*) ; l'*e* en *ü* (*üncouĕrŏ*, à Mimizan, pour *encouerŏ*, *süu*, suif, pour *sèu*).

La région landaise se subdivise en deux parties séparées par la ligne fluviale de l'Adour, Midouze et Douze. Les patois qui sont au nord et à l'ouest de cette ligne depuis Anglet et Bayonne (Basses-Pyrénées) jusqu'à Labrit (Landes), c'est-à-dire ceux des pays maritimes et des Grandes Landes possèdent, très-accentués, les caractères qui viennent d'être énumérés et surtout l'emploi de l'*eu͡*. Les patois, qui sont au sud et à l'est, c'est-à-dire ceux de la Chalosse, du Tursan, et du Marsan, conservent l'*e* et se rapprochent plus ou moins de ceux du Béarn ou de l'Armagnac suivant la situation des localités.

III. — Dialecte bigourdan.

Il comprend les patois de la *Plaine du Bigorre* (Saint-Pé, Tarbes, Lourdes, Bagnères, Ossun), de la *Montagne* (vallées de Lavedan, Argelès, Cauterets, Barèges et Campan), du *Rustan* (Mauvezin, Saint-Sever, Tournay), et des *Quatre vallées* (Labarthe, Aure, Magnoac). Le pays de *Rivière basse* (Maubourguet) se rattache plutôt, pour la langue, à l'Armagnac qu'au Bigorre (parfait en *c, j* pour *y*, *ŭ* pour *b*). La vallée de Barousse, inclinée vers celle de Luchon, appartient au dialecte commingeois (parfait en *ec*, emploi de *n* final, etc.). Sauf ces deux points, le domaine du *bigourdan* correspond donc à peu près au département des Hautes-Pyrénées.

Comme le béarnais et le landais, le *bigourdan* se distingue par l'absence de consonne à la troisième personne du parfait, l'emploi de *y* pour *j*, de *b* pour *ŭ*. Il est spécifié par la forme en *e* (br. *a*) de la troisième personne du parfait de la première conjugaison, la prédominance du son *a* dans la finale *ŏ*, les adjectifs possessifs *mie*, *sue*, etc. Il offre quatre sous-dialectes : 1° de la plaine de Tarbes ; 2° du Rustan et du Magnoac ; 3° du Lavedan (vallées d'Arrens, Argelès, Cauteretz, Luz, Campan) ; 4° d'Aure (vallée d'Aure).

IV. — Dialecte armagnac.

Il comprend les patois de l'Astarac, de l'Armagnac pp. dit, du Fézensac, du Gabardan (Landes), de la Rivière basse (Hautes-Pyrénées), et de la Lomagne (Tarn-et-Garonne). Son

domaine embrasse donc tout le département du Gers et quelques parties des départements voisins.

Il peut servir de type aux patois qui sont usités dans la partie du domaine gascon la plus rapprochée de la Garonne : à ce dialecte sont intimement unis le *girondin* et le *commingeois* ; tous trois en effet se distinguent par la présence d'une consonne à la troisième personne du parfait, la préférence pour les formes verbales en *g* (*angouc*, *bengue*, *angui*) et en *sc* (*hascouc*, *biscouc*, *hasquec*), l'emploi du *ū* (*aūe*), du *n* final (*hazan*), etc.

L'*armagnac* se divise en plusieurs sous-dialectes correspondant :

1° aux patois de Rivière-Basse, qui constituent, comme nous l'avons dit, la transition entre l'*armagnac* et le *bigourdan*. A Maubourguet, on dit *estouc*, *cantec*, *dizouc*, *partic*, qui appartiennent au premier dialecte ; mais l'emploi de l'adjectif possessif *sue*, usité à côté de *soun*, des formes sans *n* final (*he* fœnum, *pa* panis), de l'imparfait *aūè* (a. *aūeūŏ*), des mots comme *ches* (a. *sies*, six) le rattache au type béarnais.

2° aux patois de l'Astarac (Masseube) et de l'Armagnac (Auch), qui offrent le dialecte à son plus haut degré de pureté.

3° aux patois du Fézensac (Eauze), de l'Armagnac occidental (Nogaro) et du Gabardan (Gabarret) qui présentent un mélange très-caractéristique de formes du type armagnac et du type béarnais. Cela est sensible surtout pour le Gabardan dont la langue est à moitié landaise (*chens*, sans, pour a. *sinse*, *mindya* pour *minja*, *aūè* pour *aūeūŏ* etc.).

4° aux patois du Gimoès et de l'Isle-Jourdain, proches parents de ceux de la Gascogne Toulousaine et, par suite, du dialecte occitanien de Toulouse (absence presque constante du

que explétif, de l'article devant le possessif, emploi de l'article *le*, *les*, du pronom régime indirect *le*, *les*, etc.).

5° aux patois de la Lomagne (Lavit, Beaumont), très-voisins de la Garonne et pénétrés de l'influence languedocienne. C'est ce que prouvent, pour la langue parlée à Lavit, par exemple, l'absence du *que* explétif, l'emploi de mots comme *ioù*, ovum, *talen*, faim, qui sont tout occitaniens, *l* pour *lh* (*leũa*, levare, pour a. *lheũa*), le pronom personnel régime indirect *li*, à lui, etc. Ces patois forment la transition entre le dialecte armagnac et le girondin.

V. — Dialecte commingeois.

Il faut rapporter à ce dialecte les patois parlés dans la vallée de Barousse, le haut Comminges (Luchon, Aspet), le Nébouzan (Saint-Gaudens), le bas Comminges ou Gascogne Toulousaine, (Rieumes, Léguevin, Muret), et le Couserans (Castillon, Saint-Girons, Oust, etc.). Il comprend donc dans son domaine une petite partie du département des Hautes-Pyrénées, les deux tiers du département de la Haute-Garonne et, dans le département de l'Ariége, l'arrondissement de Saint-Girons.

Le dialecte *commingeois* est très-nettement caractérisé par l'emploi de l'article *le*, *les*, des adjectifs possessifs, *mieu*, *sieu*, *miebŏ*, *siebŏ*, des formes verbales *soun*, je suis, *aũiŏs*, *aũiŏ*, habebas, habebat, et surtout de la terminaison du parfait en *erĭ*, *eguĭ*, *ey*, 3me personne *ec*, qui est commune aux trois conjugaisons. Tous ces caractères établissent un lien étroit entre le commingeois et le languedocien du pays de Toulouse et du comté de Foix.

Il se divise en quatre sous-dialectes : 1° patois de Barousse,

du Néboazan et du haut Comminges; 2° patois de la Gascogne toulousaine; 3° patois du haut Couserans; 4° patois du bas Couserans.

VI. — Dialecte girondin.

On doit rattacher à ce dialecte les patois parlés dans le Condomois et l'Agenais gascon, le Réolais, le Bazadais, les Landes bordelaises, le Bordelais proprement dit, le Médoc et l'Entre-deux-Mers. Il comprend donc à peu près tout le département de la Gironde (sauf une partie du pays de *Buch* et le domaine de la *Gavacherie* décrit plus haut) et une partie du département de Lot-et-Garonne.

Il est caractérisé surtout par l'emploi du *t* final à la 3me personne du singulier du parfait (*cantet*, *benout*), de l'*ü* au parfait et au participe (*benüri*, *benüt*), des désinences verbales en *is*, *it*, *im*, etc., des formes contractées *am* (habemus), *atz* (habetis), des articles *dau*, *prau*, *ṣau*, l'absence presque générale de *que* devant le verbe, et de l'article devant le possessif, l'absence des enclitiques, etc. En somme le dialecte girondin nous paraît être celui qui a le plus souffert des influences étrangères, surtout de celle du français. La différence entre le patois des villes et celui de la campagne y est plus grande que dans les autres régions. A Bordeaux, à Langon, à la Réole, le gascon est à moitié francisé.

Le dialecte girondin se divise en cinq sous-dialectes : 1° *S. d. de l'Agenais* (Astaffort, Nérac, Lavardac, Bouglon). Il marque la transition entre le girondin et l'armagnac, car plusieurs de ses formes appartiennent à ce dernier dialecte (*aŭeŭŏ* (habebat), *cantaŭŏ* (cantabat), *du*, *dus* pour g. *dau*, *daus*, présence de *que*, etc.). Comme on peut s'en convaincre

par la lecture des poésies de Jasmin, le patois d'Agen n'est pas du gascon pur : il est fortement mélangé de languedocien. A Bouglon, plus rapproché de la Gironde, on emploie déjà les formes en *èbŏ* (*cantèbŏ*).

2° *S. d. des Landes bordelaises et du Bazadais* (Captieux, Belin, Audenge). Il forme la transition entre le girondin et le landais. Comme le landais, il assourdit les sons *a* en *e*, *e* en *i* et *eũ* (surtout à Belin), *ue* en *u* et *ü*. On voit aisément qu'il y a de grands rapports entre le patois de la Teste et celui d'Audenge, deux localités situées toutes deux sur le bassin d'Arcachon ; mais Audenge appartient au girondin (*estet*, *benüt*, *cantet*) et la Teste au landais (*esta*, *benou*, *canta*).

3° *S. d. Bordelais proprement dit* (Bordeaux, Langon, la Réole et environs immédiats, en général, patois riverain de la Gironde). Il est très-mélangé de français, et se distingue des autres patois girondins par l'emploi du *b* au lieu de *u* (*cantebĭ*), du *d* au lieu de *z* : *dide* (dicere), *radin* (racemus), etc.

4° *S. d. médocain*, divisé lui-même en *haut* et *bas médocain*. Il est caractérisé par les formes en *aūĭ* (*cantaūĭ*) ; le son *ou* dans la désinence *ŏ*, *erou* (erat), *grandou* (grande), *crampou*, (camera) ; le changement de *u* et de *ue* en *e* (*sey*, *ses*, *sen*, *setz* pour *souy*, *sous*, *soum*, *soutz*, *jene* pour *jouen*). A mesure qu'on descend vers la pointe de Grave, les ressemblances avec le patois girondin ordinaire diminuent, et la langue se rapproche de celle de l'autre rive du fleuve qui est saintongeoise : la tendance à substituer *e* à *u* et *ue* (*helhou* pour g. *hülho*, *folia), s'accentue, et au *j* ou *k'* du Bordelais succède le *tz* (*tzene* pour g. *jouen*, *mintza* pour g. *minja*, *tzouga* pour g. *jouga*, etc.).

5° *S. d. de l'Entre-deux-Mers* (Créon, Targon, Libourne). Il est très-mélangé de formes françaises et périgourdines,

emploie *b* pour *ŭ* comme le *bordelais*, et *tch* pour *j* (*jutcha, mintcha*, *atchi* pour *aci*, ici, à Créon, *ditchüt* pour g. *dizüt*, il dit) etc.

Nous terminons cet exposé général des lois et des formes de la langue gasconne, en donnant un spécimen de patois pour chacune des six grandes régions qui composent son domaine.

1° TYPE BÉARNAIS

PATOIS DE SAUVETERRE	PATOIS DE MIMIZAN	PATOIS DE CAMPAN
(Dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, pays de Béarn). — ***Dialecte béarnais, sous-dialecte de la plaine.***	(Dép. des Landes, arr. de Mont de Marsan, pays de Born). — ***Dialecte landais, sous-dialecte du landais maritime.***	(Dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères, pays de Haute-Bigorre). — ***Dialecte bigourdan, sous-dialecte de la montagne.***
1. *U homĭ qu'abè düs hilhs; lou mey youen que dizou au sou pay : « Lou me pay, da* [*t*]*-me* (1) *lous bees qui debi abe per la miŏ part.» E et qu'us he lou partatye deu sou bee.*	*Un homĭ qu'uay düs hilhs; lou me joue͡ũn que͡ũ dizou a soun pay: « Moun pay, balha*[*t*]*-me͡ũ lous bens que͡ũ jou diũi ue͡ũde, pe͡ũr ma part.» E que͡ũ lous hadou lou partatge de͡ũ soun ben.*	*U homi qu'abè düs hilhs. Et mes youen que digou a sa pay: « Papay, da*[*t*]*me es bes que debi abe pera miŏ part. » E qu'us hazou et partatye det sue be.*

1. Les lettres placées entre crochets sont généralement supprimées par la rapidité de la prononciation. Cette remarque s'applique à tous les autres spécimens gascons dans lesquels, pour ne pas surcharger le texte, les crochets ne seront plus reproduits.

2. *Chiquet de diŏs après, lou mey youen, enpourtan dab et tout so qui abè, que s'en ana biatyeya en pays esluenhat oun despenou tout lou sou bee.*	*Tchic de͡u jours après, lou me joue͡un, e͡unpourtan dab e͡ut tout so qu'uay, s'e͡un ana biatja e͡un pays e͡uslünhat oun de͡uspe͡unsa tout soun ben.*	*Pauc de diŏs après, et mes youen que s'enpourte tout so qu'abè ; qu'ane bouyatja en pays esluenhat oun despense tout et sue be.*
3. *Après qui abou tout despenüt, que sürbiencou uŏ granŏ hamĭ dens aquet pays ; e qu'estou ataupünh desproubedit de toutŏ cauzŏ qu'estou oubligat des plaça en so d'ü abitan de l'endret qui l'enbia, dens la suŏ bordŏ tay guarda lous bitous.*	*Après qui aou tout dissipat, que͡u surbinou üuŏ granŏ faminŏ de͡uhe͡un aque͡ut pays aqui ; e qu'e͡ustou tan chetz de͡u toutŏ cauzŏ qu'e͡ustou oubligat de͡u s'e͡ustaca e͡un ün abitan du loc qui l'e͡unbia de͡un sa fe͡urmŏ, pe͡ur y guayta pourcetz.*	*Après qui agou tout despenüt, qu'arribe üŏ granŏ hame en aquet pays ; e qu'este telŏmen pribat de toutŏ cauzŏ qu'este oubligat de s'estaca a ü abitan det endret qui l'enbie ena suŏ fermŏ entay garda pors.*
4. *Aquiu que dezirabŏ poude s'arregoula de las escarradürŏs que lous pors minyabŏn ; mes arres que ne l'en balhabŏ.*	*Aqui, que͡u de͡uzirèüŏ poude͡u se rassasia de͡u le͡u ganguirau que͡u lous pors minjèüe͡un ; me digün ne͡u l'in balhèüŏ.*	*Aquiu, que dezirabŏ poudes assadoura deras pelŏs qui es pors minghiabŏn, mes arres nouni dabŏ.*

5. *A la fii, en re-flechin, et que dizou : Qu'y a hens la mayzou deu me pay bayletz qui an paa en abondansŏ, e you que mourĭ de hamĭ aciu.*

Enfin, e͡un re͡u-fle͡uchin, que͡u dizou : Qu'y a de͡u-he͡un le͡u mey-zoun de͡u moun pay dome͡usticŏs qui an pan e͡un aboundansŏ, e jou que͡u morĭ de͡u hamĭ aci.

Ara fi, qu'arre-flechiscou, e que digou : Que y a ena mayzou det mie pay bayletz qui en pa en a-boundansŏ, e you quen moureohĭ de hame aci.

6. *Que cau quem lhebĭ, qu'anĭ trouba lou me pay e qu'u dizĭ : « Lou me pay, qu'ey pe-cat countrŏ lou cèu e deban bous ; you ne souy pas digne* (1) *adarŏ d'esta aperat lou bos[te] hilh : tre-ta[t] me doun[c] coumŏ l'ü deus bos[tes] bayletz.*

Que͡u cau que͡um lüüĭ, qu'anĭ trou-ba moun pay e que͡u lou dizĭ : « Moun pay, qu'ey pe͡ucat countrŏ lou cèu e düan bous. Ne͡u souy pas di-gne adarŏ d'e͡usta ape͡urat bos [te] hilh. Tre͡ucta[t] me͡u doun[c] com-mŏ l'ün dus bos [tes] dome͡usticŏs.

Que cau quem lhebĭ, qu'anĭ trouba papay e queu dizĭ : « Pa-pay, qu'ey pecat countrŏ et cèu e daban bous ; nou soy pas digne arŏ d'esta aperat et boste hilh. Tratta[t] me doun[c] cou-mŏ ü des bos[tes] bayletz.

7. *E ques lheba doun[c] e qu'ana trouba lou sou pay ; mes quan es-te encouerŏ luenh,*

Que͡u se͡u lüüa doun[c] e qu'ana trouba soun pay ; me quen èrŏ ün-couerŏ lünh, soun

Ques lhebe doun-[c] e qu'ane trouba sa pay, mes qu'èrŏ encorŏ luin, sa pay queu beyou, e,

1. Prononcer *dic-ne*. De même dans les autres spécimens.

lou sou pay que l'apercebou e, toucat de coumpassiou, que courrou e que l'embrassa.	*pay l'ape͡urce͡u bou, e, toucat de͡u coumpassioun, que͡u courrou e qu'e͡u l'e͡unbrassa.*	*toucat de counpassiou, que courrou e queu püne.*
8. *Lou sou hilh qu'u dizou : Lou me pay, qu'ey pecat, etc.*	*Soun hilh qu'u dizou : Moun pay, qu'ey pe͡ucat, etc.*	*Et sue hilh queu digou : Papay, qu'ey pecat, etc.*
9. *Mes lou pay que dizou aus sous bayletz : « Pourta[t]-lou biste la suŏ prümerŏ raubŏ e mete[t] l'y ; mete[t] lou üŏ bagŏ au dit e souliès aus pès.*	*Me lou pay que͡u dizou aus souns se͡urbidous : « Pourta[t]-lou prounte͡umen le͡u sou pe͡urmeyrŏ pe͡ulhŏ e me͡ute͡u[t] l'y ; me͡uteu[t]-lou ün anet au dit e souliès aus pès.*	*Mes et pay que digou at[z] sues bayletz : « Apourta[t] lou biste era suŏ prümerŏ pelhŏ e bouta[t] l'at ; bouta[t] lou ü anet en dit e souliès enes pès.*
10. *Miat lou betet gras e tüa[t] lou, minyam e hèm granŏ cherŏ, pramou qu'ey aci lou me hilh qui èrŏ mourt e et qu'ey ressüscitat, qu'èrŏ perdüt e et qu'ey retroubat. » E que hen granŏ cherŏ.*	*Miat lou be͡utet gras e tüüa[t]-lou ; minjam e hèm bounŏ cherŏ, pe͡ur so voici moun hilh qui èrŏ mort e qu'e͡us arre͡ubitat, qu'èrŏ pe͡urdüt e qu'e͡us troubat. » E que͡u hadourŏn granŏ hestŏ.*	*Amiat et bedet gras e tüa[t] lou ; minghiem e haziam bounŏ cherŏ, proumou que beyet aci et mie hilh qui èrŏ mourt e qu'ey ressüscitat ; qu'èrŏ perdüt e qu'ey retroubat. » E que hazoun granŏ hestŏ.*

2° TYPE ARMAGNAC

PATOIS DE MASSEUBE

(Dép. du Gers, arr. de Mirande, pays d'Astarac). — *Dialecte armagnac, sous-dialecte d'Armagnac et Astarac.*

1. *Un home qu'aũeũŏ düs hilhs; lou mes jouen digouc a soun pay: « Moun pay, dat me lous bes que diũi aũe per ma part.» E et que lous hezouc lou partatge de soun ben.*

2. *Pauc de jours après, lou mes jouen en s'en-pourta damb et tout so qu'aũèũŏ, s'en angouc boujatja en pays esluenhat oun despensec tout soun ben.*

PATOIS D'AURIGNAC

(Dép. de la Haute-Garonne, arr. de St-Gaudens, pays de Comminges). – *Dialecte commingeois, sous-dialecte du Haut-Comminges.*

Un home qu'aũiŏ düs hils; et mes jouen que diguec a soun pay: « Moun pay, dat me es bes que deũi aũe de ma part » Et que les hec et partatge de soun ben.

Pauc de diŏs après, et mes jouen, prenguen damb et tout so qu'auiŏ, s'en anec bouyatja en pays elunhat oun despensec tout soun ben.

PATOIS DE SAINT-VIVIEN

(Dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, pays de Médoc). — *(Dialecte girondin, sous-dialecte médocain (bas).*

Un home aũe düs hils; lou pe tzene dichüt a soun pay: « Moun pay, dounatz me lous bens que diũi aye pre ma part.» Et yese hit lou partatze de soun ben.

Tzic de tzouns après, lou pe tzene, empourtantz embeque d'et tout so qu, aũe, s'en angüt biatza en pays elunhat aoun despenset tout soun ben.

3. *Après qu'aouc tout dissipat, que bengouc üŏ granŏ faminŏ dens aquet pays, e se troubec telŏmen pribat de tout, qu'estec oubligat de s'estaca a ün abitan de l'endret que l'enbouyec a sa bordŏ end'y guayta lous tessous.*	*Après qu'ag aũec tout minjat, qu'arribec ũo granŏ haminŏ en aquet pays, e ques troubec ta praube qu'estec oubligat des louga a ün abitan de l'endret que l'enbouyec ena suŏ bordŏ enta ey ũarda tessous.*	*Après que aout tout dissipat, ye bingüt unŏ grandŏ haminŏ en daquet pays, e estüt telemen desmũnit de toutŏ cauzŏ qu'estüt oublijat de s'atacha a ün abitan de l'endreiet que l'embiet dentz sa fermŏ pre ye garda sous tessouns.*
4. *Aquiu que deziraũŏ poude se rassasia dus restŏs que lous tessous minjaũŏn; me digün nou lou ne balhaũŏ.*	*Aquiu que deziraũŏ poudes tradda deras petz qu'es porcs minjaũŏn, mes digüs l'en daũŏ pas.*	*A la dezirau poude se rassasia de las petz que lous tessouns mintzaũŏn, me diguntz ne y en dounaũŏn.*
5. *Enfin, en reflechi, que digouc: Qu'y a dens la mayzoun de moun pay, domesticŏs qu'an pan en aboundansŏ; e jou que mourichĭ aci de hame.*	*Enfin, après aũe reflechit, que diguec: Que y a ena mayzoun de moun pay bayletz qu'an pan tan que bon, e jou que morĭ de hame aci.*	*Enfin, reflechissent, dichüt: Y a dentz l'oustau de moun pay das bayletz que an dau pan en aboundansŏ e you me merĭ de hame aci.*
6. *Que cau que*	*Quen cau leũa;*	*Fau[t]que me leũĭ*

me leüi, que m'en angui trouba moun pay e que lou dizi : Moun pay, qu'ey pecat countrŏ lou cèu e countrŏ bous ; souy pas mey digne adarŏ d'este aperat boste hilh : tratat me doune coumŏ ün de bostes domesticŏs.	*qu'aney trouba moun pay e qu'au digŏy : « Moun pay, qu'ey pecat countrŏ et cèu e deŭan bous. Jou nou soy pas digne arŏ d'este aperat boste hilh ; amiat me coumŏ ün de bostes bayletz.*	*qu'angui trouba moun pay e que ye digui : « Moun pay, ey pecat countrŏ lou ciel e daŭan bous ; ne sey pas digne adarŏ d'esta aperat boste hil : tretatz me dounc coume l'ün de bostes bayletz.*
7. *Que se leŭec dounc, e que s'en angouc trouba soun pay ; mes, quan èrŏ encouerŏ bien lui, soun pay que l'apercebouc, e, toucat de coum passioun, que courrouc e que l'enbrassec.*	*Ques leŭec e anec trouba soun pay : mes penden qu'èrŏ encarŏ lunh, soun pay l'apercebec e, toucat de pietat, que courrec e que l'enbrassec.*	*Se lüet dounc e angüt trouba soun pay ; me lorsqu'èrŏ encarŏ lunhŏ, soun pay lou bistüt, e, toucat de coumpassioun, ye courrüt e l'embrasset.*
8. *Soun hilh que lou digouc : Moun pay, qu'ey pecat, etc.*	*Soun hilh qu'au diguec: Moun pay, qu'ey pecat, etc.*	*Soun hil ye dichüt : Moun pay, ey pecat, etc.*
9. *Mes lou pay que digouc a sous domesticŏs : « A-*	*Mes et pay que diguec as sous bayletz « Pourtatz*	*Me lou pay dichüt a sous bayletz : Pourtatz ye*

pourtat lou de suitŏ sa prümèrŏ raubŏ e boutat loc; boutat lou tabe ün anet au dit e souliès aus pès.

10. *Amiatz lou betet gras e tuat lou; minjen e hèzen bounŏ chèro, pramou aci moun hilh qu'èrŏ mort e qu'ey ressüscitat; qu'èrŏ perdüt et qu'ey retroubat.» E que hescoun üŏ granŏ hesto.*

me tout arŏ era suŏ prümeyrŏ pelhŏ e boutat loc; boutat le üŏ bagŏ en dit e souliès enes pès.

Amiatz et bedet gras e tuat le; minjen e hen granŏ cherŏ, proumo qu'aci moun hilh qu'èrŏ morte qu'ey ressuscitat; qu'èrŏ perdüt et qu'ey arretroubat.» E que heren granŏ hestŏ.

prountemen sa premeyrŏ raubŏ e metetz ye ünŏ bago au dit, e das souliès as pès.

Amenatz lou bedet gras e tuatz lou; mintzan e haden grandŏ chèrŏ, par ce que baci moun hil qu'èrŏ mort et es ressüscitat, èro perdüt e es retroubat.» E hiren grandŏ hestŏ.

CHAPITRE VI.

LES PATOIS GASCONS DU BÉARN ET DU BIGORRE

§ 1. — *Patois du Labourd.*

Nous avons vu que les patois du Labourd gascon appartiennent au dialecte landais. Ils offrent en effet les phénomènes de nasalisation et d'assourdissement vocalique qui caractérisent le gascon maritime. On possède un assez grand nombre de documents anciens écrits dans cette région et surtout à Bayonne. Les principaux sont :

1° Des chartes originales du XIIIe siècle, conservées aux archives des Basses-Pyrénées (séries G et H) et émanant, pour la plupart, des maisons religieuses de Bayonne.

2° Les mots et phrases en langue vulgaire insérés dans les actes latins du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sordes*, qui a été écrit au XIIIe siècle, suivant M. Paul Meyer, mais contient des chartes du XIIe et du XIe siècles.

3° Les actes en langue romane du *Livre d'or de Bayonne* (cartulaire du chapitre de Sainte-Marie), ms. du XIVe s. conservé aux Archives des Basses-Pyrénées (G, 54). Certains de ces actes se rapportent à la seconde moitié du XIIe siècle.

4° Diverses chartes relatives à l'histoire de Bayonne et de sa commune, publiées, avec une partie des actes du *Livre d'or*, dans les preuves des *Études historiques sur Bayonne*, de Balasque et Dulaurens. Elles sont tirés d'un registre en

parchemin des Archives de Bayonne (AA-I) « assemblage de feuillets de diverses époques et notamment du XIVᵉ siècle. » Mais ce ne sont que des copies, et le texte de certains de ces actes qui appartiennent à la fin du XIIᵉ siècle, pourrait bien avoir été rajeuni. Ils nous donnent néanmoins des spécimens exacts de l'ancien patois bayonnais.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les textes que nous venons d'énumérer en les comparant à des documents plus modernes, tels que les *Rôles d'Oléron*, publiés en 1873 par M. François Saint-Maur, d'après le registre AA, 2 des Archives de Bayonne (XVᵉ siècle), et les imitations des Fables de la Fontaine, d'Hourcastrémé, pour être convaincu que, depuis le XIIIᵉ siècle certainement et peut-être depuis le XIIᵉ, les particularités dialectales du patois de Bayonne et de la région du Bas-Adour, ont toujours été les mêmes qu'aujourd'hui.

Spécimens de textes anciens.

Acte de 1247, original gascon (*Arch. des B. Pyr.* G. 77). Engagement de la dîme de Hasparren par R. A. de Saut à P. de Livarren, chanoine de Bayonne :

In nomine Domini Jesus Christi Amen. Aqueste es carte de remenbrance e de testimoniage. Sabude cause sie a toz aquez homis qui son ni qui seran, que R. A. de Saut, seignor de Saut, enpeigna ha en P. de Liuarren, canonge de Baione, la dezme de la mayson de Saut e de tote la parropie d'Ahezbarrene (1), *tote entieradementz, assi com eig ni la mayson de Saut la sole prener, quant a luey l'enpeigna*

1. Auj. *Hasparren.*

ni la tie, ço es ha saber per dos soli de morlans, saub de II. maysons, lasquaus son: le mayson de Sen Johan e Bassoign e Burgussaign, etc.

Cartulaire de Sordes, p. 120. Acte de 1150-1157: *A le font de l'arribere Sobira, inter le correje e le terre de la Faurie e le terre deu Pin. — A front de le terre de le Barrere — inter le culture et le correje*, etc.

Livre d'or de Bayonne, f° 24, r° et v°. Acte de la fin du XII° siècle, relatif aux possessions de l'église et de la fabrique de Bayonne, publié par nous in extenso dans la *Revue de Gascogne* (février 1878) :

Sabude cause sie que le glizie de Baione et l'obre prenen, per maitadz, le dezme dous III. bergers de Campaine. — E d'en P. Bregueguerre, dou berger qui e d'en Sansou, es que a de le taule de le glezie de Baione Morlane de Corn, etc.

Ibid. f. 37, r°: Charte de l'Église de Maya, sous forme de récit, probablement de la fin du XII° siècle. Publiée in extenso dans les preuves des *Études historiques sur Bayonne* (I, 406-407), mais avec quelques fautes de lecture. Nous donnons comme spécimen les quinze premières lignes de la charte, reproduites fidèlement d'après l'original :

En Semen Garciez fil en Garcie Sans de Irurite, seiner de Bastan e de Maier, si auzigo lo fil de sa seror, qui ao nomi Semen Sans. E cum se pendi de sos pecaz e de le mort que feit aue de son nebot, si de Sancta Maria de Maier a l'abesque e a Sente Marie de Baione franquimens qui onc arrei non artingo a son linadje, e, per mediis aquez pecaz, si de IV bieles : Ares, Longares, Pereſite e Torrebent, a Sente Marie de Nazare, e iaz mediis a Sentiurdi ed e sos linadges. De Sente Marie de Maier fo tiedor l'archidiagne en Garcie, per le man de l'abesque de Baione en B. qui puijs fo arcibesqui de

Auhx. E l'archidiagne en Garcie fo abesque de Baione, etc.

Charte de commune octroyée aux Bayonnais par Jean-sans-Terre, 19 avril 1215 (*Et. hist., sur Bay.* I p. 452-468). Nous appelons l'attention sur les formes suivantes, caractéristiques du dialecte :

de, donna, *jureran*, jureront, *garderan*, garderont, *manera*, mandera, *apereran*, appelleront, *sie cantade*, soit chantée, *paguara*, paiera (1 fois seulement), *paguera* (4 fois) *mustrera*, montrera, *aiudera*, aidera, *prauera*, prouvera, *dera*, donnera.

armaira, restera, (remanebit), *artreitera*, retirera, *artreitat*, retiré, *artincut*, retenu, *arrequerit*, requis, *arrenera*, rendra, *arcebut*, reçu, *armanque*, qu'il reste (remaneat), *arfuguera*, refusera.

miat, mené, *maumiat*, mal mené, *miar*, mener, *biera*, viendra, *tier*, tenir, *peie*, peine (amende), *peiat*, frappé d'amende, *cambieran*, conviendront, *bier*, venir.

Charte des malfaiteurs (*Et. hist. sur Bay.* I, p. 419-426). Fin du XIIe siècle (?) :

biera, viendra, *arcebe*, recevoir, *dera*, donnera, *aue*, avait, *thier*, tenir, *lhevera*, levera, *jurera*, jurera, *aresponer*, répondre, *vole*, voulait.

Ordonnance de B. de Podensac sur la vente du poisson (ibid. p. 468). Acte de 1255.

armaira, restera, *trobera*, trouvera, *mahud*, mû, *bier*, venir, *armancos*, qu'il reste, *arrebener*, revendre.

On remarquera dans les chartes bayonnaises, les traits particulièrement fréquents dans la langue de la région : l'affaiblissement de l'*a* atone et même tonique en *e*, la suppression de *n* médial, la préfixation de *a* devant *r* initial, l'emploi de l'article *du*, *dus* pour *deu*, *deus*, etc.

Spécimens de variétés dialectales modernes.

PATOIS D'ANGLET (dép. des Basses-Pyrénées, arr. et canton de Bayonne) :

1. *Un homi qu'abè düs hilhs. Lou mey youen ditz a sou pay : « Lou mēūy pay, balhat mēū lous bēūys que debi abēūche pēūr la mēūye part. » E que lous he lou partatye du soun bēūy.*

2. *Chic de yours après, lou mey youen ēūnemian dab ēūt tout so qu'abèbŏ, s'en ana biatyoya ēūn peys ēūluenhat, oun s'abè despenüt tout lou soun bēūy.*

3. *Un cop qui about tout arroumegat, que biengou ibŏ hortŏ miserŏ hēūns aquēūt pays, i qu'ēūste tēūlŏmen chiquetat de toutŏ cauzŏ, qu'estat oubligat de sēū loutya en ün mēūste de l'ēūndret qui enbialŏ hēūns le suŏ fermŏ per y guayta bitouns.*

4. *Aqui, qu'abēū ahidŏ des harta dus boudales que lous pourcotz minyabēūn ; mes digün ne l'in balhabŏ.*

5. *Labēūtz, tout esmeric, que ditz : Que y a hēūns le mayzou du mēūy pay dus domēūsticŏs qui an pan en aboundansŏ, i you que mēūriche de hamĭ aci.*

6. *Que cau quēūn lhèbĭ, qu'anĭ trouba lou mēūy pay i qu'u dizĭ : « Lou mēūy pay, qu'ey pecat countrŏ lou cèu i deban bous, ne souy pas digne adarŏ d'ēūsta apēūrat lou boste hilh ; het me dounc coumŏ l'ün dus bostes serbidous.*

7. *Ques lheba dounc, i qu'ana trouba lou soun pay, mes quan èrŏ encouèrŏ luenc, lou soun pay, que l'abè apercebüt, i, toucat de coumpassioun, qu'abè courrut i l'abè pouticat.*

8. *Lou soun hilh lou ditz : Papa, qu'ey pecat, etc.*

9. *Mes lou pay que ditz aus souns serbens : « Pourtat lou biste le sou prümeyrŏ raubŏ i boutat li; boutat li ün anet au dit i souliès aus pès.*

10. *Enmiat lou bèu gras i tuat lou. Minyam i hem ibŏ bounŏ rentradŏ, pramou que lou mêũy hilh aci qui êürŏ mourt i quêũs tournat rebibŏ; quêũ'rŏ pergüt i quêũs troubat. I que hen granŏ hestŏ.*

§ 2. — *Dialecte béarnais. Sous-dialecte de Basse-Navarre et Soule.*

Les patois béarnais parlés dans la Basse-Navarre et la Soule, soit seuls, soit, ce qui a lieu pour beaucoup de localités, concurremment avec le basque, forment la transition entre le langage béarno-landais de Bayonne et du Bas-Adour et le béarnais pur des cantons voisins de Navarrenx et de Sauveterre. S'ils ne subissent presque plus l'assourdissement vocalique, ils conservent encore *n* final fortement accentué, et un certain nombre d'expressions du lexique bayonnais.

Spécimens de textes anciens.

Acte béarnais-souletin de 1252, publié dans la *Romania*, 1876, p. 371 (copie de M. Bémont, d'après l'original conservé au British Muséum ; *Additional Charters*, n° 3301). Plainte du vicomte de Soule contre Simon, comte de Leicester.

Vers es que lo coms Simon mana lo bescoms de Soula que anas denant luey, que clamanz ave de luey; e lo bescoms, per so que audive mans eissemples deu coms Simon,

e que mau se portave bers los autres barouns, ago temenga de son coos, e no i ausa anar, mas trameto assa cort j caver, en W. R. de Fou qui mostras per lueys aus (pour *au*) *coms Simon que apareilad ere d'en cort anar*, etc. Voir les remarques linguistiques dont M. P. Meyer a fait précéder ce texte curieux.

Acte souletin de 1466, publié dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Pau* (séance du 31 mai 1873), t. II, p. 545-575. Enquête relative au procès de Barétous et d'Urdaix, rédigée par des notaires de Tardetz et de Mauléon, p. 563. *Item Ramonet d'Aros, aperat de Camyn, de hetat de XL. antz, enbiron, memori de XXV, testimoni produsit per la part deusditz de Barethos. Interrogat apres segrament sus lo prumer article, lo contengut dequet ignora, jassie que a audi dise ad alguns que no lo recorde, que alguns de Urdaix bin passar lodit bestiar deusditz Barathos, loquoal cret ed qui parle los agossen stremat ausdits Nabars, si aguossen podut. Interrogat sus lo seguont article, dixo que ed no bii ren dequet, quar quant lo brut bienco ere a Tardetz, et aguo atriga tant que quant fo a Lic, lodit bestiar ere retormat ausdits Nabars et l'aben en suus et no sap qui*, etc.

Coutume de Soule, rédigée en 1520, à Mauléon (*Les Coustumes générales du pays et vicomté de Sole,* Bourdeaux, 1661), p. 21. *Si lo senhor balhe molin a son fiuater aussi pres com autre, lo fiuater deu anar moler au molin de son senhor de fiu : et si no pot haber begade de moler, deu lexar son gran de qui a lendoman, ab tant que lo molinier ly moly lo disnar et lo soppar, apres lo gran de la tremolha, et lexar lo sobre plus entro a lendoman au molin de son senhor. Et si lendoman no troba molut son gran, ne aleres*

no pot moler, put anar moler ont lo plaira. Et si sens seruar asso, lo senhor ou son moliner lo troba anant moler en autre molin, ou ternant de autre molin, lo pot ostar lo gran ou la farine ab loquoau es attent : et lo fiuater es tengut li lexar sens far rebellion, et si no lo atteint, no incor pene.

Acte navarrais de 1350, publié dans la *Revue de Gascogne*, 1874, p. 225-226. Rédigé par un notaire de Saint-Palais.

Notum sit que en presentie de mi notari e deus testimonis dejus escriutz : Heliamet de Fohis, escude deu rey nostre seynor de Navarre, et capitayne deputat en la viele de Sent Palay per lo diit rey nostre seynor de Navarre, mana de part lo rey nostre seynor, et per vertut de un mandament que portabe aus vezins et abitantz de l'arrue qui es de l'ostau de Vizentz entro Argujotz, que fessen fossat et barat sobre lo cami qui ba de Sent Palay en fore enta Garris part, etc.

Acte navarrais de 1378 (*ibid.*, p. 221).

Notum sit que Condesse, daune de Barriu, vezie de Sent Palay, arreconegut et autreyat aber recebut, thier en comanamen de las mans et deu poder de G. seynor de la Crotz, vezin et jurat de Sent Palay, ço es assaber un anet d'aur ab une peyre preciose, lo quoau anet abe gran vertut obs à l'oeylh, segunt dizen, etc. (1).

Spécimens de variétés dialectales modernes.

PATOIS DE LA BASTIDE-CLAIRENCE (dép. des Basses-Pyr., arr. de Bayonne).

1. Cf. un acte en patois de S[t] Palais de 1381, publié par M. Léonce Couture (*Revue de Gasc.*, mars 1878, p. 111).

1. *Un homi qu'abè düs hilhs. Lou mey youen que digou du soun pay : « Pay, balhat me lous beys qui debi abeche pa la meyŏ part. » E que lous abè heyt lou partatye du soun bey.*

2. *Chic de yours après, lou mey youen, enpourtan dap et tout so qui abè, que s'en ana biatyeya en pays esluenhat, e aqui qu'ahouni tout lou soun bey.*

3. *Quan abou tout berdurat, qu'arriba üŏ granŏ hamièrŏ dens aquet pays, e qu'estou telŏmens desnüdat de toutŏ cauzŏ, qu'estou oubligat des hica beylet en so d'un abitan de l'endret, qui l'enbia dens la suŏ bordŏ, pa y guayta pourchetz.*

4. *Aqui que dezirabŏ des poude harta du armandey qui minyaben lous porcs, mès arreys ne l'in balhabŏ.*

5. *Perfin, en reflechin, ques bouta a dize : « Qu'y a beyletz dens la meysou du mey pay qui an pan tan qu'in bolen, e you que mourichi de hami aci.*

6. *Que cau quem lhèbi, qu'ani trouba lou mey pay e que li dizi : « Pay, qu'ey pecat countrŏ lou cèu e countrŏ bous, ne souy pas digne adarŏ d'esta aperat lou boste hilh ; tractat me dounc coum l'ün dus bostes beyletz. »*

7. *Ques lheba dounc e qu'ana trouba lou soun pay ; mès, coum èrŏ encouerŏ luey, lou soun pay que l'apercebou è, toucat de compassioun, ques bouta a courre e que l'enbrassa.*

8. *Lou soun hilh que li digou : « Pay, qu'ey pecat, etc.*

9. *Mes lou pay que digou aus souns serbidous : Pourtat li detire la suŏ prümerŏ pelhŏ e bouta li : hicat li ün anet au dit è souliès aus pès.*

10. *Amiat lou mey bet betet e tubat lou ; minyam e hem gauchèrŏ, pramou que lou mey hilh qu'èrŏ mort e qu'es*

ressuscitat, qu'èro perdüt e qu'es estat retroubat. E que hezoun üŏ granŏ hestŏ.

§ 3. — *Sous-dialecte de la plaine béarnaise.*

Son domaine s'étend sur l'arrondissement d'Orthez presque tout entier et sur la partie basse des arrondissements de Pau et d'Oloron. C'est cette langue parlée à Sauveterre, Navarrenx, Orthez, Monein, Pau, Morlaas, qui constitue le béarnais le plus pur. C'est elle qui a été employée surtout dans l'ancienne littérature administrative, juridique et religieuse du pays. Grâce à l'union des pays de Foix et de Béarn, elle a régné longtemps, comme idiome officiel, dans toute la région des Pyrénées ; un grand nombre de documents du XIVe et du XVe siècles, relatifs au Bigorre, au Nébouzan, au Comminges, au comté de Foix, sont écrits en béarnais.

Nous avons vu, dans le précédent chapitre, en traitant de la phonétique, de la flexion et des dialectes, quels étaient les caractères distinctifs du béarnais. Les différences qu'on observe entre les textes de ce dialecte et ceux des autres pays gascons tiennent aussi, en partie, à l'orthographe très-originale usitée dans le Béarn depuis les premiers temps du moyen-âge : nous ne reviendrons pas ici sur ces habitudes orthographiques (suppression de *n* et de *r* final et réduplication de la voyelle précédente, représentation du *t'* par *igt*, *ig*, *th*, *ith*, du *ch* par *x*, *ix*, *ixs*, du *x* par *cxs*, *xs*) que nous avons déjà signalées et que l'auteur de la *Grammaire béarnaise* voudrait voir se perpétuer dans l'écriture moderne.

Spécimens de textes anciens.

L'ancienne littérature béarnaise est certainement très-riche; mais les textes originaux font défaut. Les documents de ce genre les plus anciens sont des chartes du milieu du XIIIe siècle, comme celle de 1246, que M. Paul Meyer, dans son *Recueil de textes français et provençaux* (1re partie, no 54) attribue à Orthez; encore n'est-elle pas écrite, il s'en faut, dans le plus pur langage béarnais. Voici le début d'un acte de 1253, daté de Sauveterre et plus intéressant au point de vue linguistique :

Conogude cause sie che nos, n'Arnau Guylem d'Agramont, nos em enconbentadz e autreiadz, a bona fee, ses mal engan, ab uos, en Gasto, per la gracia de Dieu vescoms de Bearn, en tal maneyra que nos seguiam e compliam la uostra uoluntad en totes causes, a noster leial poder, e prencham achera seynhoria qui nos uulhadz prener d'Anglaterra o de Castela, ab ayço que uos nos fazadz dar rende a ben feyt, a nostra medixa conogude. E nos, en Gasto, prometem e autreiam a uos, n'Arnau Guilem, queus sera bon seynhor e dreid, etc. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 288).

Mais les documents importants sont des originaux très-postérieurs, ou des copies.

Les *Fors de Béarn*, dont un manuscrit (1), d'une écriture du XVe siècle, se trouve aux Archives des Basses-Pyrénées, C 677, ont été publiés par Mazure et Hatoulet (Pau, Vignan-

1. Il en existe au moins trois ; celui des Archives des Basses-Pyrénées ; un que possède M. P. Raymond ; un autre qui appartient à M. de Rozière et qui est plus complet que les deux premiers.

court, sans date), mais avec un très-grand nombre de fautes de lecture. Ils comprennent :

1° Le *For général*, renouvelé à Pau en 1288, mais rédigé sans doute en partie au commencement du XVe siècle, car les actes qu'il contient descendent jusqu'en 1398 ;

2° Le *For de Morlaas*, dont les 26 premières rubriques ont été rédigées probablement à Morlaas en 1220 et les autres à une époque postérieure ;

3° Le *For d'Oloron*, rédigé en 1290 par un notaire d'Oloron ;

4° Le *For d'Ossau*, constitué en 1221, transcrit en 1267 par un notaire d'Oloron ;

5° Le *For d'Aspe*, rédigé en partie à Accous (vallée d'Aspe) en 1247, mais par un notaire du vicomte ; en partie à une époque un peu plus récente ;

6° Le *For de Barétous*, de même époque sans doute que celui d'Aspe, récit très-court, sans aucune date.

Bien que certaines parties des Fors de Morlaas et d'Oloron soient des chartes écrites en style direct et datées de la fin du XIe siècle par les personnages qui y parlent, l'examen du texte montre bien que nous n'en possédons pas l'orthographe originale. Il est même difficile de savoir jusqu'à quel point le copiste du XVe siècle n'a pas modernisé les textes du XIIIe qu'il avait sous les yeux. On a admis cependant jusqu'ici que les Fors de Morlaas, d'Oloron, d'Ossau et d'Aspe nous donnent, en général, l'état de la langue béarnaise juridique dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, voici, d'après le manuscrit scrupuleusement transcrit, les premières lignes du For général. On trouvera, en regard, pour la comparaison, le texte de Mazure et Hatoulet.

MANUSCRIT DES FORS, f° 1.

Aquestz son los Foos de Bearn en losquoaus fe mencion que antiquemens en Bearn — no have senhor. E en aqueg temps audin (1) lau — dar ung caualer en Begorre e anan (2) lo coelher, e fen (3) lo senhor — ung an et apres no los volo thier en foos ni en costumes. Et — la cort de Bearn se amassa lasbetz a Pau et requeriren lo queus — thiencos en foos et en costumes. E eg no a bolo far e lasbetz — aucigon lo en la cort.

ÉDITION DE MAZURE, p. 1-2

Aquests son los Fors de Bearn : En los quaus fe mention que antiquements en Bearn no have Senhor. Et en aquetg temps audin laudar ung cavaler en Begorre et anan lo coelher, et fen lo Senhor ung an, et après no los bolo thier en fors ni en costumes, et la cort de Bearn se amassa lasbets a Pau, et requerireren lo qu'eus thiencos en fors et en costumes, et eg no a bolo far, et lasbets aucigon lo en la Cort.

For d'Oloron. Nous transcrivons ici, d'après le manuscrit, l'article 16 du for d'Oloron, où commence la fameuse charte de Centulle (1060) que Raynouard citait comme un des plus anciens monuments de la langue d'oc.

F° 60. *Io Sentolh, per la gracia de Diu, vesconte de Bearn et conte de Begorra, vulh que aquesta ciutat, qui era despoblade, per conselh et adiutori de mons baroos de Bearn, a ma honor e profieyt de totz moos successors, fosse poblade. A laquoau poblacion bienco homis de diuerses partides et aperatz lor ensemps, plago a mi que jo partis, tot pleneramentz ab lor, las leys e los dretz e las franquesses.*

1. Ms. *audim.*
2. Ms. *anam.*
3. Ms. *fem.*

Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn en 1385 (publié par P. Raymond, Pau, 1873, d'après le ms. E 306ᵉ des archives des B.-Pyr.).

P. 41. *Fon trobatz los ostaus dejus diitz en lo diit loc d'Arete per la maneyre dejus diites :*

Un ostau apres l'ostau de Sanaut d'Iraven en que ave cadelheytz boeytz, arques barrades, lar e porer, fo diit que ere borde deu diit Sanaut.

Un ostau davant l'ostau deudiit Sanaut, la carrere en mieys, en que ave arques barrades e brases en la lar, garies e caular e cadelheytz, fo diit que ere borde de Guilhemet d'Iraven-Jusoo, etc.

A partir de la seconde moitié du XIVᵉ siècle, les textes béarnais abondent, surtout dans les registres des notaires, aussi intéressants au point de vue de la linguistique qu'à celui des mœurs et de l'histoire locale.

Mœurs béarnaises, 1335 *à* 1550. *Renseignements singuliers extraits des minutes des notaires du département des Basses-Pyrénées* (P. Raymond, Pau 1873). — Acte du 16 octobre 1337. Pierre Arnauton de Faurie, de Mondrans, promet à Gassion, seigneur de Claverie, que, de toute sa vie, il ne jouera à aucun jeu d'argent :

P. 3. *Conegude cause sie que Per Arnauton de Faurie, de Mondran, prometo e autreia a n' Gasion, senher de Claverie, de Lobieng, o au portedor de queste carte que eg, en tot lo termi de sa bite, no jogera ne jogar no fara a nul joc en que dier se pergue, ni prestera nul dier a joc XI. per XII., ni en nulhe maneyre per gogar; e, se a fase ne lodiit senher de Claverie, ni hom per luys, l'ac pode prauar, qu'en fos tengut de dar e de pagar CC. sols de morlaas, la ore que lodiit Per Arnauton aure jogat ne lodiit senher de Claverie l'ac*

podos prauar ab un testimoni o ab II. qui lo diit joc agossen bist, e se pagar non pode losdils CC. sols, la ore que lodiit senher de Claverie l'ag aure prauat ab aqueg o ab aquegs qui bist ag auren, que lodiit Per Arnauton fos tiencut de sautar deu pont de peyre d'Ortes en Gave, e aquegs qui bist l'auren jogar qu'en fossen credutz o credut per son segremen o per lors segrementz, etc. (1).

Mais la littérature béarnaise ancienne ne consiste pas simplement en pièces d'archives ou en documents juridiques, elle possède de véritables monuments littéraires, comme ces *Récits d'histoire sainte en béarnais*, qu'ont publiés, il y a deux ans, d'après un manuscrit du xve siècle, MM. Lespy et Raymond (2). Ce curieux ouvrage, qui nous fait mieux connaître encore que les Fors la langue populaire du Béarn, doit avoir été écrit au plus tard dans la première moitié du xive siècle :

T. II, p. 28-31. *Apres de sso, ditz l'angel a Jozeph que entrasse plus en Egipte ab l'enfant. Et anan s'en a une autre viele, et pausan a une vende. Et, un die, l'Enfant Jhesus se deportabe ab d'autes, deus quoaus cado un per une tapie en juus, et mori; el los autes enfantz foegon, et Jhesu-Xrist demora ab lo mort. Et quant vin las gentz que aqui no y ago sino Jhesu-Xrist, dixon : « Aquest enfant l'a mort. » Et ditz Jhesu-Xrist : « No fi sees dopte. » Et ditz la gent : « Aute gent no l'a mort, sino tu. » Et prencon lo et pensan de luy. Et quand bi Jhesu-Xrist que aixi lo tracta-*

1. Un grand nombre de chartes béarnaises des xive, xve et xvie siècles, ont été publiées dans le *Bulletin de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Pau* (11e série, t. III, p. 126-402, et t. IV, p. 56-81).

2. Pau, Ribaut, 2 vol. 1876-77. Voir *Revue des Langues romanes*, février-avril 1877, p. 206, et *Revue de Gascogne*, décembre 1877, où l'ouvrage est analysé avec soin.

ben, espia lo mort, qui abe nom Sinog, et ditz Jhesus : « Sinoch, lheba-t, et digues si t' aucigu jo. » Et Sinoch se lheba, viu et saa, et ditz : «Senhor, no, abantz me abetz bee guarit». Et totz los qui aqui eren fon trop merbilhatz, et dixon de qui ere l'Enfant Jhesus. Et ditz los una femna « Filh es dequere bone done. » Que ere aqui Nostre Done, que la apera la done beude or estaben ; et una femna ditz a Nostre Done « Done, es vostre aquest enfant? » — Amigue, jo lo enfantey, mes negun no conego per pay sino Diu. » — « Per Diu, ditz une autre femna, bone fust nascude enter las autes molhers, que tant benediit filh exi de ton bentre. »

M. Milà y Fontanals a cité (*Revue des Langues rom.*, X, 238) un extrait d'une traduction de la *Disciplina clericalis* qu'il croit « gasconne ou plutôt béarnaise », et qui est contenue dans un manuscrit du XIV[e] siècle. M. Paul Meyer (*Romania*, VI, p. 152) l'a plus justement attribuée au XV[e], et la qualifie également de béarnaise. Voici le commencement de l'extrait :

Peires Alfonce, seruidor de Jhesuscrit, qui a ffeit aquest libre ditz : Io rendi gracias a Diu qui a donat tant nobla sapienssa a home et rasos. Et, per so que et a donat a myn peccador mot de graci et de sabiesse, ey jo entrepres affar aquest libre per lo profeit d'aquets qui lo legirant et audirant. Car jo no builh punt que la lumeyra de la graci e (?) *de sabiesse que Dius a mese en myn sie couuerte ny sarrade. E jo lo pregui que au comensament et mete benefici en aquesta hobra et me garde que yo digue causa que sie contra sa boluntat ni que lo desplase, et que me sie ajudant daquesta hobra translatar*, etc.

Mais il est aisé de voir par les formes *myn*, moi, *angue*, qu'il aille, *ben*, bien, *paubre*, pauvre, *uills*, yeux, *comenset*, commença, que ce texte est non pas béarnais, mais gascon

oriental ; le parfait *comenset* pour *comensa* en est une preuve à lui seul.

Enfin, M. Léon Gautier a annoncé (*Le Monde*, 14 avril 1876) la publication d'un *mystère de la Passion*, en béarnais, qu'il faut désirer voir promptement porté à la connaissance du public.

Spécimens de variétés dialectales modernes.

Nous avons déjà donné un spécimen du parler béarnais de la plaine : c'est celui de Sauveterre de Béarn. Les textes qui suivent présentent deux variétés de ce sous-dialecte qui diffèrent un peu du béarnais pur.

PATOIS D'ARZACQ (dép. des B.-Pyr., arr. d'Orthez, pays de Béarn.	PATOIS DE MONTANER (dép. des B.-Pyr., arr. de Pau, pays de Rivière-Basse.
1. *U homï qu'abè düs hilhs. Lou mey jouen que dizou a soun pay : « Papa, dat me lous bes qui debi abe enda la miö part » E qu'us hezou lou partatge dau sou be.*	*U homï qu'aubè düs hilhs. Lou plus youen que dizou a sou pay : Papa, datz me lous bes que deüi aüe per la miö part. E queus hi lou partatye de soun be.*
2. *Chic de diös après, lou mey jouen qu'enpourta dap et tout so qui abè, e que s'en ana biatja dens ü pays esluenhat, oun despensou tout lou sou be.*	*Chic de diös* (1) *après, lou plus youen qu'enpourta dap et tout so qu'auè ; que s'en ana biatya en pays esluenhat oun et despensa tout soun be.*

1. Dans la variété de Montaner, le son ŏ se rapproche de l'a d'une façon très-sensible.

3. *Après qui abou tout dissipat, que surbienou üŏ granŏ faminŏ dens aquet pays, e qu'estou telŏmen praube qu'estou oubligat de s'estaca a ü abitan du loc, qui l'enbia dens la suŏ fermŏ enda guarda lous pourcetz.*

4. *Aquiu que dezirabŏ poudes arregoula dus debris que lous porcs minjabŏn; mes arres n'en lou dabŏ.*

5. *A la fi, apres abe reflechit, que dizou: « Que j a, dens la mayzou du me pay, bayletz qui an pa en aboundansŏ, e jou que mourechĭ dehamĭ aci.*

6. *Que cau quem lhèbĭ, qu'anĭ trouba lou me pay e qu'u dizĭ: « Papa, qu'ey pecat countrŏ lou cèu e deban bous. Ne souy pas digne adarŏ d'esta aperat lou boste hilh; tretat me dounc coumŏ l'ün dus bostes bayletz.*

7. *Ques lheba dounc e qu'ana trouba soun pay; mes quan èrŏ encouerŏ luenh, soun pay que l'apercebou e, toucat de pietat, que courrou e que l'enbrassa.*

Après qui aou tout despenüt, que surbiengou üŏ granŏ faminŏ dens aquet pays, e qu'estou telŏmen pribat de toutŏ cauzŏ qu'estou oubligat de s'estaca a ü abitan deu loc, qui l'enbia dens la suŏ fermŏ enta guarda pourcetz.

Aquiu que dezirаŭŏ se rassasia de las peladürŏs que lous porcs minyaŭŏn; mes persounŏ nau ne daŭŏ.

Enfin, reflechin, que dizou: Que y a, dens la mayzou de moun pay, bayletz qui an pa en aboundansŏ, e you que mourechĭ de hamĭ aci.

Que cau quem lheŭĭ, qu'anĭ trouba moun pay, e queu digŏy: Papa, qu'ey pecat countrŏ lou cèu e daŭan bous; nou souy pas digne adarŏ d'este aperat boste hilh; treytat me dounc coumŏ ü de bostes bayletz.

Ques lheŭa dounc e qu'ana trouba soun pay; mes quan èrŏ engouerŏ luenh, soun pay que l'apercebou e, toucat de counpassiou, que courrou e que l'enbrassa.

8. *Lou sou hilh qu'u dizou : Papa, qu'ey pecat, etc.*	*Soun hilh queu dizou : Papa, qu'ey pecat, etc.*
9. *Mes lou pay que dizou aus sous bayletz : « Pourtat lou detirŏ la suŏ prümèrŏ raubŏ e hicat l'y ; hicat lou ü anet u dit e souliès us pes.*	*Mes lou pay que digou a sous bayletz : « Pourtatz me de suitŏ sa prümèrŏ raubŏ e boutat l'oc ; boutat lou ü anet au dit e lous souliès aus pès.*
10. *Miat lou betet gras e tuat lou ; minjem e hem bounŏ cherŏ ; promou qu'aci lou me hilh qu'èrŏ mourt e qu'ey ressüscitat ; qu'èrŏ perdüt e qu'ey retroubat. » E que hezoun ũŏ granŏ hestŏ.*	*Amiatz lou betet gras e tuat lou ; minyem e hazam granŏ cherŏ ; en permou qu'espiatz moun hilh qu'èrŏ mourt, qu'ey ressüscitat ; qu'èrŏ perdüt e qu'ey retroubat : » E que hin ũŏ granŏ hestŏ.*

Dans le spécimen d'Arzacq se trahit le voisinage du patois landais (*hezou* 1, *hezoun* 10, *du*, *dus* 3, 4). Dans celui de Montaner, localité très-proche du domaine de l'Armagnac (Rivière basse) apparaissent quelques formes propres à ce dernier dialecte (*aũe* 1, *deũi* 1, *minyaũŏn* 4, *daũŏ* 4, *lheũe* 5, *hazam* 10).

§ 4. — *Sous-dialecte de la montagne.*

Il s'étend sur toute la partie haute du Béarn, et notamment sur les trois vallées de Barétous, d'Aspe et d'Ossau. Il s'éloigne du béarnais ordinaire, en ce qu'il possède les caractères propres au gascon montagnard, caractères qu'on a déjà pu noter dans les spécimens de Campan et d'Aurignac, et qui sont les suivants :

Emploi de l'article devant l'adjectif possessif; de l'article pyrénéen *et*, *era;* de *en* au lieu de l'article datif *at* (*en dit*, au doigt, pour br. *au dit*); de *tch* pour *t* final, *auzetch*, *poutch;* préfixation de l'*a* devant *r* initial; répugnance pour *f* initial (*arriestŏ*, vallée d'Ossau, pour *finestrŏ*); emploi des mots anciens et éloignés du français; préférence pour les douces (*j*, *b*, *d*, au lieu de *y*, *p*, *t*), tendance à diphthonguer *e* ou *i* en *ie*, *o* en *ue*, *eu* en *ieu*, etc.

Les textes anciens de cette région sont conservés en assez grand nombre aux archives des Basses-Pyrénées; mais ils sont écrits dans une langue probablement non populaire, car elle n'offre aucun des caractères propres au patois actuel, et diffère très-peu du béarnais de la plaine (AA. 1, *Cartulaire d'Ossau* ou *Livre rouge*, actes de 1187-1483; AA. 2 et 3, E. 2242 et suiv., DD. 1-6, FF. 1, documents concernant la vallée d'Ossau; E 1167, notaires de Barétous (1525-1582): la plupart des actes sont datés d'Arette; E 1096-1103, notaires d'Aspe, actes de 1561 à 1625).

Spécimens de variétés dialectales modernes.

PATOIS D'ARAMITS (dép. des B.-Pyr., arr. d'Oloron, pays de Béarn). Aramits est le centre et le chef-lieu de la vallée béarnaise de Barétous, contiguë aux vallées basques de la Soule.

1. *U homĭ qu'abè düs hilhs. Et mes jouen que digou at so pay : « Me pay, dat me es bees que debĭ abe pera miŏ part. » Ye et queis he et partatge det so bee.*

2. *Chic de diŏs après, et mès jouen enpourtansen dab et tout so qu'abè, que s'en ana biatja en pays csluenhat, oun se despenou tout so que abè.*

3. *Après que abou tout dissipat, que sürbengou üŏ granŏ haminŏ en aquet pays; ye qu'este telŏmens desnüdat de toutŏ cauzŏ qu'este oubligat des estaca a ü abitan der-endret qui l'enbia ena so meteriŏ enta uarda porcs.*

4. *Aquiu, que dezirabŏ poude arregoulas des restŏs de so qu'es porcs manjabŏn; mes arrens nou n'y dabŏn pas.*

5. *Ara fii, en reflechin, que digou : « Que y a, ena mayzou det me pay, bayletz qui an paa en aboundansŏ, ye quem morĭ de hamĭ aci.*

6. *Que cau quem lhèbe, que je trouba et me pay, e quei digue : « Me pay, qu'e pecat contrŏ et cèu ye daban bous. Nou sou pas digne adarŏ d'esta aperat et boste hilh; tretat me dounguŏs coumŏ ü des bostes bayletz.*

7. *Ques lheba dounc, ye que bay trouba et so pay; mes qu'èrŏ dingouèrŏ luenh, et so pay que l'apercebou ye, toucat de counpassiou, que l'enbrassa.*

8. *Et so hilh quei digou : « Me pay, qu'e pecat, etc.*

9. *Mes et pay que digou as sos bayletz : « Pourtat me bistŏ èrŏ so prümèrŏ raubŏ ye hicat lay; hicat li ü anet en dit ye souliès ens pès.*

10. *Amenat et bedet gras, ye aucidet-lou; manjem ye hem granŏ chèrŏ, permou espiat aci et me hilh que èrŏ mort ye qu'e ressüscitat; ye èrŏ pergüt, ye qu'e retroubat. » Ye que hen granŏ hestŏ.*

En autres formes propres à ce patois, il faut noter *lhèbe* 6, *je* 6. Remarquons cette première personne du subjonctif en *e*, commune aux deux vallées de Barétous et d'Aspe. Tous les autres patois béarnais disent *lhèbĭ*. La forme en *ĭ* est aussi la seule employée dans les dialectes des Landes, du Bigorre, du Bordelais, de l'Agenais, de la Lomagne. La forme en *e*, plus conforme à celle de l'ancien provençal (*lebe*), n'est

usitée que dans les patois gascons de l'Ariége, de la Haute-Garonne et dans la partie de l'Armagnac qui se rapproche le plus de la Gascogne toulousaine. — *Je* 6, au lieu du béarnais ordinaire, *anĭ*, que j'aille, mot curieux. Tandis que les autres patois emploient, aujourd'hui tout au moins exclusivement, les formes dérivées de *ana*, aller, les montagnards de Barétous et d'Aspe se servent de formes empruntées à *ire*, comme *je* (*jes, je, jam, jatz, jen*), que j'ailles, que tu ailles, etc. Notons que *ire* n'a donné dans l'anc. prov. que l'infinitif *ir* (*Chrest. prov.* de Bartsch, 3e édit. 135, 33), le futur *irai* et le conditionnel *iria* (*Chrest.* 98, 12). Mais l'espagnol, avec lequel les patois gascons pyrénéens ont de nombreuses ressemblances de lexique, a fait à ce verbe plus d'emprunts que le provençal (Diez, *Gramm. des L. R.*, trad. Gaston Paris et Morel-Fatio, t. II, fasc. 1er, p. 166).— *Qu'e* 8, pour *qu'ey* (*ay*), j'ai. Cette réduction de *ey* a *e*, déjà notée dans l'ancien prov. (*Chrest.* 366, 2), se retrouve dans un certain nombre de patois pyrénéens, notamment dans ceux de l'Ariége. — *Sou* 6, pour béarn. ord. *suy*.

Patois d'Accous (dép. des B.-Pyr., arr. d'Oloron. Vallée d'Aspe).

1. *U houmĭ qu'abè düs hilhotz. Et mes jouen que digou at so pay : « Pay, dat me es bees qui sem atoquen » E etch qu'eis he et partage det so bee.*

2. *Pauc de diŏs après, et mes jouen, pourtan dap etch tout so qui abè, s'en bay biaja en pays luenh, oun etch despenou tout et so bee.*

3. *Après qui etch s'en abou tout enbiat, qu'ey abou üŏ gran hamen en aquetch pays; e etch qu'este tan desprebedit de tout, qu'este oubligat de has baylet en so de ü abitan*

dequetch endret quiu n'enbia ta'ra suŏ bordă ta y guarda bitous.

4. *Aquiu, etch que dezirabŏ poudes arregoula deras soubralhŏs qui es porcs manjabŏn; mes arres que nou-ñi dabŏ.*

5. *Ara fii, reflechin, que digou : « Que y a, ena mayjou det me pay, bayletz qui an paa tan quin bolen, e you quem mourey de hamen aci.*

6. *Que cau quem lhebey, que jey trouba et me pay e quei dicŏy : « Pay, qu'ey pecat coundrŏ et cèu e daban bous. Nou souy pas digne adarŏ d'esta aperat et boste hilh; tretatme dounc coumŏ er ü des bostes bayletz.*

7. *Ques lheba dounc e que bay trouba et so pay; mes quan èrŏ engouerŏ luenh, so pay que l'apercebou, i, et coo clabat, que courrou e quei he düs potz.*

8. *Et hilh quei digou : « Pay, qu'ey pecat, etc.*

9. *Mès et pay que digou as sos bayletz : « Pourtatch-y détirŏ era suŏ prümèrŏ raubŏ, hicat lai; hicatch-y üŏ berguŏ en dit i etz souliès ens petz.*

10. *Het bi et betetch gras e aucidet lou; manjem e arregoulemse plaa; premou qu'aci qu'ey et me hilh qui erŏ mourt e etch qu'ey arressüscitat; qu'èrŏ pergüt e etch qu'ey arretroubat. » E eis que hen granŏ hestŏ.*

La vallée d'Ossau, moins isolée que les deux autres, à cause de ses relations directes et constantes avec Pau et du grand nombre d'étrangers qu'y attirent ses stations thermales, a beaucoup moins bien conservé la pureté de son patois. Elle subit de plus en plus tous les jours, dans sa phonétique et son lexique, l'influence du français et celle du béarnais parlé à Pau. Ainsi le patois de Bielle, ne connaît plus l'article pyrénéen *et*, *era*, qu'il remplace par le br. ordinaire *lou*, *la*.

Patois de Bielle (dép. des B.-Pyr., arr. d'Oloron, canton de Laruns, pays d'Ossau).

1. *U homĭ qu'abè düs hils. Lou mes jouen queu digou : Pay, dat me lous bees qui debi abe ta la me part. E lou pay queus hé lou partage deu so bee.*

2. *Chic de diŏs après, lou mes jouen que s'enporta dap etch tout so qui abè. Que s'en ana biaja en ü pays esluenhat, e aquiu, que despenou tout lou so bee.*

3. *Quan abou tout esperdiciat, que j abou uŏ granŏ hamĭ en aquetch pays; e ques trouba tan desproubedit de tout qu'estou obligat des louga en ü homĭ dequetch pays qui l'embia ta la so meteriŏ, ta guarda lous bitous.*

4. *Aquiu, qu'abere boulüt arregoulas de las pelous que lous porcs minjabŏn : mes arres que nou ne dabŏn.*

5 *A la fi que réflechi e que digou : Dehens de la mayzou deu me pay, que j a bayletz qui an paa tant quin bolen, e jou que mourechĭ de hamĭ aci.*

6. *Que cau quem lhèbĭ, qu'anĭ trouba lou me pay e qu'u diguĭ; « Papay, qu'ey pécat contrŏ lou cèu e contrŏ bous; que nou mériti pas d'esta aperat lou boste hil. Tretatme dounc coumŏ ü deus bostes bayletz.*

7. *Ques lheba dounc e qu'ana trouba lou so pay; mes, coumŏ èrŏ engouèrŏ luenh, lou so pay queu bedou, e, lou co herit, que courrou e queu he poutous.*

8. *Lou so hil queu digou : Moun pay, qu'ey pecat, etc.*

9. *Mes lou pay que digou aus sos bayletz : Pourtat lou d'abort la so permèrŏ raubŏ e hicat-l'y; hicatlou uŏ bagŏ au dit e souliès aus pès.*

10. *Het biene lou beteich gras e aucidet lou; minjem e hem bounŏ cherŏ; permou aci qu'ey lou me hil qui èrŏ*

mourt e qu'a ressüscitat; qu'èrŏ esbarrit e qu'ey troubat. E que hen ŭŏ granŏ hestŏ.

§ 5. — *Dialecte bigourdan.*

Nous avons indiqué déjà les caractères distinctifs et la situation géographique de ce dialecte. On a pu voir que, tout en se rattachant essentiellement au béarnais, même pour l'orthographe traditionnelle, il participait de certains caractères de l'armagnac, qui le limite au nord (*ŭ* pour *b* par exemple, dans la plaine). Les patois de Rivière basse, transition entre l'armagnac et le bigourdan, appartiennent plutôt, au moins dans leur état actuel, au premier de ces deux dialectes. D'autre part, ceux de la vallée de Barousse inclinent notablement vers le commingeois.

Le dialecte bigourdan nous est connu, dans son état ancien, par de nombreux et importants documents. Bien que les *cartulaires* de Saint-Savin, de Saint-Pé et de Sarrancolin (Archives de Tarbes) soient d'un assez grand intérêt au point de vue de la langue, les textes originaux les plus anciens proviennent du fonds de l'abbaye de l'Escale Dieu (*Arch. des Hautes-Pyr.*), du chapitre de Tarbes (ibid.), de la maison du Temple de Bordères (*Arch. départ. de la Haute-Gar.*) et des archives communales de Bagnères-de-Bigorre. Au second rang, viennent les coutumiers de certaines communes, étudiés et publiés en partie par M. Bascle de Lagrèze dans son *Histoire du droit dans les Pyrénées* (Paris, 1867), et notamment le plus curieux de tous, par l'état archaïque de la langue et de l'écriture, celui d'une vallée pyrénéenne, Azun (1497). Mais le document le plus précieux au point de vue historique

et à certains égards aussi pour la langue, c'est le *Cartulaire de Bigorre*, conservé aux Archives des Basses-Pyrénées (E 368). C'est un registre in-4°, de 62 feuillets de papier, contenant deux copies du xv[e] siècle, dont la première nous semble avoir mieux respecté que la seconde le texte original, et renfermant des actes de 1062 à 1263. Les derniers feuillets de la première copie donnent *in extenso* certains actes de l'administration d'Esquivat de Chabannes. Les premiers offrent des censiers féodaux de communes pyrénéennes qui, par leur brièveté, le mélange du latin et du gascon, et l'emploi de certaines formes antiques, comme l'article dérivé de *ipse* (1), paraissent appartenir à la seconde moitié du xii[e] siècle. Les mots et phrases en langue vulgaire, qui y sont insérés, font donc connaître probablement le dialecte bigourdan de cette même époque. Comme on n'a affaire qu'à une copie, toute affirmation absolue, à cet égard, est impossible.

Sous-dialecte de la plaine de Bigorre. Il a pour domaine la plaine qui entoure Tarbes, les landes d'Ossun et les premières hauteurs où sont assis Lourdes et et Bagnères de Bigorre. C'est naturellement à ce sous-dialecte qu'appartiennent les plus nombreux des documents anciens du Bigorre, presque tous rédigés à Tarbes ou à Bagnères.

Spécimens de textes anciens.

Les plus anciennes chartes latines de l'abbaye de l'Escale Dieu (près Bagnères) contiennent des noms propres et quelques mots en langue vulgaire.

1. Voir sur ce point notre article de la *Revue de Gascogne*, avril 1878, p. 169.

Acte de 1175 (*Arch. des Hautes-Pyr.*, *H 3*). W. de Ripa *freyta* — agrum de *Casaubo* — in *artigau* — terram de *Bordas*.

Acte de 1177 (*H 4*). Garsias Sancii de *Arricauo* — terram de *Gauardosa* — usque ad *Lus* — terminum de *Arromer* etc.

Acte de 1183 (*H 6*). Ecclesia de *Sa Lana* — A. de *Baieres* — Santius *des Bosc*.

Acte de 1194 (*H. 8*). Ecclesia de *Sa Caubera*, de *Sa Peda* — W. Sancii de *Maluezi*.

Cartulaire de Bigorre, f° 1, r° : censier de Lourdes. *Lo casal del Puiol deu lo bren aiustar* ad canes comitis — *Lo casal* de Cortina debet servire quale servicium comes voluerit. — *Lo casal d'Arenes es franc de totes franquesses, chen xagmate, ab X. sols, totas nadaus e a dreyt, e ley e ost* — f° 2, v° : *Lo casal Etz Ariol debet las granolhas far carar.*

F° 7, r° : censier d'Aure. *Lo casal de Za Mola, I. modio frumenti, bin, molto. Si deu dar tauerna per XVIII. modios de froment.* — *Si li da lo coms garie, agnet, deu pa far e messaria.* — *Aner Baquer, per aquel casal or esta, non deu dar seruici. Alter casal i a franc, que non deu far arren. Lo beger deu dar a ters an e deu gardar lo bosc.*

F° 7, v° : censier d'*Iuos* (Ibos, près Tarbes). *A Yuos, XX. modios de forment als francs e als censals, esters las abbadias. C. moys de ciuada als censals, garie a Nadal, agnet a Pascha.— A Clauarie, forca e fals e flaget e caual albergar, pa far e legna.* — F° 8, r° : *Lo casal Bertran Brunet deu las toalhas lauar e deu lo hom dar despensa.— a Tolosa, II. sols per la terra quel senhor i de a seruici. — a Gorga, laxa lo senhor la tercia part del seruici.—Los IIII. bayles quel cens amassan, quant amassat aueran los XX. moys de froment, a menyar los deu hom dar pan, e bin e carn. Als batedors e*

als forquiadors e als segadors deu hom dar manyar com per la biela. Aquesta es la carta dels homes d'Yuos de las ferragnas de Cognag quen fen X. s. al senhor. Los V. carrals deuen portar a Lorda ab los cars e ab los carals, es ab bon guidadge quels de lo senher, e deu lo dar a beure e a maniar. Aquesta es la carta dels homes d'Yuos. E feron la far Bertran Sabent, Ar. de Pallera, Ar. de Sent Seui, Johan de Prat, Bergogn Aramon de Iusbie, Ar. Brunet, Gotenez, Bonell missecantant. Aquest an diit lo cens dreit, assi cum lo saben, e jureron hec, assi cum lo missacantia los ag esqueri.

Les deux plus anciennes chartes en langue vulgaire des archives de Bagnères-de-Bigorre sont : 1° un acte de 1251, dans lequel le comte Esquivat confirme la coutume de Bagnères octroyée en 1171 par le comte Centulle. La charte de 1171, qui y est reproduite *in extenso*, a été publiée par d'Avezac-Macaya (*Essais historiques sur le Bigorre*, I, p. 235-241), mais celui-ci a omis d'indiquer que c'était un vidimus. En voici le début, transcrit d'après le texte original (Arch. mun. de Bagnères, liasse 1, n° 1).

En nom de nostre senhor Dieu Ihesu Crist. Conoguda causa sia a totz homes e femnes presentz e abieders, que nos Centod, per la gracie de Dieu comter (sic) *de Begorre, sufertes mantes bergonhes e grans dampnadges el comptad de Begorre per nostres frontaders, Nauars, Teesiis, Bascos, Arragones, qui aucunes begades entrauen el comptad de Begorre poderasementz, e arcebudz aucuns laugs forstz qui fazen grans mals en la terre de Begorre; per so, nos auant dit Centod, agud cosselh e ab ferm autrey del baros de tote la cort de la terre de Begorre, dam franqueces e durables costumes au laug e aus pobladors e als habitadors presentz e abieders*

dels borgs de Banheras, asi cum en queste carte es escriut, per so quel senhor e tote la terre i trobas cosselh e defense.

En la prumarie, nos Centot, compte de Begorre, dam e autrejam per for e per costume au sou e aus popladors dels borgs de Banheres presentz e abieders, que tenguen e possedesquen lors masons dedentz los murs e defore murs, tant cum son las foras arrendoes dels ambaradz, els ambaradz, els costoos, els baraz, e d'aqui en entz, ab aqued sens que a nos i an autreiad de dar los diitz borzes e de pagar a la feste de Nadal totz ans de an e an.

E quels dam e quels autreyam, per for e per costume, que nulh borz dels borgs de Banheres, a nos ni a nostres successors que no sien tengudz de dar ni de prestar ni de manleuar per deuer, si nol bolen etc.

2° Un autre acte original de 1260, confirmation de ces mêmes priviléges (publié en fac-simile dans l'album paléographique de l'Exposition de 1878).

Les archives départementales de la Haute-Garonne (fonds de l'Ordre de Malte, commanderie de Bordères, près Tarbes) offrent un acte original de 1252, dont voici le début :

Conoguda causa sia a totz presenz homes que Arnaut de Laueda, senhor de Beusen, ab coselh e ab autrey de Nauarra, sa molher, e de sos enfans, beno tot lo byladyet que hom apera Bausacq, ab tota la terra que si aperte, que es el comtad de Begorre, entre Quintilhac e Seubanier, e entre Ordz e Borderas, tot aquero quey aue ni auer i deue, e tota aquere senhorie quey aue ni auer i deue, senes nulla pertenence que no si artenco, tot lo colt el no colt, las terras e las aygas, los entradz els isidz, lo fust el fruit e la fulle, la erbe e la peyre, e tot quant terre leue, del cel tro terra, e de la terra tro la ius abisme, per MMM. CCCC. L. *sols de Morlas, a la maiso*

del Temple de Borderas, e a frai Bidal, qui la ore ere comandador de l'auant dite maison de Borderes, e a totz los frais qui la ore seran ni may seran, per totz los temps del mon, en tal maneire quel comandador e les frais de l'auant dite maison ne posquen far a tote lor bolentad, en quelque maneire far l'an bolessan, aysi cum auant dit es, ag beno l'auant dit Arnaut de Lauedan, els ag liura ab fust e ab terre, els ne mes en possession a fuer e a costume de la terre, etc.

Dans un autre acte original de 1272, provenant du même fonds, il est encore question d'une donation faite au commandeur de Bordères : « *au comanador de la maisoo de la cauararie deu Temple de Borderes, de l'abescad de Begorre, e a tot lo combent de l'auant dite maisoo, als presenz e als abieders, e a toz lors successors, e a tot lor comandament end'arrademption de toz sos peccadz, e per sa anime e per las animes de som pair e de sa mair e de tot soo lignadge, per aquedz qui son bius e per aquedz qui son passadz deu segle aquest en l'autre, per aumosne, la mieitad de la dezme de la gleise de sent Estefe e deu territori de Jullag, eus casaus qui auen en la biele de Borderes, e la bigne e los fees, e las terres coutes e no coutes, els herms, els condreis, els pradz, els boscs, e las aigues, e totes las autres causes mobles e no mobles, de cauqui maneire o de cauqui nome sien aperades, ab totes lors entrades e lors eixides, e ab toz lors estrems, de ceu trou terre e de terre entrou abisme, ab totes lors pertiences*, etc.

Les archives départementales des Hautes-Pyrénées, H 16, possèdent un acte original de 1260 (donation au couvent de l'Escale Dieu), rédigé par un notaire juré de Bagnères. Ce texte est un des plus curieux que nous ayons étudiés au point

de vue de la langue ; la prononciation populaire y apparaît nettement à différentes reprises, en particulier par l'absence de *r* étymologique après les infinitifs et les noms (*descargaa* pour *descargar*, *mai* ou *maj* pour *mair*) ; trait fort rare dans les documents gascons de cette époque. Nous le donnons in extenso :

An nom de nostre segnor Dieu Ihesu Crist. Conoguda causa sia a totz qui son ni seran, que nos, en W. Foert d'Oson, ab boo sen e ab bone memorie, agradablemenz, a boon cosselh et ab bone boluntad, no decebud ni enganad, ni constreit per nulhe persone, mais francamenz e agradable de nostre propre boluntad, e per descargaa la anime de na Cumdoo, nostre mai, e de la nostre meteise, dizem e autrejam que madaune na Cumdoor, ab bon sen e ab bone memorie, agradablemenz en B. d'Arrerie, e ab autrey d'en Bernart, soo filh, e de na Marie sa filhe, de e autreja, per anime de si meteise e de son linadge, a madaune Sancte Marie de la Escala Dieu, e an fray Bernart, abad d'aqued medeis laug, e al sant cumbent, frais e familias de la auant dite maiso, presentz e abieders, lo casau deu turoo d'Ordisaa, e totz aquedz dreitadges qui ere i aue ni auer i deue, en degune maneyre, locau casau ere sue, per cumplir sa boluntad.

E noz auant dit en W. Foert autrejam e coofirmam aqued dooatiu, per nos meteis e per tot nostre linadge present e abieder ; locau dootiu los auem autreiad, asi cum nostre maj na Comdor l'aue dad e confermad a la auant dite mason e als frais presentz e abiders, ab totz los dreitadges e las causas mouenz e no mouens qui a profieit ni a seruici d'ome ni de femne poden estre per nulhe maneire, e ab totes las apertinencies qui al auant dit casau aperten en nulhe guise ; so es asaber homes e femnes, e totes las terres

coutes e no coutes, per mei e per estrems, ab lors estremitaz e afrontatios, ab toz lors entramentz els eiximenz, deu ceu tro la terre, de terre tro a l'abissme, los terradges els agres, los sees e trastoz autres seruicis, los pradz els pastencs e toz los fruitz, de calque maneire sien, los arbes fruit fazentz e no fazentz, los secs eus berdz, las aigues eus molis, eus laugs dels molias, los boscadges e las bartes, e todz los autres dreitadges qui nos i auem ni auer i deuem, so qui nos no auem ni no crezem auer, de calque maneyre sien, en toz los soberdiz... aie totz entieramenz, ses de nulhe retenence de nos ni dels nostres, en despolham nos meteis els nostres de totes las auant dites causes, on nos no erem bestiz, si no a tort, de pos nostre maj, na Comdor, las ago dades als auant ditz frajs, en auem bestiz los auant ditz frais els n'auem mes en durabla e em bertadere possession, per toz temps, e quels ag aue liurade, ab fust e ab terre, asi cum nostre mai, na Comdor, los ag de els ag conferma. E quels n'autrejam aqueste present carte, feite entre los bius, de escriuan jurad, en onrabletad baledere.

E nos auant dit en W. Fuert que autreiam e asolbem, per nos e pels nostres, pels nadz e pels a neixer, la sober dite donatio, asi cum auant dite es, ab totes las apertinenties e ab totes las causes mouentz e no mouentz, e ab toz los dreitadges cum mentauguz son, e aquez que no ag son, a la auant dite mason e als habitadors d'aqued laug, que mais, per nos ni pels nostres, domandaz nols sien nulh temps.

E nos auant dit en W. Fuert, que nos autrejam per freme, per nos e pels nostres, a bone fe e ses tot engan, a totz los frais de la auant dite mason presentz e abieders, que la sober dite donatio, asi cum nostre maj na Comdor los ag de, a espauane de mort, franqui e quitie e, ses tot contrast,

los ag foran bone de toz homes, que arren i bolosen dizer a fuer e a costume de la terre.

E nos en W. Fuert, que autrejam, per nos meteis e per tot nostre linadge, aquestes auant dites palaures, que asi las tieram, cum auant dites son, e que non seram contre la forme d'aqueste carte, anz la tieram, asi cum mels pod estre entendude, ses tot dam dels auanditz frais e de la auant dite mason, renuntiant a tot drejt e a tote pleidesie que a nos podos aiudar temporau ni esperitau, ni a la auant dite maison ni als frais nozer en l'entendement d'aqueste carte. El auant dit casau que deu far V. st. de bos morlas de sees totes martros. Testes son fraj Br. del Coinh, prior de la Escale dieu, en fraj Gregori, e frai R. de Biele-embiz, e R. de Darrer, e R. Molherad d'Espiele; e jo, B. A. de Faregles, notari jurad de Banheres, qui, ab autrei de ames las partides, aqueste carte escriscui e i pausei mon signe. XIX. kal. januarii. Act. anno Dominio millesimo CC sexagesimo, Esquiuato de Chabanesio comite dominante et episcopatu vacante.

Dans une autre charte de l'Escale-Dieu, de 1279, également originale (H 21), la prononciation vulgaire est aussi dénotée par des formes comme *mosseigne* pour *mossenher*, *soun linatje*, *frai*, *pousquan*, *soulamentz*, *nou*, *mousseigne*, *seignou*, *foussen*, *despouilhat*. L'acte est, d'ailleurs, d'une écriture négligée et très-courante. Un autre titre gascon de 1310, de même provenance, ne présente plus les mêmes particularités.

Citons enfin, pour l'étude de l'ancien bigourdan, des actes écrits à Tarbes même, et qui, pour la plupart, émanent du Chapitre de cette ville : un titre gascon de 1273, relatif à la dîme de Mascaras (Arch. départ. G 77) et un autre de 1281

(G 78) où abondent les formes caractéristiques du dialecte, notamment l'adjectif possessif masculin *sue*, *sues*. Voici, comme spécimen du langage tarbais, un jugement des consuls de Tarbes de 1442, relatif à un boucher convaincu d'avoir débité de mauvaises viandes (E 163) :

Nos judges dessus ditz, vistas et ausidas las rasoos de cascunas partidas, aguda la relation de auguns maserees et autes personas ad asso expertz, losquaus auen vist ahoelh los motoos per lodit de Bernet escoryatz, losquaus refferin que no eran boos ni sufficiens per bener a maset public, ans eran de tau condicion e maneria que podo este et tornar en gran dampnatge et perilh de las gens qui ac crompassen nin mynyassan; et autes causas consideradas mauens nostres coratges, et de cascun judyan dreyturamentz, agut cosselh aixi metix ab nos metix et d'auts sabis, pronuntiam et declaram, per nostra sentencia deffinitiua, los ditz motoos non esser sufficiens per bener a maset public, mas aquetz esser as et crematz en loc public et patent; aixi metix lodit Domenge auer encorruda la ley de sincq soos de Morlaas au bayle et sincq, menhs un dier, a las gardas, et bint diees aus messagnees.

Spécimens de variétés dialectales modernes.

La langue actuelle diffère peu, comme on va le voir, de celle que nous font connaître les documents anciens. Toutes deux s'éloignent du béarnais par la substitution de *ū* à *b*, l'emploi de *sue, sues,* etc.

Patois de Juillan (dép. des Hautes-Pyr., arr. de Tarbes, dans la plaine de Tarbes).

1. *U home qu'aũè dũs hils. Et mes youen que digou a sou pay : Papay, dat me es bes de qui ay aue enta la miŏ part.» E et qu'aus hadou et partatye dau sue be.*

2. *Cauques diŏs après, et mes youen, que s'enpourtaũŏ dab et tout aso qui aũĕ, e que s'en ane biatya en ũ pays pla luenh, oun despense tout et sue be.*

3. *Des qu'aũou tout despensat, qu'arribe ũŏ granŏ haminŏ ad aquet pays, e qu'este ta miserable que s'aũou a bouta baylet en ũ paysaa qui l'enbie a la suŏ proupietat enta garda pourcetz.*

4. *Aquiu, qu'aure pla boulũt rassasias de so qui eh porcs minyaũŏn; mes arri n'au ne dauŏ.*

5. *Toutŏ quan aũou pla pensat, queh digou.« Que y a, a la maydou de papay, bayletz qui an pa tan qu'en bon, e you quem mourechĭ de hamĭ aci.*

6. *Que cau quen lhĕũĭ, qu'anĭ trouba papay e queu diguĭ: « Papay, qu'ey pecat countrŏ et cèu e dauan bous. Nou soy pas arŏ digne d'esta aperat bostc hil; trattat me coumŏ ũ daus bostes bayletz. »*

7. *Ques lheue dounc e qu'ane trouba sou pay ; mes qu'èrŏ encorŏ luenh, sou pay qu'au beyou, e, toucat de coumpassiou, que courrou e que l'enbrasse.*

8. *Et sue hil qu'au digou*: « *Papay, qu'ey pecat, etc.*

9. *Mes et pay que digou aus sues serbitous :* « *Pourtat lou biste la suŏ permèrŏ raubŏ è boutat l'ac ; hicat lou ũ anet au dit, e es souliès aus pès.* »

10. *Amiat et bedet gras e tuat lou, minyem e hassam bounŏ cherŏ, permou qu'ey aci et mie hil qui èrŏ mourt e qu'ey ressũscitat ; qu'èrŏ perdũt è qu'ey retroubat. » E que hadoun ũŏ berŏ hestŏ.*

Entre autres particularités de ce patois, on remarquera :

1° le mélange des deux formes de l'article gascon *es bes*, *et partatye* 1, *et mes youen* 2, *et sue be* 3, et *la miŏ part*, *dau sue be* 1, *la suŏ proupietat* 3, *daus bayletz* 6 ; la proximité du dialecte montagnard fait ici sentir son influence. 2° la substitution de l'aspirée *h* à *s* dans *eh porcs* pour *es porcs* 4 ; *queh digou* 5, pour *ques digou*. Ce phénomène, qui apparaîtra encore plus fréquent dans le sous-dialecte du Rustan, n'est pas particulier au bigourdan ; on l'observe sur d'autres points du domaine gascon, notamment dans les Landes. Notons enfin, dans le patois de Juillan, la tendance à prononcer l'*a* comme un *o*, non-seulement pour les finales latines en *a* où l'*ŏ* ne se prononce pas aussi faiblement qu'en béarnais, mais même pour *a* ; par exemple *po* (panis) pour *pa*, *comŏ*, jambe, pour *camŏ*.

§ 6. — *Sous-dialecte du Rustan et du Magnoac*

Son domaine comprend les cantons de Pouyastruc, de Trie, de Castelnau de Magnoac, de Galan et une partie de celui de Lannemezan.

A cette région appartient Guizerix, dont les coutumes, écrites en 1405, ont été publiées par M. Bascle de Lagrèze (*Hist. du droit*, etc., p. 455-469). Nous en extrayons les deux articles suivants :

I. *Lou premier article es que, en lodit loc de Guiseritz, sian elegitz, cascun an, tres cossos per la communitat deudit loc segon que es acostumat, losquals juren, en la man deu senhor ho de son baile, lou prume digmenge apres Touz Sanctz, losquals cossos ensems ab lo bayle, ou la major par-*

tida deusdits cossos, ayan poder, coma juges ordinaris deudit loc et de sas pertenensas, de ausir, de terminar, coneysse et diffinir totas causas et negocis, en lodit loc ou sas apertenensas ; emergen et emerger poden, etc.

XXIV. *Item, que lo taberne sin* (1) *tengut de bene bon bin et sufficient, segon lo pays aforat, que sia per lo baile et cossos, et sy y metia aygua ou autrament lo corrompia, que sia punit en X. sols tholosas, divisidors la meytat au senho, et l'autra meytat a la viella, et lo bin confiscat au senhor, et pot lo taberner foragitar los bevedors quan auran begut lo vin, de iour ou de neyt, de la taberna, sens deguna pena, et si lo bevedor au mandament deu taberne no ne vol salhir de l'ostau, que pague dus sos au senhor et cossos.*

On remarquera, dans ce texte quelques exemples d'infinitifs ou de mots en *r*, orthographiés à la moderne (*bene* pour *bener*, *senho* pour *senhor*, *prume* pour *prumer*). Ces indices de la prononciation vulgaire se trouvent encore plus fréquents dans d'autres articles où on lit : *pouscan da et vendre et aliena toutz los bees — es tengut de jura, — que lo cresedo sia tengut de tie et serva* etc. La langue de ce document diffère très-peu d'ailleurs de celle de l'Armagnac, ce qui s'explique par la situation de Guizerix, placé sur la lisière du département du Gers.

Quant au patois usité aujourd'hui dans le Rustan et le Magnoac, il tient une place tout-à-fait spéciale parmi ceux du Bigorre ; son caractère le plus original est une répugnance très-prononcée pour les sons sifflants ; il remplace *s* et *z* soit par une aspiration *h*, (*eh* pour *es*), soit par *ch* (*echte* pour *este*), soit par *d* (*maydou* pour *mayzou*) ou bien le supprime

1. Mal lu pour *sia*.

(*baylet* pour *bayletz*). S'il est essentiellement bigourdan, par l'absence de consonne à la 3me personne du singulier du parfait, il se rapproche singulièrement de l'armagnac par la forme de ses imparfaits (*aŭeŭŏ* pour *aŭè*), de ses subjonctifs (*lheuŏy*) et de ses participes présents (*en reflechi* pour *reflechin*). Il comprend d'ailleurs deux variétés distinctes ; celle des collines du Magnoac, où s'emploient les formes propres au gascon montagnard (1), telles que l'article *et*, *era*, les douces pour les fortes (*j* pour *y*) etc., et celle du Rustan, région moins élevée, plus voisine de la plaine de l'Adour, où la langue se rapproche davantage de celle de Tarbes. Les deux spécimens suivants font connaître l'une et l'autre espèce :

Patois de Galan (dép. des Hautes-Pyr., arr. de Tarbes, pays de Magnoac).

1. *U home qu'aŭèŭŏ düs hilh. Et meh jouen que digou a soun pay* : « *Papa, dat me eh beh que deŭi aŭede pera miŏ pourtiou.* » *E et qu'us hadou et partatge de soun be.*

2. *Pauc de dieh apreh, et meh jouen, en enpourta tout so qu'et aŭèŭŏ, que s'en ane courre en payh echtrange, oun dechpenou tout soun be.*

3. *Apreh qu'et aou tout minjat, qu'arribe ŭo granŏ midèrŏ en aquet payh, e et que bachte telŏmen ňüt de toutŏ caudŏ, que bachte oubligat deh da a ü puydaa det endret qui l'enbie ena suŏ bordŏ, enta y garda eh tessoueh.*

4. *Atieu, que deziraŭŏ poudes sadoura derah pet qu'eh porc minjaŭŏn, meh degü nou ne daŭŏ.*

5. *Enfin, en reflechi, queh digou* : « *Que y a, ena maydou de papa, baylet qui an paa en aboundansŏ, e jou quen mourèchĭ de hamĭ acitau.*

1. Rappelons que le Magnoac formait avec les pays de Barousse, d'Aure et de Labarthe, ce qu'on appelait *les Quatre-Vallées.*

6. *Que cau quen lheuŏy, qu'anĭ trouba papa e qu'au digŏy : « Papa, qu'ey pecat countrŏ et cèu e daŭan bouh ; nou soy pah dinne adarŏ d'echte aperat bochte hilh ; trattat me dounc coumŏ er ü deh bochteh baylet. »*

7. *Queh lheüè e qu'ane trouba soun pay ; meh, quan et èrŏ encouerŏ luy, soun pay que l'apereebou, e, toucat de pietat, que courrou e que l'embrasse.*

8. *Soun hilh qu'u digou : « Papa, qu'ey pecat, etc.*

9. *Meh et pay que digou ah sueh baylet : « Pourtatlou bichte era suo prümèrŏ pelhŏ e boutat loc ; boutat lou ü anet en dit e eh soulieh eh peh.*

10. *Amiat et bedet grah e tuat lou. Minjen e hem ribotŏ, proumou que guerat aci moun hilh qui èrŏ mourt, e qu'ey ressüscitat ; qu'èrŏ perdüt, e qu'ey trouba. E que hadoun granŏ hechtŏ.*

Patois de Pouyastruc (dép. des H.-Pyr., arr. de Tarbes, pays de Rustan).

1. *U home qu'aŭèŭŏ düh maynayeh ; lou meh youen que digou a soun pay : Papa, balhat me louh beh quim deŭŏn rebengue de la miŏ part : e queus hedou lou partaye deu sué be.*

2. *Cauqueh diŏh apreh, lou meh youen, que s'enpourte dab et touh louh sueh dequeh ; e que s'en ane en payh echtranye, oun dechpense tout so qui aŭeŭŏ.*

3. *Quan agou tout dechpensat, qu'arribe üŏ granŏ midèrŏ an (1) aquet payh ; e que bachte ta midèrable qu'aste (2) oubligat deh louga dab ü proupietari d'aquet andret qui l'anbie en üŏ fermŏ de lah tuŏh, enta y ana [e]sta pourquè.*

1. Pour *en.*
2. Pour *este.*

4. *Aquiu, queh sere pla boulüt rassadia de lah pet que louh porc minyaŭŏn, meh persounŏ nouu ne balhauŏ.*

5. *A la fi, que reflechi e queh digou: Que y a, en so de papa, baylet qu'an pa tan quin bon; e you quem mourechĭ de hamĭ aci.*

6. *Que cau quem lheŭŏy, qu'anŏy trouba papa e queu digŏy : Papa, qu'ey pecat countrŏu cèu e daŭan bouh; nou meriti pah med* (1) *adarŏ d'esta aperat lou boste hilh; trattat me dounc coumŏ ü dauh bosteh baylet.*

7. *Queh lhèŭe dounc e qu'ane trouba soun pay : meh qu'èrŏ ancorŏ luenh, quan soun pay lou beyou, qu'agou pietat d'et, que courrou e qu'au püne.*

8. *Lou hilh queu digou : Papa, qu'ey pecat, etc.*

9. *Meh lou pay que digou auh sueh baylet : Pourtat lou biste la suŏ permèrŏ pelhŏ, e hicat l'oc : boutat lou ü anet au dit e ü parelh de souliẻd* (2) *auh pèh.*

10. *Het me bengue lou betet grah e tuad lou; minyen e hedem bounŏ cherŏ, pourmou qu'ey aci lou mie hilh qu'èrŏ mourt e qu'ey ressüscitat; qu'èrŏ perdüt e qu'ey tournat.* » *E que hedoun granŏ hestŏ.*

§ 7. — *Sous-dialecte de la Montagne de Bigorre.*

Il a pour domaine les vallées du haut Adour (Campan) et du haut Gave de Pau (Lavedan).

Les documents les plus anciens, relatifs à cette région, ont été écrits à Lourdes ou à Bagnères, et se trouvent surtout

1. Pour *meh* (mes).
2. Pour *souliẻh* (soulies).

dans le *Cartulaire de Bigorre*, très-important pour l'histoire du Lavedan. On peut voir d'ailleurs, dans le livre de M. de Lagrèze un acte de Saint-Savin de 1313 (p. 47) et un autre de Cauteretz de 1316 (p. 494). Les archives de la Haute-Garonne possèdent deux titres en langue vulgaire relatifs à Gavarnie (ordre de Malte, liasse 1, n° 171); mais l'un, de 1336, est en aragonais; l'autre de 1387, est daté de Lourdes. Le document linguistique le plus intéressant pour cette partie du Bigorre, est sans contredit la *coutume d'Azun* (Aucun), ms. de parchemin (Arch. des H.-Pyr., E 87), d'une écriture de forme très-ancienne et bien antérieure à celle qui était usitée en plaine à la même époque (1497). Elle a été publiée *in extenso* par M. de Lagrèze (p. 428-454). Nous en donnons ici le préambule, exactement reproduit d'après l'original, daté de Aucun, 29 juin 1497.

F° 2, 7° : *In nomine Domini, Amen. Cum sia causa clara, liquida, notoria e manifesta que, en lo pays d'Asuu, aya foos e costumas autreyatz ab antich per lo senhor, e per los autres qui son viencutz apres confermatz, e per lo poble* d'*Asuu per totz conseruatz e gardatz, e segons la sustansia de aquetz la ammistrasioo de la iusticia que s'aministra en la cort d'Asuu usat. E cum los ditz foos ofsan posatz, scriutz e designatz en papeè, loquau era consumit e gastat; e cum ayxi medex aia, en lodit pays d'Asuu, augunas cartas d'ordenansa feytas per tot le pays, e confermadas per lo senhoo a conserbasioo de iusticia, suüs asso tot, lo poble d'Asu, o la maior part e la plus sana, congregatz e aiustatz en lo loc aperat lo hoom d'Aucun, on la cort d'Asu se acostuma de thie, agregat e aiustat lodit poble en lodit loc, lo dia qui se conda lo XXIX. deu mees de iuni, l'an* M.CCCC.XCVII. *balhan e requirin a mi Arnaut deu*

Troc, deu loc de Marsoos, notari public per la autoritat imperiau, que los ac botassi en bona forma, en pargami, per que se trobe tot ensemps e aya milhor permanensa e durada. Era lodit poble ensems, aquera begada, per recebe bayle un aperat Iohan de Membiela deu loc de Gees.

On a déjà pu noter, dans cet extrait, les mots comme *conserbasioo, trobe*, qui s'éloignent du bigourdan de la plaine par l'emploi du *b* au lieu de *u*. Telle est, en général, l'orthographe adoptée par le rédacteur de la coutume, qui écrit ailleurs *abans, taberne, gabanhaba, dabant, acabat* (à cheval), *abem*, etc. Cela concorde exactement avec la prononciation actuelle des montagnards du Lavedan et de la vallée de Campan, ainsi que l'a déjà montré le spécimen du patois de cette dernière localité.

C'est, en effet, surtout par l'emploi du *b* et des formes propres au gascon montagnard, que ce sous-dialecte diffère de celui de la plaine de Tarbes, et se rapproche ainsi du béarnais. Il admet, d'ailleurs, plusieurs variétés : celle de Campan, qui s'éloigne le moins par son lexique et sa phonétique du sous-dialecte de la plaine ; celle des vallées qui convergent à Argelès, et dont la langue diffère peu de celle du béarnais de la montagne ; celle des vallées qui aboutissent à Pierrefitte, et dont le patois de Gèdre nous offrira un échantillon curieux.

Patois d'Aucun (département des H.-Pyr., arr. d'Argelès, vallée d'Arrens).

1. *U homĭ qu'ayebŏ düs hilhs. Lou mes youen que dichou a sou pay : « Moun pay, dat me era me pourtiou des bes. » Et pay que laus parti.*

2. *Pauc de diŏs après, et mes youen que s'enpourte tout so qui aye, e que s'ane passeya en pays estranye oun despense tout et so be.*

3. *Quan s'agou tout despenüt, qu'arribe üŏ granŏ hamĭ, en aquet pays, e ques troube ta praube, que s'ane bouta baylet d'ü mestre qui l'enbie ta uŏ pessŏ, ana garda porcs.*

4. *Aquiu qu'ayri boulüt minya pelas dab es porcs, tas harta ; mes arres nou ne dabŏ.*

5. *Ara fi, que pense e ques dichou : « Ena cazŏ de moun pay, es bayletz qu'an pa tan qu'en bon, e you que mourĭ de hamĭ aci.*

6. *Que cau qu'anĭ trouba et me pay, e qu'u diguey : « Moun pay, qu'ey pecat countrat cèu e deban bous. Nou soymes dinne d'este aperat boste hil : trattat me coumŏ ü des bostes bayletz. »*

7. *Ques lhebe douncŏs e qu'ane trouba sou pay ; mes qu'èrŏ encorŏ luenh, sou pay que l'apercebou e, toucat de coumpassiou, que l'ane at daban e que l'enbrasse.*

8. *Et so hil queu dichou : « Moun pay, qu'ey pecat, etc.*

9. *Mes et pay que dichou as bayletz : « Apourtat lou biste era so premèrŏ pelhŏ e boutat lau ; boutat lou ü anet en dit es sabatous ens pès.*

10. *Ameat et bedet mes gras e aucit lou ; minyem e hassam hestŏ, parce que bet aci et me hil qui èrŏ mourt, e qu'ey ressüscitat, qu'èrŏ perdüt e que s'ey troubat. E itz que hin granŏ hestŏ.*

Patois de Gèdre (dép. des Hautes-Pyr., arr. d'Argelès, canton de Luz, haute vallée du Gave de Pau).

1. *U houme qu'èy düs hilhs. Et mes youen que dizou a sou pay : Pay, dat me es bes qui debi e tara miŏ part. » E queus hazou et partaye detz sues bes.*

2. *Pauc de dïŏs après, et mes youen enpourtansen dab et tout so qui èy, que s'en ana bouyatya en pays esluenhat, aoun dispensa tout et sue be.*

3. *Après qui o tout dissipat, que sürbengou üö granŏ hamĭ en aquet pays, e qu'este telŏmen despourbüt de toutŏ caouzŏ qu'este oubligat d'anasen ta so d'ü abitan det endret qui l'enbia ena suŏ fermŏ tanague garda es porcs.*

4. *Aquiu que dezirabe poudes arrassasia deres labadures ques porcs minyaben, mes persounŏ nou loun dabe.*

5. *Enfin, en reflechin, que dizou : « Queg a ena mayzou de pay, bayletz qui an pa en aboundansŏ, e you que mourichĭ de hamĭ aci.*

6. *Que cau quem lhebiŏ, qu'aniŏ trouba et mie pay e que lou diziŏ : « Pay, qu'e pecat countra et cèu e daban bous, you nou soy mes digne arŏ d'esta aperat et boste hilh; trattat me dounc coumŏ ü detz bostes bayletz. »*

7. *Et ques lheba dounc, e quan yère encorŏ luenh, sou pay que l'apercebou e, toucat de coumpassiou, que courrou e que l'embrassa.*

8. *Et sue hilh queu dizou : « Pay, qu'e pecat, etc.*

9. *Mes et pay que dizou as sues serbitous : « Apourtat lou detirŏ era suŏ premèrŏ arraubŏ e metet lac; metet lou üŏ bagŏ en dit e souliès as pès.*

10. *Amiat et bedet gras e tuat lou; minyem e hem bounŏ cherŏ, pramou que bet aci qu'et mie hilh que yère mourt e qu'a ressüscitat; que yère perdüt e que arretroubat. » E que hazoun granŏ hestŏ.*

On notera, dans ce spécimen, les formes contractées *ey* (habebat), *e* (habere), *o* (habuit); la troisième personne du singulier du parfait en *a* au lieu de bg. *e* (*lheba*, comme en béarnais); le subjonctif en *iŏ*; *e* fréquent pour *a* final : *dezirabe*, *deres*, *labadures*, *dabe*, pour *dezirabŏ*, *deras*, etc.; la postposition de *en* au verbe : *anasen*, *enpourtansen*, comme en italien et en espagnol ; la tendance à diphthonguer : *mie*

pour *me*, *yère* pour *èrŏ*. Dans la même localité, on dit aussi *enhier* pour bg. ordinaire *iher* (infernum).

§ 8. — *Sous-dialecte d'Aure.*

Les patois de la vallée d'Aure présentent, comme ceux du sous-dialecte précédent, les caractères du gascon montagnard, mais ils s'en éloignent notablement : 1° par l'emploi du *ŭ*, au lieu du *b* ; 2° de *d* au lieu de *z*, comme en Magnoac *caudŏ*, pour *cauzŏ ;* 3° et surtout par une affinité singulière pour le son *o* qui se manifeste non-seulement dans les finales en *a*, mais encore au commencement et au milieu des mots. A l'entrée comme au fond de la vallée d'Aure, on prononce *po* (panis), *crombŏ* (camera), *gronŏ* (grandis), *ano* (il alla), etc. Les patois d'Aure remplacent d'ailleurs, comme celui de Gèdre, certaines finales *a*, *ŏ*, *ŏs* et *as* par *e*, *es* : *cantaue* pour *cantaŭŏ*, *deres* pour *deras*, et diphthonguent *e* en *ie ; hie*, fœnum, pour *he*, etc.

Patois d'Aragnouet (dép. des Hautes-Pyr., arr. de Bagnères, canton de Vielle Aure, haute vallée d'Aure).

1. *U home qu'ayeŭe dŭs maynotz. Et mes youen que digou a sa pay* : « *Dat me es bes qui you deŭi aue per ma part.* » *E que he et partage de sue be.*

2. *Pauc de dies après, et mes youen que s'enpourta dab et tout so que ayeŭe; s'en ano bouyaya en pays luy, daoun despensa tout soun be.*

3. *Après qu'aou tout despensat, que bengou o gronŏ home en aquet pays, e que hou talŏmens desnŭdat de toutŏ caudŏ que hou obligat de s'estaca a ŭ abiton der endret que l'enbia enta'ra suŏ fermŏ, enta garday es porcs.*

4. *Aquiu que deziraũe poudes sadoura deres soubres qu'es porcs mingaũen; mes arres que noune daũen.*

5. *Après, qu'arreflechi e que digou: Que y a, ena maydou de papay, bayletz qu'on po en aboundansŏ, e you quem mourĭ assiget de homĭ.*

6. *Que cau quem leũĭ, qu'onĭ trouba papay e queu diguĭ: « Papay, qu'ey pecat countrŏ et cèu e deũon bous; nou soy mes digne d'este aperat boste hil; tractat me dounc coumŏ ü des bostes bayletz.*

7. *Ques legua dounc e que ano trouba a sa pay; mes qu'ère encarŏ luy, sa pay qu'au bi e, toucat de coumpassiou, que courrou en ta l'enbrassa.*

8. *Et sue hil queu digou : « Papay, qu'ey pecat, etc.*

9. *Mes et pay que digou as sues serbidous : « Apourtat lou biste era suŏ prümèrŏ arroupŏ e metet loc; metet lou ü anet en dit e essabatous as pès.*

10. *Amiot et bedet gras e aucidet lou; minjem e hem bounŏ cherŏ, peramou que garat et miè hil qu'ère mourt e qu'ey arresüscitat, qu'ère perdüt è qu'ey arretroubat. E que hen gronŏ hestŏ.*

CHAPITRE VII

LES PATOIS GASCONS DU COMMINGES ET DU COUSERANS

§ 1. — *Dialecte commingeois*

Le dialecte *comminjeois* constitue la frontière sud-est du domaine gascon. Nous en connaissons déjà les traits distinctifs, l'étendue et la limite du côté du *languedocien.* De toutes les formes du parler gascon, c'est celle qui se rapproche le plus de l'occitanien de Toulouse et de l'ancien provençal.

Les plus anciens indices de la langue, dans cette région, proviennent des chartes de l'abbaye du Mas d'Azil, de l'abbaye de Lézat et de la commanderie de Montsaunès. Bien que l'abbaye de Lézat se trouve en dehors du territoire gascon, les premières chartes latines relatives au Daumazan fournissent des mots en langue vulgaire qu'il serait intéressant de recueillir. La charte romane de 1212 publiée par M. Paul Meyer, dans son *Recueil d'anciens textes* (n° 52), appartient au languedocien. Les mots romans épars dans les actes du cartulaire du Mas d'Azil ont, au contraire, comme nous le montrerons, un caractère nettement gascon. Mais les plus anciennes chartes gasconnes originales que nous ayons rencontrées dans tout le domaine proviennent de la commanderie de Montsaunès; nous donnerons *in extenso* celles qui portent la date la plus reculée.

§ 2. — *Sous-dialecte du Haut-Comminges.*

Il a pour domaine la vallée de Barousse, le Haut-Comminges et le Nébouzan. Il comprend donc presque tout l'arrondissement de Saint-Gaudens, dans le département de la Haute-Garonne, et une petite partie du département des Hautes-Pyrénées. C'est à ce sous-dialecte qu'appartient le spécimen du patois d'Aurignac qui a été donné plus haut. L'emploi du *ū*, du *j*, de l'article pyrénéen, du *tch* ou *ch* pour *t* etc., caractérise le parler de cette région.

Spécimens de textes anciens.

Montsaunès, commanderie du Temple, est situé au sud de Saint-Martory, au milieu de la presqu'île qui s'allonge entre la Garonne et le Salat, vers le confluent de ces deux rivières. Les actes de cette commanderie sont conservés à Toulouse, aux Archives départementales, fonds de l'ordre de Malte, liasse 1 (Montsaunès).

Acte original sur parchemin, de septembre 1179 (liasse 1, n° 3) :

Sciendum quod Gilem de Codz empena totz los dreitz que en la dezma de la Puiola auie els que auier ideuie, de la font deirer la borda entro a Montsalnes, an Gilem de la Gairiga, qui comanair era al die, e als alters frais de la mason de Montsalnes, per VIIII. sol., d'aqera martror en V. ans. E de l'artigal que aie la dezma. E, si la mason de Montsalnes fazie artigal el dezmari, ne nuls om per lor, que dels V. ans non deuen dar dezma. En Gilem de Codz

asolta la primizie ia semper d'aqest dezmari, tant quant sober lu sia, a la mason de Montsalnes. Bonsom d'Aroqafort, en Aner, sos fils, en Arnald Gilem, en Gidbert, el de Nasels, en Bertran, son fidanzas e bezenz d'aqesta paraula. En Arnald de la Casa, en Gilem de Sengermer, bezentz; en A. de Martras, en Bernad d'Osas.

Notum sit omnibus hominibus quod Bernad de Codz deg a Deu e a la mason de Montsalnes la terra qui entre amas las comanies de Montsalnes auie a Espona-mort. En Gilem de la Gairiga, qui era comanair al die, despena aquesta terra per III. sol. E, sober azo, asolbeg Bernad de Codz totz los padoentz e totz los erbagges, els boscs e las aiguas, a Deu e a la mason de Montsalnes, an Gilem de la Gairiga, qui era comanair al die, e als alters abitadors de la mason, an Arnald de Martras, e an Arramonamel d'Ardeia, e an Bernad d'Osas, e a totz los alters qui la dones en la mason, e als qui en deant iseran. Aqest donum e aqesta solta fe Bernad de Codz, tot assi cum la carta ag didze ag mostra, esteirs engan, per si e pels sos, a Deu e a la mason de Montsalnes. E per azo, los senors de Montsalnes arceberenlo en la mason per frai; e tot azo que a las paredz demanaua ni clamaua, asolbeg a Deu e a la mason de Montsalnes. E feagi asolber tot an Girald e an Ugon, sos frais, e a totz sos fils. Hoc fuit factum uidentibus Bonome d'Aroqafort, en Bezian, en Aner, sos fils, en Arnald Gilem, el de Nasels, en Gidbert, en Gilem de Codz qui tot ag parla e ag aida a fer, en W. de la Gairiga, qui comanair era al die de Montsalnes, e bezent A. de Martras, en Arramonamel d'Ardeia, en Bernad d'Osas, et alii ipsius domi. Facta carta anno ab incarnatione domini M°. C°. LXXVIIII°, et mense septembri, epact. XX. l. XII. A. episcopo Conuenarum uiuente. B. comite.

Ce titre est, à notre connaissance, *le document original et authentique le plus ancien de la langue gasconne*. Les formes comme *aqera*, *deg*, *Arramon*, *Arocafort*, *arceberen*, ne laissent aucun doute sur l'idiome dans lequel il a été écrit et fournissent même certains caractères dialectaux propres au *commingeois*. Nous en dirons autant des deux actes qui suivent, et qui proviennent du même fonds.

Acte original de 1235 (liasse 1, n° 10) : *Conoguda causa sia als presenzs homes e als endeuenidos, que io, Fortaner de Seados, de a Deu e a Senta Maria de Montsalnes, e al comanador en Pelegrin d'Isaut, e als habitados de la mason, als presenzs e als endeuenidos, lo casal deu Claus, ab totas sas pertienzas, homes e femnas, e la bina que Bidau deu Solan e B. deu Solan tiian..,.. ntrais* (1) *els esis, e tot atant quant aquel dia tiian de mi. E aqest don fo dad a bolentait e ab autrei..... rola* (2) *Maneboda e de sos fils, zo es asaber W. e Fortaner, e de Condessa, e de Carmon Monebog...... on io* (3) *de per mi e per trastot mo linage. E na Cabirola e sos fils permeteren a la auandiita mason e als habitados d'aqel log, lecau guarentia el sober escriut don ten B. deu Solan. E ten tot an X... los V. a Nadal els V. a Pentacosta. De tot azo son bezenz e testimonis, autreias d'amas parz B. prior d'Aulon, Arnaldus de Senteue, Jordan de Pomars, Joan de Uilar, Arnaldus de Banmala qui la carta escriue. Anno ab incarnatione Domini M.° CC.° trissesimo V°, mense augusto, feria IIII., B. episcopus Conuenarum, B. comes Conuenar., B. de Benac riustatauit hanc cartam.*

1. Lacune de la charte. Il faut suppléer ici : *ab totz lors e)ntrais.*
2. Lacune; suppléer *de na Cabi)rola.*
3. Lacune; suppléer sans doute : *loquoal d)on).*

Acte original de 1236 (liasse 1, n° 11) : *Sabedora causa es que io, n'Azemar de Castelo, per mi e per tot mo orden, doni a Dieu e a la maiso de Montsalnes, tot lo deman que iols fazia el casal Alsipienc, ni el Cormidene, ni en lo d'Atamiel, totz los dreitz que io i auia ni demana, omes e fempnas, e auer e terras, e las uinas, quan nat d'alos no sia, per tota bona costuma d'esta terra e pel casal Cornudene, e pel d'Atamiel, qui deuen fer cum ab mi, n'Azemar, sa bengeren, per VIII. sestaus de blag, los IIII. de forment els altes IIII. de mil o de carro, a la bona mesura qu'el casted cort; que deuen dar per mi e pels mes aumoina que io i doni a Dieu et a la maiso per totz temps. E si om los i dizia arre, io els mes los ac deuem fer bo, els deuem estre guarenz. E que nols i deuem tocar e arre, si ab bolentad dels frais de Montsalnes no ac fazian. Aiso fo feit es me de feurer, feria II, luna XVII, Ledouic rei de Fransa, B. coms de Comenge, C. de Condom abesche de Coserans. Testimonis son autreiadz d'amas partz : W. Saui, B. de Sien, R. Compan, Tinos deu S., B. deu Trenqar. Anno incarnationis Domini nostri Ihesu Xristi M°. CC°. XXX°. VI°. W. de Bilanaua scripsit.*

Acte original de 1260 (même fonds), relatif à la terre d'Arné. Cette localité est comprise aujourd'hui dans le département des Hautes-Pyrénées; mais elle se trouve sur la lisière du Nébouzan. L'acte présente un mélange de formes bigourdanes et commingeoises.

Conogude cause sie als presenz e als abiedos que don Ux de Bacaiere, per si e pels sos presenz e pels abiedes, ab autrei de n'Auger de la Roca e dels sos, beno a la maso de Bodrac per CCCCC. solz de Morlas dels quals el fo be pagad a sa uoluntad, tot ço que auie ne auer deuie a Arner, dedenz ne

defore, en l'apertiemeut d'Arne, senes que anc areg no si artengo ; e la maso de Bodrac deu lo recebe a sa fe, a costumes de la maso. E de tot aço, asi com sober escriut es, son bezens e testimonis autreiads, de cada part, Auger de la Roca, Juan de Loyed, fil de lui, B. de Panasac, W. A. de Bordes, W. A. de Cardelac, M. de la Serre, capera de Sent Xristau, qui aqueste carte eseriue, a uoluntad d'amas las partides. Anno domini M°. CC°. LX°., fr. A. episcopo Conuenarum, R. comite Fuxi, domino Nebozani. E tot aço, asi com sober escriut es, fo feit ab autrei e ab uoluntad de na Simone, a testimoni d'en Andreu, caperan de la Lored, e de frai Per, e d'en Michel de la Serre.

Les autres documents dont il nous reste à parler ne sont que des copies ou appartiennent à une époque bien postérieure. Tels sont les textes publiés, d'une façon plus ou moins fautive et négligée, par Castillon d'Aspet dans son *Histoire des poputions pyrénéennes du Nébouzan et du pays de Comminges*, (t. I, p. 408 : coutume de Saint-Gaudens, confirmée en 1334 par Gaston, comte de Foix ; p. 412, coutume d'Aspet, octroyée en 1382 ; t. II, p. 348, confirmation des coutumes d'Aspet de 1402 ; p. 358, charte d'Ardiège, copie de 1542). Les archives des Basses-Pyrénées possèdent (E 594-599) un certain nombre d'actes en langue vulgaire du Nébouzan, mais tous d'une époque peu ancienne. Le plus intéressant, au point de vue de la langue, est un procès-verbal d'enquête de 1510, dressé par le juge ordinaire du Nébouzan dans le procès mû entre les localités d'Ardiège et de Labarthe, au sujet de la propriété d'un bois. Les témoins y déposent dans leur propre langue, c'est-à-dire dans l'idiome populaire du pays. La rareté des textes anciens de cette nature, évidemment plus précieux pour le linguiste que tous les autres documents écrits dans une

langue littéraire ou administrative plus ou moins éloignée de celle du paysan, nous engage à citer d'assez longs extraits de ce procès verbal.

Archives des B.-Pyr. E 596, cahier de papier in-4°, 140 f. F° 71, v°, témoignage de Pierre Lézat, âgé de 107 ans :

E bertatz es que jo qui parle estant boerat, sigon jo gardaua, ab plusors autres boers deu loc de Martras, los boeus en Montreu, los messegnas de la Barthe nos bouguiren penhera. Et bengoren los cossols de Ardieya que dissoren als cossols et messegners de Labarthe que non s'apertenga pas els de penharar aqui ; car alsdits cossols de Ardieya se apertenha. Et agudas plusors paraulhas entre els, los cossols de Ardieya my.... (1) *a Ardieya, la hont jo aue pagat lo bin als cossols de la Bartha et de Ardieya, e my feren torna los gatges. Oltra plus, dit que, d'autres betz, hun mon messatge me layssec au bosc de Montreu duas hou tres eguas, de lasqaux lo lop m'en mengec hun a la neyt, a colpa de messatge. Et jo qui parle m'en anec als cossols de Ardieya qui me laissan stima l'egoa, car a els se apertenha, segon que jo abia ausit dise, d'estimar en Montreu; et els me stimeren l'egoa, et aprop jo la my fe pagua au messatge.*

Oltra plus dic : Mossenher lo Juge, que despus en sa, ben a cinquante ans que jo era anat ab lo car et ab los boeus sarcar lenha en Montreu; e, quant jo m'en retornaba, los cossols de Labarthe bengueren et my prengoren los boeus et los s'en menaren. Et jo, besen aquo, m'en ane rencura als cossols de Ardieya, losqaux my dissoren : « Peyrot, torna t'en a casa ; car hom los ty fara torna. » E m'en retorne a Martras ; et, al cap de huna pausa, jo bi que los cossols de

1. Lacune du texte.

Ardieya my trametoren los boeus e lo car, carguat de lenha, a casa a Martras.

Oltra plus, dic : Mossenher lo Juge, que quatre vingtz ans podian estre passatz hou enuirou, que jo que parle, par hun jor, ab quatre ho cinq homes, fasia fe lenha en Montreu ; et quant jo retorne per cargua la lenha, jo bi que los seruidos de Mossenhor de Berat, qui par labetz era capitani de Saluaterra, my aguen metuda la crotz et lo ban sus la lenha. Et jo non l'ause cargua ; mes que m'en ane a los cossols de Ardieya rencura ; et los cossols de Ardieya y aneren en Montreu et me stimeren la crotz et me feren cargua la lenha sus los cars ; et aprop jo l'enporte.

F° 74 r° : *Item interrogatus super quinto articulo dictorum articulorum dixit : Bertat es que lodit territori de Montreu es en la biscontat de Nebosan et en huna partida deudit territori a herbatge per peissa lo bestia ; et, en l'autra part, que y a terratori laboradur, et, en autra part, que y a bosc hont a plusors arbres domesches et siluestres, en loquau terratori los cf habitans, de Ardieya et de la Bartha an acoustumat de peissa e de talha paciffìcament. Et jo, doubtan que my penheressen quant y anessa peissa, jo y aue afìeusat, en lodit territori de Montreu, hun tros de terra. Et es bertat, moussenher lo juge, que que sia rector de Ardieya, es rector de Montreu. Et jo que parle hey vist que lo rector de Ardieya prenha la despolha des pageses de Montreu. Et les pageses de Montreu son tengutz de anar a la gleisa prochan de Ardieya. Et aquo es notori et manifest.*

Item interrogatus super sexto articulo dictorum articulorum dixit : Moussenhor lo juge, sus lo contengut en lodit article, jo no saberia autra causa dise, synon so que jo hey dict dessus ; car et es bertat so que je hey dict, que los

habitans de Ardieya son en possession, despus que a my membra, de peysse ab tot lor bestial et talhar fusta et lenha pacifficamen en lodit territori de Montreu; et aquo es notori.

Item interrogatus idem testis, loquens super septimo articulo dictorum articulorum, dixit : Mossenhor lo juge, bertat es que, de hun an en sa, jo hey ausit dise, plusors begadas, a plusors habitans de la Bartha que els avian afieusat de Madama lodit territori de Montreu et plusors autres terras a Madama apertenens.

Item interrogatus idem testis, loquens super octauo et ultimo articulo dictorum articulorum, dixit : Mossenhor lo juge, bertat es que, en lo affieusament feyt per los habitans de la Barthe, es en si gran interest dels habitans de Ardieya, que a gran pena que poscan bieure en lo loc de Ardieya ; car autant lor seria que Madama los aguossa totz feytz scana, que quant lor estremet lodit terratori de Montreu; car els n'en an hont peysse lor bestia, ny fe denguna lenha, ny fusta, en part deu mon, etc.

Spécimens de variétés dialectales modernes.

Nous connaissons déjà le patois actuel du Nébouzan par celui d'Aurignac. La langue du Haut-Comminges sera représentée dans notre recueil par le patois d'Aspet et celle de la vallée de Barousse par le patois de Mauléon.

Patois d'Aspet (dép. de la Haute-Gar., arr. de Saint-Gaudens).

1. *Un home aŭiŏ dŭs hils. Ech mès jouen didec a soun pay :* « *Men pay, dat me es bes que jou deŭi aue per era miŏ part* » ; *e ech les hec ech partage de soun ben.*

2. *Cauquis diŏs après, ech mès jouen, enpourtan dap*

ech tout so que aũiŏ, s'en anec bouyatja en pays lunh oun ech despensec tout soun ben.

3. *Après qu'aũec tout sparricat, que surbenguec yŏ granŏ haminŏ en aquech pays aquiu; e que estec desabedach talŏmen de toutŏs cauzŏs que estec fourçach des louga a ün abitan dech loc que l'embouyec en era siŏ bordŏ ta y guara es porcs.*

4. *Aquiu que desiraŏ poudes assadoura deras petz qu'es porcs minjaũŏn; mès arres nou l'en daũŏ.*

5. *En darre loc, repensan, que didec : « Que y a, en era cazŏ dech men pay, de bayletz que anc pan en aboundantziŏ, e jou que mori de hame aci.*

6. *Que cau que me leu, que jou alhŏ trouba ech men pay e queu didŏ : « Men pay, jou ay pecach countrŏ ech cèu e daũan bous. Jou nou so cap digne arŏ d'este aperach boste hil; trattatme dounc coumŏ ech ün des bostis bayletz. »*

7. *Ques leũec dounc e anec trouba soun pay; mès, quan ech èrŏ encarŏ lunh, soun pay ech bedec, e, toucach de pietach, que courrec e queu pünec.*

8. *Soun hil eu didec*: « *Men pay, jou ay pecatch*, etc. »

9. *Mès ech pay didec as sos serbidous :* « *Apourtat le bite era siŏ prümeyrŏ raubo e metez l'oc; metez le yŏ bagŏ en dich e souliès as pès :*

10. *Amiatz ech bedech gras e aucidez le; minjen e hassam yŏ granŏ bounbansŏ, pramou que bedetz men hil qu'èrŏ mort e que e ressüscitach; qu'èrŏ perdüch e que e retroubach.* » *E eris heren yŏ granŏ hestŏ.*

PATOIS DE MAULÉON DE BAROUSSE (dép. des Hautes-Pyr., arr. de Bagnères-de-Bigorre, pays des Quatre Vallées).

1. *Un home qu'aũüŏ düs hilhs. Et mes jouen que didec*

a sa pay : « *Papay, balhat me et deque que deūi abe pera miŏ part.* » *E que les hec et partatge det soun deque.*

2. *Pauc de diŏs après, et mes jouen, pourtan tab etch tout so qu'aūüŏ, que s'en anec bouyatja en ün pays lunh, aoun s'en hec tout et soun deque.*

3. *Quan s'ag aūec tout minjat, que benguec üŏ granŏ haminŏ en aquet pays, e que houc talŏmens despoulhatch d'arressourçŏs, que houc oubligatch de lougas a ün home detch endret, qu'au hec ana en soun bourdalatge, ta anay guara es porcs.*

4. *Aquiu, qu'auria boulütch poudes assadoura deras pelŏs qu'es porcs minjaūŏn, mes arres nou l'en balhaūŏ.*

5. *Anfin, tout en pensa, que didec* :« *Que y a, ena mayzoun de papay, bayletz qu'an pan tan qu'en bon, e jou que mori de hame aci.*

6. *Que cau que m'en ane ent'ana trouba papay, e qu'au dide* : « *Papay, qu'ey pecatch contra et cèu e daūan bous. Nou meritĭ pas mes arŏ quem aperetch et boste hilh ; het de jou coumŏ d'ün de bostĭs bayletz.* »

7. *Alabetz ques lheūec, e qu'anec trouba sa pay ; mes, coumŏ èrŏ encarŏ lunh, sa pay qu'au bic e, de pietatch, que courrec, ent'anau püna.*

8. *Soun hilh qu'au didec* : « *Papay, qu'ey pecatch*, etc. »

9. *Mes et pay que didec a sous bayletz* :« *Pourtat le arreide era suŏ permeyrŏ pelhŏ ; metet le üŏ bagŏ en dit e es souliès enes pès.*

10. *Amiatch et bedetch gras e escanat le ; minjem e hem bounŏ chèrŏ, pramou acitau qu'ey moun hilh qu'èrŏ mort e arŏ qu'ey arressüscitatch ; qu'èrŏ perdütch, e arŏ qu'ey arretroubatch.* » *E que heren üŏ granŏ hestŏ.*

§ 3. — *Sous-dialecte du Bas-Comminges et de la Gascogne Toulousaine.*

En comparant le patois d'Aurignac à celui d'Aspet, on voit aisément que le gascon devient moins original et moins pur à mesure qu'on descend du haut pays de Comminges. *Tch* pour *t* final, qui est de règle dans la langue du montagnard d'Aspet, disparaît à peu près à Aurignac. A Aspet, on dit *ñèu* (nivem), *guèu* (ovum), *arragŏ* (fraga). A Aurignac, on dit *nèu*, *uèu* et *fresŏ*, comme dans une partie de l'Armagnac. Si l'on quitte le Nébouzan pour la région des derniers coteaux du Comminges et de la plaine qui borde la rive gauche de la Garonne, les différences sont beaucoup plus sensibles et la dégénérescence plus accusée. Les patois de Rieumes, de Muret, de Léguevin, non-seulement abandonnent l'article *et*, *era*, les finales en *tch*, etc., mais ne se servent même plus que rarement de la particule explétive *que*, et emploient, au lieu de l'article du gascon de la plaine *lou*, *lous*, l'article occitanien *le*, *les*. Les formes verbales en *g* et en *sq* (*anguèy*, *esquec*, *hasquec*) prennent la place des formes simples. Le lexique est à moitié languedocien : *talen* pour *hanĭ*, *ioù* (ovum) à Leguevin pour *uèu*, *apparat*, oiseau, à Rieumes, pour *auzet*. C'est évidemment une langue frontière et de transition, entre le domaine gascon et le domaine de l'occitanien de Toulouse.

Patois de Rieumes (dép de la Hte-Garonne, arr. de Muret, pays de Rivière).

1. *Un home aūiŏ dūs hils. Le mes jouen diguec a soun*

pay : « Moun pay, balha me les bens que jou diũi aũeze per ma pourtioun. » E les hasquec le partatche de soun ben.

2. *Cauques jours aprets, le mes jouen, enpourtan damb et tout so qu'et aũiŏ, s'en anguec bouyatja en pays eluenhat oun et despensec tout soun ben.*

3. *Aprèts qu'et auec tout despensat, benguec unŏ grandŏ haminŏ diguens aquet pays, e esquec talŏmen pribat de tout, qu'et esquec oubligat de s'en ana baylet enta un abitan du pays, que l'enbouyec a sa bordŏ per y uarda de porcs.*

4. *Aquiu et desiraũŏ poude se tratda de las petz que les porcs minjaũŏn, mes digün l'en balhaũŏ pas.*

5. *Anfin, reflechisquec e diguec : Y a, diguens la maỳzoun de moun pay, de bayletz qu'an pan tan qu'en bon, e jou crebĭ de hame aci.*

6. *Cau que me leũey, qu'anguey trouba moun pay e que le digŏy : Moun pay, ey pecat countrŏ le cèu e daũan bous. Jou nou suy pas dinne arŏ d'este aperat boste hil ; tretat me dounc coumŏ ün des bostes bayletz. »*

7. *Et se leuec dounc e anguec trouba soun pay ; mes èrŏ encarŏ luen, soun pay le bezec e, toucat de compassioun, et 'galoupec e l'enbrassec.*

8. *Soun hil li diguec : « Moun pày, ey pecat,* etc. »

9. *Mes le pay diguec a sous bayletz : « Pourtatz le de suitŏ sa prümèrŏ raubŏ e boutat l'oc : boutat le unŏ bagŏ au dit, e de souliès as pès.*

10. *Hazetz bengue le bedet gras e tuat le ; minjen e hazen granŏ ribotŏ, per so que aquiu moun hil qu'èrŏ mort e qu'ey ressüscilat ; èrŏ perdüt e ey retroubat. E hasqueren granŏ hestŏ.*

§ 4. — *Sous-dialecte du Haut-Couserans.*

Son domaine comprend, dans le département de l'Ariége, toute la partie élevée de l'arrondissement de Saint-Girons, c'est-à-dire les deux vallées du Lez et du Salat (Saint-Lizier, Saint-Girons, Castillon, Oust, Massat).

Les patois du Couserans ont été l'objet de quelques pages intéressantes du livre de M. Bordes-Pagès sur *les Eaux minérales d'Aulus et le Couserans* (Toulouse, 1850), p. 77, 86, 118-123. Il a nettement établi, comme nous l'avons vu plus haut, à propos de la délimitation du gascon et du languedocien du comté de Foix, la distinction de l'idiome gascon du Couserans, parlé dans l'arrondissement de Saint-Girons, et de l'idiome occitanien du pays de Foix, usité dans les arrondissements de Foix et de Pamiers. La coutume d'Ercé (près d'Oust) de 1446, dont il cite un extrait (p. 101-102), est écrite en une langue qui n'est certainement pas celle de la montagne de Couserans, ainsi qu'on le verra par nos spécimens. Les chartes originales de cette région sont fort rares, du moins, pour l'époque ancienne. Le plus vieux document qui intéresse l'histoire de la langue couseranaise, c'est le *cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil*, conservé aux Archives des Basses-Pyrénées et daté de 1180 (E 475, rouleau parchemin). Là se trouvent, en effet, insérés dans le texte latin, quelques mots en langue vulgaire dont la forme trahit déjà les caractères spécifiques du gascon : *R. de Vilanaua*, dans un acte de 1170 ; — *de ipsa sua honore que vocatur a Creba cor*, dans un acte de la fin du XIe siècle ; — *Sancte Marie d'Aueraned* (Avellanetum), dans un acte de 1130, etc.

Les patois de Couserans, tout en possédant, comme ceux du Comminges, les traits propres au gascon montagnard, ont pour caractères distinctifs : 1° l'absence de *n* final (*be*, *pa*) ; 2° la substitution constante de *i* à *s* dans les formes plurielles (*ei bes* pour *es bes*, *Lai goutoi roujŏs*, les gouttes rouges, nom d'une source des environs d'Aulus) ; 3° des particularités de lexique (*hourmigŏ*, fourmi, *errèbe*, fièvre, *herbŏ*, nom généralement usité dans le Couserans pour désigner le foin, au lieu de *he* ; les adjectifs possessifs *mieu*, *miebŏ*, *sieu*, *siebo*, etc.).

Castillon, dans la vallée du Lez, et Oust, dans la vallée du Salat nous paraissent offrir le type le plus pur du dialecte du Couserans.

Patois d'Oust (dép. de l'Ariége, arr. de Saint-Girons).

1. *U home qu'aũiŏ düs hils. Et mes joues dizec a soun pay : « Papay, dat me ei bes que deũi aũe per ma part. » Et pay que hec et partatge de soun be.*

2. *Pauc de diŏs après, et mes joues ques prenguec enam etch tout so qu'aũiŏ, e s'en anec bouyatja en pays eluenhatch, oun despensec tout soun be.*

3. *Après qu'aũec tout dissipatch, que benguec yŏ granŏ haminŏ en aquetch pays, e que hüsquec talŏmen despoulhatch de toutŏ cauzŏ que hüsquec oublijatch de s'estaca a ün abitan det loc, que l'embouyec ena siebŏ bordŏ, na uarda ei porcs.*

4. *Aqui, que deziraũŏ poudes rassasia deras petz qu'ei porcs minjaũŏn, mes digüs nou l'en daũŏ.*

5. *Enfin, en reflechin, que dizec : « Que y a, na mayzou de papay, bayletz qu'an pa en aboundansŏ, e jou que mori de hame aciu.*

6. *Que cau quen lebe, queb ane trouba papay e queu*

dizŏ : « Papay, qu'e pecatch contrŏ et cèu e deban bous, nou soun cap dinne arŏ d'este aperatch boste hil ; trattat me dounc coumŏ ün dei bostis bayletz. »

7. *Quei lebec dounc e qu'anec trouba soun pay ; mes, quan estec incarŏ luenh, soun pay que l'apercebec e, tüstatch de coumpassiou, que courrec e l'embrassec.*

8. *Soun hil queu dizec : « Papay, qu'e pecatch, etc. »*

9. *Mes et pay dizec enai sieuis bayletz : « Pourtat me proumtŏmen sa prümèrŏ raubŏ, e boutat loc, boutat le ün anetch en dich, ei souliès enes pès.*

10. *Amiatz et bedetch gras e tuai le, minjem e hem bounŏ bidŏ, parce que bezetz et mieu hil qu'èrŏ mort e qu'e ressüscitatch, qu'èrŏ perdüch e qu'e retroubatch. » E que heren granŏ hestŏ.*

Au fond des hautes vallées du Couserans qui touchent à l'Espagne, le gascon subit une altération sensible et, par plusieurs côtés, se rapproche du catalan, langue parlée sur l'autre versant. C'est ce que prouve le patois de Sentein dont voici un échantillon.

Patois de Sentein (dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, canton de Castillon, haute vallée du Lez).

1. *U home aūiŏ düs hilhs. Et mes joues didec ena sa pay : « Papay, dau me es bes que jo deūi aūe per ma part » ; e etch les y hadec et partatge de sos bes.*

2. *Pauc de diŏs après, èt mes joues empourtec dam etch tout so qu'etch aūiŏ ; s'eñ anec bquyatja en loc eyluenhatch ouñ etch despensec tout et so be.*

3. *Après qu'etch aūec tout gastatch, que benguec üŏ granŏ haminŏ en aquetch pays ; e etch haurec talŏmen deñüdatch da toutŏ cauzŏ que etch haurec oubligatch d'estacas*

en ü abitan det loc, queu enbouyec en so bourdau enta uara es porcs.

4. *Aiqui, etch desiraüŏ poude se aharta deras esplüchü-rŏs qu'es porcs miñjaüoñ* (1), *mes arres nou l'in daüŏ.*

5. *Enfi, reflechissañ, que didec : « Que y a, ena cazŏ de papay, cauques bayletz que añ pa en aboundanciŏ, e jo quem mouri de hame aci.*

6. *Que cau que jo me leüe, que jo ane trouba papay, e que li digŏ : « Papay, jo ay pecatch contrŏ et cèu e deüan bous; jo nou souñ cop mes dinne arŏ d'este aperatch et boste hilh; trattau me douncŏs coumŏ ü des bostes bayletz. »*

7. *Etch que lheüech douncŏs e anec trouba sa pay ; mes quañ èrŏ encarŏ luenh, sa pay quéu bedec, e, toucatch de coumpassiou, etch courrec e que l'embrassec.*

8. *Et so hilh que li didec : « Papay, jo ay pecatch, etc. »*

9. *Mès et pay didec ai sos serbitous : « Apourtau li prountŏmen èra suŏ prümèrŏ raubŏ e meteu loc ; meteu-li üŏ bagŏ en dich e es souliès as pès.*

10. *Amiau et bèdetch gras e matau-le; minjem e hem bounŏ chèrŏ, parce que üèrau et me hilh qu'èrŏ moürt e qu'e ressüscitatch ; etch èrŏ perdütch, e etch e retroubatch. » E eris hadereñ granŏ hestŏ.*

On remarquera, dans ce texte, l'emploi fréquent du *nh* ou *ñ*, qui sonne généralement comme *ngn*, et les formes d'impératif *dau*, *trattau*, *apourtau*, *amiau*, *üèrau*, etc., par lesquelles il se rattache au domaine catalan. Les finales en *ŏ* sont prononcées presque comme *ou*. Pour *huelhŏ* (folia) on dit, à Sentein, *fuelhŏ*, ce qui indique un patois de transition. Enfin le choix du verbe *mata*, tuer, pour *tua* ou *aucide*, est encore

1. Prononcer *mingnjauongn*.

un indice du voisinage de l'Espagne ; on s'en convaincra aisément à l'examen de nos spécimens du Roussillon.

D'autre part, à mesure qu'en s'éloignant de la rive droite du Salat, on s'approche de la barrière montagneuse qui sépare le Couserans du comté de Foix, le gascon devient de plus en plus semblable au languedocien, Ainsi, à Aulus, l'emploi du *tch* pour *t* final, et des formes résolues en *u*, indiquent encore le gascon ; mais l'article *le, la, les* ou *es*, *las* (*lai*) est déjà celui du patois de Foix.

§ 5. — *Sous-dialecte du Bas-Couserans.*

Les caractères propres au langage du Couserans s'observent très-nettement dans toute la région montagneuse. Ils persistent même au-dessous de Saint-Girons, dans les premières hauteurs qui, à droite et à gauche du Salat, vont en s'abaissant vers la Garonne. Ainsi, à Cérisols, localité située à la limite du départment de l'Ariége, à peu de distance de Cazères et du fleuve, la langue est la même, à peu de chosés près, que dans les montagnes du Couserans. Mais il en est autrement du pays couseranais situé entre le Volp et la Lèze, c'est-à-dire dans la majeure partie du Volvestre ; là, le patois prend les caractères du gascon de la plaine et diffère peu de celui de la Gascogne Toulousaine (Rieumes). On en jugéra par le spécimen de la langue parlée à Daumazan, situé près de la ligne frontière du domaine gascon.

PATOIS DE DAUMAZAN (dép. de l'Ariége, arr. de Pamiers, canton du Mas d'Azil).

1. *Un home abiŏ düs maynadjes ; le mes jouen digüec a*

soun pay : « Moun pay, balhas me les bes que jou debĭ abe per ma part. E et les hec le partadge de soun be.

2. *Caucüs diös après, le mes jouen s'empourtec emb et tout so qu'et abiŏ, e s'en anec bouyadja daguens ün pays pla luenh, oun et despensec tout soun be.*

3. *Après qu'et abec tout minjat, benguec ünŏ bèrŏ haminŏ daguens aquet endreyt, e et estec talŏmen desproubezit de toutŏ cauzŏ, qu'et estec oublijat de s'en ana en so d'ün abitan de l'endreyt que l'en hec ana a sa bordŏ na y guarda les nuirigues.*

4. *Aqui, et dezirabŏ de poudes tradda de las petz que les porcs minjabŏn, mes digüs nou l'en dabŏ.*

5. *Anfin, en pensan, et diguec : « Y a dins l'oustau de moun pay, de bayletz qu'an pa tan qu'en bolen, e jou morĭ de talen aci.*

6. *Me cau leba e ana trouba moun pay e que jou le digŏ : « Moun pay, jou e pecat countrŏ le cèu e daban bous ; jou nou soun pas dinne arŏ d'este aperat boste hilh ; traddat me dounc coumŏ l'ün de bostes bayletz. »*

7. *Et se lebec dounc e anec trouba soun pay : mes quan èrŏ ençarŏ luenh, soun pay le biguec e, tüstat de pietat, et courrec e l'embrassec.*

8. *Soun hilh le diguec : « Moun pay, jou e pecat, etc.*

9. *Mes le pay diguec a sous serbitous : « Pourtatz le bite sa prümèrŏ raubŏ e metet l'oc ; metet le ün anet au dit, e de souliès as pès.*

10. *Menatz le bedet gras e tuat le, minjen e hascan granŏ ripalhŏ, parce que bezetz moun hilh qu'èrŏ mort, e et es ressüscitat ; et èrŏ perdüt e et es retroubat. » E eris heren granŏ hestŏ.*

La ligne frontière du gascon et du languedocien passe, au

nord, entre Daumazan et Montesquieu Volvestre, à l'est entre Daumazan et le Fossat. Au delà nous nous trouvons sur le territoire de l'*occitanien*, dans le domaine du patois parlé à Pamiers et à Saverdun.

CHAPITRE VIII

Les patois languedociens du comté de Foix et les patois catalans du Roussillon et de la Cerdagne.

§ 1. — *Sous-dialecte languedocien du pays de Foix.*

Lorsqu'on quitte le Couserans pour entrer dans le comté de Foix, on s'aperçoit bien vite que, non-seulement le costume, les mœurs et les habitudes, mais le langage même est tout différent. C'est le Languedoc qui succède à la Gascogne. Les rudes aspirations ont disparu pour laisser la place à l'*f* latin; le *que* explétif n'est plus employé devant les verbes; le *r* n'est plus substitué à l'*ll* au milieu des mots; le *l* et le *ll* final persistent ou se changent en *lh* au lieu de se résoudre en *u* ou de se transformer en *t* ou en *tch*; *r* final redevient sonore, etc. Bref, on se retrouve sur un terrain plus classique, au milieu de patois, qui diffèrent déjà beaucoup certainement de l'ancienne langue des troubadours, mais qui s'y rattachent néanmoins par une filiation plus directe et des liens plus étroits.

Les patois usités dans le pays de Foix constituent un sous-dialecte du dialecte toulousain, comme l'a déjà remarqué M. de Tourtoulon (1). Le même linguiste a indiqué sommaire-

1. *Revue des L. Rom.*, I, 8 et suiv.

ment les caractères propres à ce dialecte, l'article *le*, *les*, *del*, *dels*, *al*, *als*, *la*, *las*, etc., les parfaits en *egui* ou *eri*, 3me pers. sing. *ec*, pour la première conjugaison, et en *-gui*, *-c*, pour les autres, etc. Le sous-dialecte du comté de Foix s'étend sur l'arrondissement de Foix, sauf le Quérigut qui appartient au domaine catalan, et sur l'arrondissement de Pamiers, sauf la partie gasconne qui commence à l'ouest de la Lèze.

Spécimens de textes anciens.

Les documents anciens écrits dans la langue vulgaire du comté de Foix ne remontent guère au-delà du XIVe siècle. Du moins, tous les textes antérieurs à cette époque que nous avons examinés aux archives de Pau et de Foix sont rédigés en latin ou en français ; ce qui s'explique en partie par l'avènement de l'influence et ensuite de la domination capétiennes dans le Toulousain et les pays annexes, à partir du commencement du XIIIe siècle. On peut voir, cependant, dans le *Recueil d'anciens textes* de M. Paul Meyer (p. 169, n° 52), un acte du cartulaire de Lézat de 1212. Ce cartulaire, écrit vers 1249, se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds latin 9189. Mais les phrases et titres romans qui y sont insérés n'intéressent que le dialecte toulousain en général, et ne peuvent être cités comme des échantillons de l'ancienne langue de Foix.

Leudaire de Saverdun, 1327. Acte original sur parchemin (Archives de l'Ariége).

L'an de Nostre Senhor mil CCC. e vint e set, regnante mossen Karles, rey de Franssa, lo diyous dauant la festa de sant Thomas l'apostol, cum tropas questios fossan mogudas en la cort dels senhors cossols de Sauardu entre lo colhedor de

la leuda dels senhors de Sauardu e los que passauan per la terra desusdit de Sauardu, etc.

Suit le tarif des droits à percevoir :

Carga de blat, tres tornes petitz et en ayssy descenden pagan segont que portaran.

Carga de bi, hun dinier tolsa le sestier.

Carga de draps de lana o de li, tres diniers tolsas; *hun drap, hun tornes e hun poges.*

Carga de sera, VI. dinies tolsas. De cascuna parelha que passa otra lo port, siey dinies tolzas.

Hun tonel de bi passant per Sauardu e en so messagaria, sieys dinies tolsas.

Item, cascun Juzieu e Juzieua passan per le leudari de Sauardu, a caualh, sieys dinies; *e deu aber spazi de XV. jorns de retorn.*

Item cascun Juzieu e Juzieua, a pe, tres dinies tolzas; e si es prenhs, tres dinies tolzas, etc.

Le Cartulaire de Mazères, propriété particulière, contient des actes en langue vulgaire de 1366 et de 1397 (f° 118, et 133-134) ; mais le manuscrit que nous avons eu entre les mains n'est qu'une copie du XVIIIe siècle, et ne peut faire foi pour le texte.

Acte écrit à Tarascon-sur-Ariége, le 9 septembre 1346, relatif à la construction d'un pont (Arch. munic. de Tarascon, n° 34). Les pontoniers remettent au procureur du comté une lettre de Gaston, comte de Foix :

Lasquals lectres aldit procurayre exhibidas et presentadas et per deguda reuerencia recebudas, lodit Ramon Sibilie, Ramon Asnamer, Bernat Cordat, Ramon Faure tutor et en nom de tutor que desus, per els et autres lors consortz pontonies desusditz deldit pont, per losquals las causas dejotz

escriutas agradablas et firmas prometeren aver ens ypotheca et obligansa de lors bes, requiriren lodit procurayre et comissari, que las causas contengudas en las ditas letras deldit mossenhor lo comte fossan complidas et exequtadas; loqual mossenhor lo procurayre se usat reverentement esser prest e aparelhat de obedir a las causas contengudas en las lectres deldit mossenhor de Foix, e aquelas de punt a punt exequir.

E cum las causas contengudas en las lectres deldit mossenhor lo comte toquen los cossols e universitat de la viela de Tarasco, lodit mossenhor lo procurayre et comissari volguet et ordenet que lo bayle et cossols de ladita viela de Tarasco sian citatz a mostrar del dreyt de la universitat de ladita viela, si volien, sobre la constructio deldit pont, et fer tot a cause de fora de raso; mandant a Bernat de Obra, siruent de nostre senhor lo comte, aqui present, que fessa ladita citatio, laqual apres petit de temps, referit aver feyta. Consequent, lodit jorn, compariren dauant lodit mossenhor lo comissari losditz pontonies, etc.

Et lavetz losditz cossols dixeren et propouseren, dauant lodit mossenhor lo comissari, contra losditz pontoniers et autres lors complices, que lodit pont, atenduda la bontat de la viela de Tarasco et lo creyssement de aquela, et atendut que plusors infinidas et diuersas personas, cada jorn, venens a la viela de Tarasco, passantz per lodit pont, tant am bestias cargadas et descargadas quant ses bestias, et que lodit pont es trop estreyt et mal ornat, cum deguera estre en cascun caualhat plusors agulhas siue ligas que aia a lo sostener, e gens, bestias et causas per aqui passantz; et aysi metre deguera aver cauturas, losquals no a punt; per que las personas e bestias per lodit pont passantz,

tropas vegadas, son deperidas per la estreitor e aulesa deldit pont ; et que, si una bestia a la hun cap deldit pont conet, que totas las autras bestias o personas volens passar per lodit pont esperen que ladita bestia sia passada per lodit pont ; car doas bestias, a grant pena, en hun front poguessen passar per lodit pont ; ans si bestias o personas ensems en hun front passessan, fossa perilh de caser et negar, per lo estrectege deldit pont, etc.

Statuts et coutumes de la ville de Foix, magnifique cartulaire en parchemin, daté de 1387 (Arch. municipales de Foix). L'usage de l'article masculin *le*, *les* et des formes en *o* au lieu de *on* (*so*, je suis, *devo*, ils doivent), y est presque constant. En voici un extrait :

F° 4. *Item, en las meteyshas montanhas, han usatge de apascencar lor bestiar, boeus, vaccas e autras bestias, quinhas que sian, francament e senes forestatge, ayshi cum dessa entro es acostumat.*

Item, les homes de Foys han usatge de pescar e de carracejar e portar fustas en les flumis e aygas del comtat de Foys, exceptat que de Ribafrayta entro a la Barra, no i a han a pescar en les frexs, en temps de freyazos, e exceptat que en les gorxs dels molis, quinhs que sian, els autres estranhs, ab escanas, ni lunh temps, no devo pescar...

Item, totz les homes, habitantz de Foys, han usatge de cassar, ab cans e ab auzelhs, bestias salvatyas en les boscs, montanhas e autres loxs acostumatz, per tot le comtat de Foys, salva la pessa de la venazo de las bestias feras, que deu esser donada al senhor del loc, hon sera preza, cum son servis, orses e porxs singlars ; e de dengunas autras, no es tengut de donar pessa.

Item, les habitantz de Foys poden moler lors blatz en

aquelh moli de Foys que mes lor playria e poden coyre le pa o en lar o en forn, hon mes voldran, salvant que dengu no deu fer forn per coyre son pa, sino que estia en sa borda, foras de la vila de Foys.

Item, les homes que so de la communitat de Foys e estan fora la vila, devo pagar la maytat de la leuda als leudiers de Foys.

F° 5. *Item mossenhor le comte de Foys es tengut de mantenir e deffendre les homes estranhs que vengan habitar en la vila de Foys, pusque sian receubutz en la communitat d'aquelha, sino que sian traydors, homicidas o layros o accusatz de yretgia, quessia manifestament prohat, e les bes d'aquels defendre, pusque sian portatz o menatz dentz les termes de la vila de Foys.*

La Chirurgie d'Albucasis. — Cet ouvrage, qui se trouve en ms. à la Faculté de Médecine de Montpellier, appartient à la seconde moitié du xve siècle. M. de Tourtoulon a constaté qu'il était écrit dans le sous-dialecte du pays de Foix (1). Il présente en effet les formes en *ero, o*, au lieu de *eron, on*, les parfaits en *egui, ec, oc*, l'article masculin *le, les*, etc. On en jugera pas l'extrait suivant emprunté à la copie de M. de Tourtoulon.

P. 15. *Mays la causa per laqual no es atrobat be artifex, am la sieua ma, en aquest nostre temps, es quar la art de medicina es longua, e que cove lo sieu actor denant aquo esser excercitat en la sciencia de anotomia, laqual recontec Gualia, entro que sapia les juvament dels membres e las formas de aquels, e la conjunctio e la separacio de lor, e haia la conoyssensa dels osses, dels nervis e*

1. *Revue des L. rom.*, I, p. 8 à 11.

dels lacertz, el nombre de aquels, e la egrecio de lor, e de las venas pulsatils e de las quietas, e dels locs de l'eyssiment de lor.

P. 30. *Cove que yeu digua la qualitat dels juvamentz de aquel cauteri, e dels noccumentz de lu, e en qual compleccio sia prohibit cauteri. Donc dic quel sermo de la qualitat del juvament de cauteri e del noccument de lu es sermo lonc et prolixs, e subtil per sciensa e secret amaguat; e ja de lu a parlat gran multitut de savis, e de lu se son desacordatz, et a mi abasta un petit dels sermos de lor, temen perlongacio. — E donc dic que cauteri confereys a tota compleccio universalment, laqual es am materia o ses materia, exceptat dos compleccios, lasquals son compleccios caudas ses materia. En la compleccio cauda e secca am materia se desecordero ; quar alcus dyssero que cauteri es juvatiu ad aquela, e les autres dyssero le contrari de aquel, que cauteri no es convenient en malautia laqual es per qualiditat e siccitat, quar natura del foc es qualiditat e siccitat, e enconvenient es que malautia cauda e secca am aquo que es caut e sec sica sanada. E diysec aquel que ditz lo contrari de aquel, que per cauteri es fayt juvament en tota malautia cauda e secca que ve en les cors dels homes.*

L'Elucidari de las proprietatz de totas res naturals. — On connaît, tout au moins par la *Chrestomathie* de Bartsch (p. 363-370, 3me édition, de 1875), cette espèce d'encyclopédie scientifique rédigée à la même époque que l'*Albucasis*, par les ordres de Gaston Phœbus. Suivant l'excellente observation de M. de Tourtoulon, elle est écrite également dans la langue du pays de Foix. Nous reproduisons ici, d'après Bartsch, deux des passages les plus intéressants au point de vue linguistique :

I. — Comensa [illegible] noble princep G[illegible].

Dins un p[illegible]
bel donzel [illegible]
libre legent. [illegible] :
per fort dezir de [illegible].

Gen m'avize de sa [illegible],
semlec ordit per la [illegible] :
mantel portec gent [illegible],
d'armas senhal, sembel de [illegible].

De cor humil l'englozec son vizagge,
em dissh : l'estil del libre m'es salvagge,
escur, subtil ; yeu requier declaragge,
seram util, expres en mon lenguagge.

Quan yeu auzi sa corteza requesta,
estranh mi fo, novel mot e de festa,
a mon avis, jorn semlec de tempesta,
tot eviro m'anet rodan la testa.

Ma dona vic le donzel a la porta,
hurtan, cridan, et non ges ab votz morta
ses trig me dissh que baysses la conporta :
« intre dedins, quar nostras armas porta.

II. — De covit o del dinnar.

Vianda e beuragge a covit o a dinnar so ordenats

talment que prumier las viandas so preparadas, apres las personas covidadas, apeladas, les setis els redresso, taulas, toalhas meto, prumier els so lavatz, apres assetiatz.
Les hostes el senhor so el loc principal,
las donas en apres han loc especial,
los filhs totz et las filhas han loc en lor partida,
les sieus messagges pouch le senhor no oblida,
cotels et saliners pauzo prumierament,
pa, tassas o enaps porto segundament;
apres meysshes diverses, grans et be copiozes,
porto les servidors aptes et graciozes,
laun covida l'autre et parlo bel essems;
per donar alegrier sono les instrumens,
et vis et autres meysshes soven so variatz,
especias et fruches a la fi ministratz.
Apres quan es del tot le dinnat afinat,
l'ayga es tantost presta et quascu es lavat.
Gracias fan al hoste, mas a Dieu tot prumier,
et pueyss els porto beure al prumier et darrier,
et quant han totz begut assatz et per talent,
retorna s'en al propri quascu alegrament.

C'est également à la cour des comtes de Foix, et dans le même milieu littéraire et linguistique, que fut rédigée, au commencement du xve siècle, la chronique, en partie rimée, de Michel del Verms relative à l'histoire des comtes de Foix. Elle occupe les 26 premiers feuillets d'un registre in-folio de 334 feuillets de papier conservé aux Archives des Basses-Pyrénées (E 392) et contenant un inventaire des titres de Foix de 832 à 1450. Buchon l'a publiée en 1838 dans le *Panthéon littéraire;*

mais s'est trompé en affirmant qu'elle était écrite en béarnais. Voici un extrait du f° 2, r°, reproduit exactement d'après le manuscrit :

Le segon comte foc mossenhor Rogier, que conquistec Carcassona. Et si era el mot bela persona, ricz et redobtable senhor, et mot noble et saintiffic ; quar, segon se lieg en las cronicas recitadas per lodit mossen Honorat, lodit mossen Roger fec treslatar lo cos sant de sant Antoni et deuotament, el meteys honorabla et ecclesiastica procession, precedent, portec los osses deldit cos sant, en son mantel, al monastier de monges negres de Lezat, lo qual segon comte de Foixs, aixi dejos, parla dessi meteys, en quatre metres :

Per so me fau Rogier nomnar, quar lo nom siec la persona.

Et a gros os rosegar, quar be conquistat Carcassona;

encara crezi que mon corsier porra del roze de Barsalona,

corir per tot, ses nulh dangier, si Dius longa bida me dona.

Lo ters comte de Foixs se nominaua Rogier de Tibaut, que foc senhor de las Marchas de la bassa Proensa, et foc tresque valent et ardit en feyt d'armas, et en sa bida conquistec tropas causas, et el meteys parla dejos en quatre metres cum sensiec, etc.

Au même Miguel del Verms est dû un autre inventaire des Archives du comté de Foix, de 1403 à 1429 (registre in-4° de 121 f. pap., aux Arch. des B.-Pyr. E 391) qui est précédé d'un réglement d'archives dont voici le début :

F° 1. *Regle quan se trayra alguna scriptura del cartulari et dels archieus d'aquet : prumerament que, quan augun voldra*

treyre alguna scriptura del cartulari, que meta l'an, lo jorn, lo nom, los testimonis, la scriptura qu'en trayra, e aixi meteys que nomne la cayxeta d'on la trayra, la letra de que es senhada e so que la scriptura contendra, aixi cum en l'enventari fara mencio.— Item que, quant se tornara, que sia metuda en la cayxeta on sera estada treyta. — Item que quant alguna scriptura, que no es present al cartulari, y sera metuda, que sia trames a Moss. la maniera, la forma et contenant d'aquela, afin que lo dit Moss., lo pusqua fer en lo son libre de l'enventari que el ha devers si. — Item foren metudas duas caixetas en l'armari per metre las scripturas qui y falhen e no se poyran alogar en las autras caixetas, empero ben hi a augunas que quant sian tornadas se poyran alogar en las autras cayxetas, cum es lo transport de Carcassona etc., aixi cum poyran veder en los scriutz dessus las caixetas. — Item que quant algun voldra sercar aljuna scriptura en lo dit cartulari, que garde dessus la cayxeta que conte, e, en apres, que serque l'enventari per vezer si y sera, avans que serque la cayxeta.

On remarquera, dans ce texte, certaines formes comme *aquet*, *lo*, *los*, pour *aquel*, *le*, *les*, qui trahissent l'influence du béarnais, idiome très-fréquemment employé dans toutes les Pyrénées au XIVe siècle.

Les caractères propres au sous-dialecte du pays de Foix se retrouvent mieux conservés dans un *Rôle des fiefs appartenant à Jean, comte de Foix, dans les paroisses de Baulou et de Cos*, de 1416 (Arch. dép. des Basses-Pyrénées, E. 470).

F° 1, r°. *Seguense les fius, oblias, cesses, questes, agrers et autres dretz a nostre senhor appartenentz, en lo loc et pertenenses de Baulo ; et foc comensat le XX. jorn de julh, l'an de gracia mil IIII. et XVI.*

Et prumerament le instrument de las costumas et autres ordenances deldit loc, ut sequitur. Suit l'acte latin.

F° 2, r°. *En apres, l'an mil IIII. XVI. et le XX. jorn del mes de aost, les habitantz de Baulo reconogon que fan, cascun an, de questa a mossenhor de Foix, pagadora a Martro, so es assaber*, etc.

Nous indiquons aussi, comme pouvant fournir d'utiles renseignements sur la langue parlée à Foix au xve siècle le *Libre des deliberacions de conselh de l'an* 1477 *jusques a l'an* 1495 (Arch. munic. de Foix) ; et le *Livre des informations faittes en la ville de Foix par les consuls, années* 1401 *et* 1402 *et autres* (Arch. munic. de Foix). Signalons enfin, aux Archives des Basses-Pyrénées, une *Réformation du domaine faite à Castet* (E. 471, cahier in-4° de 23 f. daté de 1430) et le *Rôle des revenus appartenant à Jean, comte de Foix, à Lordat, Tarascon, Sos et Savarat* (E 473, même époque).

Extrait du *Livre des Rubriques des Archives de Pamiers* (cahier D, n° 53, dans les Preuves (XI° p. 197 et suiv.) du livre de M. Ourgaud intitulé : *Notice historique sur la ville et le pays de Pamiers,* Toulouse, 1865.

Entrée du comte de Foix, roi de Navarre, à Pamiers, en 1478 :

Sia a tots memoria, que lo susdit Mossenhor lo Rey entreç per la porta del Estanc, et la susdita Madama la Princessa per la porta de Lolmet, et dabant que entressan, beucop de nombre de gens de ben anen deffora, al camp de Barilhas, a caval, a la reculhida, per so que venian del loc de Campranha ont se eran disnats al castel de Mossenhor d'Arnac...

Aqui meteys ditas et spliquadas las causas susditas, los susdits cossols manderen obrir ladita porta, laqual uberta, lesdits cossols lodit mossenhor Frances Phœbus receberen

en cossenhor. Lodit Mossenhor lo Comte et Rey de Nabarra s'en entrec per ladita porta, am las croses dels senhors de Canonges, en que eran els, et ayxiben del Mercadal et del Camp, et quatre Ordres de paubretat, cantants debant: Te Deum laudamus; et los infans cridan dabant: Foix et Bearn, et Nabarra; et en la intrada de la porta de Lestanc, li pausen los Scindixs lo papalho de drap d'aur, dessus, ben et honestament, et passec per carera major, entro a la gleysa del Mercadal, las careras ben paradas et illuminadas de fogayros et de torchas encesas, per so que era sur la neyt clausa, et, en cada canto, y abia pa, by et fruta per ne dar a tots benents a manyar en aquels que benian am Mossenhor lo Rey, et asso per allegria et per la nobela benguda del dit Mossenhor lo Rey; et quant foc en la gleysa del Mercadal, se anec adorar a l'autar mayor, ont era Mossenhor sant Antoni et tots los cors sants.

Spécimens de variétés dialectales modernes.

Entre la région gasconne du Couserans et la région languedocienne existe une zône de patois où la langue, tout en appartenant au Languedoc par ses caractères essentiels, conserve cependant quelques traits de la phonétique gasconne. Tels sont ceux de la Bastide de Sérou et du Fossat.

Patois de la Bastide de Sérou (dép. de l'Ariége, arr. de Foix, haut pays de Foix).

1. *Un home abiŏ dŭs fils. Le pŭ joues dijuec a soun pay: « Papay, balhat me les bes que debi abe per ma part. » E les y fec le partatge de soun be.*

2. *Caucüs jouns apretz, le pü joues, en s'enpourtan tout so qu'abiŏ, s'en anec bouyatja dins d'autis payses eluenhatz, oun despensec tout soun be.*

3. *Apretz qu'ajec tout proudigat, unŏ granđŏ faminŏ binguec dins aquet pays, e füsquec talŏmen paure que füsquec oublijat de se louga chŏz un home del endreyt, que l'embouyec a la sèu bordŏ anda guarda les tessous.*

4. *Aqui, abiŏ embejŏ de se poude affarta de las pelŏs que manjabŏn les porcs; mes digüs nou ñin boulhŏ da.*

5. *Anfins, reflexiou feytŏ, diguec: « Y a, dins l'oustal de papay, bayletz qu'an pa tan qu'en bolen; e jou aci que mori de talen. »*

6. *Me cal leba, ana trouba papay e li dire: « O papay, ay pecat contrŏl cèl e deban bous; soun pŏs digne arŏ d'este aperat boste filh; tratat me dounc coumŏ un des bostis bayletz. »*

7. *Alabetz se lebec e anec trouba soun pay; mes èrŏ encarŏ luenh que son pay le bejec e, tüstat de coumpassiou, courrec e l'embrassec.*

8. *Sou filh li diguec: « Papay, ay pecat,* etc. »

9. *Mes le pay diguec as seus bayletz: « Pourtat-j-i bite sa prümèrŏ raubŏ e botat-oc; boutat-j-i un anet al dit e souliès as pès. »*

10. *Menatz le bedet gras e tuyat le; manjen e regalemus parce que mou filh èrŏ mort e es tournat biu; èrŏ perdüt è l'aben tournat trouba. » E feren granŏ festŏ.*

On a certainement affaire ici à un patois de transition. Les formes *aquet* 3, *aperat* 6, *bedet* 10 et d'autres analogues comme *auzet* (avicellus), *poutch* (pullus) sont gasconnes. Les formes comme *pü* 1, *fils* 1, *jouns* 2, *füsquec* 3, *chŏz* 3, *ous-*

tal 5, *cal* 6, *talen* et d'autres comme *fourmigŏ* (formica), *fuelhŏ* (folia) sont de l'occitanien pur.

Cette zône dépassée, on arrive dans le domaine du véritable languedocien. Nous en donnerons deux spécimens, un pour le haut pays de Foix (Vicdessos), un pour le bas pays (Saverdun).

Patois de Vicdessos (dép. de l'Ariége, arr. de Foix, haut pays de Foix).

1. *Un home abiŏ dous goujatz; le pü joube lhi diguec: « Pay, donatz me leis bes que debi abe per la mibŏ pourtiou. » E le payre lhous fec le partatge del siu be.*

2. *Uxanti jouns aprètz, le pü joube s'enpourtec enb elh tout sŏ qu'abiŏ, s'en anec bouyatja en un pays lhen e aqui, despensec tout soun be.*

3. *Apretz qu'elh ajec tout dissipat, benguec unŏ grandŏ faminŏ dins aquelh pays, e le goujat fec talŏmin pribat de toutŏs cauzŏs que fec oubligat de se lhoua a un home d'aquelh indreyt que l'inbouyec a la siu bordŏ, and'y garda porcs.*

4. *Aqui, elh dezirabŏ poude se rassazia de las pels que les porcs manjabŏn, mes degüs nou lhin dounabŏ.*

5. *A la fi, reflechic e diguec : « Dins la mayzou del mi payre y a bayletz qu'an tan pa que bolin e yèu me mori de talen aci.*

6. *Me cal lheba, me cal ana trouba le miu payre e me lhi cal dire : « Pay, yèu e pecat countre le cel e deban bous, nou meriti pŏs arŏ d'esse cridat bostre goujat, fetz me dounc coumŏ a l'aun des bostri bayletz. »*

7. *Se lhebec dounc e anec trouba soun payre; mès quan*

erŏ incarŏ lheñ, soun payre le bic et toucat de coumpassiou, courrec e l'inbrassec.

8. *Le siu goujat lhi diguec : « Pay, yèu e pecat*, etc.

9. *Mes le payre diguec as sibi bayletz : « Portatz lhi tout desseguit la sibŏ prümièrŏ raubŏ è metetz le lhi, metetz lhi un anelh al dit e les souliès as pès.*

10. *Menatz le bedelh gras e aucizetz-le ; manjin e fin bounŏ cherŏ, per que gaitatz le miu goujat qu'èrŏ mort e es ressüscitat ; èrŏ perdüt e le tournat trouba. E elhis feguin grandŏ festŏ.*

Patois de Saverdun (dép. de l'Ariége, arr. de Pamiers, bas pays de Foix).

1. *Un home abiŏ dous goujatz. Le pü jouen diguec a soun payre : Payre, dounat me le be que debi abe per ma pourtiou. » E lou payre y fasquec lou partatge de soun be.*

2. *Pauc de jouns apei le pü jouen, en s'enpourtan tout so qu'abiŏ, s'en anguec boujatja pla lenh, ount dispensec tout soun be.*

3. *Quan abec tout despensat mal a prepau, binguec unŏ grandŏ faminŏ dins aquel pays, e se bezec talŏmen pribat de toutŏ cauzŏ que füsquec oubligat de se louga chŏz un home de l'endret, que l'enbouyec a sa bordŏ per y garda les porcs.*

4. *Aquiu aurŏ pla boulgüt se trata de las pelş que manjavoun lis tessous, me digüs n'in dounagŏ pas.*

5. *A la fi, refléchisquec e diguec : Moun payre a din soun oustal bayletz qu'an pa tan qu'en bolin, e jou crebi de talen aci.*

6. *Me lebare e m'en anire trouba moun payre e y dire : « Payre, ay pecat countro le cel e deban bous ; arŏ meriti*

pas d'estre apelat bostre filh; trata me coumŏ bostre baylet. »

7. *Se lebec dounc e anguec trouba soun payre : coumŏ èrŏ encarŏ lunh, soun payre le bezec e toucat de pietat, anguec bite l'embrassa.*

8. *Soun filh y diguec* : « *Payre, ay pecat*, etc. »

9. *Mès lou payre diguec ai sius bayletz* : « *Pourtatz y bite sa prümièrŏ raubŏ e boutat-loi ; bouta y unŏ bagŏ al dit e souliès as pès.*

10. *Anaz querre le bedel gras e tuat le, manjan e fascan bounŏ bidŏ, per so que moun filh qu'erŏ mort, es tournat a la bido ; èrŏ perdüt e s'es retroubat.* » *E fasqueguen unŏ grandŏ festŏ.*

Les différences qui séparent le patois de la montagne de celui de la plaine sont ici des plus sensibles. Le premier est caractérisé par l'emploi des formes simples et anciennes (Vicdessos *anec* 2, *fec* 3, *reflechic* 5, *bic* 7, *fin* pour *fen*, *fem* 10, *feguin* pour *feguen* (*feren*) 10 ; Saverdun *anguec* 2, *fusquec* 3, *bezec* 7, *fascan* 10, *fasqueguen* 10) ; de l'article devant le possessif (Vicdessos *la mibŏ pourtiou* 1, *la siu bordŏ* 3, *del mi payre* 5, *le miu payre* 5, *le siu goujat* 6, Saverdun *ma pourtiou* 1, *sa bordŏ* 3, *moun payre* 5, *soun payre* 7) ; du son *lh* représentant le *ll* final latin (Vicdessos *elh* 2, 3, *aquelh* 3, *bedelh* 10, *auzelh, poulh*, Saverdun *aquel* 3, *bedel* 10, *auzel*). On remarquera aussi, dans le langage de Vicdessos, l'emploi du *lh* pour *l* initial latin, résultat probable de l'influence du catalan ; de sorte que dans une certaine mesure, le *lh* initial est un fait de phonétique pyrénéenne commun à toute la chaîne, d'une extrémité à l'autre.

Une brochure publiée à Foix en 1873 et intitulée : *Narration statistique sur la vallée d'Orlu et poésies diverses* par A. J. N. Duran, donne quelques spécimens assez curieux de la

langue de la haute vallée de l'Ariége (Orlu est situé encore plus haut que Ax). On remarque notamment, p. 33, la formule de présentation des jeunes filles d'Orlu à Saint-Pierre, le jour de la fête patronale. Nous conservons l'orthographe de l'auteur :

« *Dious de bounjoun, Moussu dè saint Peyre! Aci en toutes les dounzeilles les pus beilles que bous benen prega de nous counserba. Toutes plx penchenades, e escurades à l'aïga fresca. La coffa a just de cap, bourdada d'un frisoun de denteilla blanqua, moudestament estacada ambe la barbeilla rouija*; *le couillaret en reilla, ou en pampaleta : la besta a marguilles feita a moda de qua de pyon, on de goutiè de tet*; *les frandillès blunes celestes, doublades del cul, semblan dames.* »

A mesure que l'on s'éloigne de la rive droite de l'Ariége pour se rapprocher de la vallée de l'Hers, les patois se ressentent davantage du voisinage des sous-dialectes de l'Aude. Ainsi les contes de Bélesta (Ariége, mais sur la frontière des deux départements) publiés dans la *Revue des Langues romanes* (t. X, p. 176-177, t. III, p. 386-392, 402-403, etc.), tout en appartenant à la langue de la montagne, offrent des formes qui ne sont plus celles du haut pays de Foix et notamment les parfaits en *et* au lieu de *ec* (voir, dans le conte de Bufolo, *diguet*, *anet*, *metet*, *partisquet*, etc.).

Au sud-est du département de l'Ariége, commence avec le canton de Quérigut, le pays de Capcir (haute vallée de l'Aude) où la langue cesse d'être languedocienne. Nous sommes déjà sur le domaine du catalan.

§ 2. — *Les patois catalans du Roussillon et de la Cerdagne.*

L'extrémité orientale de la chaîne appartient, en effet,

depuis la source de l'Ariége jusqu'au cap Cerbère, à l'une des formes les plus originales du roman de la France du Sud, au catalan, qui, non-seulement règne sur le versant nord des Pyrénées, dans notre Roussillon et notre Cerdagne, mais s'étend au sud sur une partie considérable de l'Espagne, comprenant, avec la Catalogne tout entière, une partie de l'Aragon, le royaume de Valence et les Baléares.

En France, le catalan est la langue populaire du *Roussillon*, du *Vallespir* (haut bassin du Tech), du *Conflent* (haut bassin de la Tet), de la *Cerdagne française* (haut bassin du Sègre) et du *Capcir* (haut bassin de l'Aude). Son domaine embrasse donc tout le département des Pyrénées-Orientales, sauf le pays de *Fenouillet* (haut bassin de l'Agly), au nord-ouest, qui appartient au languedocien.

De tous les idiomes pyrénéens, le catalan est celui qui a été l'objet des travaux scientifiques les plus nombreux et les plus sérieux, soit en France, soit en Espagne. Diez a énuméré, dans sa *Grammaire des langues romanes*, les caractères spécifiques qui donnent au catalan une place tout-à-fait particulière parmi les idiomes de la langue d'oc : la répugnance pour les diphthongues, la permutation de *t* et de *d* en *u*, la fréquence du son mouillé *ll*, même à l'initiale, la répugnance pour la résolution de *l* en *u*, les féminins pluriels en *es*, les formes orthographiques *ny*, *ch*, pour *nh*, *c* etc. Mais, pour l'étude spéciale et approfondie de la langue, il faut recourir à l'ouvrage d'Antoine de Bofarull, *Estudios, sistema gramatical y crestomatia de la lengua catalana*, 1865, ainsi qu'aux recherches savantes du professeur Milà y Fontanals et de l'archiviste des Pyrénées Orientales, Alart.

Ce dernier s'est particulièrement occupé du catalan parlé dans les anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne ; et sa

connaissance minutieuse des vieux textes lui a permis, mieux qu'à tout autre, de tracer l'histoire de la langue usitée sur le versant français. C'est donc aux excellents articles publiés par lui dans la *Revue des langues romanes* qu'il faut nécessairement emprunter ce que nous avons à dire et à citer des textes anciens relatifs à cette dernière partie de la chaîne.

Il n'existe pas de document complétement rédigé en catalan avant 1250 ; mais, dès le IXe siècle, on a, de cette langue, les formes orthographiques et certains mots ; dès le XIme, les actes donnent des phrases entières (1). Dès le XIe siècle on écrivait à Narbonne et à Carcassonne *aut*, haut, *decebrai*, je tromperai, *farai*, je ferai, les mots que l'on écrit en Roussillon et en Catalogne, *alt*, *decebre*, et *fare* (2). « Quant à la langue des troubadours de la Catalogne et du Roussillon, on peut certainement y trouver des mots purement catalans. Mais nous la considérons comme une langue littéraire et conventionnelle, pour les compositions poétiques. La langue romane des troubadours catalans ou roussillonnais diffère essentiellement de la langue catalane vulgaire, et celle-ci s'en distingue encore plus peut-être que de la langue vulgaire du Languedoc (3). »

Les documents anciens les plus étendus et les plus importants pour l'étude de l'ancienne langue du Roussillon sont les *Ordinacions* de la cour du bailli de Perpignan et le *Livre Vert*, ou cartulaire municipal de Thuir (1315), modèle de correction, suivant M. Alart (4), pour les textes catalans.

1. Alart, *Revue des L. Rom.*, III, 266.
2. *Ibid.*, 267.
3. *Ibid.*, 268.
4. *Ibid.*, VII, 45.

I. — Patois languedocien du pays de Fenouillet.

Le pays de Fenouillet, dont nous avons déjà indiqué la situation, est la seule partie du département des Pyrénées-Orientales où l'on parle un patois occitanien.

PATOIS DE SAINT-PAUL DE FENOUILLET (dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan).

1. *Un home abiŏ dus goujatz : le pü joube diguec a soun payre : Moun payre, dounatz me le be que me rebendra de ma pourtiou. E lhous y faguec le partatche dal siu be.*

2. *Calquis jours apei, le pü joube, s'empourtan tout so qu'abiŏ, s'en anec bouyatcha lhenc ; e aqui se mangec tout soun deque.*

3. *Quan s'aijec tout acabat, unŏ grandŏ faminŏ benguec dins aquelh pays, e tout y faguec talŏmen frayturŏ, que siguec oubligat de se douna amb' un home de l'andret, que l'ambouyec a la sibŏ bordŏ, per garda pourquetz.*

4. *Aqui, auriŏ boulgüt poude s'affarta das trialhŏs qu'es porcs manjaben ; me digüs nou in dounabŏ.*

5. *Anfi, reflechisquen, diguec : Y a, dins l'oustal de moun payre, forçŏ bayletz qu'an pa an aboundansiŏ, eyeu aci m'ascani de talen.*

6. *Me cal desperta, ana trouba moun payre, e li dire : Moun payre, e pecat countrel cel e daban bous. Arŏ soun pas dinne d'esse apelat le bostre goujat. Gaitatz me dounc coumŏ un das bostris bayletz.*

7. *Se lhebec dounc e anec trouba soun payre. Èrŏ encarŏ lhenc, que soun payre le bejec e, pres de compassiou, courriguec e l'ambrassec.*

8. *Le siu goujat y diguec : Moun payre, e pecat*, etc.

9. *Me le payre diguec ai sibis bayletz : Apourtatz y le siu prümie bestit et cargatz-y le ; metetz y ün anelh al dit e souliès as pès.*

10. *Fazetz beni le bedelh gras e tuatz le ; mangen e riboutten, per que gardaci le miu goujat qu'èro mort e ès ressüscitat ; èrŏ perdüt e l'aben retroubat. E fagueren unŏ belhŏ festŏ.*

On voit que ce patois appartient, à peu de chose près, au même idiome que celui de Vicdessos. L'influence du catalan, fait déjà noté par M. Alart (1) se manifeste par les *l* mouillées à l'initiale (*lhous* 1, *lhenc* 2, etc.) et l'emploi de *a* pour *e* (*andret* 3, *anfi* 5, *an* 5, *ascani* 5, *ambrassec* 7, etc.). Citons encore de ce patois, comme formes verbales pour les temps principaux : auxiliaire être : *soun, erĭ, sigueri, sare, esse ;* auxiliaire avoir : *e, abiŏ, aijerĭ, aure* (catalan), *aguit, abe ;* verbes transitifs : *canti, cantabi, canteri, cantare* (cat.), *cantat, canta ; — preni, preniŏ, prengueri, prendre* (cat.), *pres, prene ; recebi, recebiŏ, recepieri, receure* (cat.), *recebüt, receure.*

II. — Patois catalans du Roussillon, textes anciens.

Il faut voir, pour l'idiome catalan de ce pays, le *serment prêté par Pierre Olivier, châtelain de Salses à Guillabert, comte de Roussillon* (1074-1070) (2) ; *la leude de Collioure* de 1249, transcrite, il est vrai, au xvme siècle (3), *le*

1. *Rev. des L. R.*, III, 266.
2. *Ibid.*, III, p. 284.
3. *Ibid.*, III, 254.

cartulaire municipal de Collioure de 1311 (1), mais surtout les *Ordonamens* de Perpignan et le *Livre Vert* de Thuir.

Extraits du livre I des *Ordinacions* de la Cour du bailli de Perpignan, 1275 :

Stabli lo seynor batle de Perpenya, de conseyl de prohomes, que negu revenedor ni regater no aus comprar alcunes causes de menjar en la vila de Perpenya, per si ni per altre, ni fassa comprar a sos obs, ni en los termes d'aquela, ni de fora per 1ª lega a entorn la dita vila de Perpenya, en cami fora casteyl, perdius, ni anetz, ni folges, ni todos, ni saxels, ni altra volateria, ni conils, ni lebres, ni salveines, ni ous, ni formages, ni notz, ni avelanes, ni altres causes :

E qui contre fara pagara per pena, cascuna vegada, II. sol, de la qual pena lo denunciador aura l'altra part, exceptatz compradors e venedors.

E totes les d'amont dites causes lausaren totz aquestz d'aval escritz, per costumes per totz temps observadores.

De 1279 : *Ffo establit per los cossols e per los prohomes de Perpenya, que negu no gaus prestar diners ni peyora ad alcu en joch. E qui contre fara perdra so que prestat aura, e retra la peyora quitia a aquel de qui sera, aixi Juseu com Xpia, e pagara de pena X. sol.*

Tarif du droit de *reua* de Perpignan, 1284 : *En nom de Deu. Coneguda causa sia a totz qu'el senyor en Jacme, per la gracia de Deu, rey de Malorcha, a aordonat e establit en la vila de Perpenya, que d'acsi enant totz temps sia donada reua en la dita vila, en axi co de jos se contendra, e que cascun mercader e autre hom, de tot so que comprara ni vendra, que pac la dita reua a son hoste. Ffeyt fo*

1. *Rev. des L. R.*, VII, 450.

aiso lo primer dia de juliol en l'ayn que hom contava M. CC. LXXXIIII.

Extrait du *Livre vert* de Thuir (1) :

La crida de Toyr deu tener e aver una ĕmpola que tengua j. quarton de vin, e no mes; e deu aver per cridar, de quascu vixel de vin que crit e per aytantes veguades quo crit vin. j. quarton de vin del vin que crida, e no res als.

...Item si la crida crida bou, o ase, o mul, porc, o feda, o anyel, o autra bestia, o clau, o autra causa que aya perduda, a acostumat d'aver per cascuna crida mesayla, e no res mes.

... Item es acostumat que tot hom de la vila de Toyr e tota altra estrayna persona qui vuyla vendre fruyta, o pex, o porres, o cauls, o ayls, o cebes, o tota autra ortalissa, o qualque autra causa moble, a la vila de Toyr, que es acostumat que, senes requesta del baytle e de la crida, que ho pot fer cridar a. j. emfant, aquel que's vol, e dona-li so que's vol, e no n'es de ren tengut de donar a la crida ni as altre hom (f° 16, r°).

Spécimens de variétés dialectales modernes.

Patois de Thuir (dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan).

1. *Un home teniĕ* (2) *dus fills. Lou mes jouve ba dire a soun pare : Moun pare, douneu me lous bens que jo tinch de teni par ma part. Y als y ba fe lou partatge de soun be.*

2. *Poch diĕs desprès, lou mes jouve, ampourtan amb ell*

1. *Rev. des L. R.*, VII, 45.

2. Le *ĕ* final catalan, intermédiaire entre le *ă* et le *e* muet français, remplace le *ŏ* de nos autres spécimens.

tout lou que tenië, s'en b'ana viatja en pays ailunyat, aoun dispensa tout lou seu be.

3. *Daspres que b'abe tout dissipat, b'arriba unë grandë faminë dins aquell pays ; y ba sere talëmen desproubahit de toutë cozë, que ba sere oubligat de se llougar an un abitan de l'andret, qu'al b'ambia dins lou seu mas par y guarda pourcells.*

4. *Aqui, dazitjabë pougue s'affarta de lës pallalës qu'es porcs manjabën, mes dingus l'in dounabë pas.*

5. *Enfi, se ba dire, en raflatdin : « Y a, dins la cazë de moun pare, moussous que tenen* (1) *pa tan coumë bolen* (2). *Y jo me mori de fam aci.*

6. *Me cal alsa, m'an cal ana trouba moun pare, y li dire : Moun pare, soum pacat countrë del cel y deban de bous ; soum pas digne arë de ser noumat bostre fill ; tratteu me donc coum un dals vostres moussous. »*

7. *Se b'alsa donc, e s'an b'ana trouba soun pare ; mes quant èrë encarë lluny, soun pare lou ba beure, y, toucat de pietat, ba courre, y lo b'ambrassa.*

8. *Soun fill li ba dire : Pare, soum pacat*, etc.

9. *Mes lou pare ba dire an als seus moussous : Pourteu li dassaguit la seuë primèrë robë, y, pouzeu li ; pouzeu li un anell al dit y sabatës an als peus.*

10. *Maneu lou badelh gras, y mateu lou. Manjem y fem grandë festë, parque aquell fill qu'èrë mort a ressuscitat ; èrë perdut, y es tournat trouba. » Y ban fe grandë festë.*

La langue du Roussillon méridional (Argelès, Collioure, Banyuls) diffère très-peu de celle de Thuir, si ce n'est qu'elle

1. Prononcez *tenëûn*.
2. Même observation.

accentue encore davantage la tendance à l'*a* (*pardut*, *da*, *sa*, pour *perdut*, *de*, *se*).

III. — Patois du Vallespir.

Un des plus anciens actes où l'on puisse trouver quelques mots catalans, est un aveu féodal de Saint-Jean Pla de Corts, au-dessous de Céret (1). Il est de 976. Le latin y est mêlé de formes romanes, comme *pla*, *garda*, *sobira*, *feu*, *pasturals*, *meneres*, *boschs*, *pog*, conservés, dit M. Alart, dans le catalan moderne, sauf quelques légères différences.

Le même intérêt s'attache au serment prêté par Raymond Bracads de Serralonga (Haut-Vallespir) à un archidiacre d'Elne (vers 1088) (2). L'acte contient les expressions catalanes *a ti*, *te sserei de tuo*, *no ten tolrei nels te tolrei* etc. Enfin dans une concession de droits féodaux, dans la paroisse de *Custoja* (auj. Coustouges, Vallespir, près la frontière espagnole), de 1168, paraissent un grand nombre de mots précieux à connaître dans leur état ancien (3) : *ciuada*, *garbes*, *jornal*, *migera current de blad*, *fabrega*, *1 fex de palea*, *uacca*, *1 coxa*, *mengar* etc.

Les patois actuels du haut bassin du Tech ne diffèrent de celui du Roussillon que par un plus grand nombre de traits communs avec l'espagnol : l'emploi plus fréquent de la forme dative *al*, *als* pour le régime direct, la substitution de *o* à *ou*, l'*a* remplaçant l'*e* dans les féminins pluriels, des emprunts plus nombreux au lexique espagnol, etc. Ainsi, à Pratz de Mollo (arr.

1. *Revue des L. R.*, III, 271.
2. *Ibid.*, 282.
3. *Ibid.*, 289.

de Céret), on dit *lo, jobe, aon, pozeu, corre, mateu al boû gras, cal que m'achequi* etc.

IV. — **Patois du Conflent et de la Cerdagne.**

M. Alart a cité un serment de 1064, prêté par un comte d'Urgell sur l'autel de Saint-Martin de Canigo, où les mots catalans abondent : *dezebrei, no lo tolre, nel dezebre, nel enganare, li sere contra, nol enganare, ne comonir, no men vedare, li o sere a tener, men absolvera* (1). Nous n'avons noté d'ailleurs aucune différence caractéristique entre les patois d'Olette et de Montlouis et celui de Thuir.

Dans un article sur les rapports du béarnais et du catalan (2), le savant archiviste de Perpignan a remarqué qu'un « air de famille » existait entre tous les dialectes parlés sur le versant septentrional des Pyrénées. Suivant lui, la particularité essentielle paraît être la terminaison *ec* de la 3me personne du prétérit que l'on retrouve à toutes les époques « dans les dialectes du Bigorre, du pays de Foix et de Fenouillet, de même que dans l'ancien catalan où cette terminaison en *ec* existe déjà au XIIIe siècle (dans Bernard des Clot) et jusqu'au milieu de XIVe siècle, au moins, mais simultanément avec l'autre forme particulière du prétérit catalan ». Il ajoute que « le béarnais a plus de rapports avec le catalan qu'avec le gascon de l'Armagnac et du Marsan » ; et, comme trait de relation, il cite la finale *es* du féminin pluriel et la finale *en* de la 3me personne du pluriel.

1. *Revue des L. R.*, III, 276.
2. *Ibid.* III, 517-521.

La lecture des chapitres de notre livre consacrés à la langue gasconne vient rectifier d'elle-même les erreurs de détails commises par M. Alart dans ce passage. La terminaison *ec* n'a jamais existé dans le Béarn ni dans le Bigorre, et, quant à l'*ĕ* catalan, il n'équivaut pas à l'*ŏ* béarnais beaucoup plus rapproché du son *o*. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a entre le gascon et le catalan des traits de ressemblance assez notables, déjà remarqués en partie par Diez dans sa *Grammaire* (par ex. *lh* initial), et d'autant plus nombreux qu'on s'éloigne davantage de l'époque actuelle. Tel est le changement de *l* en *r*, qui, au témoignage de M. Alart lui-même (1), est fréquent dans le catalan de toutes les époques (*parar*, peler, *paradura*, pelure; cf. le béarnais *perocŏ*, pelure, enveloppe de l'épi de maïs); telle est aussi l'existence d'un article catalan *el*, *eyl*, aujourd'hui *ell*, formé comme l'article pyrénéen gascon *et*, et qu'on trouve assez fréquemment dans des textes du xiiie et du xive siècles (2); tel est enfin l'emploi du verbe « aller » comme auxiliaire joint à l'infinitif pour remplacer le prétérit: « *ba ser*, il fut. » Cette manière de former le parfait, aujourd'hui régulière dans les patois catalans du Roussillon, se retrouve dans certains textes béarnais (*Récits d'Histoire Sainte en béarnais*, t. II, p. 32 : *ba escriber*, il écrivit, *bau dar*, lui donna; p. 26, *va espiar*, regarda; p. 18, *bas yetar* se jeta). M. Lespy en a signalé d'autres exemples dans un acte des Archives des Basses-Pyrénées de 1345 « *Lo beguer de Pardies ba entrar a l'hostau, e ba prener lo crimalh, e bau meter a Bone en la maa*). Enfin nous avons vu que l'article dérivé de *ipse*, dont la présence était constatée depuis longtemps

1. *Revue des L. R.*, janv. 1877, p. 83.
2. *Ibid.* III, 504, note.

dans l'ancien catalan et qui est encore actuellement employé dans le catalan des Baléares, apparaît également dans les textes pyrénéens du Comminges et du Bigorre.

La remarque de M. Alart sur la parenté des idiomes pyrénéens dérivés du latin est donc juste dans sa généralité, et nous croyons que l'étude approfondie des documents anciens de la région montagneuse ne pourra qu'en démontrer de plus en plus la vérité.

TABLE ANALYTIQUE

A

Accous (Basses-Pyrénées), patois de cette localité, 275, 285-286.

Agen (Lot-et-Garonne), patois de cette ville, 255.

Anglet (Basses-Pyrénées), patois de cette localité, 246, 250. — spécimen, 268-269.

Aquitain (idiome), 33, 39, — ses rapports avec l'ibérien, 33, 192, — avec le basque, 33, 39, 41, — traces qu'il a laissées dans les noms de lieux pyrénéens, 21, 27, 192, — dans les noms de personnes et de divinités des inscriptions pyrénéennes, 33, 41, 64, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 94, 95, — dans la phonétique et le lexique du gascon, 41, 248.

Aquitains, leur situation, 29, 33, — étroitement unis aux Ibères d'Espagne, 33, 35, — représentés, au moins linguistiquement, par les Basques actuels, 33. — leurs rapports avec les Romains, 33, 34, 35, — établis, en partie, sur les deux versants de la chaine, 36, — origine de leur confédération, 36, — ont subi profondément l'influence celtique, 37, 38, 39, 96. — énumération et situation de leurs tribus pyrénéennes, 41, 42, — leur religion, 92.

Aragnouet (Hautes-Pyrénées), spécimen de son patois, 308, 309.

Aramitz (Basses-Pyrénées), spécimen de son patois, 283-28».

Ardiége (Haute-Garonne), son patois, 315, 316-318.

Argelès (Hautes-Pyrénées), son patois, 251, 305.

Argelès (Pyrénées-Orientales), son patois, 354.

Ariège (département de l'). — ses gisements paléolithiques, 5, — ses grottes sépulcrales et ses dolmens, 8, 9 ; — origine de ses noms de lieux, 28, — comment il est divisé au point de vue linguistique, 196, 253, 323, — place qu'y occupent le gascon et le dialecte commingeois, 253.

Armagnac, dialecte gascon, 205, 208, 211, 219, 220, 221, 222, 224, 225, 228, 230, 232, 233, 234, 235-244, 246, 247, — son domaine, ses caractères

spécifiques, ses sous-dialectes, 251, — spécimen de l'armagnac actuel, 260-263.

Armagnac proprement dit (pays d'), ses patois, 251, 252.

Arné (Hautes-Pyrénées), son patois, 314-314.

Arthez (Basses-Pyrénées), son patois, 249.

Article dérivé de ipse, 229, 289, 290, 357.

Arzacq (Basses-Pyrénées), son patois, 246, 282, — spécimen, 280-282.

Aspe (**vallée d'**), tribu aquitanique qui l'habitait, 41,—ses patois, 242, 246, 249, 275, 282, 283.

Aspet (Haute-Garonne), son patois, 245, 253, 315, 321, — spécimen 318, 319.

Astaffort (Lot-et-Garonne), son patois, 246, 254.

Astarac (**pays d'**), ses patois, 251.

Aucun (Hautes-Pyrénées), son patois, 247, 304, — spécimen, 305, 306,

Aude (**département de l'**), ses gisements paléolithiques, 5, — ses patois, 347.

Audenge (Gironde), son patois, 247, 255.

Aulus (Ariége), son patois, 323, 324, 327.

Aure (**vallée d'**), ses patois, 227, 251, 308, — spécimen, 308-309, — textes anciens, 290.

Aurignac (Haute-Garonne), spécimen de son patois, 260-263, 321.

Azun (**vallée d'**), son patois, 288, 304.

B

Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), son patois, 251, 288, 289, 290, 291, 292, 294-296.

Banyuls (Pyrénées-Orientales), son patois, 354.

Barèges (Hautes-Pyrénées), son patois, 251.

Barétous (**vallée de**), tribu aquitanique qui l'occupait, 41,— limitrophe du pays basque, 134, — ses patois, 246, 249, 275, 282, 283, 283-285.

Barousse (**vallée de**) ses patois, 245, 246, 247, 251, 253, 254, 288, 311.

Basque (**langue**) **ou euskara**, comment elle se rattache à l'époque néolithique, 17,— noms basques des instruments tranchants, 17, — double manière d'expliquer sa présence à l'extrémité sud-ouest de la chaine, 39, 40,— sert à interpréter certains noms épigraphiques, 65, 67, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 82, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 94, 95, — limites de son domaine dans la région française, 98,—subit l'influence du gascon, 99, 100,

— ses anciens monuments, 100-107, — place qu'elle occupe dans la classification linguistique, 108-111, — phonétique, 111-115, — formation du nom, 115-118, — formation du verbe, 118-124, — lexique, 124-125, — situation des dialectes de la région française, 126-127, — spécimens de ces dialectes, 127-133.

Basques (dialectes) de la région française, diffèrent des dialectes espagnols par l'emploi des aspirées, 65, 66, — leur situation géographique, 126, 127, — spécimens, 127, 132, — caractères distinctifs, 132, 133.

Bas-Navarrais, dialecte basque, 65, 69, 82, 90, 143, 164, 165, — spécimen de l'ancien bas-navarrais, 101, — divisé en bas-navarrais oriental et bas-navarrais occidental, 126, — son domaine et ses sous-dialectes, 126, 127, — spécimen du bas-navarrais occidental, 129-130, — spécimen du bas-navarrais oriental, 130, 131, — caractères distinctifs du bas-navarrais occidental, 132, 133, — du bas-navarrais oriental, 133.

Bas-Navarrais, sous-dialecte béarnais, 249, 269-273, — anciens textes bas-navarrais, 271.

Basses-Pyrénées (département des), gisements paléolithiques qu'il possède, 5, — ses monuments néolithiques, 8, 9, 10, — ses tumulus, 12, — comment il se divise au point de vue linguistique, 200, 249, 273, — place qu'y occupe le basque, 98, — place qu'y occupe le gascon, 200.

Bastide-Clairence (Basses-Pyrénées), son patois, 98, — spécimen, 271-273.

Bastide de Sérou (Ariége), son patois, 196, — spécimen, 342-343.

Bayonne, étymologie de ce nom, 157, 182.

Bayonnais. patois gascon, 145, 202, 207, 211, 212, 213, 220, 223, 228, 235, 247, 250, 264-269. — lexique de ce patois, 245, — anciens textes bayonnais, 264-267, — spécimen du bayonnais actuel, 268-269.

Bazadais (pays de), ses patois, 195, 214, 225, 228, 246, 254, 255.

Béarn (pays de), tribus aquitaniques qui l'habitaient, 41, 42, — son influence sur le pays basque, 99, — limites du patois gascon qui y est parlé, 200, 249, — comment il se divise entre les sous-dialectes béarnais, 249, 273.

Béarnais, dialecte gascon, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 235-244, 246, 247, — sa situation géographique et ses caractères spécifiques, 249, 273, — ses sous-dialectes, 249, 269, 273, 282, — spécimens du béarnais actuel, 256-259, 271-273, 280-282, 283-284, 285-286, 287-288, — anciens textes béarnais, 201, 202, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 283.

Beaumont de Lomagne (Tarn-et-Garonne), son patois, 198, 253.

Bébrykes ou **Bébryces**, peuple ibérien des Pyrénées-Orientales, situation qu'il occupe, 30-31.

Bélesta (Ariége), son patois, 347.

Belin (Gironde), son patois, 255.

Bielle (Basses-Pyrénées), spécimen de son patois, 287-288.

Bigorre (pays de), tribu aquitanique qui l'habitait, 41, — étymologie qu'on pourrait donner de son nom, 143, — comment il se partage entre les sous-dialectes bigourdans, 251.

Bigourdan, dialecte gascon, 217, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 235, 244, 246, 247, — son domaine, 251, 288, 289, — ses caractères spécifiques, 251, 288, 297,— ses sous-dialectes, 251, 289, 299, 303, 308, — spécimens du bigourdan actuel, 256-259, 298, 301-302, 305-306, 306-307, 308-309, — textes anciens, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 299, 300, 304, 305.

Bordelais (pays de), ses patois, 195, 212, 214, 219, 221, 225, 228, 231, 246, 247, 254, 255.

Bordères, ancienne commanderie (Hautes-Pyrénées), textes anciens qui la concernent, 201, 288, 292, 293.

Born (pays de), ses patois, 249.

Bouglon (Lot-et-Garonne), son patois, 254, 255.

Buch (pays de), ses patois, 228, 234, 243, 244, 245, 247, 249, 254.

C

Campan (Hautes-Pyrénées), vallée et localité, son patois, 225, 247, 251, 303, 305, — spécimen, 256-259.

Capsir (pays de), ses patois, 347.

Captieux (Gironde), son patois, 255.

Castelnau de Magnoac (Hautes-Pyrénées), son patois, 299.

Castillon (Ariége), son patois, 253, 324.

Catalane (langue), semblable sur les deux versants des Pyrénées-Orientales, 32,— son influence sur certains patois gascons, 325, 326, et languedociens, 346, 350, 351, — son domaine dans la région française, 347, 348, — ses caractères spécifiques, 348,— anciens textes, 349, 351, 352, 353, 354, 355.

Cauterets (Hautes-Pyrénées), son patois, 251, 304, 305.

Celtiques (idiomes), de la région pyrénéenne ; traces qu'ils ont laissées dans les noms de lieux, 21, 26, 27, 28, 43,— introduits dans le pays aquitain, 37, 38, 39, — traces qu'ils ont laissées dans les noms épigraphiques, 64, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 93, 94.

Celtiques (populations), époque de leur invasion en Gaule, 15, — doivent être distinguées des races aborigènes néolithiques, *ibid.* — leurs caractères ethniques, 16, — époque de leur apparition sur les hauteurs des Cévennes et du Plateau central, 19, — date de leur établissement dans les Pyrénées-Orientales, 25-26, — noms de lieux celtiques de cette région, 26-27, — ont imposé leur langue à une partie des tribus aquitaniques, 37, 38.

Cerdagne, pays pyrénéen, habité par les Ceretes ou Ceretani, 31, 32,— langue catalane qui y est parlée, 28, 347, 348, 356.

Ceretes, Ceretani, peuple ibérien des Pyrénées-Orientales, 31, — sa situation, 32, 36.

Cérisols (Ariége), son patois, 196, 245, 327.

Chalosse (pays de), ses patois, 250.

Collioure (Pyrénées-Orientales), son patois, 351, 354.

Commingeois, dialecte gascon, 209, 214, 219, 221, 224, 225, 228, 229, 231, 232, 233, 235, 244, 246, 247, 310-330, — son domaine, 253, 310, 311, 321, 323, 327, 329, — ses caractères spécifiques, 253, 321, — ses sous-dialectes, 253, 254, 311, 321, 323, — spécimens du commingeois actuel, 260-263, 318-319, 319-320, 321-322, 324-325, 325-326, 327-328, — anciens textes, 310, 311-318, 323.

Comminges (pays de), sa toponymie, 21, 26, 27, — tribus aquitaniques qui l'habitaient, 29, 41, — occupé en partie par les Volkes Tectosages, 26, 27, 38, — par les Romains, 34, 42, — patois gascons qui y sont parlés, 253, 311-320, 321.

Condomois et Agenais gascon, leurs patois, 195, 219, 221, 225, 228, 231, 247, 254, — spécimen du patois de Lavardac, 214, 215.

Conflens (pays de), ses patois, 347-348, 356.

Couserans (pays de), habité par les Consoranni aquitains, 27, 32, 41, — ibérien par la toponymie, 27, — marque la limite de l'Aquitaine, 28, — limites du patois gascon qui y est parlé, 196, 197, — patois couseranais, 224, 225, 228, 229, 233, 234, 235, 240, 246, 247, 253, 254, 323-329, — spécimens 324-325, 325-326, 327-328, — anciens textes, 323.

Coustouges (Pyrénées-Orientales), ancien texte relatif à cette localité, 355.

Créon (Gironde), son patois, 255, 256.

Cultes primitifs, dans les Pyrénées, 91-95, — leur caractère naturaliste, 91-92, — exclusivement locaux, 92.

D

Daumazan (Ariége), son nom, 27, — son patois, 196, 245, 310, — spécimen, 327-328.

Divinités pyrénéennes, leurs noms et leur provenance, 54-61, — leur nature, 91-92, — ont laissé leur nom à des localités, 92, — d'origine celtique, 93-94, — d'origine ibérique, 94, 95, — dieux ibériens adoptés par les Celtes, 86, 87, — assimilées à des divinités greco-romaines, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 86, 95.

E

Eauze (Gers), son patois, 252.

Entre-deux-mers (pays d'), ses patois, 195, 199, 228, 246, 254, 255.

Ercé (Ariége), son patois, 323.

Escale-dieu, ancienne abbaye (Hautes-Pyrénées), textes anciens qui la concernent, 201, 288, 289, 290.

F

Fenouillet (pays de), ses patois, 348, 349, 350, 351.

Fézensac (pays de), ses patois, 251, 252.

Foix (pays et comté de), celtique par la toponymie, 27, — occupé par les Tolosates, tribu tectosage, 28, 32, — pour la langue, se rattache au Toulousain, 28, 331, — limites du patois languedocien qui y est parlé, 196, 197, 323, 327, 331.

Foix (ville de), son patois, 334, 335, 341.

G

Gabacherie (grande), bande de terrain, limitrophe du gascon et du saintongeois, où se parle un patois de langue d'oïl, 200, — son étendue, *ibid.*

Gabacherie (petite), enclave de patois hybride dans le gascon de l'Entre-deux-mers, 199, 254, — son étendue, son origine probable 199, 254.

Gabardan (pays de), ses patois, 250, 251, 252.

Galan (Hautes-Pyrénées), son patois, 299, 300, 301, — spécimen, 301-302.

Gascogne Toulousaine ou Rivière (pays de), ses patois, 195, 197, 225, 228, 231, 233, 234, 235, 246, 247, 253, 254, 321, — spécimen, 321-322.

Gasconne (langue), ses limites, 28, 42, 134, 193, 194-200, 321, 323, 327, 329, 330, — ses rapports avec l'aquitain, 33, 35, 39, 41, — avec le basque, 41, 248, — avec l'espagnol, 193, 205, 206, 229, — avec le catalan, 325, 326, 327, 356, 357, 358, — son origine, 42, — influence qu'elle exerce sur le vocabulaire basque, 99, 100, 114, 125, 145, — son action sur les noms de lieux basques, 139, 141, 142, 143, 146, — place du gascon dans le domaine de la langue d'oc, 193, 202-216. — anciens textes gascons, 201, 202, — caractères spécifiques de la langue, 205-214, — les sons, 217-227, — la flexion, 227-244, — le lexique, 244-248, — les dialectes gascons, 248-263.

Gascons (patois) des hautes vallées, leurs caractères communs, 208, 210, 224, 228, 229, 233, 283, 299, 301, 305, — spécimens du gascon montagnard, 256-259, 260-263, 283-284, 285-286, 305-307, 308-309, 318-320, 324-325, 325-326.

Gavarnie (Hautes-Pyrénées), son patois, 304.

Gèdre (Hautes-Pyrénées), son patois, 223, 236, 238, 246, — spécimen, 306-307.

Gers (département du), appartient en entier au domaine gascon, 195, 252, — comment il est divisé entre les sous-dialectes armagnacs, 252.

Gimoès (pays de), ses patois, 252.

Gironde (département de la), comment il est divisé au point de vue linguistique, 199-200, — place qu'y occupe le gascon, 200, 254.

Girondin, dialecte gascon, 209, 211, 212, 219, 221, 222, 225, 226, 227, 228, 230, 232, 233, 234, 235-244, 247, — sa situation géographique, 199, 254, — ses caractères spécifiques, 254, — ses sous-dialectes, 254, 255, — spécimens de patois girondins, 214-216, 260-263.

Gourdan (grotte de), près de Montréjeau (Haute-Garonne), station paléolithique, 6.

Grenade-sur-Adour (Landes), son patois, 225.

Guizerix (Hautes-Pyrénées), ancien texte relatif à cette localité, 299, 300.

H

Habitations lacustres dans les Pyrénées, 7.

Hagetmau (Landes), son patois, 245, 246.

Haute-Garonne (département de la), ses gisements paléolithiques, 5, 6, — ses monuments néolithiques, 8, 9, 10, 11, — comment il est partagé au point de vue de la langue, 197, — place qu'y occupe le gascon, 197, 198, 253.

Hautes-Pyrénées (département des), ses gisements paléolithiques, 5, — ses cavernes et monuments de l'âge néolithique, 8, 9, — ses tumulus, 12, 13, — appartient en entier au domaine gascon, 195, 251, — comment il se divise entre les dialectes gascons et les sous-dialectes bigourdans, 251, 289, 299, 303, 308.

I

Ibérien (idiome), a laissé des traces nombreuses dans les noms de lieux de l'Espagne ancienne, 136, — suffixes des noms de lieux ibériens, 149, 156, 157, 166, 168, 170, 171, 191, — découvertes philologiques et épigraphiques, utiles pour l'étude de la nomenclature ibérienne, 191.

Ibériques (populations), la plus ancienne race de l'âge historique dans les Pyrénées, 18, —occupaient autrefois toute la Gaule méridionale, 19, — leurs établissements dans le Bas-Languedoc, 19, 20, — sont antérieures aux Ligures dans cette région, 21, 22, — répandues peut-être sur toute l'Europe occidentale avant l'arrivée des Ario-Européens, 16, 19, — conjecture sur leur origine, 22, — divisées en deux groupes dans les Pyrénées, 29.

Inscriptions latines des Pyrénées, 44, 96.

Isle-Jourdain (L') (Gers), son patois, 252.

J

Juillan (Hautes-Pyrénées), spécimen de son patois, 298-299.

L

Labarthe (vallée et localité, Hautes-Pyrénées), son patois, 251.

Labourd, ancienne province, 36, 39, 42, 98, 125, 145, 153, — appartient en partie au gascon et au dialecte landais, 249, 250. Voir **Bayonnais**.

Labourdin, dialecte basque, 17, 65, 69, 79, 82, 90, 113, 149, 177, 178, — différences du labourdin ancien et du labourdin actuel, 102, 103, — spécimen du labourdin ancien, 105-107, — domaine du labourdin moderne, 127, 128, — spécimen de ce dialecte, 126, — sous-dialectes du labourdin, 126.

Labrit (Landes), son patois, 225, 246, 250.

Landais, dialecte gascon, 145, 202, 205, 207, 208, 219, 220, 223, 224, 225, 226, 228, 230, 231, 234, 235-244, 246, 247, 299, — son domaine, ses caractères spécifiques, ses sous-dialectes, 249, 250, — spécimens du landais actuel, 256-259, 268-269.

Landes (département des), ses gisements paléolithiques, 5, — ses monuments néolithiques, 8, — appartient en entier au domaine gascon, 195, 249, 250, — comment il est réparti entre les sous-dialectes landais, 249.

Langon (Gironde), son patois, 225, 255.

Languedocien ou **occitanien (dialecte)**, parlé dans le pays de Foix et pourquoi, 28, — limitrophe du gascon dans l'Ariége, 196, 327, 329. — dans la Haute-Garonne, 197, 321, 329, — dans le Tarn-et-Garonne, 198. — dans le Lot-et-Garonne, 198, — caractères du languedocien du pays de Foix, en quoi il diffère du gascon, 327, 330, 331, 340, — anciens textes 331-342, — spécimens du patois actuel, 344, 345, 346, 347.

Lannemezan (Hautes-Pyrénées), son patois, 299.

Latin, importé dans les Pyrénées et comment, 42, — noms de lieux qu'il a formés, 42.

Lavardac (Lot-et-Garonne), spécimen de son patois, 214-216, 246, 254.

Lavedan (pays de), ses patois, 245, 251, 303, 304, 305-308.

Lavit de Lomagne (Tarn-et-Garonne), son patois, 198, 245, 253.

Léguevin (Haute-Garonne), son patois, 245, 253, 321.

Lézat (Ariége), anciens textes relatifs à cette abbaye, 310, 331.

Libourne (Gironde), son patois, 255.

Ligures, leurs établissements dans le Bas-Languedoc, 19, — postérieurs aux Ibères dans la région pyrénéenne, 21, 22, — au point de vue

linguistique, se rattachent aux Celtes, non aux Ibères, 22, 23, — appartiennent peut-être, comme race, à la famille ibérique, 23, — mêlés aux Ibères en Septimanie, 24, — obscurité des légendes relatives à leur établissement dans les Pyrénées, 24.

Limousin (dialecte), limitrophe du gascon dans le dép. de Lot-et-Garonne, 199, — dans le dép. de la Gironde, 200.

Lomagne (pays de), ses patois, 195, 209, 210, 219, 221, 246, 247, 251, 253.

Lot-et-Garonne (département de), comment il est partagé au point de vue linguistique, 198, — place qu'y occupe le gascon, 199, — spécimen de patois gascon, 214-216, — spécimen de patois languedocien, *ibid.*

Lourdes (Hautes-Pyrénées), son patois, 251, 289, — anciens textes, 290, 291, 304.

Luchon (vallée de), ses monuments mégalithiques, 10-11, — son patois, 253.

Lux (Hautes-Pyrénées), son patois, 251.

M

Magnoac (pays de), ses patois, 251, 299, 300, 301, 302.

Maremme (pays de), ses patois, 249.

Marensin (pays de), ses patois, 249.

Marsan (pays de), ses patois, 219.

Mas d'Azil (Ariége), anciens textes relatifs à cette abbaye, 310, 323, — patois actuel, 327.

Massat (Ariége), son patois, 196.

Masseube (Gers), spécimen de son patois, 260-263.

Maubourguet (Hautes-Pyrénées), son patois, 251, 252.

Mauléon de Barousse (Hautes-Pyrénées), son patois, 319-320.

Mauléon de Soule (Basses-Pyrénées), textes gascons anciens qui concernent cette localité, 270.

Mauvezin (Hautes-Pyrénées), son patois, 251.

Mazères (Ariége), son patois, 332.

Médoc (pays de), gascon, mais occupé sur quelques points par le saintongeois, 199, — ses patois, 226, 228, 234, 246, 254, 255.

Métaux (âge des), dans les Pyrénées, 12-14, — caractères qui distinguent les races de cette période, 12, — époque de l'introduction des métaux dans la Gaule méridionale, 13-14.

Mimizan (Landes), son patois, 246, — spécimen, 256-259.
Moncin (Basses-Pyrénées), son patois, 273.
Montaner (Basses-Pyrénées), spécimen de son patois, 280-282.
Montesquieu (Haute-Garonne), son patois, 196, 329.
Montlouis (Pyrénées-Orientales), son patois, 355.
Montsaunès (Haute-Garonne), anciens textes relatifs à cette commanderie, 310, 311, 312, 313, 314.
Morlaas (Basses-Pyrénées), son patois, 273, 275.
Muret (Haute-Garonne), son patois, 253, 321.

N

Navarrenx (Basses-Pyrénées), son patois, 249, 269, 273.
Nébouzan (pays de), ses patois, 253, 254, 311, 315-318, 321, — spécimen 260-263.
Néo-celtiques (idiomes), servent à expliquer les noms épigraphiques pyrénéens, 66, 67, 70, 77, 81, 83, 84, 87, 88.
Néolithique (époque), ou nouvel âge de la pierre, dans la région pyrénéenne, 7-11, — caractères qui distinguent les races de cette période, 7-8, — monuments mégalithiques des Pyrénées, 8-11.
Nérac (Lot-et-Garonne), son patois, 254.
Nogaro (Gers), son patois, 252.
Noms de lieux basques, apparents encore dans la région gasconne qui avoisine l'euskara, 100, — se trouvent être les plus anciens monuments de la langue basque, 100, 135, — nécessité de les étudier au point de vue linguistique et historique, 136, 187, — méthode qui doit présider à cette étude, 137, 138, — modifications qu'ils ont subies depuis les premiers temps du moyen-âge, 138-147, — noms de lieux cités dans le Livre-d'Or de Bayonne, 139, — dans le cartulaire de Sordes, 110, — suffixes qui servent à former ces noms de lieux, 147-175, — mots qui y entrent le plus ordinairement, 175-187, — caractère général de la toponymie basque, 176, 177.
Noms de lieux pyrénéens, d'origine ibérique dans le Bas-Languedoc et la plaine du Roussillon, 20, — dans le Couserans, 28, — dans les hautes vallées, 21, 33, 40, 43, 192, — d'origine celtique, dominent dans le pays de Foix et les Pyrénées orientales, 21, 26, 27, — d'origine latine, 42, — présentent peu d'éléments germaniques, 42.
Noms propres basques, cités dans les cartulaires, sont au nombre des plus anciens monuments de l'euskara, 100, — noms d'hommes du

Livre-d'Or de Bayonne, 100, 101, — du cartulaire de Sordes, 79, 87, 101, — des chartes navarraises de la fin du XIIIe siècle, 79, 85, 87.

Noms propres des inscriptions pyrénéennes, 44-96; — liste des noms d'hommes et indication de leur provenance, 45-52, — liste des noms de femmes, 53-54, — liste des noms de divinités, 54-61, — rapprochements et interprétations auxquels ils donnent lieu, 75-95.

O

Olette (Pyrénées-Orientales), son patois, 355.

Oloron (Basses-Pyrénées), son patois, 249, 275, 275.

Orlu (Ariége), spécimen de son patois, 346.

Orthez (Basses-Pyrénées), son patois, 273, 274.

Ossau (vallée d'), ses monuments mégalithiques, 10, — tribu aquitanique qui l'occupait, 41, — ses patois, 205, 208, 246, 249, 275, 282, 283, 286, — spécimen, 287-288.

Ossun (Hautes-Pyrénées), ses tumulus, 13, — son patois, 254, 299.

Oust (Ariége), son patois, 196, 246, 253, — spécimen, 324-325.

P

Paléolithique (époque), ou ancien âge de la pierre, dans les Pyrénées, 3-7, — principales stations paléolithiques, 5.

Pamiers (Ariége), texte ancien relatif à cette localité, 341, 342.

Parabole de l'Enfant prodigue, texte français simplifié, 103, — version basque, 105-107, — versions gasconnes, 214-216, 256-263, 268-269, 271-273, 280-282, 283-284, 285-286, 287-288, 297-298, 301-303, 305-306, 306-307, 308-309, 318-319, 319-320, 321-322, 324-326, 327-328, — versions languedociennes, 214-216, 342-343, 344-345, 349, 350, — version catalane, 353-354.

Pau (Basses-Pyrénées), tumulus découverts dans les environs de cette localité, 12, — son patois, 249, 273, 275.

Perpignan (Pyrénées-Orientales), anciens textes et patois, 349, 351, 352, 353.

Phonétique, étudiée dans les noms épigraphiques pyrénéens, 62-68, — dans la langue basque, 111-115, — dans la langue gasconne, 202-214 et 217-227.

Pouyastruc (Hautes-Pyrénées), son patois, 299, 300, 301, — spécimen, 302-303.

Pratz de Mollo (Pyrénées-Orientales), son patois, 355.

Preyssas (Lot-et-Garonne), spécimen du patois languedocien qui y est parlé, 214-216.

Pyrénées-Orientales (département des), ses monuments de l'âge néolithique, 8, 10, — sa toponymie, 20, 21, 26, — populations ibériques qui l'occupaient jadis, 30-32, — comment il est partagé, au point de vue linguistique, 347, 348, — dialecte catalan qui y est parlé, 348-356.

Q

Quérigut (Ariége), son patois, 331, 347.

R

Races pyrénéennes de l'époque néolithique, 7-11, — ce qu'elles devinrent après l'invasion des Celtes, 15, — leur type, 16.

Races pyrénéennes de l'époque préhistorique, 2-17.

Réole (la), (Gironde), son patois, 246, 254, 255.

Rieumes (Haute-Garonne), son patois, 253, 321, — spécimen, 321-322.

Rivière-basse (pays de), ses patois, 251, 280-281, 288, — leurs caractères spécifiques, 252.

Roussillon (pays de), bien connu des géographes anciens, 18, — sa toponymie, 20, 21, 26, — populations ibériques qui l'habitaient, 21, 31, — occupé par les Tectosages, 25, 26, — dialecte catalan qui y est parlé, 28, 347, 348, 349, 353, 354, — anciens textes 351, 352.

Rustan (pays de), ses patois, 251, 299, 300, 301, 302, 303.

S

Saintongeois, dialecte de langue d'oïl, parlé dans une partie du département de la Gironde, 195, 200, et même sur quelques points du Bas-Médoc, 199.

Saint-Gaudens (Haute-Garonne), son patois, 253, 315.

Saint-Girons (Ariége), son patois, 196, 253, 323.

Saint-Lizier (Ariége), son patois, 323.

Saint-Palais (Basses-Pyrénées), textes gascons anciens relatifs à cette localité, 271.

Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales), son patois, 350-351.

Saint-Pé (Hautes-Pyrénées), son patois, 251, 288.

Saint-Savin (Hautes-Pyrénées), textes gascons anciens relatifs à cette localité, 288, 304.

Saint-Sever-de-Gascogne, (Landes), 245.

Saint-Sever-en-Rustan (Hautes-Pyrénées), son patois, 251.

Saint-Vivien-de-Médoc (Gironde), son patois, 226, 234, 246, — spécimen, 260-263.

Sarrancolin (Hautes-Pyrénées), textes gascons anciens relatifs à cette localité, 288.

Saverdun (Ariége), son patois, 196, 331, 345, 346.

Sauveterre (Basses-Pyrénées), son patois, 249, 269, 273, — spécimen, 256-259 ; — texte ancien, 274.

Sentein (Ariége), son patois, 325-326.

Serralongue (Pyrénées-Orientales), texte ancien relatif à cette localité, 354.

Sontiates ou Sotiates, tribu aquitanique celtisée, 38.

Sordes ou Sordons, peuple ibérien des Pyrénées-Orientales; opinions diverses sur leur origine, leur situation, 31.

Sordes (Landes) textes anciens relatifs à cette localité, 101, 140, 266.

Soule, ancienne province, 39, 41, 58, 89, 94, 98, 127, 134, 142, 143, 269.

Souletin, dialecte basque, 65, 112, 113, 125, 145, 146, — son domaine, 127, 133, — spécimen de ce dialecte, 131, 132, — ses caractères spécifiques, 133.

Souletin, sous-dialecte béarnais, 249, 269-273, anciens textes souletins, 269, 271.

Suffixes, dans les noms épigraphiques pyrénéens, 68-75, — suffixes celtiques, 38, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 81, 82, 93, — suffixes basques, servent à interpréter certains noms pyrénéens, 69, 71, 72, 73, 74, 80, — suffixes nominaux en basque, 116, 117, — suffixes verbaux en basque, 120-123, — suffixes dans la toponymie euskarienne, 138, 147-175, — dans les noms de lieux ibériens, 149, 156, 157, 166, 168, 170, 171, 191.

T

Tarascon (Ariége), son patois, 196, 332, 334.

Tarbelles, peuplade aquitanique des Pyrénées, leur situation, 36, 42 — portent un nom qui n'a rien d'ibérique, 37.

Tarbes (Hautes-Pyrénées), son patois, 251, 289, — textes anciens, 288, 292, 293, 297.

Targon (Gironde), son patois, 255.

Tarn-et-Garonne (département de), comment il est divisé au point de vue linguistique, place qu'y occupe le gascon, 198.

Tartas (Landes), son patois, 245.

Teste de Buch (la) (Gironde), son patois, 250, 255, voir **Buch (pays de)**.

Thèze (Basses-Pyrénées), son patois, 249.

Thuir (Pyrénées-Orientales), anciens textes relatifs à cette localité, 349, 351, 352, — spécimen du patois actuel, 353-354.

Toulouse, patois qui y sont parlés, 198.

Tournay (Hautes-Pyrénées), son patois, 251.

Trie (Hautes-Pyrénées), son patois, 299.

Tursan (pays de), ses patois, 250.



V

Vallespir (pays de), ses patois, 347, 354, 355.

Vascons, peuple ibérien des Pyrénées, 34, 40, — établis peut-être sur les deux versants de la chaine, 36, — si leurs invasions en Novempopulanie, au VI[e] et VII[e] siècles, ont eu pour conséquence l'introduction de l'euskara dans la région française, 40.

Verbe, en basque, 118-124, — en gascon, 235-244.

Vicdessos (Ariége), son patois, 196, 344, 346.

Volvestre (pays de), ses patois, 327.

Imp. A. DERENNE, Mayenne. — Paris, boulevard Saint-Michel, 52.

37-7

NT

37 f

NT

